LEILA

QUATRIÈME PARTIE (1)

VIII

AU COTTAGE DES ÉPINES

I

Donna Fedele fit porter Lelia évanouie dans une chambre à deux lits, la fit déshabiller et coucher. Quand la jeune fille reprit connaissance, elle regarda autour d'elle, étonnée, repoussa en gémissant les mains de la femme de chambre qui l'arrangeait sous la couverture, se dressa à demi sur ses coudes. Donna Fedele ordonna de sortir aux deux personnes de service; mais elle les avertit, par un signe, de rester dans l'antichambre. Elle ferma la porte, s'approcha de Lelia, la caressa, lui dit à demi-voix :

— Tu as eu un accès de somnambulisme. Je te prie de te tenir tranquille : car je ne me sens pas bien. J'ai grand besoin de me reposer, moi aussi.

Puis elle lui fit une douce violence pour l'obliger à mettre sa tête sur l'oreiller, elle éteignit la lumière et elle se coucha silencieusement dans l'autre lit. Il était vrai qu'elle souffrait, et si fort que, tout à l'heure, elle s'était presque décidée à se

(1) Voyez la *Revue* du 15 février et des 1er et 15 mars.

faire examiner par le médecin, non par crainte de la mort, mais par scrupule de conscience. Et, à présent, toute son âme était tendue vers l'autre lit, vers l'autre corps, vers cette autre âme égarée et malheureuse qui, sans aucun doute, venait de chercher la mort. Son plus anxieux souci était l'humiliation que Lelia éprouverait sûrement à cause de cette tentative manquée. Elle désirait extrêmement la tromper sur ce point, lui faire croire que personne n'avait soupçonné la vérité.

Pas une parole n'était encore sortie des lèvres de Lelia. Dix minutes après que la lumière fut éteinte, Donna Fedele crut entendre que la jeune fille remuait dans son lit. Elle l'appela, à voix basse :

— Lelia!

Aucune réponse. Elle l'appela plus fort :

— Lelia!

Rien. Elle n'osa pas insister; elle leva et elle allongea un peu la tête, pour voir. Il lui sembla que Lelia était couchée sur le dos, immobile; mais elle ne put pas discerner si les yeux étaient ouverts ou clos. Elle continua de prêter l'oreille. Le grand vent du Val d'Astico rugissait autour du cottage. Elle descendit doucement de son lit, entr'ouvrit la porte pour renvoyer les servantes. A la clarté d'une oblique lame de lumière qui pénétra dans la chambre, elle vit Lelia se tourner rapidement vers la muraille. Quand elle fut recouchée, elle lui demanda, d'une voix moins basse, si elle avait été somnambule dès son enfance. Lelia ne répondit pas.

— Certainement, répéta Donna Fedele, tu dois l'avoir été, même lorsque tu étais petite.

Pendant tout le reste de la nuit, elle n'entendit plus que les mouvemens inquiets de sa voisine et les hurlemens du vent. Mortellement longue, cette nuit-là! Enfin, à l'aube, Lelia s'assoupit; mais la respiration de la jeune fille devint pénible. Donna Fedele descendit encore une fois de son lit, posa la main sur le front de la malade. Le front brûlait. Alors elle sonna la femme de chambre et fit dire au concierge d'aller chercher le médecin.

Quand le médecin arriva, Donna Fedele le prit à part, lui confia ce qu'il était strictement nécessaire de lui confier, l'avertit que, pour ménager les sentimens intimes de la jeune fille, on avait feint de croire à une crise de somnambulisme; et elle le pria

de se régler en conséquence dans les discours qu'il tiendrait à Lelia. Celle-ci refusa de prendre quoi que ce fût, ni médicamens, ni alimens d'aucune sorte. Surexcitée par la fièvre, elle parlait, parlait presque continuellement, parlait surtout de somnambulisme et de somnambules. Jamais elle ne se trahit. Sa constante préoccupation morbide fut de faire en sorte que Donna Fedele se confirmât dans sa croyance. Une seule fois elle changea de sujet, nomma le pauvre M. Marcello, et, regardant son amie, elle s'attendrit.

Vers le soir, la fièvre déclina pour laisser place à une période de sombre taciturnité. Le médecin trouva le pouls de la malade presque normal; mais il remarqua que Donna Fedele avait le visage ardent et fiévreux, et, comme il ne connaissait pas la cause réelle des souffrances de celle-ci, il attribua ce fâcheux état à la fatigue, lui recommanda de dormir dans une chambre séparée, bien paisiblement. Elle sourit et se tut. Pour elle, la paix n'était pas de dormir dans une chambre séparée; c'était de se donner tout entière à cette jeune fille, moins par amour d'elle qu'en souvenir de M. Marcello, et aussi par amour de l'amour que M. Marcello avait continué à son fils mort. Elle fit donc préparer encore son propre lit à côté de celui de Lelia. Elle souffrait, mais elle était heureuse de souffrir, n'avait jamais eu conscience d'une telle plénitude de vie.

Elle avait l'habitude de lire dans son lit, chaque soir, un chapitre de l'*Imitation*. Elle demanda à Lelia si la lumière la gênait, parce qu'alors elle se serait passée de lire. Elle dut répéter cette question deux fois avant d'obtenir une réponse. Vint enfin un « non » presque inintelligible; et elle crut bon d'éteindre tout de même. Un peu plus tard, ayant entendu un soupir, elle appela :

— Lelia!

N'ayant pas reçu de réponse, elle reprit :

— Me permets-tu de te parler?

Silence.

— Te parler de moi, tu sais. Je voudrais te parler de moi. J'aurais à te demander quelque chose qui me concerne. Permets tu?

Cette fois vint un « oui » plaintif. La voix qui l'avait murmuré semblait dire : « Il est impossible que je refuse; mais pourquoi me tourmentez-vous? »

— Pardon, recommença l'autre voix, douce et grave. Est-ce que tu préfères dormir?

Même gémissement que tout à l'heure :

— Non.

Donna Fedele se tut quelques instans, pour préparer mentalement le plan d'un discours qu'elle se proposait de tenir en vue d'un résultat d'une haute importance, et qu'elle ne pouvait prononcer que dans les ténèbres. La lumière lui aurait sans doute ôté le courage de parler.

— Me donnes-tu ta parole, ajouta-t-elle, de ne redire à personne ce que je vais te dire?

— Oui, répondit l'autre voix, triste encore, mais non plus gémissante.

Nouvelle pause.

— Tu ne sais pas, commença lentement Donna Fedele, personne ne sait, personne ne doit savoir que je suis condamnée à mourir prochainement, très prochainement, je crois.

Et elle attendit une parole, un mot de surprise, de protestation. Mais rien. Silence complet. Elle continua :

— Je suis malade depuis plus d'un an. J'ai toujours eu de la répugnance à me faire examiner. Je souffre beaucoup. Mais à mes souffrances physiques s'ajoute une souffrance morale.

Ici, la voix lente devint plus basse.

— Il y a eu dans ma vie une heure tragique. A dix-huit ans, j'ai aimé un homme qui n'était pas libre. Tu as déjà deviné qui c'était. Et mon amour pour cet homme n'a pas été purement idéal. Non : je l'ai aimé avec toute mon âme et avec tout mon sang. Par bonheur, au lieu de me payer de retour, il me demanda silencieusement de renoncer à lui. Alors je songeai à mourir. Je cherchai un moyen de mourir qui ne ressemblât pas à un suicide, pour que la douleur de mon père ne fût pas trop cruelle. Une course dans la montagne, un passage difficile, un pied qui glisse... Par bonheur encore, mon père tomba malade. Il n'avait que moi : car ma mère était morte lorsque j'avais treize ans. Ma tendresse pour lui, un peu affaiblie par la passion amoureuse, se réveilla, et mes sentimens religieux se réveillèrent avec elle. Je ne saurais dire si mon père avait lu quelque chose dans mon cœur. Ce qui est certain, c'est que, pendant sa convalescence, il me parla de Dieu, du Christ, de l'âme, de la douleur, de l'amour, non avec de sévères admo-

nestations, mais avec une douceur profonde, avec une bonté qui me fit comprendre tout ce qu'il y avait de coupable dans ma passion et dans mes projets de suicide. Les religieuses de mon couvent ne m'avaient donné qu'un vernis de religion. Ce fut mon père qui me fit croire avec le cœur et aimer ma foi. Pauvre père!

Donna Fedele s'interrompit, émue par ces tristes souvenirs. De l'autre lit ne vint aucun signe de vie.

— Je te fatigue? demanda-t-elle.

— Non! répondit une voix qui n'était plus ni plaintive ni triste, et qui, quoique brève et basse, dénotait une sorte d'avidité.

— J'arrive maintenant à ce qu'il y a de plus douloureux. Quand mon père mourut, j'avais vingt-sept ans. Je vivais à Turin avec une dame de compagnie qu'il m'avait donnée, pour qu'elle m'accompagnât dans le monde et m'aidât à recevoir. Je voyais beaucoup de personnes. Je fus aimée par un officier plus jeune que moi, pauvre, d'une rare intelligence et d'une haute valeur morale. Il m'était sympathique. Je crus que je pourrais l'aimer à mon tour, et j'eus le tort immense de ne pas savoir lui cacher ce sentiment. Par là, je l'aidai à se faire illusion. Il me demanda de devenir sa femme. Alors, mais trop tard, je compris qu'il m'était impossible de me lier à lui de cette manière, et je le lui déclarai franchement. Il prit congé de moi sans une parole; il rentra chez lui...

— Et il se tua? murmura Lelia.

Donna Fedele garda le silence. Bientôt elle s'aperçut qu'une petite main se glissait sur le bord de son lit; elle la chercha, la serra, sentit que sa propre main était attirée vers l'autre lit, effleurée par des lèvres chaudes. Cela, c'était une récompense du grand effort qu'elle venait d'accomplir pour ouvrir son cœur à cette jeune fille presque étrangère, aimée en quelque sorte d'une affection réflexe.

— Il était fils unique, poursuivit-elle. Il avait sa mère et une sœur. L'une et l'autre demeurèrent dans l'indigence. Elles me haïrent, parce qu'elles croyaient que je l'avais séduit, puis repoussé. Jamais elles n'auraient consenti à recevoir de moi le moindre secours. Maintenant la mère est morte. La sœur vit à Turin, seule. Je te donnerai son adresse. Je lui viens en aide sans qu'elle le sache. Si je lui laissais quelque chose par testa-

ment, elle ne voudrait pas l'accepter. Eh bien, voici la prière que je t'adresse. Permets-moi de te laisser, à toi, ce que j'aurais voulu lui laisser, à elle, et tu continueras à la secourir comme je l'ai fait jusqu'à présent. Et je te prie aussi d'aller la voir, après que je serai morte. Tu tâcheras de lui persuader que je n'ai pas séduit son frère, que j'ai seulement commis l'erreur de croire qu'il me serait possible de répondre à son affection, et que j'ai porté avec moi, jusqu'à la mort, le repentir de mon erreur. Feras-tu ce que je te demande?

Cette fois, ce fut Donna Fedele qui allongea une main vers le bord de l'autre lit; et sa main fut saisie, serrée comme dans un étau; mais il n'y eut toujours point de réponse. Donna Fedele répéta :

— Le feras-tu ?

A deux reprises, des yeux humides touchèrent le dos de la main prisonnière, et une voix murmura :

— Vous ne mourrez pas! Il faut que vous guérissiez!

— Mais si je ne guéris pas, le feras-tu?

La main prisonnière subit une violente étreinte.

— Ne m'obligez pas à vous répondre tout de suite!

Donna Fedele retira sa main, qui ne fut pas retenue, et elle demeura silencieuse. Brusquement, Lelia s'écria :

— Je sais!

Et elle n'en dit pas davantage.

— Que sais-tu? interrogea Donna Fedele.

— Rien!

Elles se turent l'une et l'autre, pendant quelques minutes. Puis Lelia, doucement, doucement, descendit de son lit, entoura de ses bras la tête de Donna Fedele, lui posa son visage sur la poitrine.

— Je sais, dit-elle, d'une voix presque imperceptible, je sais pourquoi vous voulez me charger de cette mission. Je sais pourquoi vous m'avez fait changer de chambre. Je sais...

— Chut! fit Donna Fedele, en essayant de relever le visage et en lui fermant la bouche de force. Tu me donneras ta réponse demain.

Lelia, sans exprimer ni refus, ni consentement, retourna vers son lit en poussant un soupir. Un peu plus tard, comme elle entendait sa voisine remuer, elle demanda si, tout à l'heure, Donna Fedele avait éteint la lumière à cause d'elle, et elle pria

son amie de la rallumer, pour lire ainsi que celle-ci en avait l'habitude. Puis, quand Donna Fedele eut rallumé la lumière et se fut mise à lire, elle désira savoir ce que l'autre lisait. Alors Donna Fedele, sans dire le titre du livre, tourna quelques feuillets et lut :

— « Souvent je gémis et je porte avec douleur mon infortune, parce que beaucoup de maux se rencontrent dans cette vallée de misère; d'où vient que souvent je me trouble, je m'attriste, je m'assombris, et que, pris dans leurs lacs, contraint et violenté, je ne peux plus venir librement à Toi. »

Et elle s'arrêta.

— Venir à qui? demanda Lelia.

— A Jésus.

Lelia ne souffla plus mot. Donna Fedele continua tout bas sa lecture.

Vers l'aube, Donna Fedele eut des douleurs aiguës qui lui arrachèrent un gémissement. Lelia, qui ne dormait pas, sauta de son lit, alluma la lumière, fit tout son possible, afin de soulager sa compagne; et celle-ci, la voyant angoissée de pitié, la remercia par un sourire : car elle n'avait plus la force de la remercier par des paroles. Les douleurs ne se calmèrent qu'au grand jour.

— Eh bien ! dit alors Donna Fedele, ne me donneras-tu pas cette consolation? Tu vois en quel état je suis.

— Promettez-moi d'abord, répondit Lelia, de vous faire examiner, soit à Padoue, soit à Turin, et de vous soumettre à un traitement.

— Et toi, ensuite, tu me promettras l'autre chose?

— Oui, affirma Lelia sans aucune hésitation.

Donna Fedele fit la promesse; puis, ouvrant les bras, elle étreignit la jeune fille dans un long embrassement.

Pendant la journée, elle se sentit mieux; elle espéra, se fondant sur des expériences antérieures, qu'elle aurait une période d'accalmie, et elle fit son plan pour mettre sa promesse à exécution. Des raisons d'intérêt lui conseillaient de se rendre à Turin, où demeurait son homme d'affaires. Elle se dit qu'elle se ferait examiner par Carle et qu'ensuite, si Carle le permettait, elle irait chercher un peu de fraîcheur, soit auprès du mont Rosa, soit dans le Val d'Aoste. Mais M. Camin autoriserait-il

sa fille à l'accompagner? Lelia déclara, sur le ton tranchant et provocant dont elle avait l'habitude, qu'elle partirait bien sans permission. Mais Donna Fedele, souriante, lui dit que c'était un enfantillage et que son père aurait le droit de la faire ramener chez lui par les gendarmes.

— Il n'oserait pas! répondit Lelia, pensant à toutes ces lettres humbles qu'il lui avait écrites, à tout cet argent qu'il avait quémandé et qu'elle lui avait envoyé.

Donna Fedele fronça légèrement les sourcils et se tut. Mais elle écrivit pour son propre compte à Camin; et le concierge, qui avait porté la lettre à la Montanina, revint en annonçant que Monsieur était attendu pour le lendemain matin. Lelia, avant même d'avoir été questionnée, protesta que, si son père se présentait au cottage, elle était décidée à ne pas le voir. Elle dit cela avec une résolution si hautaine que sa prudente amie jugea préférable de ne lui faire, sur le moment, aucune observation, et elle réserva ce sujet pour l'entretien de la nuit.

Le soir, dès que la lumière fut éteinte, Donna Fedele demanda à Lelia :

— Eh bien! si ton père vient?

— Si mon père vient, je ne suis pas encore tout à fait guérie, j'ai mal à la tête, je ne peux pas recevoir sa visite.

Donna Fedele objecta avec douceur qu'il était impossible de refuser cette visite : ce serait contre les convenances, contre le devoir filial, contre l'intérêt même de la jeune fille. Lelia repartit qu'elle ne se souciait ni de convenances, ni d'intérêt.

— Mais du devoir? riposta Donna Fedele.

Quel devoir? Envers un père comme celui-là? Lelia lui avait donné de l'argent, et elle lui en donnerait encore, si elle en avait; mais c'était tout. D'ailleurs, la seule chose que M. de Camin désirât, c'était de l'argent. Il se moquait bien de l'affection!

— Tu es religieuse? se risqua à dire Donna Fedele.

— La religion n'a rien à voir dans cette affaire.

— Oh! comme tu te trompes!

Lelia se tut. Puis, soudain :

— Est-ce que je sais, moi, si je suis religieuse!

— Tu ne le sais pas?

Donna Fedele avait mis la conversation sur ce sujet, moins pour rappeler à la jeune fille le caractère religieux de son devoir filial, que pour se rendre compte des sentimens que pouvait

avoir en matière de religion une femme qui avait essayé de se suicider. Lelia répondit sèchement :

— Non, je ne le sais pas.

— Mais pourtant tu pries?...

— Maintenant, je ne prie plus, au moins de la façon que les prêtres enseignent. Je déteste les prêtres.

— Pourquoi?

Lelia ne répondit pas. Donna Fedele reprit :

— J'ai eu autrefois une femme de chambre qui, s'étant un jour trompée de bouteille et ayant bu de l'encre, jamais plus ne voulut boire de vin.

Lelia resta silencieuse quelques secondes; puis elle demanda :

— Et vous, quelles sont vos idées religieuses?

— Je te les ai déjà dites. Je suis catholique à l'ancienne mode, et je ne confonds pas la religion avec les mauvais prêtres.

— Je croyais que vous aviez les idées de...

Et elle s'interrompit.

— Les idées de qui? demanda Donna Fedele.

La question resta sans réponse. Mais ce silence même rendit facile à deviner le nom sous-entendu :

— Et que peux-tu connaître, toi, reprit-elle, des idées de la personne à laquelle tu penses?

— C'est trop fort! s'écria Lelia, rageuse. Avec vous, il n'est pas même permis de faire allusion à cette personne-là!

Alors Donna Fedele n'y tint plus et elle oublia toute prudence.

— Si tu n'as pas su comprendre son amour, ma chère, comment pourrais-tu comprendre ses idées?

L'autre marmotta :

— Son amour? Il ne s'est pas suicidé, lui!

Ces paroles étourdies frappèrent Donna Fedele dans le vif.

— Il ne s'est pas suicidé? répliqua-t-elle. Ah! tu ne comprends pas ce qu'est la religion, tandis que M. Alberti le comprend...

Et elles n'échangèrent plus une seule parole, pas même pour se souhaiter le bonsoir.

II

Le lendemain, vers onze heures du matin, le sieur Momi, doucement et avec circonspection, poussa la grande grille du cottage des Roses. Son honnête intention était de pousser ensuite, avec non moins de circonspection, quelques petites phrases qui exprimeraient un certain désir d'avoir sa fille avec lui; mais il se proposait de ne pas insister sur ce point, souhaitant avant tout de se rendre agréable à l'amie et à la conseillère de Lelia. Il ne songeait aucunement à se prévaloir de ses droits paternels qu'il avait mis en avant avec Molesin. Puisqu'il ne lui restait que quelques mois à administrer les biens de sa fille, son plan était dressé : pendant ces quelques mois, il s'approprierait le plus qu'il lui serait possible des valeurs mobilières; il se montrerait humble et contrit, afin que sa fille, devenue majeure, lui accordât une large pension; il mystifierait son cher ami Checco dans la mesure nécessaire pour obtenir à bon compte le concordat avec ses créanciers. Il comprenait fort bien que la stratégie de Molesin visait à faire qu'il ramenât sa fille à la maison, qu'il l'y tînt sous sa coupe, qu'il la dominât, qu'il l'empêchât de contracter un mariage quelconque et qu'il devînt ainsi le maître effectif de la fortune des Trento, parce qu'alors on pourrait le forcer à prendre avec ses créanciers des arrangemens plus avantageux pour eux, en le menaçant, s'il s'y refusait, de travailler sa fille contre lui. Mais ses propres visées n'allaient pas jusqu'à la pleine conquête de Lelia. Il comprenait l'impossibilité d'avoir chez lui, en même temps, sa fille et la Gorlago. Quant à congédier la Gorlago, il ne fallait pas y songer. Avare autant que lui, énergique plus que lui, elle le captivait par sa propre sensualité, grossière et tyrannique. Ni l'un ni l'autre ne s'étaient fidèles, et cependant ils s'aimaient à leur manière. Se quereller abominablement, fort bien; mais se séparer, jamais.

Momi s'avança lentement dans l'allée de tilleuls qui part de la grille, et il fit le tour du cottage, ne sachant si l'entrée officielle était par la véranda de la façade ou par la petite porte du côté opposé. Après avoir beaucoup cligné des paupières, il se décida enfin, par inclination naturelle, à entre-bâiller humblement la petite porte. La femme de chambre descendit

quatre à quatre, introduisit le visiteur au salon et alla prévenir sa maîtresse.

Bien différent en cela du docteur Molesin, le sieur Momi semblait se pétrifier devant les personnes d'importance. A le voir ainsi raide comme une borne, avec cette face de carton peint et ces paupières rouges qui battaient sur des yeux vitreux, Donna Fedele se demanda de nouveau si c'était un fourbe ou un imbécile. Tandis qu'elle lui répétait à peu près ce qu'elle lui avait déjà écrit, il émettait des bribes de phrases, des remerciemens sans cause, des « je comprends » ineptes, des « je laisse libre, je laisse libre » auxquels manquait le complément direct. Lorsque Donna Fedele pour disposer le père au refus que sa fille ferait peut-être de le recevoir, lui toucha un mot du caractère un peu excentrique de Lelia, il approuva avec de petits ricanemens. Quant au voyage de Turin, il accorda tout de suite la permission :

— Bien content, vous savez, bien content, madame! Trop d'honneur, en vérité! Trop d'honneur!

Enfin il prit la parole pour son propre compte.

— Si je ne dérange pas,... si je ne dérange pas,... je vous prierai... si je ne dérange pas...

Et ce fut tout ce qui sortit de sa bouche. Donna Fedele devina cette requête avortée.

— Vous désirez sans doute voir votre fille?

— Oui, c'est ça, madame, pour vous obéir.

Alors elle dit que Lelia n'était pas encore très bien, mais qu'on allait l'avertir tout de même.

Avant la visite, Donna Fedele avait imposé avec tant d'énergie à la jeune fille de recevoir son père, s'il demandait à la voir, que celle-ci se soumit. Lelia le reçut debout, immobile, le visage blême. Il s'approcha d'elle avec empressement, se désankylosa, balbutia des « bonjour, bonjour, bonjour!... comment vas-tu, comment vas-tu? » Et il l'embrassa sur les deux joues. Elle eut un frisson, mais elle se laissa embrasser, froide comme une statue. Elle ne l'invita pas à s'asseoir. Il lorgna bien un siège; mais il n'osa pas le prendre. Il se félicita du voyage de Turin: « Bon, bon, bon!.., très content, très content! » Puis il tira son portefeuille, dit qu'il avait là « le quibus, » présenta à sa fille un petit paquet de billets de dix francs.

— Interversion de rôles! ajouta-t-il. Ah! ah! ah! Mais

c'est de ton bien, de ton bien, de ton bien. D'ici peu, je te rendrai mes comptes!

Et, après un petit rire idiot, il changea ingénument la phrase affirmative en phrase interrogative :

— Est-ce vrai? Te rendrai-je mes comptes?

— Peu m'importe, répondit Lelia, d'un air dédaigneux, sans mesurer la valeur du mot.

Mais le sieur Momi trouva le mot si friand qu'il le savoura avec lenteur, s'en délecta l'estomac et pardonna à sa fille de le tenir là debout comme un domestique.

— Tu as été indisposée, je crois? reprit-il enfin avec une tendresse pathétique. Qu'est-ce que tu as eu? De la fièvre? de l'influenza? de l'indigestion? de l'anémie?

Cette kyrielle de questions partit comme une série de coups de revolver tirés sans intervalle.

— Un refroidissement, répondit-elle.

— C'est cela, un refroidissement. Et, à ton retour de Turin, tu viendras à la Montanina?

— Non.

— Bien, bien, bien! fit humblement le père docile.

Momi aurait voulu prendre congé par un autre baiser; mais il n'en eut pas l'audace. Ce Momi était un coquin réellement timide. Son langage embarrassé, entrecoupé, ses subites paralysies devant les personnes d'importance, avaient pour cause une vraie timidité nerveuse, autre don non moins précieux que sa face d'imbécile, et qui étendait comme un badigeon de virginale innocence sur les lignes subtiles de ses astucieux desseins. Même avec sa fille, il se sentait intimidé par la supériorité morale et par l'attitude hautaine de celle-ci.

— Tu écriras? balbutia-t-il en sortant.

— Adieu, se contenta-t-elle de répondre.

Momi n'en demanda pas davantage. Il descendit l'escalier, se présenta devant Donna Fedele avec embarras, balbutia « complimens, très satisfait, bon voyage, désir sincère; » et il prit la porte, méditant déjà de rapporter au cher Molesin que sa fille s'était montrée très hostile envers lui, et qu'il n'y aurait pas moyen d'attraper le moindre morceau de ce gâteau, à moins de le voler, Jésus Maria!

III

Molesin ne crut pas un traître mot de ce que lui conta Momi, et il s'obstina à déclarer qu'il gardait bon espoir. Sûrement, sûrement les choses s'arrangeraient.

Au déjeuner, il mangea peu, alléguant qu'il était tard et qu'il n'avait plus d'appétit; mais il semblait de fort bonne humeur. A son tour, il rapporta la conversation qu'il avait eue à la maison canoniale au sujet du service funèbre, et il obtint facilement de Momi que celui-ci enverrait un mot à l'archiprêtre pour demander que le service fût célébré le plus tôt possible. Il exprima à la bonne franquette son intention d'y assister, si cela ne devait pas l'obliger à rester plus de deux ou trois jours et si sa présence ne gênait personne. Il commençait à se plaire dans cet endroit-là, et il avait si grand besoin de repos! A quoi le sieur Momi répondit, mais en battant beaucoup des paupières :

— Comment donc! Comment donc!

Après déjeuner, Molesin voulut faire une petite promenade, gravir avec son ami le sentier qu'ombrage la châtaigneraie. Il s'assit sur le premier banc qu'il trouva et, d'un geste solennel, il y fit asseoir Camin. Puis il rendit hommage à la beauté de la nature :

— Joli, joli, joli, ça!

Et enfin, sans chercher la moindre transition :

— J'ai quelque chose à vous faire savoir, dit-il.

Alors, en arrangeant le tout à sa manière, il fit part à Momi des craintes de l'archiprêtre au sujet de Mme Vayla de Brea, des espérances du chapelain au sujet de Lelia.

Momi l'écoutait, souriant. Il ne croyait pas le moins du monde que sa fille pût jamais songer à entrer en religion, car il la jugeait de tempérament amoureux; et d'ailleurs, « on verrait bien. » Mais, pour le moment, voici, pensait-il en lui-même, ce qu'il y avait de mieux à faire. Il feindrait de partager l'avis du chapelain et il seconderait avec prudence l'action des prêtres. De toute manière, il était bon que Lelia revînt à la Montanina. Quant à la Gorlago, eh bien! en donnant à cette femme la clef de la cave et une bourse bien garnie, on la déciderait sans trop de peine à s'en aller, non pas à Cantù, comme

on aurait soin de le faire accroire aux gens, mais à Padoue, où elle resterait cachée dans la maison de Camin jusqu'à ce que les affaires fussent arrangées.

L'après-midi qui suivit cet entretien, Camin fit appeler la Gorlago dans le cabinet, s'y enferma avec elle pour une longue conférence. Après quoi, il se rendit au salon, où il trouva le docteur Molesin :

— Persuadée, dit-il à voix basse.

Molesin le regarda, d'un air incrédule.

— Oui, je vous dis. Persuadée. Elle s'en va.

Molesin répondit :

— Nous verrons bien.

— Vous verrez bien, approuva Momi.

— Et la jeune fille? reprit Molesin.

Avec autant de tranquille assurance que, tout à l'heure, parlant de la Gorlago, il avait dit : « elle s'en va, » il dit maintenant, parlant de sa fille :

— Elle vient.

Et Molesin répéta sur un ton emphatique :

— Nous verrons bien !

IX

CONTRE LE MONDE ET CONTRE L'AMOUR

I

— Non, non ! Je n'y vais pas, je n'y vais pas, je n'y vais pas ! gémissait Lelia, penchée sur le lit, avec des yeux pleins de larmes.

Ce matin-là, elle avait reçu deux lettres, l'une de son père et l'autre de l'archiprêtre.

La lettre du père, revue par Molesin, révoquait l'autorisation de partir avec Donna Fedele. Momi donnait pour motif de ce changement d'avis l'état de sa santé qui se gâtait de jour en jour, à tel point qu'il était absolument nécessaire que sa fille revînt à la Montanina.

La lettre de l'archiprêtre, suggérée par le chapelain, était un appel au bon cœur de Lelia en faveur d'une pauvre famille de Lago-di-Velò, laquelle avait besoin d'être assistée moralement aussi bien que matériellement. Cette famille était de celles que M. Marcello avait coutume de secourir, et l'archiprêtre espérait que Mlle Lelia continuerait cette œuvre de bienfaisance, en y ajoutant la charité de quelques visites.

Ni Lelia ni Donna Fedele ne soupçonnèrent qu'il pût y avoir entre ces deux lettres une connexion. Mais, sous le coup de la lettre paternelle, Lelia avait frémi comme frémit sous le fouet une jeune bête au sang généreux. Donna Fedele lui laissa le temps d'exhaler son indignation ; puis, tout doucement, elle lui conseilla de réfléchir. Le seul conseil de réfléchir fit éclater en pleurs la jeune fille. Alors Donna Fedele la consola par de tendres caresses, et, presque sans toucher à l'obligation légale d'obéir, elle lui montra le bien que sa présence ferait à son père en purifiant la maison, en assainissant ce milieu moral, en offrant à cet homme un exemple de dignité, de vie chrétienne. Au surplus, s'il continuait à se passer là-bas des choses scandaleuses, personne ne pourrait la contraindre à y rester ; elle reviendrait au cottage, et Donna Fedele trouverait bien le moyen de lui donner protection. D'ailleurs, elle serait majeure dans quelques mois, pourrait disposer d'elle-même, et son père ne demeurerait à la Montanina que si elle y consentait.

Ici Lelia, très troublée, avoua que, dès qu'elle serait majeure, elle avait l'intention de refuser l'héritage de M. Marcello. Donna Fedele sursauta à l'idée d'une pareille offense faite au pauvre mort, adressa de durs reproches à Lelia, l'accusa de fierté déraisonnable. Et, à son tour Lelia, se défendit contre ces reproches, s'irrita, lâcha la première parole agressive :

— En somme, de quel droit me parlez-vous ainsi ?

Donna Fedele se tut, blessée. Lelia eut aussitôt un accès de repentir, jeta les bras au cou de son amie, murmura en pleurant :

— Je ferai ce que vous voudrez !

Cela se passait un samedi. Il fut décidé que Lelia retournerait à la Montanina dans la journée du lendemain, après l'arrivée de la vieille cousine Eufemia Magis, — une excellente femme que Donna Fedele, se sentant de plus en plus malade, avait priée de venir au cottage pour lui donner des soins ; — et ensuite, dès que Donna Fedele serait en état de supporter le voyage, elle s'en

irait avec la cousine à Turin, pour se faire examiner par Carle.

Le soir, Donna Fedele, au moment de souhaiter bonne nuit à Lelia qu'elle obligeait enfin à reprendre possession de son ancienne chambre, l'appela près de son lit.

— Écoute, lui dit-elle. J'ai reçu une lettre de M. Alberti. J'ai été fort en peine de savoir si je te la ferais lire ou non. Je me décide à te la remettre. Je ne sais si j'agis bien ou mal. Tâche que je ne me repente pas de te l'avoir montrée. Je désire que tu connaisses cette âme, une fois pour toutes.

Et elle tendit les bras à Lelia, l'attira, l'étreignit en silence, lui indiqua l'endroit où se trouvait la lettre.

— Ne la lis pas ici, ajouta-t-elle. Tu la liras dans ta chambre et tu me la rendras demain matin.

II

Lelia s'assit sur son lit. Elle tenait la lettre dans sa main, mais ne la lisait pas encore : les palpitations de son cœur ne le lui permettaient pas. Enfin, quand ce tumulte fut un peu calmé, elle se décida à lire.

Elle commença par regarder combien il y avait de pages. Douze pages. Elle lut la date. La date portait « Dasio. » Dasio? Où pouvait bien être Dasio? Elle jeta les yeux sur les premières lignes.

« Je vous écris d'un village solitaire, au milieu de sévères montagnes que couronnent les nuages... »

Et elle sauta aux dernières :

« Que vos prières implorent la paix pour moi. Peut-être en ai-je plus grand besoin dans cette vie que je n'en aurai besoin dans l'autre. Je crois avoir trouvé la bonne route; mais je suis encore loin du but. »

Elle eut un frisson, réagit contre ce frisson. Elle feuilleta rapidement les douze pages, pour voir si son nom y était. Il y était! Les phrases où elle aperçut ce nom l'effrayèrent et l'attirèrent; elle les parcourut du regard, les lut sans les lire. Oui, on parlait d'elle, et longuement. Des paroles douces et des paroles amères. La main qui tenait la lettre retomba sur ses genoux. Elle n'osa plus lire. Mais bientôt une violente curiosité la reprit, et, machinalement, elle recommença de lire à l'endroit où son nom se rencontrait pour la première fois.

« *Lelia!* J'en suis honteux et courroucé contre moi-même; mais la vérité est que, lorsque j'entendis ce nom, je sentis tout mon être se glacer. Je posai la plume, je saisis ma tête entre mes mains, et je demeurai ainsi très longtemps. A présent que la crise est passée, il m'en reste un amer dégoût de moi-même. Suis-je donc incapable de m'astreindre à une équitable indifférence envers une enfant dont ce n'est pas la faute si elle m'a jugé faux et bas, si elle ne possède pas les qualités d'esprit et de cœur que ma folle imagination, parce que cette petite personne est bien faite, parce qu'elle a le visage sympathique, les yeux pleins à la fois d'ardeur et de douceur, se plaisait à lui attribuer? »

Arrivée là, Lelia frémit toute, de la tête aux pieds, et serra convulsivement le feuillet entre ses doigts. Mais elle domina vite son trouble et elle continua sa lecture avec une curiosité avide :

« J'arriverai toutefois à être juste envers Mlle de Camin; et même, un jour, je lui serai reconnaissant de m'avoir repoussé : car il sera devenu très clair pour moi que je n'aurais pu être heureux avec une femme qui, sur tant de points, est si éloignée de mes idées. Aujourd'hui, ma périlleuse inclination serait de chercher dans l'amour, non l'accord des idées, mais seulement l'amour même; il me plairait que la femme aimée ne me demandât rien autre chose que de l'aimer; il me plairait que, pour nous, il n'existât plus ni passé, ni avenir, et que tout se réduisît à un présent infini; il me plairait qu'il n'y eût plus ni raison ni principes, et qu'il ne subsistât que sentiment et sensation confondus en une même extase. Hélas! si je m'attachais à ce rêve insensé, je n'ignore pas que bientôt la vie briserait impitoyablement mon rêve et mon cœur, non sans honte pour moi.. L'Écriture dit : Malheur à celui qui est seul! Mais, moi, je dis : Force et gloire à celui qui est seul!

« Dans la solitude, je n'ai pas uniquement à panser les blessures reçues dans le monde. Et d'ailleurs, ces blessures, pourquoi ne conviendrait-il pas de les laisser saigner? Ce sont elles qui ont fait de moi un homme. Mais la solitude m'est nécessaire pour méditer à nouveau, dans le silence, la solution du problème religieux pour laquelle j'ai combattu et qu'aujourd'hui mon esprit ne considère plus comme certaine. Ah! chère amie, maternelle amie, c'est à vous seule que je puis confesser ma ter-

rible incertitude. Et peut-être ne la confesserais-je pas même à vous, si je ne l'avais en horreur, et si pourtant je n'éprouvais un étrange besoin d'en voir devant moi la formule écrite de ma propre main sur ce papier. »

Lelia jeta un coup d'œil sur ce qui suivait, pour voir si elle y retrouverait encore des paroles d'amour. Mais, comme elle n'y retrouvait que les noms de Dom Aurelio et de Benedetto, elle revint en arrière, lut de nouveau le passage : « Aujourd'hui, ma périlleuse inclination... » jusqu'aux mots « ... sentiment et sensation confondus en une même extase ; » et elle s'y arrêta, palpitante, haletante, devenue chair de ces paroles. Puis, non sans avoir à lutter contre les houles contraires de son orgueil, elle approcha de ses lèvres entr'ouvertes les paroles enivrantes, les effleura d'un léger contact qui ne fut que le commencement d'un baiser. Et elle les relut encore, y fixa si obstinément ses yeux que le reste de la lettre prit l'apparence d'un brouillard autour de ce centre lumineux.

Lorsqu'elle sortit de cette espèce de ravissement, elle éprouva, en réfléchissant aux paroles de la lettre, une inquiétude qui jusqu'alors ne l'avait pas tourmentée. Elle pressentit avec angoisse que l'amour de Massimo, encore vif, menaçait néanmoins de s'éteindre promptement. Et elle voulut relire enfin avec plus d'attention, d'un bout à l'autre, ces pages dont elle avait à peine parcouru du regard la majeure partie. La lettre disait :

« Chère amie,

« Je vous écris d'un village solitaire, au milieu de sévères montagnes que couronnent les nuages. Ne croyez pas que j'y sois venu pour fuir la chaleur de Milan. Pour l'heure, j'ai rompu avec Milan et avec le monde. Et je vais vous dire tout, parce que j'éprouve à votre égard les sentimens d'un fils affectueux.

« Depuis quelque temps, je me trouvais mal à l'aise chez mon oncle. Mon oncle est un saint homme, qui a résolu le problème de concilier l'intransigeance religieuse et la charité. Si tous les intransigeans étaient comme lui, ils forceraient le monde à vénérer leurs doctrines. Mais il n'a aucune culture religieuse, et, sur la foi de personnes qui me connaissent mal, il estime qu'en religion je suis un égaré. Je dois dire aussi que nos tendances intellectuelles sont diamétralement contraires.

Au surplus, il m'a fait entendre, par quelques allusions d'ailleurs très bienveillantes, qu'il me désapprouvait de ne m'être point astreint à une occupation régulière, sûre et lucrative.

« De graves ennuis, dont vous aura sans doute parlé Dom Aurelio, m'avaient induit à venir chercher la paix et le silence dans le Val d'Astico. Vous savez quelle paix j'y ai trouvée. De retour à Milan, je me suis aperçu qu'il y avait des raisons urgentes pour que je ne vécusse plus à la charge de mon oncle. Après notre pieuse visite au cimetière de Velo, j'ai lu dans le *Corriere* l'annonce d'un concours ouvert pour la place de médecin à la Valsolda, dans la province de Côme. Cette annonce m'a frappé : car c'était en ce pays que, de toute façon, j'aurais bientôt à me rendre pour y accomplir un pieux devoir envers l'homme que j'ai le plus aimé au monde. Je partis donc sur-le-champ pour la Valsolda, après avoir dit à mon oncle que je me proposais de prendre part à ce concours et que, par conséquent, je désirais visiter ce pays, tout à fait inconnu de moi.

« Un bateau du lac de Lugano m'amena au village qui me fut indiqué comme le centre de la Valsolda. En y débarquant, je compris que ce n'était pas le village où je trouverais la solitude désirée. Mais je sus qu'il y avait un hôtel convenable dans un autre village, plus haut, plus à l'écart. Et me voici installé dans cet ermitage de Dasio, pareil à un nid de fraîche et humide verdure, que dominent au nord et au levant des roches colossales. En apparence, je ne suis qu'à quatre ou cinq heures de Milan ; mais, en réalité, je suis au bout du monde. Mon hôtel, où, pour l'instant, il n'y a pas âme qui vive, s'appelle *Pension Restaurant du Jardin*. Je vous écris dans une chambrette carrée, assez propre, sur un bureau presque élégant. Près de l'hôtel se dresse l'église, dont la façade porte l'inscription : *Divo Bernardino*. Plus bas, à droite et dans le lointain, un clocher se profile sur le miroir du lac. Si j'avais la paix en moi, je sentirais mieux la paix de ces églises anciennes, de ces pierres ignorantes de nos luttes, fidèles gardiennes du catholicisme de nos pères. Mais, hélas ! chère amie, mon âme n'entre en communion ni avec les montagnes, ni avec les vallées, ni avec les églises, et elle est incapable de goûter la paix des choses qui l'entourent ; car, au lieu de paix, il n'y a en elle qu'une perpétuelle et fatigante vicissitude de mouvemens contraires. S'il arrive que ces mouvemens cessent une minute, ce n'est pas un repos pour

moi, c'est une atonie mortelle. Et de l'atonie mortelle je passe à l'amertume irritée; puis, de l'amertume, je passe à des épouvantes qui me glacent. Je ne m'abandonne pas à tout ce trouble sans résistance; mais une telle lutte exclut la paix.

« Le premier résultat du silence de Dasio a été de me faire entendre plus douloureusement les voix du monde que j'ai fui. Et je dois dire en outre que quelque esprit malin semble se faire un jeu de me les rappeler. Ma fenêtre regarde sur le parvis de San Bernardino, où jouent des enfans. Eh bien! tout à l'heure, une petite voix y a crié : *Lelia!* »

Ici commençait la partie de la lettre déjà lue et relue; et, bien avant d'y arriver, les mains et le cœur de la jeune fille tremblaient. Elle avait peur de ne pas trouver un assez ferme point d'appui dans son orgueil renaissant, de juger encore trop douces les expressions les plus sévères dont il s'était servi contre elle, d'entrevoir l'extinction prochaine de cet amour qui se condamnait lui-même. Elle sauta les passages connus, reprit la lecture à l'endroit où Massimo parlait de ses incertitudes religieuses et du besoin qu'il avait de les confesser à Donna Fedele.

« Mon présent état d'âme par rapport à la foi catholique a une origine lointaine; mais c'est aujourd'hui seulement que je m'en rends compte. Vous voyez, amie chère et vénérée! Si je me confesse à vous, c'est aussi pour tâcher de me raccrocher à votre foi, à votre foi ancienne et précieuse, étrangère au moderne criticisme et aux querelles théologiques, solide comme le fut celle de ma mère: une foi plus ferme que le marbre et que le bronze!

« Dès mon adolescence, j'étais souvent assailli par des doutes, et un moment vint où je ne sus pas les étouffer dès leur naissance. Je ressemblais à une algue déracinée, jouet du flot, lorsque, étant étudiant à Rome, je connus dans un village du Latium celui dont la dépouille mortelle viendra bientôt reposer ici. Cet homme, je l'ai adoré, et, tant qu'il vécut, je ne fus plus troublé par l'ombre d'un doute. J'aurais donné joyeusement ma vie pour ma foi et pour l'Église. J'ai pu souhaiter alors que l'Autorité de l'Église suivît sur tel ou tel point une voie différente; mais la possibilité de me révolter contre elle ne se présenta pas un seul instant à mon esprit. Je restai en cet

état quelque temps encore après la mort de mon maître. Puis les injustes accusations qui furent portées contre lui, avec une évidente mauvaise foi, sous prétexte qu'il s'était volontairement écarté de la doctrine catholique, par des personnes qui n'étaient pas qualifiées pour le juger, les attaques que j'eus moi-même à subir, parce que j'étais son disciple, de la part d'une foule de pharisiens, et aussi, d'autre part, le contact corrodant d'une certaine hypercritique, de certains novateurs qui ne savent que nier, qui naviguent sans boussole et sans gouvernail, hypercritique et novateurs dont mon maître m'avait toujours éloigné, préparèrent peu à peu la désagrégation de l'ensemble de mes croyances; et cette désagrégation progresse de jour en jour.

« Ne croyez pas, chère amie, que je perde la foi comme il advient de la perdre à certaines personnes qui, moins intelligentes et moins cultivées qu'elles ne s'imaginent l'être, arrivent à mépriser le catholicisme parce qu'il y a dans le culte telles particularités qui leur déplaisent, parce qu'il y a dans le dogme telles obscurités qui leur semblent absurdes et même risibles. Ce sont là misères de gens présomptueux, qui ne connaissent guère le catholicisme et qui, de leurs chaires plus que modestes, se mêlent de juger la religion de saint Augustin, de Dante et de Rosmini. Non : si ma foi se désagrège, c'est pour d'autres motifs. Le doute qui grandit dans mon âme, c'est que cette divine religion va peut-être subir le sort déjà subi par la divine religion de Moïse; c'est que l'élément divin va peut-être en sortir, comme il est sorti un jour de la religion de Moïse pour s'incorporer au christianisme, à ce christianisme qui, préparé par les prophètes, a laissé derrière lui la dépouille morte de tout ce qui était suranné, de tout ce qui était dépassé. De même que le catholicisme a été l'achèvement du mosaïsme, ainsi le catholicisme trouvera peut-être son propre achèvement dans une religion supérieure. Faut-il qu'il y ait des précurseurs qui se sacrifient? Dois-je me sacrifier et prêcher le Verbe nouveau, en opposition avec le Verbe que j'ai prêché jusqu'à ce jour? Telle est mon angoisse. Mes amis de Rome voudraient que je prisse la parole dans le cimetière d'Oria, lorsque les restes de mon maître Benedetto y seront inhumés. Mais je crains de ne pouvoir le faire sans hypocrisie, parce que Benedetto croyait inébranlablement à l'immortalité de l'Église catholique et au devoir absolu de lui obéir. Si j'en viens à me convaincre qu'il

s'est trompé, tandis qu'aujourd'hui je considère seulement cette erreur comme possible, il me semble qu'en parlant sur sa tombe j'offenserais sa mémoire; et, par conséquent, je devrai céder la place à quelque disciple plus fidèle.

« Dom Aurelio, qui est toujours à Milan où il attend des leçons, ignore l'état de mon âme. Je n'ai pas eu le courage d'en causer avec lui; je n'aurai pas non plus le courage de lui en rien écrire. A quoi bon lui donner une si grande douleur? Je n'attends de lui aucun secours : car je sais d'avance ce qu'il me répondrait. Il est, par lui-même, en faveur de l'Église catholique, un argument plus fort que tous ceux qu'il pourrait m'exposer de vive voix ou dans une lettre; mais c'est un argument qui ne saurait suffire à me contenter, puisqu'il existe des âmes nobles, pures et convaincues dans toutes les Églises et même hors de toute Église.

« Telle est la douloureuse vérité sur l'état de mon âme. Cet état me fait souffrir: car je suis persuadé que, si je romps avec le catholicisme, il ne subsistera plus en moi, sous forme positive, aucune certitude religieuse. Et alors, comment me serait-il possible de vivre?

« Puisque je vous écris comme un fils, je veux vous dire encore quelque chose de ma nouvelle situation financière. Jusqu'ici, j'avais largement usé de la générosité de mon oncle. Aujourd'hui, je sais que mon oncle, aussi parcimonieux pour lui-même qu'il est libéral pour les autres, a l'occasion de consacrer à une œuvre de bienfaisance l'argent que lui coûtait ce neveu à demi réprouvé. Je vivrai donc de la rente d'un petit capital auquel s'est réduit l'héritage de mon père et de ma mère. Ma rente me donne de quinze à dix-huit cents francs par an, ce qui, dans un village comme Dasio, suffit pour les dépenses nécessaires, lorsque les besoins se réduisent à peu de chose. Toutefois, je ne puis me passer de livres, de revues, de journaux, et, en conséquence, il faut que j'ajoute à cette modeste rente le gain d'un travail personnel. Quoi qu'il en soit, le sentiment nouveau que j'ai de ma pauvreté, — pauvreté relative et fort éloignée de la misère, — est pour moi, je vous assure, un sentiment qui a son charme. Ce n'est pas que je me réjouisse de me sentir indépendant d'un bienfaiteur; mais je suis bien aise de me sentir presque indépendant des choses, bien aise de me sentir rapproché des humbles, descendu d'un monde où règnent le formalisme et la

simulation dans un monde plus franc et plus simple. Ce sentiment serait une joie pour moi si, à cette heure, mon âme était capable d'allégresse.

« Écrivez-moi, chère amie. Adressez votre lettre à Dasio, par San Mamette, province de Côme. Je préfère que vous ne me parliez plus de la petite personne qu'il s'agit d'oublier.

« Veuillez agréer le respect tendrement filial de votre

« MASSIMO. »

Tandis qu'elle lisait les pages qui traitaient de religion, Lelia n'en comprenait que le fond de douleur, avec un regret confus de sa propre impuissance à comprendre davantage. A ce regret se mêlait le sentiment d'une faute commise par celle qui lui avait communiqué des confidences adressées strictement à elle seule, et aussi le remords de profiter de cette indiscrétion. Mais, emportée par une irrésistible curiosité, Lelia n'en continuait pas moins la lecture. Les paroles relatives au charme d'être pauvre, paroles écrites par l'homme qu'elle avait accusé de cupidité sordide, lui déchirèrent le cœur. Elle fut prise de frisson ; ses épaules, ses bras, ses mains tremblèrent. Elle porta la lettre à ses lèvres, et, cette fois, elle y imprima un vrai, un long baiser.

« Je suis indigne de lui, pensait-elle, et mon indignité m'ôte le droit de troubler son cœur. Il faut que je lui laisse croire que je le méprise comme auparavant. »

Cette résolution la réconforta un peu, la releva dans sa propre estime. Quand elle parvint aux mots : « La petite personne qu'il s'agit d'oublier, » elle eut une sorte d'élan intérieur qui fut, non de protestation, mais d'assentiment. De temps à autre, des sanglots gonflaient sa poitrine, mais pas une larme ne coulait de ses yeux.

Le lendemain matin, Lelia descendit tard dans la chambre de Donna Fedele, dit bonjour à son amie, et, d'un air indifférent, posa la lettre sur la table. Donna Fedele lui demanda :

— Ai-je eu tort ?

— En quoi ? répondit Lelia, froidement. Je savais bien.

— Tu savais bien ? s'écria Donna Fedele, stupéfaite. Mais il y a dans cette lettre beaucoup de choses qu'assurément tu ne savais pas.

— Laissons cela, je vous prie! répliqua un peu sèchement la jeune fille.

Sur ces entrefaites arriva la cousine Eufemia Magis, petite vieille courbée, parcheminée, qui avait l'air d'être venue pour se faire soigner bien plutôt que pour soigner les autres. Il fut donc résolu que Lelia s'en irait tout de suite à la Montanina.

— J'espère, dit Donna Fedele, que ton père te permettra de venir souvent au cottage.

Les yeux de Lelia eurent un éclair :

— Je voudrais bien voir le contraire!... s'écria-t-elle.

Mais Donna Fedele lui prit et lui caressa les mains.

— Sois sage, sois sage! recommanda-t-elle.

Puis la jeune fille embrassa son amie, qui lui murmura doucement à l'oreille :

— Alors cette lettre t'a fait mal?

Lelia ne répondit ni par une parole, ni par un geste.

— Tu ne veux pas qu'en lui écrivant je lui dise un mot de toi?

Les épaules de Lelia sursautèrent et sa tête fit un signe de négation violente.

— Tu ne veux pas quelque autre chose?

En prononçant ces derniers mots, la voix de Donna Fedele, d'ailleurs câline, prit un accent qui signifiait : « En somme, que veux-tu? » Mais Lelia, toujours sans répondre, se dégagea de l'embrassement et partit.

X

AVEUX

I

Deux jours plus tard, Lelia reçut une lettre de Donna Fedele. Son amie lui annonçait que, sur le conseil du médecin d'Arsiero, elle se rendrait incessamment à Turin, et elle priait la jeune fille de lui faire visite avant son départ. Celle-ci remit au messager un billet écrit à la hâte et ainsi conçu :

« Je suis très contente d'apprendre que vous partez pour Turin. Toutefois je n'irai pas au cottage, parce qu'il me serait pénible, à la veille de votre départ, d'avoir à repousser certaines sollicitations, comme je serais sans doute obligée de le faire. Peut-être ne mérité-je pas que vous vous occupiez encore de moi. Peut-être vaut-il mieux que vous m'oubliiez, que vous m'abandonniez à mon sort.

« LELIA. »

II

Ce matin-là, Donna Fedele se trouvait dans un état de santé si fâcheux qu'elle en était extraordinairement irritable. Elle avait souffert toute la nuit, et c'était seulement à l'aube qu'elle avait réussi à dormir une heure. La pauvre Eufemia, qui couchait dans la chambre voisine, l'avait entendue maintes fois gémir, et elle en était navrée. Mais cette compassion, le zèle même qui lui mettait sur les lèvres de continuelles demandes, les conseils qu'elle donnait, les prières qu'elle faisait, tout cela ne valait à la vieille cousine que des réponses maussades.

L'effet du billet de Lelia fut désastreux. Donna Fedele le lut et le relut, en présence de sa garde-malade, puis le déchira. Elle était irritée par ce refus de venir la voir, irritée par la formule finale qui lui semblait n'être qu'un salmigondis romantique de phrases toutes faites : « Oubliez-moi ! Je ne suis pas digne ! Mieux vaut m'abandonner à mon sort ! »

Mais, aussitôt que le billet fut déchiré, elle pensa à M. Marcello, et des larmes de repentir lui mouillèrent les yeux. La cousine Eufemia la regardait, ébaubie.

— Écoute, Eufemia ! lui dit Donna Fedele. Est-ce que tu as jamais été romantique ?

La petite vieille comprit seulement que la malade voulait plaisanter, et elle se mit à rire de bon cœur.

— Romantique? Ah ! mon Dieu, qu'est-ce que c'est que ça ?

— Eh bien ! je vais te donner une leçon de romantisme. Apporte-moi un plateau d'argent.

Eufemia apporta le plateau. Donna Fedele y fit brûler le billet de Lelia, puis versa la cendre dans une enveloppe et cacheta l'enveloppe avec de la cire.

— Après déjeuner, ajouta-t-elle, nous irons porter cette enveloppe à la Montanina, et, ce faisant, nous ferons du romantisme.

Eufemia crut que Donna Fedele se moquait d'elle. Aller à la Montanina dans un état pareil, après une nuit si pénible? Et, par-dessus le marché, il pleuvait! C'est pourquoi, lorsqu'elle reçut l'ordre positif d'envoyer quelqu'un à Arsiero pour commander une voiture, elle déclara que c'était une imprudence, une folie. La veille au soir, le médecin n'avait-il pas ordonné le repos le plus complet, indispensable pour que la malade pût entreprendre le voyage de Turin? Mais la cousine eut beau protester, la voiture arriva.

D'habitude, la voiture qui venait prendre Donna Fedele s'arrêtait sur la voie publique, et Donna Fedele allait à pied de sa maison jusqu'à la grille. Mais, ce jour-là, elle fit approcher la voiture jusqu'au perron. Il ne pleuvait plus; le soleil s'était montré. La cousine, voyant la malade si pâle, la supplia encore de ne pas sortir; mais elle n'obtint pour toute réponse qu'un sourire et l'ordre de monter en voiture. Par le fait, cette extrême pâleur dénotait autant de souffrance morale que de souffrance physique. Donna Fedele avait dans le sang, comme Lelia, les fermens de l'orgueil, et il lui coûtait beaucoup de faire plier son propre orgueil devant celui de la jeune fille.

La voiture s'arrêta au chandelier-candélabre, et la cousine fut envoyée à la Montanina pour prier Lelia de descendre.

Donna Fedele, restée seule dans la voiture, au milieu de ce paysage aimé qu'elle quitterait prochainement, s'abandonna à des réflexions mélancoliques. Depuis l'adolescence, son rêve avait été d'arriver à la mort sans douleur physique, dans l'intégrité de ses sens et de son intelligence, avec l'âme pleine d'une douce poésie. Elle pressentait maintenant qu'elle ne survivrait pas à l'opération, et cela ne lui causait aucun chagrin. Mais, sur ce chemin solitaire qu'elle avait tant de fois parcouru dans sa jeunesse, ayant à gauche le silence heureux des bois profonds et du pré fleuri, ayant à droite le gazouillement perpétuel du ruisseau qui se jette dans un ravin, ayant en face, dressée là-bas en plein ciel, la chère petite église où elle avait tant prié, tant pleuré de larmes secrètes, parmi les paisibles formes des montagnes impérissables, elle sentit son cœur s'attendrir. En général, elle communiait médiocrement avec la nature; ce

n'était pas une rêveuse; c'était une femme chez qui dominait le sens moral, une femme plus intéressée par le langage et par l'aspect des hommes que par le langage et par l'aspect des choses. Mais, à cette minute, elle s'étonna elle-même de la tendresse qu'elle éprouvait pour ce chemin désert, pour ce muet décor de grâce et de beauté, pour la voix plaintive de l'eau tombante, pour les montagnes impérissables. C'était la tendresse d'un adieu. Certainement elle ne reviendrait plus en cet endroit avant de partir pour Turin, et ensuite...

Ensuite, reverrait-elle M. Marcello? Elle n'y comptait pas. Qui sait les changemens que l'autre vie réserve à nos affections mêmes? Cette pensée réveilla dans son cœur un cuisant chagrin de n'avoir pas réussi encore à assurer l'avenir de Lelia selon le désir de l'ami défunt, et d'être probablement obligée de laisser cette entreprise interrompue.

Enfin Lelia parut, accompagnée de la cousine Eufemia. Mais celle-ci, comprenant qu'elle ne devait pas assister à la conversation, demeura près de la chapelle et s'assit sur les marches. Quant à Lelia, elle s'approcha de la voiture, d'abord assez lentement, puis d'un pas plus rapide, lorsqu'elle vit Donna Fedele en descendre avec l'aide du cocher. Dans l'embarras que lui donnait cette rencontre, la jeune fille eût été bien aise d'y mettre un peu de cérémonie, et elle pria Donna Fedele de rester dans la voiture, espérant que la présence du cocher rendrait l'entretien moins pénible. Mais Donna Fedele s'obstina à descendre, et, voyant ouverte la porte à claire-voie qui donnait accès dans la prairie, elle dit avec son sourire habituel :

— Allons causer là-bas, au même endroit où déjà nous sommes allées. Tu te souviens?

Lelia objecta que Donna Fedele se fatiguerait; mais celle-ci répondit qu'elle serait très bien sur l'herbe.

Donna Fedele, appuyée sur le bras de Lelia, gagna lentement la petite éminence ombragée, entre les châtaigniers et le ruisseau. Là, elle s'assit sur une couverture que le cocher étendit par terre, à cause de l'humidité, tandis que la jeune fille demeurait debout.

— Tu as été méchante, dit Donna Fedele, dès que le cocher se fut retiré.

— Et je le suis encore, répondit Lelia, les yeux fixés sur le ruisseau qui coulait près d'elle.

Donna Fedele se tut quelques instans, regarda aussi l'eau courante, et à demi-voix, sans lever la tête, elle reprit :

— Songe que peut-être tu ne me verras plus.

— Quand partez-vous? demanda la jeune fille, également à voix basse.

— Je pars d'ici pour aller à Turin, répliqua l'autre avec un peu d'impatience dans la voix; mais je crois qu'ensuite je partirai de Turin pour aller rejoindre mes morts!

— Ne pensez point de semblables choses, fit Lelia, luttant contre son émotion.

— Quand tu sauras que je ne suis plus de ce monde, te rappelleras-tu ce que tu m'as promis?

Lelia prononça un « oui » à peine intelligible. Alors Donna Fedele tira de sa poche deux lettres et en présenta une à la jeune fille.

— Tout est là, dit-elle, le nom, l'adresse, les instructions. Dans mon testament, je n'ai mis que le legs pur et simple.

Lelia prit la lettre en silence. Donna Fedele, s'apercevant que la jeune fille était émue, lui demanda si, à présent encore, elle était contente de la lettre qu'elle lui avait écrite. Lelia baissa les yeux et murmura :

— Non.

— Eh bien! la voici, ta lettre, dit Donna Fedele, en lui tendant l'autre enveloppe.

— Détruisez-la vous-même, répondit Lelia, par un reste d'orgueil.

Donna Fedele ouvrit l'enveloppe, montra la cendre. Lelia s'empourpra, saisit brusquement l'enveloppe et la jeta dans le ruisseau.

— Il n'est pas certain, ma chérie, reprit Donna Fedele, que j'arrive à temps pour l'opération. Et, quand bien même cette opération réussirait, je me sens si défaite intérieurement que la secousse me fera tomber en ruine. Mais laissons cela. Tu me permettras de prier pour toi dans cette vie et dans l'autre. C'est tout ce que je te demande. Vois! Moi aussi, j'étais orgueilleuse; mais je me suis corrigée de mon péché d'orgueil. Tâche de te guérir à ton tour de ce défaut-là. Tu seras bientôt majeure, maîtresse de ta personne. N'écoute pas ton orgueil, alors. Car tout n'est qu'orgueil en cette affaire. Tu me comprends bien!

Lelia eut intérieurement un amer sourire. Donna Fedele,

avec tout son esprit, n'avait donc pas discerné la vérité!

— Songe, ajouta l'autre, qu'un homme se perd par ta faute.

— Vraiment? il se perd? fit Lelia, ironique.

— Oui, te dis-je, il se perd!

— Parce qu'il ne croit plus aux prêtres, sans doute?

Donna Fedele réfléchit une seconde. Puis, sans répondre à ce sarcasme :

— Écoute, dit-elle. Aujourd'hui ma bourse est une vraie boîte aux lettres.

Et elle tira de sa bourse une troisième enveloppe.

— Voici, continua-t-elle, une lettre que j'ai reçue ce matin. Je ne veux pas que tu la lises tout de suite. Tu la liras plus tard. Je te la laisse. Je te la laisse pour toujours. Et maintenant, aide-moi à me relever.

Lelia prit la lettre, tout en se disant qu'elle faisait mal de la prendre; mais ce fut plus fort qu'elle. Ainsi un joueur, après avoir juré à ses enfans de ne plus toucher les cartes, allonge malgré lui une main tremblante vers celles qui lui sont offertes sur une table de jeu, à côté d'une poignée d'or. A peine l'eut-elle prise, elle voulut la rendre; mais déjà Donna Fedele faisait de pénibles efforts pour se remettre debout. Lelia ne put se dispenser de l'aider, ce qui ne fut pas facile. Ensuite elle sentit que la restitution ne pouvait plus se faire avec une véhémence qui s'imposerait, et que l'état de Donna Fedele ne permettait pas une querelle. Alors elle se dit qu'il lui restait toujours la ressource de ne pas lire.

Donna Fedele, à bout de forces, s'arrêtait tous les deux pas, s'appuyait lourdement sur le bras de la jeune fille, et, par instans, regardait Lelia en souriant doucement de sa propre lassitude.

— Sans autres adieux, dit-elle. Je ne te demande plus de venir me voir au cottage. Avant d'affronter ce déplacement, j'ai besoin d'un repos absolu. Tu pourras m'adresser un mot à Turin, quand j'y serai. Hôpital Mauriziano.

Lelia ne prononça pas une parole. La lettre lui brûlait la main, lui brûlait le cœur. Au moment de remonter en voiture, Donna Fedele, avec son doux et tendre sourire, dit encore :

— Adieu, ma chérie.

Alors seulement Lelia, à voix basse, avec l'hésitation de

quelqu'un qui prévoit qu'on ne prendra pas sa demande au sérieux, la pria de conserver la lettre.

— Mais non ! mais non ! fit Donna Fedele.

III

Restée seule, Lelia fut prise d'une violente palpitation. Son cœur omniprésent battait jusque dans ses tempes. Elle cacha la lettre dans son sein et elle alla s'asseoir sur les marches de la chapelle.

Pour apaiser le tumulte de son cœur, elle se dit que peut-être cette lettre parlait uniquement de religion, de foi perdue ou de foi reconquise, et que tout cela lui était absolument indifférent. Mais, quoi qu'il en fût, cette lettre, par sa présence sensible, mettait en elle une confuse ardeur, le sentiment d'un vertige qui réduisait à l'impuissance sa volonté emportée dans le tourbillon du destin. Elle entendit, à sa gauche, des gens qui descendaient, et elle se leva. C'étaient deux paysans de Lago, qui la saluèrent. Elle eut l'idée de retourner à la maison ; mais, après avoir fait quelques pas, elle changea d'idée. A la maison, dans sa chambre, elle n'aurait pas résisté à la tentation de lire tout de suite. Elle s'arrêta, incertaine. Finalement, elle revint en arrière avec une inconscience d'automate, descendit les degrés de la chapelle et prit la route de Lago.

A mesure qu'elle avançait, l'idée de lire cette lettre dans un lieu désert s'imposait à son inconscience d'automate. Arrivée à la conque de Lago, elle entra dans le sentier qui mène au petit lac. Elle entendit au lavoir des voix de femmes, revint encore sur ses pas, s'engagea entre les masures de Lago. Désormais elle avait un but : elle se dirigeait vers la haute route militaire qui coupe le flanc de la Priaforà au-dessus des gorges du Posina, lieu où elle était allée maintes fois cueillir des roses des Alpes. Elle monta vers ces sauvages éboulis à l'heure où le soleil déclinant, après avoir embrasé la crête de la montagne, commençait à s'y éteindre. Une bise froide soufflait des gorges sur l'entassement des pierres arides, sur le chaos des énormes roches tombées des hauteurs nues et sinistres vers l'abîme plein d'ombre et de grondement éternel. Ensuite elle quitta la route, grimpa à gauche, entre les rhododendrons fleuris. Assise là-haut, seule figure vivante dans l'immensité de ce désert venteux, elle cueillit

machinalement des fleurs autour d'elle, en amassa sur ses genoux une petite botte, y reposa longuement ses mains immobiles, ses yeux, sa pensée. Puis, le plus froidement qu'elle put, elle tira la lettre de son sein, fit effort sur elle-même pour ne pas courir à la recherche de son nom, lut depuis le commencement, avec lenteur :

« Chère amie maternelle,

« Sachez que me voici sur le chemin de la richesse et de la célébrité. Avant-hier, la famille d'un jeune homme à qui j'ai remis en place un pied luxé, m'a envoyé à mon hôtel tous les biens du bon Dieu : du fromage de chèvre, des saucisses, des champignons. Hier, un jeune prêtre humble, timide et candide, pour une visite faite à sa vieille mère qui a des varices aux jambes, m'a donné, au lieu de l'argent que je n'ai pas voulu prendre, une bouteille de vinaigre de Modène. Où l'avait-il eue? Je l'ignore. Ce matin, la femme du sacristain m'a envoyé chercher; et la fillette qui m'apporta le message m'apporta aussi une corbeille de noix, pour me décider à la suivre. Au dire de mon hôtelière, un grand avenir m'attend. Si je continue du même train, prévoit cette femme, il n'est pas impossible qu'on m'appelle jusqu'à Puria, petit groupe de maisons situé à vingt minutes d'ici.

« Et un être à qui la fortune sourit avec tant de complaisance aurait envie de mourir? Oui, hélas! par instans, cette folle idée m'obsède. Il me semble alors que je serais content de dormir dans le petit cimetière de Dasio, entre deux cyprès tristes comme mon triste destin; et, attendu que je ne manque pas d'imagination poétique, je rêve que ces cyprès, nourris de mon cœur, formeraient deux hautes colonnes, deux noires et triomphales colonnes de la mort. Et puis, je chasse cette idée funèbre, je m'accuse de lâcheté; mais, à la réflexion, je suis bien obligé de reconnaître que, lâche ou non, je n'ai guère de motifs pour tenir à la vie.

« Je ne parle pas des amis à qui ma mort ferait de la peine. Il n'y en a que deux, vous et Dom Aurelio. Et encore, pour ce qui est de Dom Aurelio, je crois bien que, s'il savait que je suis mort régulièrement dans mon lit, avec tous les secours de la religion catholique, il m'estimerait plutôt heureux et se consolerait aisément. Vous, chère amie, vous prendriez

la chose avec un peu moins de philosophie, vous me pleureriez un peu plus; mais, si je ne me trompe, vous n'attribuez pas à cette vie une très grande valeur, et, par conséquent, vous ne vous attristeriez pas beaucoup du sort d'un ami qui serait allé faire connaissance avec l'autre, après avoir accompli tous ses devoirs envers notre sainte mère l'Église.

« Vous vous étonnez que je parle de tels devoirs, après ce que je vous ai écrit l'autre jour. Vous pensez sans doute que, comme Pierre sur la mer de Galilée, j'ai crié, sentant que j'enfonçais : « Sauvez-moi, Seigneur! » Certes oui, j'ai crié, et peut-être le Seigneur me sauvera-t-il, mais autrement que vous ne le supposez. Peut-être la vérité est-elle, non à la surface, mais au fond de la mer. Si j'étais sur le point de mourir, je ne voudrais pas scandaliser les bonnes gens. Je demanderais un prêtre, et ce ne serait pas de l'hypocrisie; je confesserais mes péchés par un besoin suprême de sincérité et d'humilité en face de la mort; je communierais, en mémoire de Celui que j'aurais voulu suivre sur la montagne et sur les flots de la mer galiléenne, au lieu de suivre l'interminable procession de mitres, de barrettes, de tricornes, de capuchons, de robes noires, blanches, rouges et violettes qui chemine aujourd'hui devant nous. Mais cela n'est pas encore le fond; il me semble que je me trouve encore sur des eaux mobiles, qu'agitent la furie des vents et la rapidité des courans; il me semble que je subis encore l'impulsion des sentimens qui furent le véhicule de mes croyances passées; il me semble que je n'aurai de repos que dans ces dernières et stables profondeurs où n'arrive plus la parole du Christ : *Homme de peu de foi!* et où descendront un jour, pour y dormir à jamais, les mitres, les barrettes, les tricornes et les capuchons. Quand je compare ce que je croyais l'an dernier avec ce que je crois maintenant, je me demande, quoique cette demande même me fasse horreur, si demain je croirai encore à Dieu.

« Eh bien! je mentirais si je vous disais que telle est la cause pour laquelle je désire la mort. Non : si ce n'était que cela, j'aurais au contraire un plus ardent désir de vivre. Je m'interdirais de penser aux choses de la religion; je m'interdirais toute négation, toute croyance; je me ferais le père, le frère, l'ami de ces pauvres gens; je voudrais leur procurer tout le bien qui dépendrait de moi, en vivant moi-même dans la pauvreté; je me

chercherais une compagne que je pourrais aimer avec mon cœur et avec mes sens, et je vivrais d'amour en attendant le grand sommeil, sans m'inquiéter autrement d'un mystère que je ne connais pas et que je ne suis pas capable de connaître. Mais ce paradis m'est impitoyablement fermé. Si je désire la mort, c'est parce que cette fièvre de passion que j'ai voulu combattre, qu'un moment même j'espérais vaincre, cette fièvre qui a nom Lelia, s'est exaspérée dans mes veines, me brûle, me consume; et je n'essaie même plus de la guérir. »

A cet endroit de la lettre, une flamme courut dans le sang de Lelia, un brouillard obscurcit sa vue; elle eut la sensation d'être comme un fétu de paille dans une tempête, dans le souffle d'un Dieu, maître du ciel et de la terre, devant lequel tout ploierait, sa volonté à elle comme le reste. Elle posa la lettre ouverte sur la botte de rhododendrons, prit cette botte dans ses mains tremblantes, pressa les fleurs sur son visage pour en respirer le parfum, voulut cacher même aux esprits de l'air le baiser avide qu'elle mit sur les paroles de feu. Elle était vaincue, elle lui appartenait ; elle était la femme qui s'offrait à son cœur et à ses sens, qui voulait vivre d'amour avec lui dans la pauvreté, qui s'enfermerait avec lui dans ce nid de montagnes, hors du monde, qui le consolerait de toutes les amertumes passées, qui le confirmerait dans l'idée de faire le bien, de ne plus songer à l'Inconnaissable, d'accepter même l'éternel sommeil. Les larmes l'étouffaient.

Effrayée, elle reposa sur ses genoux les rhododendrons avec la lettre, s'efforça de ne plus penser à rien, de se perdre dans la contemplation d'un œillet sauvage qui tremblait au vent comme tremblaient les mains de la jeune fille. Quand elle crut être maîtresse d'elle-même, elle continua sa lecture :

« Est-ce parce que, dans la solitude, l'imagination domine l'intelligence ? est-ce parce que la poésie mélancolique et douce du lieu où je suis m'amollit le cœur ? Je ne saurais le dire ; mais ce que je sais bien, c'est que je péris d'amour, c'est que je passe des heures et des heures à contempler, non son portrait, que je ne possède pas, mais un petit morceau de papier sur lequel, un jour, à ma prière, elle a tracé le titre d'un livre. Ce morceau de papier, je le regarde, je le regarde; puis je ferme les yeux, et les trois mots du titre se transfigurent, deviennent pour moi, sous mes paupières, son visage rayonnant d'intelligence, de fan-

taisie et d'ardeur. Je me penche, je bois le parfum dont elle se sert et que le papier garde encore; et ce parfum me fait mal comme la divine musique de l' « Aveu, » cette musique de Schumann qui, jouée par elle, m'a si délicieusement endolori jusqu'aux bras et jusqu'aux poignets.

« Vous voyez, maternelle amie, avec quelle confiance filiale je vous dis tout. Ce matin, je m'enivrais passionnément de parfum, de visage, de ces regards. A bout de forces, je laissai là mon trésor et je courus hors du village pour regarder, parmi les crêtes des hautes cimes au pied desquelles se trouve Dasio, une aiguille de dolomite qui ressemble à cette autre aiguille que je contemplais du salon de la Montanina, à travers les vitres de la galerie supérieure, en écoutant l' « Aveu. » Combien de choses elle me disait, cette petite aiguille inclinée dans l'azur! Celle d'ici ne lui ressemble pas entièrement; mais mon imagination la tord, la courbe de force. Ah! si vous saviez combien de fois, depuis les quelques jours que j'habite à Dasio, je suis resté de pierre, moi aussi, à la contempler!

« Et voici, hélas! une autre chose qu'il me reste à vous dire. Je n'ai plus ce refuge, cet asile de dédain et de mépris où, hier encore, je cherchais une protection contre l'amour. Je ne me sens plus le droit de mépriser celle qui, sans me connaître, m'a jugé défavorablement. Mon seul droit, comme aussi mon devoir, c'est de sauvegarder ma dignité, si nous sommes destinés à nous rencontrer de nouveau dans la vie. »

A cet endroit, Lelia sourit; puis, brusquement, elle baisa la lettre, comme pour demander pardon de ce sourire; et elle continua:

« Demain je descendrai à Albogasio pour prendre avec le maire les derniers arrangemens relatifs à l'inhumation de la dépouille mortelle de Benedetto. Cette dépouille sera prochainement rapportée ici. J'ai écrit à Rome que je faisais volontiers ces démarches en hommage à la mémoire d'une personne chère, mais que je ne me sentais pas en état de parler sur la tombe, comme le souhaitaient mes amis. Peut-être qu'en cette tombe sera ensevelie aussi ma foi dans un catholicisme immortel. Si je parlais, je serais obligé de dire que je pleure tout ensemble sur cette foi et sur l'homme qui me l'a inspirée.

« Et maintenant, adieu. Donnez-moi des nouvelles de votre santé. Si vous aviez plus de confiance en moi que dans les mé-

decins de votre voisinage, je vous offrirais mes soins. Mais je ne crois pas valoir mieux qu'eux : ils ont une expérience qui me manque. Adieu encore.

« Votre enfant prodigue, qui se contente de ses glands.

« MASSIMO. »

Au-dessous de la signature, une autre main avait ajouté :

« Ne t'y trompe pas : cette ruine d'une âme est ton œuvre. Je pressens que Dieu voudra rebâtir. Puisse-t-il, dans sa miséricorde et dans sa sagesse, se servir de toi ! Qu'il te souvienne alors de ta pauvre amie, qui te demande de prier pour elle !

« FEDELE. »

Sans s'arrêter à ces dernières lignes, Lelia remonta en arrière vers les paroles passionnées, relut plusieurs fois ces paroles, les baisa et les rebaisa. Finalement, elle replaça la lettre dans son sein. De la vie du cœur, la joie se propageait en elle à la vie des sens. Elle jouissait du vent froid qui lui fouettait le visage ; elle jouissait du sauvage et majestueux décor que déployaient les montagnes, en face d'elle, avec leurs sommets illuminés par le soleil couchant, avec leurs chaos de roches écroulées dans les ombres inférieures; elle jouissait des rhododendrons qui ondulaient à côté d'elle, jouissait de se sentir vivre. Elle se leva, ouvrit et étendit les bras comme pour embrasser le monde devenu sien. Puis elle trembla d'avoir été aperçue, regarda autour d'elle, inquiète. Non, il n'y avait personne. Elle se courba pour ramasser les rhododendrons tombés à ses pieds, en refit un bouquet et commença de descendre, impatiente de regagner sa chambre, impatiente aussi de savourer son bonheur secret en présence d'autrui. Elle descendit rapidement, du pas élastique et ferme d'une femme heureuse.

A l'entrée de la villa, elle rencontra Teresina qui admira beaucoup les roses des Alpes. Telles furent du moins les paroles de la femme de chambre ; mais ce qui l'émerveillait, en réalité, c'était ce nouvel éclat dans les yeux de Mademoiselle.

Dès qu'elle fut dans sa chambre, Lelia en ferma la porte à clef, pour relire encore une fois la lettre, et cette lecture l'inonda de bonheur. Elle disposa les rhododendrons sur le chevet de son lit, mais la tête en bas, de sorte que les fleurs

pendissent sur son oreiller, lui effleurassent les cheveux, et qu'elle pût, en levant un peu le visage, les atteindre avec ses lèvres. Elle retira du bouquet une rose, descendit dans la salle à manger, prit un vase de cristal et mit la fleur dans l'eau, pour l'avoir devant elle sur cette table où elle dînerait seule : car le sieur Momi avait jugé bon d'aller faire un petit tour à Padoue. Ensuite elle passa au salon, s'assit devant le piano, joua l' « Aveu » avec un ravissement divin, en se disant que, là-bas, dans le lointain ermitage, *il* sentirait peut-être vibrer au fond de son cœur quelques notes de cette musique. Elle retrouva dans sa mémoire, avec un transport de joie, des vers qu'un ami de M. Marcello avait adaptés à l'air de l' « Aveu. » Un seul de ces vers répondait au sentiment de l'exécutante :

Or sappi che brucio, che moro di te (1).

Elle joua le morceau deux fois, trois fois, pour ce vers unique. Puis elle quitta le piano, chercha dans le salon la place d'où l'on voyait l'aiguille de dolomite. Et elle revint encore au piano, tira encore de l'instrument les plaintes entrecoupées de la passion délirante.

« Jésus ! » pensait Teresina en mettant le couvert pour le dîner. « Que peut-elle bien avoir ? »

ANTONIO FOGAZZARO.

(*La cinquième partie au prochain numéro.*)

(1) « Sache que je brûle, que je meurs de toi. »

L'ESPRIT DE LA NOUVELLE SORBONNE

Dans un précédent article (1), j'ai d'une part cherché les causes de la crise du français, d'autre part essayé d'expliquer ce qu'était l'enseignement supérieur des lettres et la légitimité, et l'utilité, et la nécessité de son existence. Aujourd'hui, je voudrais chercher les causes de « la crise de la Sorbonne, » de l'irritation d'une partie de ses étudians contre l'esprit général qui l'anime, voir ce qu'il y a de légitime au fond de cette animosité et dans quelle mesure et de quelle manière on y pourrait donner satisfaction.

Le fond de l'affaire, c'est la lutte entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Cette lutte longtemps latente, aujourd'hui très déclarée, et qui sera demain aiguë, consiste en ceci. Il existe en France deux enseignemens qui sont utiles et un enseignement qui ne sert à rien. Les deux enseignemens qui sont utiles, c'est l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur; l'enseignement qui ne sert à rien, c'est l'enseigne-secondaire. L'enseignement primaire, selon ses différens degrés, mène à être laboureur, ouvrier, contremaître, petit employé, petit commerçant; l'enseignement supérieur mène à être avocat,

(1) On le trouvera dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1910 et reproduit dans *l'Esprit de la nouvelle Sorbonne*, par Agathon (libraire du *Mercure de France*). A ce propos, je ferai remarquer à Agathon, qui prétend que la Sorbonne m'a « délégué » à sa défense et que c'est une « tactique » et une « manœuvre, » que je suis un peu connu pour n'entrer jamais dans aucune manœuvre, pour n'être jamais mêlé à aucune tactique et pour n'être jamais le délégué que de moi-même. J'ai écrit l'article en question, qui m'avait été demandé par M. Francis Charmes, en août 1910, à Bourbon-l'Archambault, sans avoir correspondu avec qui que ce soit sur ce sujet. Il faut du reste ne me connaître aucunement, ce qui est permis, pour supposer même qu'il en ait pu être autrement.

magistrat, diplomate, professeur, médecin, etc. L'enseignement secondaire ne mène absolument à rien. La vieille formule tant de fois répétée : « J'étais bachelier, je n'étais bon qu'à mourir de faim » est absolument exacte. L'enseignement secondaire ne conduit à aucune profession. Il est inutile par définition, puisqu'il n'est, comme il s'intitule lui-même, qu'une « culture générale. » En termes plus précis, il ne sert qu'à une chose : il aide à être intelligent; il aide à avoir de l'esprit de finesse, il aide à avoir de l'esprit de logique, il aide à avoir des idées générales, il aide à avoir du goût; il aide à être original; il aide, selon l'excellente formule de Nietzsche, « à devenir tout ce que l'on est. » Il s'ensuit qu'il sert à tout, certes, mais qu'il ne suffit à rien; qu'il peut servir à être très distingué dans quelque profession qu'on embrasse, mais qu'il ne mène à aucune profession, et en un mot, qu'il sert à tout, mais que, précisément à cause de cela, il ne mène à rien.

Or les deux enseignemens utiles ont fini par s'apercevoir qu'ils étaient de même nature et avaient entre eux étroit parentage et ils ont songé, ce qui était très rationnel, à se souder l'un à l'autre et à éliminer leur intermédiaire. L'enseignement primaire s'est dit : « Pourquoi mes élèves, dégrossis par moi, n'entreraient-ils pas dans l'enseignement supérieur sans passer par le secondaire, pour devenir avocats, médecins, diplomates, etc.? » Et l'enseignement supérieur s'est dit : « Il n'y a rien de plus juste et il n'y a rien de plus pratique; je peux très bien, d'un bon élève de l'école primaire, faire un avocat, un médecin et un magistrat; qu'on me donne des élèves de l'école primaire. » On sait que la tendance est là et que l'on marche à très grands pas dans cette voie.

Ceux qui le déplorent, et j'en suis, font remarquer ceci : il est incontestable que l'enseignement primaire étant un apprentissage et l'enseignement supérieur en étant un autre, on peut très bien passer de celui-là à celui-ci. Il faudrait même noter, pour être tout à fait précis, que l'enseignement primaire est *moins* un apprentissage que l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur est l'enseignement d'une profession, droit, médecine, diplomatie, chimie agricole; l'enseignement primaire est déjà culture générale, parfaitement. On y fait de l'orthographe et du calcul, mais on y fait aussi de l'histoire, de la lecture de bons auteurs et de la morale, *toutes choses qui rendent intelli-*

gent d'une façon très générale. L'enseignement primaire a des parties d'enseignement secondaire. Mais enfin, prenons enseignement primaire et enseignement supérieur comme étant de même nature, comme étant tous les deux à peu près également des enseignemens pour l'utile. Si l'on passe directement de l'un à l'autre on ne se sera *jamais* cultivé généralement; on ne se sera jamais appliqué à être intelligent uniquement pour être intelligent; en un mot, on n'aura pas de culture.

Qu'en résultera-t-il? C'est qu'on n'aura qu'une intelligence professionnelle, qu'un cerveau professionnel. Un avocat, un médecin qui aura passé de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur ne sera qu'un ouvrier. C'est déjà prouvé : les avocats, les avoués, les médecins qui ont, à la vérité, passé par l'enseignement secondaire, mais qui n'y ont pas pris goût et qui ne l'ont pratiqué qu'avec ennui, sont des ouvriers, pas autre chose. Ils sont quelquefois bons ouvriers, mais ils ne sont que des ouvriers.

— Qu'importe? — Il importe en ceci qu'ils font leur métier en routiniers, qu'ils n'y apportent aucune sagacité, aucune pénétration, aucune finesse et qu'ils n'inventent rien. Ce sont les contremaîtres de leur profession, et leur profession, entre leurs mains, n'avance pas, ne se perfectionne pas, prend tout le caractère d'un métier manuel. Supprimez l'enseignement secondaire comme intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, vous aurez en dix ans une déchéance de toutes les professions libérales.

Ainsi ils parlent. Ils ont raison, et c'est pour cela que Thiers avait dit si carrément : « L'enseignement secondaire, c'est l'enseignement national. » Il voulait dire : les autres donnent un métier; celui-ci fait le cerveau du pays. Ils ont raison. Seulement, cette déchéance, mettons si vous voulez cette *plébéisation* des professions libérales, c'est précisément ce que veut, obscurément peut-être, la démocratie. Elle déteste, chose assez naturelle, ce qui se distingue d'elle; elle déteste l'esprit cultivé, elle déteste (tout particulièrement) l'homme qui, en dehors de son métier, a des clartés de tout; elle déteste l'homme original (ou capable de le devenir) qui, peut-être, aura une pensée par lui-même et ne pensera pas *selon sa classe* et *selon son parti*, qui ne pensera pas *tributim;* en somme, et cela va comme de soi, elle déteste l'*individu*.

La pensée démocratique la plus profonde que je connaisse et qui m'a ému, je parle très sérieusement, et ravi autant qu'une pensée d'Auguste Comte ou de Nietzsche, c'est la pensée centrale de M. Durkheim, qui est celle-ci : les faits sociaux sont absolument indépendans des faits individuels; les lois sociales sont absolument indépendantes des lois individuelles; la société vit d'une vie qui est à elle et non point du tout de la vie de tous ses membres; et ce n'est pas elle qui procède des individus, ce sont les individus qui procèdent d'elle et ce n'est pas elle qui est la résultante des individus, ce sont les individus qui sont sa résultante; les individus croient penser individuellement, ils ne pensent que la pensée collective, qui, elle, existe non par eux, mais par soi-même. Donc, que l'individu abdique; ou plutôt il n'a pas besoin d'abdiquer, car il n'existe pas et quand il croit penser par lui-même, il est simplement dupe d'une illusion; il croit être; ce qui existe seul, c'est la cité, ou, intérieurement à la cité, c'est le groupe dont il fait partie. Je trouve la théorie contestable, mais elle est merveilleusement démocratique; car c'est ainsi que le démocrate pense et ainsi qu'il veut qu'on pense; personnellement, il pense ainsi; il pense selon son parti, selon son syndicat, selon son journal et quand il lui arrive de ne pas penser ainsi, il lui semble qu'il ne pense plus et il est comme effaré; et il veut qu'on pense ainsi, c'est-à-dire qu'il n'admet pas que quelqu'un pense autre chose que ce que la cité pense et que, comme Bossuet et comme Louis XIV, il déclare hérétique et hors la loi tout homme « qui a des opinions particulières. » La pensée centrale de M. Durkheim, c'est le fonds même et le tréfonds de la démocratie; c'est la démocratie même à l'état pur.

Or l'enseignement secondaire enseigne tout justement à être intelligent individuellement; il laisse tomber, bien entendu, tous ceux qui sont incapables de jamais penser, même un peu, par eux-mêmes, et c'est-à-dire soixante-quinze pour cent, et qui auraient dû, — oh ! ceux-ci, oui ! — passer tout simplement de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur; mais les autres, il les développe en tant qu'êtres doués de la faculté de penser, de comparer, de goûter, de sentir les choses fines, de démêler l'idée juste et l'idée fausse que contient un lieu commun; il les développe en tant qu'êtres capables d'avoir une autre intelligence que l'intelligence collective.

— Mais alors, il en fait des aristocrates !

— Pas autre chose et étonnez-vous maintenant que la démocratie ne puisse pas les souffrir et ne puisse pas supporter l'enseignement qui les forme ! Mettons-nous une chose en l'esprit : l'enseignement secondaire est absolument incompatible avec la démocratie, et la démocratie est absolument incompatible avec l'enseignement secondaire. Les professeurs d'enseignement secondaire, démocrates, vivement contempteurs de Renan et qui, d'autre part, défendent l'enseignement secondaire, me plongent dans la stupeur et me paraissent absolument incohérens. Très logiques au contraire les démocrates qui dénoncent l'enseignement secondaire comme aristocrate, rétrograde et réactionnaire.

Dès 1898 M. Jules Lemaître disait : « Nous sommes une société démocratique et industrielle, menacée ou plutôt à demi ruinée déjà par la concurrence de puissantes nations : et les enfans de notre petite bourgeoisie et nombre d'enfans du peuple passent huit ou dix ans à apprendre très mal les mêmes choses que les Pères Jésuites enseignaient autrefois, très bien, dans une société monarchique aux fils de la noblesse, de la magistrature et des classes privilégiées. N'est-ce pas un anachronisme effronté? Et la croyance à l'utilité présente de cette éducation n'est-elle pas un préjugé extravagant? » Au point de vue démocratique pur, rien de plus juste. L'enseignement secondaire, dans une société démocratique forme une aristocratie, elle fait des *surprimaires* dans une nation où il ne devrait y avoir que des primaires ; il doit disparaître.

Depuis, Agathon a entendu dans des congrès d'instituteurs traiter l'enseignement secondaire d'enseignement de *classe* et les lycées de « séminaires de bourgeoisie. »

Depuis encore, M. Seignobos déclarait : « Notre enseignement secondaire est celui qui conserve le plus de notre ancien régime. Il est fondé sur un principe commercial, donc aristocratique, ouvert seulement aux enfans de la bourgeoisie qui peuvent payer... Je n'ai pas besoin de vous rappeler dans quelle mesure il est encore verbal et claustral. Il n'est donc pas démocratique et il n'est qu'imparfaitement scientifique... » — Je passe sur d'autres déclarations non moins nettes.

Voilà donc qui est entendu : il y a incompatibilité, relative pour notre période de transition, absolue au fond et qui devien-

dra absolue dans les faits, bientôt, entre l'enseignement secondaire et la démocratie. La tendance qui se montre un peu partout de supprimer l'enseignement secondaire et de mettre bout à bout l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur est démocratiquement justifiée.

Vous entendez maintenant toute la force du mot de Thiers : « L'enseignement secondaire, c'est l'enseignement national. » Je le crois bien : pour lui, rien de plus incontestable. Il était bourgeois; il ne comprenait que la nation, cultivée autant qu'elle pourrait l'être, conduite et gouvernée par une bourgeoisie très cultivée, et c'est cette bourgeoisie qui était pour lui la nation; donc « l'enseignement secondaire, c'est l'enseignement national. » Mais par ce mot, si, bourgeoisement, il intronisait l'enseignement secondaire, démocratiquement il le condamnait à mort. Il y a toujours deux conclusions à chacune de nos idées générales, celle que nous en tirons et celle que, de leur point de vue, nos adversaires en tirent, aussi logiquement du reste que nous.

Maintenant, laissons l'enseignement supérieur en général et envisageons l'enseignement supérieur des lettres en particulier. Remarquez-vous tout de suite qu'il a une situation toute spéciale qui n'est nullement celle des autres enseignemens supérieurs? Les autres enseignemens préparent à une profession, celle de médecin, celle d'avocat, etc. L'enseignement supérieur des lettres prépare lui aussi à une profession; mais à laquelle? A celle de professeur d'enseignement secondaire et de professeur d'enseignement supérieur. Voilà qui est tout à fait particulier; car, comme préparant à la profession de professeur d'enseignement secondaire, il prépare à une profession qui consistera précisément à n'enseigner aucune profession. Il doit dresser des élèves à une profession non professionnelle. Il doit, enseignement supérieur et par conséquent utilitaire, enseigner une profession non utilitaire. Est-ce assez particulier? Il est le seul enseignement supérieur qui soit dans ce cas.

— Mais, à ce compte, je frémis à y penser, il doit rester enseignement secondaire lui-même?

— Il me semble ainsi; mais poursuivons, examinons encore. L'enseignement supérieur prépare *aussi* à l'enseignement supérieur; il fait des professeurs d'enseignement supérieur et, par conséquent, il faut qu'il soit enseignement supérieur. N'est-il pas vrai?

— Sans doute.

— Mais cependant, remarquez. A quoi serviront les professeurs d'enseignement supérieur que l'enseignement supérieur aura formés? A faire des professeurs d'enseignement secondaire surtout, et presque uniquement des professeurs d'enseignement secondaire. Donc, le plus haut enseignement supérieur est forcé, en préparant des maîtres d'enseignement secondaire, d'être d'enseignement secondaire lui-même; et en préparant des professeurs d'enseignement supérieur dont le principal office consistera à faire des maîtres d'enseignement secondaire, il est forcé d'être, là même encore, enseignement secondaire. Si ces choses pouvaient se chiffrer, on dirait que le plus haut enseignement supérieur n'est enseignement supérieur que pour un quart. Donnons des précisions. La Sorbonne prépare à la licence et à l'agrégation, voilà son enseignement secondaire; et apprend à ceux qui songent au doctorat comment on fait une thèse, voilà son enseignement supérieur. Son enseignement secondaire s'adresse à des centaines d'étudians, son enseignement supérieur à quelques dizaines. Et encore à ces quelques dizaines-là il faudrait de l'enseignement secondaire, puisque c'est des professeurs destinés à le donner qu'ils formeront.

— Non, car l'enseignement secondaire, ils l'auront reçu, suffisamment, en se préparant à la licence et à l'agrégation.

— Oui, ceux qui auront en effet poussé jusqu'à l'agrégation; non, ceux qui n'auront poussé que jusqu'à la licence et qui voudront passer directement de la licence au doctorat. De quelque façon qu'on retourne la chose, nécessité est que la moitié, les deux tiers, les trois quarts de l'enseignement de la Sorbonne soient enseignement secondaire ou qu'elle fasse mal son métier.

Autrefois, il n'en était pas ainsi, parce qu'il y avait une École normale dont le seul office était de préparer à la licence et à l'agrégation. Alors, la Sorbonne pouvait ne préparer qu'au doctorat et c'est-à-dire montrer uniquement comment on fait la science et quelles sont les méthodes pour faire avancer la science. Maintenant, la Sorbonne a absorbé l'École normale et, par conséquent, elle est partiellement *descendue*, puisque c'est ainsi qu'elle semble considérer les choses, au rang d'institution d'enseignement secondaire. On me dit que certains de ses professeurs en sont désespérés et exaspérés. Je le comprends, ou je

l'admets; mais il ne fallait pas absorber l'École normale, parce que, quand on la contient, il faut remplir tout son office.

Ce qui fait que ces jeunes gens ont une certaine animosité contre vous, c'est qu'ils viennent vous demander de les préparer aux examens et que vous les y préparez peu ou de mauvaise grâce.

Enfin parlons net, a dû se dire plus d'un professeur de la Faculté de Paris après avoir lu le livre d'Agathon, ce que demandent ces jeunes gens, d'un bout de leur livre à l'autre, c'est que nous, professeurs d'enseignement supérieur, nous leur fassions de l'enseignement secondaire.

— N'en doutez pas, c'est cela; et pourquoi? Parce que c'est l'essence même de leurs examens.

— Alors des rhétoriques supérieures et des « philosophies » supérieures pendant trois ans?

— Certainement; de plus en plus supérieures, de plus en plus élevées, d'accès de plus en plus difficile, mais restant toujours dans l'esprit de l'enseignement secondaire, étant toujours une culture générale de l'esprit. Je ne dis pas que ce soit là ce que je vous demande; je dis que c'est ce qu'ils sont parfaitement obligés de vous demander. Ils y mettent peut-être aussi une préoccupation de dilettantes, ils y mettent peut-être aussi ce sentiment qui fait qu'on n'aime point à être dérangé et qu'on aime à continuer de faire ce que l'on faisait, il est possible, et même j'en suis sûr; mais ils y mettent surtout des préoccupations de candidats.

Il y aurait bien un moyen de tourner la difficulté, ou plutôt de l'enlever d'un souffle, comme une paille. Ce serait de donner aux examens de licence et d'agrégation précisément ce caractère d'enseignement supérieur qui leur manque. Le désaccord cesserait du coup; les professeurs ne feraient que de l'enseignement supérieur, mais en en faisant ils prépareraient aux examens: plus de difficulté, personne n'a plus à se plaindre. Oui; mais du même coup aussi, c'est tout l'enseignement secondaire qui est dénaturé. Ce sont des hommes qui n'auront appris que l'art de faire la science que vous enverrez distribuer aux enfans la science faite; ce sont des hommes qui se seront spécialisés dans un canton de la connaissance que vous enverrez donner aux enfans la connaissance générale. Tout ce qui est nécessairement l'enseignement secondaire, tout ce qui est par la force des

choses l'enseignement secondaire, c'est précisément cela qu'ils ne pourront pas donner. Le moyen est séduisant, mais il ne vaut rien; il ne satisferait que les convenances des professeurs de la Sorbonne; il ne satisferait point, il sacrifierait tous les besoins des populations scolaires. Ni la licence, ni l'agrégation ne peuvent devenir examens d'enseignement supérieur; ils doivent demeurer examens supérieurs d'enseignement secondaire. Et par conséquent la Sorbonne doit être établissement supérieur d'enseignement secondaire, — et Agathon a raison.

— Mais ne doit-elle pas être aussi établissement d'enseignement supérieur?

— Évidemment; car qui le serait? Et il faut bien que l'enseignement supérieur soit donné quelque part. Quoi donc alors?

Mais c'est très simple; ce ne paraît compliqué que parce qu'il y a à la Sorbonne un enchevêtrement énorme; mais c'est très simple, l'écheveau débrouillé. On fait de tout à la Sorbonne, et je ne m'y oppose nullement; mais on le fait pêle-mêle, et c'est à cela que je m'oppose. On y fait de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. On y fait de l'enseignement primaire; on y enseigne à de jeunes Polynésiens le sens des mots français et la syntaxe de *quelque que*, et cela les mène à l'obtention du certificat d'études françaises. On y fait de l'enseignement supérieur, et cela dirige du côté du doctorat des jeunes gens qui du reste ne sont pas encore agrégés. Je veux bien qu'on y fasse tout cela; mais sans le faire en méli-mélo.

Voyez donc cette méthode. Un jeune homme sort de rhétorique supérieure. On lui fait redoubler la rhétorique supérieure, — et l'on a raison et l'on n'a pas autre chose à faire, — pour le mener à la licence. Il est reçu licencié. Alors on le met en plein enseignement supérieur, méthodologie, bibliographie, critique des textes, pour lui faire faire son mémoire de seconde année qui lui vaudra le diplôme d'études. Ce mémoire est une thèse de doctorat, tout au moins de doctorat d'université. L'étudiant met un an à le faire et, pendant cette année, ne fait absolument pas autre chose et n'a pas le temps de faire autre chose. Et c'est après cette année d'enseignement supérieur et très supérieur, qu'*on le ramène* à l'enseignement secondaire pour le préparer à l'agrégation. Cela m'a toujours paru très

bizarre. Si, le plus souvent, la troisième année ne suffit pas à un jeune homme bien doué pour conquérir son agrégation, c'est que pendant un an on l'a transporté d'un enseignement dans un autre et dirigé vers le pôle Sud pour le ramener au bout d'un an vers le pôle Nord.

— Mais cela a été purement copié sur l'ancienne École normale pour laquelle vous semblez avoir quelque penchant.

— Point du tout! En seconde année d'École normale, entre la première conduisant à la licence (enseignement secondaire) et la troisième conduisant à l'agrégation (enseignement secondaire) ce que l'on faisait, c'était parfaitement encore de l'enseignement secondaire. On ne faisait pas *un* mémoire, on en faisait *six*, et par conséquent ces mémoires n'étaient pas, ne pouvaient pas être des thèses de doctorat; c'étaient des dissertations, plus étendues et plus nourries et plus substantielles que les dissertations de première année, mais c'étaient des dissertations. L'élève, passant de seconde en troisième année n'avait pas à faire demi-tour. Il n'avait qu'à faire plus compendieusement ce qu'il avait fait en seconde année avec une certaine abondance de détails. — Au lieu de six mémoires forcément courts, à la Sorbonne, maintenant, en seconde année, on fait un mémoire forcément long; on met une année à le faire et on *s'égare* pendant un an loin d'un ordre d'enseignement auquel il faudra, après les vacances, revenir.

— Qui force les étudians à faire, non six mémoires courts, mais un mémoire considérable?

— Qui? Mais l'examen! La voilà, la grande différence. A l'École normale, les cinq ou six mémoires de seconde année n'avaient aucune sanction. Ils ne servaient qu'à exercer l'esprit, d'abord, et qu'à donner des indications aux professeurs sur la section (lettres, histoire, philosophie) où il conviendrait en troisième année de placer l'élève. A la Sorbonne, *le* mémoire mène à un examen; l'élève le fait pour obtenir le *diplôme d'études*, sorte de grade entre la licence et l'agrégation. Voilà pourquoi il ne fait qu'un mémoire, très étendu, où se marque un grand effort d'érudition; voilà pourquoi le mémoire de seconde année prend toute l'année; voilà pourquoi le mémoire de seconde année est une thèse de doctorat précipitée; voilà pourquoi et comment l'étudiant de Sorbonne, au cours de trois années, est ballotté et cahoté d'enseignement secondaire en en-

seignement supérieur et d'enseignement supérieur en enseignement secondaire.

Il faudrait mettre de l'ordre en tout cela et pratiquer cette chose dont la théorie est si en honneur à la Sorbonne, la division du travail.

Vous avez absorbé l'École normale. Soit ; et j'en étais d'avis. J'en suis encore, à la condition qu'en vous elle reste ce qu'elle était ; car elle était bonne, du moins pour ce qu'elle faisait et voulait faire. Ayez, en la Sorbonne, une École normale qui soit très distincte de tout le reste et qui fasse son office, rien que son office et tout son office, qui fasse de l'enseignement secondaire, qui fasse de la culture générale, qui aide les jeunes gens intelligens à devenir plus intelligens et un point, c'est tout.

Trois étages, puisqu'il y a trois enseignemens à la Sorbonne ; trois étages distincts, nettement circonscrits, avec facilité, bien entendu, pour passer de l'un à l'autre, mais non pas pour circuler de l'un à l'autre ou pour les habiter tous trois à la fois. Trois étages. Au rez-de-chaussée, enseignement primaire, si l'on tient aux Polynésiens, que je ne poursuis du reste d'aucune haine. L'enseignement y serait donné par des instituteurs d'un mérite reconnu, comme il y en a beaucoup, ou par des professeurs de l'enseignement secondaire qui auraient le goût de l'enseignement primaire, — il y en a, j'en suis, — ou par *n'importe qui* ayant montré qu'il sait le français, qu'il sait la grammaire, qu'il l'aime et qu'il a du goût. Ces professeurs auraient un très beau titre ; ils s'appelleraient *professeurs d'enseignement primaire à la Faculté des Lettres de Paris*. Il est bien entendu qu'ils pourraient être docteurs ès lettres, mais qu'il n'y aurait aucun besoin qu'ils le fussent et qu'on ne s'inquiéterait aucunement, en les nommant, s'ils le seraient.

A l'entresol, l'École normale, enseignement secondaire et rien autre chose qu'enseignement secondaire. Un homme, — moi par exemple, — qui est absolument incapable de faire de l'enseignement supérieur, qui peut-être ne sait même pas trop ce que c'est, qui n'a nulle idée ni de la morphologie, ni de la sémantique, ni de la stylistique, ni des procédés bibliographiques, pour qui la critique des textes a des mystères, qui, j'irai jusque-là, n'est pas capable de méthode ou a une méthode personnelle, instinctive et par conséquent très confuse,

est évidemment un professeur très incomplet; mais il peut être un professeur excellent à préparer à la licence et à l'agrégation, tant que licence et agrégation n'auront pas de caractère *érudit*ionnel, ce qu'à mon avis elles devront ne jamais avoir; il peut faire la culture du goût et aider à penser...

— Vous avez dit vous-même que le goût était incommunicable et aussi qu'on n'enseignait pas à penser...

— Je ne songe qu'à le répéter; mais si l'on n'enseigne pas à avoir du goût on peut avoir du goût devant cent personnes et les exciter à en avoir; ce n'est qu'une excitation; mais elle est puissante; et si l'on n'enseigne pas à penser, on peut penser devant cent personnes et les exciter par l'exemple à penser par elles-mêmes et ce n'est qu'une excitation; mais elle est vive. « J'ai vu l'enseignement secondaire, dit l'Ecclésiaste, et j'ai vu combien il est vanité. » Il a bien raison; car quand il est communicable, il est infécond, et quand il paraît qu'il serait fécond, il est incommunicable. Un élève recueille pieusement une leçon *de goût* et la reproduit religieusement dans une bonne rédaction et la fait passer superstitieusement par petits morceaux dans une douzaine de devoirs. Il marque par cela qu'il est un sot, qu'il est incapable d'avoir du goût par lui-même et qu'il était bien inutile qu'il écoutât la leçon de goût. Je dirai exactement de même d'une leçon d'*idées*. Voilà ce que j'appelle l'enseignement communicable, mais stérile. — Inversement, vous avez affaire à un auditeur qui a son goût à lui et sa manière de penser à lui; votre leçon de goût ne réussit qu'à le choquer, et votre leçon d'idées ne réussit qu'à le contrarier et à le faire souffrir. Dans ce cas, étant donné le terrain réceptif, l'enseignement aurait pu être fécond; seulement il était incommunicable.

C'est vrai et cependant le contact et même le choc de l'homme de goût et de l'homme d'idées éveille, stimule, avive, met en mouvement ceux qui sont capables d'avoir un goût et d'avoir des idées. Il est également incontestable que l'on n'est un homme de valeur que quand on est un autodidacte et que l'on va beaucoup plus vite dans le chemin de la connaissance, quand, tout en étant autodidacte, on est en commerce avec des gens instruits et intelligens. L'enseignement secondaire, à dire vraiment les choses, n'est pas un enseignement; il est un commerce; il consiste à vivre intellectuellement avec des gens

plus jeunes qui vivent intellectuellement de leur côté et que votre vie intellectuelle tient en éveil, tient en curiosité et encourage. Rien de plus. Il semble, — car les renseignemens nous manquent un peu, — que Platon faisait de l'enseignement secondaire et Aristote de l'enseignement supérieur. Platon pensait devant ses amis, Aristote communiquait à ses élèves des faits et des méthodes. Ils avaient tous les deux un rôle de quelque importance.

Par ce commerce intellectuel, ne faisant point penser, mais aidant à penser; ne rendant pas intelligent, mais aidant à être intelligent et à le devenir davantage; ne donnant point le goût, mais habituant et excitant à en avoir un ; les professeurs d'enseignement secondaire, dans leur modeste sphère, conduiraient, *aideraient à aller* à la licence et à l'agrégation, examens très humbles, mais encore trop dédaignés peut-être par quelques professeurs de l'enseignement supérieur. Ils auraient le titre de *professeurs d'enseignement secondaire à la Sorbonne*. Comme leurs collègues de l'enseignement primaire à la Sorbonne, il serait inutile qu'ils fussent docteurs ; il suffirait qu'ils fussent agrégés, c'est-à-dire qu'ils eussent parcouru tout le cycle de l'enseignement secondaire (il en était ainsi à l'ancienne École normale). Ils devraient *tous* n'être pas trop spécialisés; professeurs de littérature, être un peu philosophes et savoir de l'histoire; professeurs d'histoire, être des lettrés et de bons écrivains, etc. C'est là même qu'est l'esprit de l'enseignement secondaire. Il va de soi que jamais, sous aucun prétexte, fussent-ils docteurs, ils ne pourraient prendre part aux soutenances de thèse; car ils pourraient fausser l'examen, étant sensibles à des qualités qui, au point de vue de l'enseignement supérieur, sont des défauts, et à des défauts qui, au point de vue de l'enseignement supérieur, sont des qualités. Les voyez-vous recevant une thèse parce qu'elle serait spirituelle et bien écrite ; ou la refusant parce qu'elle serait lourde de documens ! Ils seraient tenus, à l'égard des professeurs d'enseignement supérieur, à certains devoirs de déférence, sans exagération.

Et enfin, au premier étage, l'enseignement supérieur, où l'étudiant passerait, naturellement, rationnellement, après avoir réussi à l'agrégation. Ici, je puis être court, n'ayant qu'à vous renvoyer à mon premier article que je n'aurais qu'à répéter. L'enseignement supérieur, avec son érudition la plus vaste et la

plus minutieuse possible et avec ses méthodes rigoureuses et de plus en plus rigoureuses, est indispensable et il est la source de vie elle-même. C'est lui qui fait la science, comme l'enseignement secondaire s'inspire de la science faite pour la répandre; et c'est lui qui fait les hommes qui plus tard continueront à faire la science.

Je dis qu'il fait la science dont l'enseignement secondaire s'inspire. Un tout petit exemple pour me faire entendre. Le professeur d'enseignement secondaire n'a pas à enseigner la manière de se diriger entre les diverses éditions; mais cependant, il faut qu'il lise avec ses élèves son auteur dans la meilleure; donc il faudrait pour la choisir qu'il s'entendît en science éditionnelle; non; sur ce point, il n'a qu'à consulter et il faut qu'il consulte son collègue d'enseignement supérieur dont c'est l'affaire et qu'il le suive respectueusement.

L'enseignement supérieur, en mettant aux mains des futurs chercheurs les bons instrumens de recherche, épargne à chacun la tâche lourde, qu'il avait autrefois, de se faire à lui-même ses instrumens et de construire lui-même sa lampe de mineur. Par là il fait avancer la science dix fois plus vite qu'elle n'avancerait s'il n'était point. Par là, il la renouvelle incessamment. Or nous voilà au point et la voilà la source de vie. Quand la science, même littéraire, ne se renouvelle point, la curiosité à l'égard de la science languit et ceux qui ont pour office de la distribuer s'endorment; l'enseignenent secondaire devient routinier quand l'enseignement supérieur n'est plus actif; d'où il suit que nul plus que ceux qui tiennent à un bon enseignement secondaire ne doit être passionné pour un enseignement supérieur très actif. Cette vérité de sens commun a été méconnue chez nous pendant une bonne soixantaine d'années (elle n'était pas méconnue de Renan) et la France entière en a pâti.

C'est ce qui me fait repousser vigoureusement l'esprit général, — malgré d'excellentes parties, — du livre d'Agathon. (Je ne suis délégué par personne.) Il ne veut qu'une chose en somme, c'est que l'enseignement supérieur soit de l'enseignement secondaire. C'est une erreur redoutable. Si l'enseignement supérieur était encore de l'enseignement secondaire, c'est la vie qui se retirerait *de l'enseignement secondaire lui-même.*

Ce qui choque ces jeunes gens, c'est l'austérité de l'enseignement supérieur. C'est le mot, si juste pourtant, de M. Lan-

son : « Il s'agit de savoir et non pas de sentir; surtout il ne faut pas croire savoir quand on sent. » Oh! que cela est dur! « O Seigneur, que vous êtes rude! » Mais cependant c'est la vérité en art (et peut-être ailleurs) que savoir est la condition de sentir et qu'il faut savoir un auteur pour le sentir autrement que confusément, pour le sentir finement, je vais plus loin : pour le sentir juste. Un exemple personnel. J'ai longtemps, comme tout le monde, été révolté de l'orgueil effronté des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, des : « il n'y a jamais eu un homme meilleur que moi, » etc. Eh bien! c'est que j'étais un imbécile. Non, c'est que j'étais un ignorant. Quand j'ai su que les *Confessions* étaient un ouvrage de défense, qu'en les écrivant Rousseau *répondait* à d'infâmes libelles qu'il savait qu'on préparait contre lui, alors tout a changé; j'ai trouvé que Rousseau était éloquent, sans doute, mais n'était pas fou (il y a une différence), j'ai *compris le ton* et j'ai pu sentir juste. « Oh! la belle chose que de savoir quelque chose! » Mais le voyez-vous assez, que savoir est la condition de sentir. Oh! mon Dieu, avec Wagner comme avec Rousseau.

Il paraît, — je l'ignorais, — que M. Lanson est un peu revenu sur cette formule, en très libre esprit qu'il est et qui ne s'emprisonne pas dans la maison qu'il bâtit, et qu'il a dit que « l'impressionnisme doit être à la base du travail scientifique et qu'il faut que sentir devienne un moyen légitime de savoir. » C'est maintenant que je le comprends moins. Je reste à croire que c'est savoir qui est un moyen de sentir et notamment le seul. S'il veut dire, et c'est ce que je pense bien, qu'on n'apprendrait jamais si l'on ne commençait par sentir un peu, et que la curiosité émue, l'émotion accompagnée de curiosité, est au commencement de l'étude littéraire comme l'hypothèse est le commencement nécessaire de toute découverte scientifique, je suis de son avis autant qu'il en peut être; mais il reste encore qu'on ne sent bien que quand on sait beaucoup et qu'il *est encore plus vrai* que savoir est la condition de sentir qu'il ne l'est que sentir soit la condition de savoir.

Mais je m'égare, ou plutôt je m'attarde. Brusquons : l'enseignement supérieur, malgré ses austérités, est la condition d'existence de l'enseignement secondaire et par conséquent il faut qu'il existe et qu'on le prenne, quoique austère.

Donc, au premier étage, l'enseignement supérieur, superposé

aux deux autres, avec ses professeurs, tous docteurs, seuls faisant de l'enseignement supérieur, seuls faisant passer les thèses de doctorat, etc. L'étudiant pourrait passer dans cet enseignement tout de suite après sa licence, se destinant, dès sa licence passée, à l'enseignement supérieur et ne voulant point être professeur de lycée. Je trouverais cela déplorable, mais j'admettrais qu'il fût permis. Le vrai professeur d'enseignement supérieur sera toujours pour moi celui qui aura poussé jusqu'à l'agrégation, qui se sera initié ensuite à l'enseignement supérieur et qui aura enseigné quelques années dans les lycées. Il est bon, ici, de connaître la rivière dont on doit être la source. Cependant, j'admettrais que certains jeunes spécialistes, à leurs risques et périls, du reste, passassent d'une instruction secondaire incomplète à l'enseignement supérieur de leur choix ou de leur vocation. Il faut de la liberté dans l'éducation à vingt ans, et il ne faut pas que les cadres soient trop rigides.

Inversement, le jeune agrégé pourrait quitter la Sorbonne sans aborder l'enseignement supérieur, exactement comme faisait l'élève de l'ancienne École normale. Il aurait tort; car sait-il ce qui l'attend? Sait-il si, une fois dans son lycée de province, le goût de l'enseignement supérieur et l'idée de faire ses thèses ne lui viendront pas? Et alors, ses thèses, comment les ferait-il de la manière dont on les doit faire à présent, s'il n'a pas été initié aux méthodes nouvelles?

Dans mon plan, l'ordre et la marche sont ceci : un an de licence, deux ans d'agrégation, un an ou deux d'enseignement supérieur. Objection : cela fait cinq ans! Je trouve que ce n'est pas trop et que c'est précisément ce qu'il faut. Si les exigences de la vie s'y opposent, je proposerais que l'agrégé qui est forcé d'aller gagner sa vie dans les lycées pût prendre, dans les six premières années de son service, deux ans de congé, en une fois ou en deux fois, pour revenir en Sorbonne apprendre comment on travaille en enseignement supérieur. Remarquez que ce ne serait pas toujours nécessaire et que le jeune agrégé placé auprès d'une faculté de province trouverait dans cette faculté gens qui lui enseigneraient très bien le métier d'enseignement supérieur.

Voilà, ce me semble, ce qu'il y aurait à faire. Je n'ai pas besoin de dire que tout cela ne serait que pour un temps et assez court. Ce qui périt et ce que la démocratie veut qui périsse, j'ai dit pourquoi, c'est l'enseignement secondaire. Ce qui sera, dans

vingt ou trente ans, c'est l'enseignement primaire soudé à l'enseignement supérieur; ce qui sera, c'est des avocats, des médecins, etc., qui n'auront jamais suivi une classe d'enseignement secondaire. Bien. Facultés de droit, facultés de médecine, grandes écoles restent debout. Mais les facultés des lettres et les facultés des sciences, qui sont dans cette situation particulière, que j'indiquais en commençant, de ne servir qu'à faire des professeurs d'enseignement secondaire ou des professeurs destinés à faire des professeurs de l'enseignement secondaire, ces facultés-là, n'ayant plus d'objet, tomberont tout net.

— Elles auraient toujours pour objet de faire de la science pure.

— Devant qui, puisque, personne n'ayant été élevé par l'enseignement secondaire jusqu'au niveau de l'enseignement supérieur, elles n'auront pas d'auditeurs ?

— Quelques-uns.

— Ce n'est pas pour quelques dilettantes que le pays les entretiendra chèrement. Non, n'ayant que des raisons superficielles d'existence, elles n'existeront plus et voilà tout. Mais d'ici là, quelque rapproché que me semble ce terme, il y a une bien meilleure organisation des facultés et une bien meilleure distribution du travail dans les facultés (celles que je propose ou d'autres) à réaliser, et il faut y songer pour conjurer « la crise; » ou, à parler moins tragiquement, pour donner satisfaction aux vœux de ces jeunes gens, vœux un peu confus, mais dont quelques-uns sont très légitimes.

ÉMILE FAGUET.

LA FILLE DU CIEL [1]

DEUXIÈME ACTE [2]

Décor tout en blancheurs de marbre, au clair de lune. Au milieu de la scène, très en recul et surélevé par des terrasses de marbre blanc, le pavillon de l'Impératrice : toits courbes, ornés de monstres et de clochettes. On monte à ces terrasses par un « sentier impérial » qui occupe le centre du décor et qui se compose d'un plan incliné en marbre blanc sur lequel un immense dragon est sculpté en bas-relief. On y monte aussi par deux escaliers de marbre blanc, symétriques de chaque côté du sentier impérial; ces escaliers sont bordés de bêtes en bronze et en jade, et de grands brûle-parfums sur des socles de marbre blanc. Kiosques latéraux et symétriques de chaque côté de la scène; toits courbes, comme celui du pavillon, ornés de clochettes et de monstres.

Au lever du rideau, la scène est vide ; la brise fait tinter les clochettes, suspendues aux angles des toits.

SCÈNE PREMIÈRE

L'IMPÉRATRICE ET QUATRE SUIVANTES.

(L'Impératrice sort du pavillon et s'avance lentement au bord de la terrasse, les yeux levés à la lune. Quatre suivantes sortent après elle, mais restent en arrière.)

L'IMPÉRATRICE, *arrêtée en haut du sentier impérial.* — O nuit enchantée ! Pure lumière ! Frais silence !... Étoiles diamantines, enveloppez-moi de vos scintillemens, et toi, lune pâle, prends-moi dans tes rayons bleus ; calmez mon âme, éteignez ma fièvre !... *(Elle commence de descendre par le sentier impérial,*

(1) *Copyright by* Calmann Lévy, 1911.
(2) Voyez la *Revue* du 15 mars.

deux des suivantes descendent aussi, l'une par l'escalier de gauche, l'autre par l'escalier de droite, réglant leur marche sur l'Impératrice, qui reste isolée au milieu.) Le rêve, l'étrange rêve qui me chasse de ma couche, j'en subis encore l'épouvante... *(Baissant la voix)* l'épouvante et le charme. *(A ses suivantes.)* Qu'on éveille en hâte l'astrologue, qu'il découvre le sens d'un tel songe, et l'explique sans rien feindre. Écoutez bien mes paroles : j'allais être la proie d'un serpent aux écailles brillantes; déjà il m'enlaçait, m'étouffait lentement de ses anneaux froids. Et, fascinée par ses yeux fixes, je n'avais pas la force de lutter; engourdie, inerte, je m'abandonnais, sans redouter de mourir : à la terreur et à la souffrance, une langueur presque délicieuse était mêlée... Un effort suprême de volonté cependant me dégagea de l'étreinte, et, rejetée soudain hors du rêve, hors du sommeil, je me pris à regretter ces anneaux mortels qui m'enserraient... Quel peut être ce présage? *(Aux femmes.)* Rapportez ce que j'ai dit à l'astrologue : qu'il interroge l'inconnu, et, sans tarder, qu'il me donne sa réponse, ici même. Allez! *(Deux des suivantes sortent à ce commandement. L'Impératrice continue de lentement descendre. Elle est seule au milieu du sentier impérial, qui est très large et dont la blancheur est comme semée de petites paillettes brillantes.)* Comme la rosée brille sur le sentier de marbre! Il me semble fouler un tapis d'étoiles. Mais mon passage éteint leur lumière, et mon vêtement qui traîne change les gouttelettes étincelantes en un peu d'eau quelconque, dont le bas de ma robe est trempé. *(Elle descend encore.)* Pourquoi est-elle toujours devant mes yeux, l'image de cet homme que j'ai vu ce matin pour la première fois?... Pourquoi, de cette journée, où de si lourds devoirs sont échus à ma faiblesse, n'ai-je retenu qu'un regard ardent et profond, plongeant dans le mien avec une audace souveraine? Comment n'étais-je pas offensée par ce regard-là, pas plus que par les rayons du bienfaisant soleil, lorsqu'ils violent ma demeure?... Il me trouvait belle, et son admiration fut, pour moi, une parure plus précieuse que le phénix impérial de ma coiffure. Ah! j'ai bien compris, quand il s'est enfin prosterné, quel sentiment le jetait à mes pieds... Et mon fils, qui échangeait avec lui des signes d'intelligence! D'où le connaît-il donc? Et pourquoi n'ai-je même pas osé le lui demander, comme si, de moi à mon enfant, parler de cet homme était déjà criminel?... O Puissances bienfaisantes de la nuit, Esprits des

ancêtres déifiés qui m'entourez dans l'air, Mânes augustes à qui j'ai rendu hommage au fond de vos temples d'or, descendez sur moi, assemblez-vous autour de votre fille indigne et défaillante!... Cet homme, cet étranger sur ma route, en un tel jour!... O divinités dont je suis descendue, écartez de mon âme jusqu'à son souvenir. Dans un serment solennel, j'ai dépouillé ma personnalité terrestre. Rien de moi n'est plus à moi. Fille du Ciel, impératrice et régente, j'appartiens toute à ma mission surhumaine... Faites que je triomphe des faiblesses qui étaient le charme de la vie. Faites que je ne sache plus qu'il y a des fleurs, des perles et des parfums; accordez-moi d'oublier à jamais que l'amour est l'unique royaume de la femme, et la beauté sa vraie puissance. Que ma poitrine désormais ne soit que la prison de marbre de mon cœur glacé; s'il se révolte et veut battre encore, que ma volonté lui devienne un geôlier inflexible!... Aidez-moi, descendez, purs Esprits de l'air! Faites-moi rigide comme les déesses de jade, qui tiennent les paupières baissées pour ne rien voir des choses de ce monde!...

(Les deux suivantes reviennent par le jardin au bas du sentier impérial, et se prosternent.)

Première suivante. — L'astrologue est prêt à répondre à Votre Majesté.

L'Impératrice. — Qu'il vienne. *(Les suivantes se relèvent et s'éloignent.)* Ce serpent qui m'enlaçait. Ah! ce ne peut pas être lui!... Son regard dominateur, rivé au mien, restait noble et clair, pourquoi me serait-il apparu sous cette forme hostile et affreuse? Non, dans une âme qui a ces yeux-là, aucune trahison ne saurait germer... Ce ne peut pas être lui... Et cependant... je m'enivrais de cette étreinte glacée : alors, quel autre au monde?...

SCÈNE II

LES MÊMES, L'ASTROLOGUE.

(Il a cent ans. Il a une barbe blanche, raide et ébouriffée. Il est aveugle et conduit par un jeune garçon. Il veut se prosterner, mais l'Impératrice l'arrête.)

L'Impératrice. — Reste debout, vénérable vieillard; ton âge et tes yeux éteints te dispensent des formules.

L'Astrologue. — Mes yeux éteints voient dans l'invisible; mon esprit, qui médite depuis tant de jours obscurs, est clairvoyant et prophétique.

L'Impératrice. — Comment explique-t-il le mystère de ce rêve qui m'obsède?

L'Astrologue. — Sous l'apparence d'un serpent, le Dragon lui-même est venu vers le Phénix pour l'enlever et lui livrer des trésors; mais le Phénix n'a pas compris, il a battu des ailes et s'est échappé. Qu'il s'abrite à présent de l'orage terrible que, sans le vouloir, le Dragon traîne à sa suite.

L'Impératrice. — Ces paroles sont plus impénétrables encore que le songe.

L'Astrologue. — C'est cela que les chiffres ont répondu.

L'Impératrice. — Ne peux-tu éclairer ces ténèbres?

L'Astrologue. — Le voile qui couvre l'avenir ne saurait être arraché! En soulever un coin, tout au plus, nous est permis.

L'Impératrice. — Mais par là, du moins, devrait-on entrevoir quelque lueur.

L'Astrologue. — Que l'on s'abrite de l'orage terrible; que le précieux flambeau, qui éclairera l'avenir, soit mis hors des atteintes du vent. Tel est l'arrêt. Rien de plus.

L'Impératrice. — C'est bien. Je méditerai ces énigmes. Va en paix, noble vieillard.

L'Astrologue. — Que le ciel propice verse tous ses bienfaits sur la dynastie lumineuse.

(Il se retire. Le jour commence à paraître. Les plates-bandes de fleurs qui sont au premier plan, près de la rampe, déjà s'éclairent : ce sont des fleurs jaune impérial.)

L'Impératrice, *aux suivantes.* — Par grâce, une fois dans ma vie, qu'on me laisse seule ; aucun soin ne m'est nécessaire. Allez !

(Les servantes remontent et rentrent dans le pavillon.)

SCÈNE III

L'IMPÉRATRICE, seule.

L'Impératrice, *au bas du sentier impérial, appuyée aux balustres de marbre.* — L'« orage, » a dit le vieillard... L'orage, il viendra du Nord comme toujours... Nuées noires à l'horizon

les armées qui s'avancent contre mon simulacre d'empire; nuées noires, les armées de l'Empereur tartare... Mais ce « flambeau qui éclairera l'avenir, » quel est-il?... Ah!... Mon fils, sans doute!... Oui, c'est cela : mon fils!... L'« abriter, » a-t-il dit, le cacher, l'éloigner, peut-être, de ce palais menacé de toutes parts; me séparer de lui, dans le danger suprême : c'est cela qu'on me demande encore... Toujours l'angoisse, toujours le sacrifice... Et c'est à moi de guider tout un peuple, quand la force me manque pour me guider moi-même... Oh! celles qui peuvent s'appuyer sur un bras robuste! Oh! celles qui ont pour les aider les conseils d'un esprit viril et clairvoyant! Oh! les épouses qui trouvent dans le cœur de l'époux un refuge à leur faiblesse!... Mais je suis l'Impératrice, moi, et l'Impératrice veuve, seule et trop haute, n'ayant même plus d'égal à qui confier mes anxiétés et mes défaillances... *(Elle s'avance au milieu des fleurs du parterre.)* Eh bien! entendez la confession qui m'étouffe, ô vous fleurs du matin, humides de rosée fraîche!... Esprits légers qui planez sur les parterres à l'aube du printemps, écoutez-moi, puisqu'il faut que je parle et que quelqu'un m'entende : cet homme, vous savez, celui d'hier, dont le regard tyrannique et caressant ne ressemble à aucun autre, il a troublé la triste souveraine, et voici qu'à l'heure du grand péril, elle ne s'appartient plus... Il n'est qu'un de ses sujets, et elle aimerait lui obéir...

SCÈNE IV

LES MÊMES, LA GRANDE MAITRESSE DES CÉRÉMONIES, DEUX SUIVANTES.

La grande maîtresse, *se prosternant.* — Je dois avertir Votre Majesté que l'heure matinale, fixée pour les audiences de congé, est proche...

L'Impératrice. — C'est bien. Je rentre.

La grande maîtresse. — Tout est prêt pour la toilette de l'Impératrice. Quels sont les ordres?

L'Impératrice. — Je recevrai ici et en simplifiant, le plus possible, le fastidieux cérémonial.

La grande maîtresse, *toujours prosternée.* — Les devoirs de ma charge m'obligent à faire observer à Votre Majesté que ceci

est contraire aux rites : les audiences doivent avoir lieu dans la salle du trône, et s'accomplir d'après toutes les règles de l'étiquette séculaire.

L'IMPÉRATRICE. — Nous sommes au-dessus des rites et des règles : j'ai dit ma volonté.

LA GRANDE MAÎTRESSE. — Les ordres de Votre Majesté vont être transmis aux officiers du palais, qui aviseront les princes et les grands.

L'IMPÉRATRICE. — C'est bien.

(La grande maîtresse se relève et sort.)

SCÈNE V

L'IMPÉRATRICE, sortie du parterre ; elle s'arrête avant de monter par le sentier de marbre, et se retourne vers les fleurs.

Gardez-le-moi, ô fleurs du matin, ce secret que je vous ai confié. Maintenant il s'est échappé de mon âme !... Pour qu'il n'y rentre jamais, enfermez-le, ô fleurs, dans vos calices. *(Elle monte de quelques pas.)* Et vous, Ombres ancestrales, que j'implore une dernière fois, secourez votre fille impuissante à triompher de soi-même. Rendez invulnérable mon cœur, puisque vous m'avez appelée à la mission souveraine ; donnez-moi la force de repousser tout ce qui n'est pas ma noble tâche. Oh ! faites que je ne songe plus qu'à « la coupe trop pleine qu'il faut porter sans qu'elle déborde ! »

(Elle continue de remonter.)

SCÈNE VI

PORTE-FLÈCHE, DES SERVITEURS.

(Ils entrent précipitamment par le parterre qui est au pied des escaliers. Porte-Flèche, levant la tête, reconnaît l'Impératrice qui s'éloigne par le sentier impérial ; il fait un signe d'alarme à ceux qui le suivaient, et tous se jettent terrifiés la face contre terre. Dès qu'Elle a disparu, Porte-Flèche fait signe aux serviteurs de se relever.)

PORTE-FLÈCHE, *aux serviteurs.* — Mettez le trône ici, et placez ce siège tout auprès, pour le cas où l'Impératrice accorderait à quelque privilégié la faveur de s'asseoir. *(A d'autres.)* Disposez

les parfums dans les cassolettes et que les filles d'honneur n'aient plus qu'à les allumer.

(Entrent les gardes. Il les place au pied des escaliers.)

SCÈNE VII

LES MÊMES, PRINCE-FIDÈLE (ministre et général en chef). PRINCE-AILÉ (général et grand secrétaire). LE PEUPLIER (ministre). LUMIÈRE-VOILÉE (conseiller). CHAMBELLANS, CONSEILLERS, MANDARINS, etc. Ils entrent successivement, puis L'EMPEREUR TARTARE et PUITS-DES-BOIS.

Le Peuplier, *à Prince-Fidèle.* — Si Votre Excellence voulait dire un mot pour moi à l'Impératrice, mes désirs seraient comblés et j'obtiendrais le globule rouge, que j'ai gagné par mes services.

Prince-Fidèle. — Je connais vos mérites et je sais ce que vous valez. Mais, croyez-moi, la vraie grandeur est au-dessus des grandeurs. Nous vouons notre vie à une noble cause, pour la joie de la voir triompher, et non dans l'espoir d'un salaire. Si nous mourons à la tâche, notre nom brillera d'un éclat plus durable, je vous assure, que celui d'un rubis au sommet de votre chapeau... Cependant, soyez tranquille, je m'emploierai à vous le faire obtenir, puisque vous l'ambitionnez.

Le Peuplier. — Je vous en serai reconnaissant jusqu'à mon dernier jour.

(Il salue et s'éloigne.)

Prince-Ailé, *à Prince-Fidèle qui salue.* — Puis-je m'enquérir de votre santé si précieuse ?

Prince-Fidèle, *saluant.* — Que vous êtes bon de vous inquiéter d'une si négligeable chose ! Ma santé est bonne, merci. J'ose espérer que la vôtre, d'un prix infiniment supérieur, se maintient excellente, pour notre joie à tous.

Prince-Ailé, *resaluant.* — Vous me voyez confus d'une sollicitude que je mérite si peu. Merci, je suis bien. J'atteins sans trop de peine le chiffre, encore bien misérable, il est vrai, qui marque le nombre de mes années.

Prince-Fidèle. — Avez-vous pu voir ce serviteur de nos ennemis, qui est le vice-roi de Nang-King?...

Prince-Ailé. — Je l'ai vu et je lui ai dicté le rapport qu'il

convenait d'envoyer à Pékin, mais j'ai dû payer chèrement sa discrétion.

PRINCE-FIDÈLE. — Si nous gagnons par là quelques jours de répit, il ne faut pas regretter l'appât jeté dans la gueule du Tigre : les trésors des Ming, heureusement, sont loin d'être épuisés et les souterrains, inconnus des Tartares, en recèlent encore, plus qu'il n'en faut pour soutenir la guerre.

(Ils s'éloignent en causant.)

LUMIÈRE-VOILÉE, *causant avec un conseiller.* — C'est la manière d'obtenir des calebasses d'un rouge magnifique : on greffe le jeune plant avec des crêtes de coq...

UN CONSEILLER. — Des crêtes de coq !... Se peut-il ?

LUMIÈRE-VOILÉE. — On les enfouit à côté des racines et il faut faire passer les tiges à travers la chair...

UN SECRÉTAIRE. — Je connais aussi un procédé pour obtenir des courges d'un bleu céleste.

LE CONSEILLER, *à Lumière-Voilée.* — D'où tenez-vous la recette ?

LUMIÈRE-VOILÉE. — Je l'ai lue dans le Tou-Tien-Chan, un ouvrage en vingt volumes qui contient vraiment les plus curieux secrets de l'horticulture.

(Ils passent.)

UN OFFICIER. — Que notre Impératrice est bonne de nous donner audience en plein air, au milieu des fleurs !...

UN GROS MANDARIN. — Et de nous dispenser des prosternemens ; à mon âge, avec ma corpulence, cet exercice est très pénible, et l'on est, vous ne l'ignorez pas, si facilement ridicule !...

PRINCE-AILÉ, *à Prince-Fidèle, en regardant de loin l'Empereur Tartare et Puits-des-Bois.* — J'ai rencontré une fois le gouverneur du Sud, mais je dois le confondre avec un autre, car je me souviens d'un personnage tout différent de celui-ci. Cependant, si j'avais déjà vu ces yeux-là, il me semble qu'ils seraient restés dans ma mémoire.

PRINCE-FIDÈLE. — En effet, il a une expression de visage et une dignité peu ordinaires.

L'EMPEREUR, *à Puits-des-Bois.* — Pourquoi sembles-tu si inquiet ?

PUITS-DES-BOIS, *bas.* — Pourquoi ?... Je suis certain d'avoir

reconnu, ici, dans le palais, deux officiers de Pékin, déguisés, comme nous le sommes nous-mêmes.

L'Empereur. — Vraiment?... Sans doute des espions lancés à ma poursuite.

Puits-des-Bois. — Je ne le crois pas... Plutôt les chefs d'un complot, dirigé contre Nang-King peut-être, pour surprendre la ville... Il faut la quitter au plus vite. Tout est prêt, les chevaux sellés, le navire sous vapeur... Vous vouliez vous rendre compte par vos propres yeux; vous avez réussi, maintenant partons.

L'Empereur. — Partir avant d'avoir revu une dernière fois l'Impératrice! Oh! non, rien ne pourrait me faire renoncer à cette faveur, qui est devenue, pour moi, la chose la plus enviable qui soit au monde.

Puits-des-Bois. — A chaque minute, ici, nous jouons notre tête... Au moins, dès que vous aurez votre congé, je vous en supplie, ne vous attardez pas un instant...

L'Empereur. — Je te le promets.

Puits-des-Bois. — Le Prince-Fidèle a tourné plusieurs fois ses regards vers nous, et vous ne pouvez vous dispenser de le saluer. Il est premier ministre et général en chef, le plus important personnage d'ici: un grand cœur et un beau caractère. Son grade le place au-dessus d'un Vice-Roi.

L'Empereur. — Que pourrai-je bien lui dire?

Puits-des-Bois. — Quelques banalités courtoises.

L'Empereur. — Saurai-je?... *(Il s'approche de Prince-Fidèle et le salue.)* Illustre Prince! puissiez-vous vivre de longs jours heureux!... C'est une largesse du ciel que d'être admis à contempler votre noble face, et à croiser du regard le feu de vos yeux...

Prince-Fidèle, *rendant le salut.* — En vérité, je pourrais vous dire de même... Mais, je vous en prie, laissons les complimens. Êtes-vous satisfait de votre gouvernement du Sud.

L'Empereur. — Cette région est la plus fidèlement rebelle de tout l'empire et elle est si lointaine que les ordres de répression se perdent en route. Les habitans refusent de payer l'impôt aux Tartares et le versent spontanément dans nos caisses.

Prince-Fidèle. — Vous n'omettez pas de n'en accepter que la moitié, et de le refuser complètement, dans les mauvaises années?...

L'Empereur. — Je n'ai garde de négliger ce soin, qui porte à son comble notre popularité.

Prince-Fidèle. — Peut-être aimeriez-vous à vous rapprocher du trône, à obtenir un grade supérieur, plus digne de vos mérites. Usez de mon crédit, pour appuyer votre demande...

L'Empereur. — Je suis l'esclave de Sa Majesté, prêt à la servir dans le poste où elle voudra bien m'employer, mais je ne demande rien, et la bonne opinion que Votre Excellence a de mes mérites est pour moi la plus belle récompense.

Prince-Fidèle. — Je vous félicite d'être sans ambition et de ne pas fixer le prix de votre dévouement... Notre souveraine va paraître.

L'Empereur, *à Puits-des-Bois.* — M'en suis-je bien tiré ?

Puits-des-Bois. — Avec des mots bien dangereux. Ah ! que je voudrais vous voir hors d'ici.

L'Empereur. — Que ne puis-je y rester toujours !... Elle vient !

SCÈNE VIII

LES MÊMES, L'IMPÉRATRICE, maintenant en costume d'apparat.

(Dès qu'Elle paraît en haut de la terrasse, les parfums fument dans les cassolettes. Les gardes déploient les bannières qu'ils tenaient à la main. Les chambellans et les grands écuyers font la haie sur les marches de l'escalier en ployant un genou. Devant Elle on porte le parasol jaune à trois volans, à manche courbé en cou de cygne ; derrière, deux suivantes tiennent les hauts écrans de plumes, emblèmes de la souveraineté.)

Tous les assistans, *à voix basse et les yeux baissés.* — Dix mille années ! dix mille années ! dix mille fois dix mille années !...

L'Impératrice. — Le bonheur avec vous, mes fidèles : puissiez-vous vivre de longs jours !...

(Elle descend. Prince-Fidèle et Prince-Ailé la reçoivent au bas des marches.)

Prince-Ailé. — Les fleurs pâlissent d'envie à l'approche de notre souveraine.

Prince-Fidèle. — Sa présence double l'éclat du jour.

Puits-des-Bois, *bas à l'Empereur.* — Il est vrai qu'elle est aussi belle que la pivoine rose.

L'Empereur. — Dis plutôt que la fleur est à peine jolie comme elle.

L'Impératrice, *s'arrêtant aux dernières marches, entre les deux princes agenouillés.* — Il est des heures où la nature paraît plus splendide, la lumière du ciel plus rayonnante, où toutes les choses de ce monde semblent transfigurées et nouvelles, et l'âme alors se dilate comme dans la joie d'exister... Oh! mes fidèles, malgré nos lendemains chargés de menaces, l'heure présente est, pour votre souveraine, une de ces heures si rares... *(Plus à part et plus bas.)* En moi la vie tout à coup est comme doublée : les ivresses et les espoirs inconnus emplissent éperdument mon cœur.

L'Empereur, *à Puits-des-Bois.* — Ce que j'éprouve moi-même, elle vient exactement de l'exprimer... Avant cette heure qui rayonne, ami, je ne savais pas ce que c'était que vivre...

L'Impératrice *s'avance avec lenteur, s'arrêtant pour dire quelques mots aux personnages inclinés sur sa route; — à Lumière-Secrète.* — Vous désiriez le gouvernement de la forteresse de Tang-Men. L'Empereur vous accorde ce titre, et les apanages qu'il comporte.

Lumière-Secrète, *s'agenouillant.* — Je redoublerai de zèle pour être digne d'une telle grâce.

L'Impératrice. — Faites ainsi... *(Elle passe. Le Grand Écuyer remet un rouleau de satin jaune à Lumière-Secrète qui le reçoit toujours à genoux. A un officier.)* L'Empereur vous nomme au grade supérieur, que vous avez su mériter si bien.

L'officier. — Ma vie appartient à Vos Majestés, mon seul désir est de pouvoir la sacrifier utilement.

L'Impératrice. — Conservez-la pour notre service. *(On donne à l'officier un rouleau jaune.)* J'offre à chacun de vous un léger cadeau, comme gage de ma bienveillance et souvenir de mon avènement...

Tous. — Dix mille années! Dix mille fois dix mille années!

(Des pages distribuent les présens.)

Prince-Fidèle, *présentant Le Peuplier.* — Votre serviteur dévoué ambitionne de voir le corail de sa coiffure se changer en rubis. J'ose appuyer sa requête auprès de Votre Majesté.

L'Impératrice. — Recommandé par vous, le mérite est certain. J'accorde le grade avec plaisir.

Le Peuplier. — Mon cœur déborde de reconnaissance.

L'Impératrice, *à l'Empereur tartare.* — Et vous, Prince, ne désirez-vous rien? Êtes-vous trop fier, pour désigner la faveur qui vous plairait?

L'Empereur. — Oh! j'en demande une au ciel, une seule! C'est qu'il retarde la fuite du temps et prolonge cette heure enivrante.

L'Impératrice, *d'abord surprise et comme blessée, le regarde longuement. Mais son regard s'attendrit et s'achève dans un sourire.* — Est-ce que cela dépend uniquement du ciel?

(Elle s'assied sur le trône.)

Un héraut, *criant.* — L'Impératrice accorde le thé!

Tous. — Dix mille années!...

(Des échansons servent le thé, les fruits et les gâteaux. Chacun reçoit la tasse en ployant le genou.)

L'Impératrice, *faisant signe à l'Empereur tartare de s'asseoir sur le tabouret, auprès du trône.* — Venez là, Prince : il y a aussi un présent pour vous.

Un grand secrétaire, *bas à un conseiller.* — D'un mot, elle l'a créé Prince, et maintenant, elle lui permet de s'asseoir!...

Le conseiller. — Il n'a pas l'air surpris d'un tel honneur.

Le grand secrétaire. — C'est le favori de demain... Il va falloir compter avec lui.

L'Impératrice. — Vous avez donné à mon fils un bijou merveilleusement ciselé : un dragon, emblème du pouvoir impérial. Il en est ravi, et veut que je vous offre, en son nom, l'emblème des impératrices : un Phénix, aux ailes de saphirs et de rubis.

(Lotus-d'Or s'approche et présente l'écrin sur un plateau.)

L'Empereur. — Je veux le recevoir à genoux, et jurer qu'il ne me quittera jamais.

(Il ploie un genou.)

L'Impératrice, *à Lotus-d'Or.* — Lotus-d'Or, as-tu fait mettre, comme je te l'avais recommandé, un anneau pour le suspendre.

Lotus-d'Or. — Oui, Majesté!

L'Empereur. — Jusqu'à ce jour je n'avais vu que des nids d'oiseaux vulgaires, et l'oiseau incomparable, le Phénix, je n'y croyais pas. C'est aujourd'hui seulement que son existence m'est révélée par le témoignage de mes yeux charmés.

(Il suspend le bijou à sa ceinture.)

L'Impératrice. — Hélas! le Phénix et le Dragon portent aujourd'hui des chaînes et ne peuvent s'élever aussi haut qu'ils le voudraient dans les nuées, dans les airs...

L'Empereur. — Ah! que je souhaiterais être l'Empereur tartare qui règne à Pékin!...

L'Impératrice. — Quelle sombre et étrange idée! Vous souhaiteriez être mon plus mortel ennemi? Pourquoi donc?

L'Empereur. — Pour tenter de mettre la Chine entière à vos pieds, vous rendre votre bien, et devenir, après, votre sujet le plus fidèle.

L'Impératrice, *souriant*. — Quel rêve!... Mais de cet Empereur-là, je ne pourrais rien accepter... que la mort. Ne désirez pas être un autre que vous-même, car nul, jamais, ne m'a inspiré une aussi subite et profonde sympathie. Ne quittez pas encore le palais... Attendez mes ordres : puisque vous n'avez pas d'ambition, je veux en avoir à votre place, et vous garder, peut-être, plus près de moi... Au revoir...

L'Empereur *se lève et s'incline*. — De près ou de loin, ma pensée demeure prosternée aux pieds de Votre Majesté. *(Il s'éloigne, bas à Puits-des-Bois.)* Ami, sous mon déguisement, je triomphe! Pour la première fois, depuis trois cents ans, une Chinoise donne son amour à un Tartare!

Puits-des-Bois. — Oui, emportez-la, cette glorieuse joie; mais, de grâce, partons vite!...

(On offre le thé à l'Empereur; peu à peu il se dérobe, entraîné par son ministre.)

Le conseiller, *au secrétaire*. — Il ne s'agenouille même pas pour recevoir le thé impérial.

Le secrétaire. — Il comprend qu'il peut déjà tout se permettre.

L'Impératrice, *à part, rêveuse*. — Je ne suis plus maîtresse de ma volonté... Les mots s'envolaient de mes lèvres, comme des oiseaux captifs qui retrouvent le ciel... Je me suis trahie... avec bonheur!...

(Une rumeur, des cris; tous les assistans effrayés. Des officiers du palais entrent précipitamment. La main sur la garde de leur sabre, Prince-Fidèle et Prince-Ailé s'approchent, comme pour la défendre, de l'Impératrice qui s'est levée du trône.)

SCÈNE IX

LES MÊMES, moins L'EMPEREUR et PUITS-DES-BOIS, DES OFFICIERS du palais, PORTE-FLÈCHE.

L'IMPÉRATRICE. — Qu'y a-t-il?

UN OFFICIER. — Un complot!

UN AUTRE. — Il est déjoué!

PORTE-FLÈCHE, *s'agenouillant.* — Notre jeune Empereur est sauf!

L'IMPÉRATRICE, *avec un cri.* — Mon fils!... C'était contre mon fils!... Où est-il, mon fils?...

SCÈNE X

LES MÊMES. L'ENFANT avec ses femmes et ses gardes.

L'ENFANT *court vers sa mère et ploie le genou.* — Me voici, mère!...

L'IMPÉRATRICE. — Ah!... toi!... *(Elle le relève et l'entoure d'un de ses bras.)* Maintenant j'ai la force d'entendre... Parlez!

PORTE-FLÈCHE. — Divine souveraine, deux espions tartares se sont introduits dans le palais avec le monstrueux dessein d'enlever notre jeune empereur. Comme des tigres aux aguets, ils s'étaient cachés dans les buissons. Ils en sont sortis, à l'improviste, et ont osé porter la main sur la personne sacrée de votre fils.

L'ENFANT. — Mère! ils m'ont jeté un voile sur la tête, en me serrant la gorge.

L'IMPÉRATRICE. — Oh!...

L'ENFANT. — Je ne pouvais pas crier, mais je me suis bien débattu.

PORTE-FLÈCHE. — Nous faisions bonne garde. Les femmes, avec des cris d'horreur, ont appelé au secours; nous sommes accourus et nous avons saisi les criminels.

L'IMPÉRATRICE. — Ah! vous les tenez!... Qu'on me les amène!

(Porte-Flèche se relève et s'éloigne. L'Impératrice se rassied.)

PRINCE-AILÉ. — Leur procès ne sera pas long.

PRINCE-FIDÈLE. — Le ciel veillait sur son jeune fils, et l'a sauvé.

TOUS. — Dix mille années, dix mille fois dix mille années.

SCÈNE XI

LES MÊMES. DEUX ESPIONS, les mains attachées, chacun tenu par deux gardes. On les précipite à genoux devant le trône.

PRINCE-AILÉ. — Qui êtes-vous ?

1er ESPION. — Les serviteurs fidèles de la dynastie des Tsin.

PRINCE-AILÉ. — D'où venez-vous?

2e ESPION. — De l'unique capitale du grand et pur Empire.

PRINCE-AILÉ. — Votre crime est flagrant, et n'a pas besoin de preuves, qu'avez-vous à dire ?

1er ESPION. — Rien.

2e ESPION. — Eh bien, oui! Nous voulions enlever l'enfant pour avoir un otage et vous tenir mieux à notre merci. Nous ne dirons rien de plus. Bouche close.

PRINCE-AILÉ. — Nommez vos complices.

2e ESPION. — Nous ne parlerons pas.

PRINCE-AILÉ. — Oh ! oh ! oh ! on en a fait parler d'autres. *(A l'Impératrice.)* La torture, tout de suite, n'est-ce pas?

L'IMPÉRATRICE. — La torture, non. La mort. Qu'ils meurent à l'instant.

PRINCE-FIDÈLE, *à l'Impératrice.* — J'ose faire observer à Votre Majesté qu'il vaudrait mieux, peut-être, garder ces hommes dans un cachot. Nous ne savons pas qui ils sont, ni de quelle importance aux yeux de l'ennemi. Quels secrets, sans doute, on pourrait tirer de ces deux têtes !...

L'IMPÉRATRICE. — Quoi ! après ce qu'ils ont fait, vous voulez qu'ils voient encore la lumière du jour?... Songez qu'ils ont porté la main sur l'être sacré en qui vit tout votre espoir ; qu'ils ont meurtri ce cou frêle comme la tige d'une fleur. L'enlever comme otage, disent-ils! Est-ce que je sais, moi, s'ils n'allaient pas plutôt tuer mon enfant!

TOUS. — Oh! oh ! à mort! à mort!...

L'IMPÉRATRICE. — Oui! à mort! Et qu'ils soient jetés aux

bêtes mangeuses de cadavres; pour sépulture, le ventre des corbeaux et des chiens! Faites!

(Prince-Fidèle fait un signe, on relève les condamnés.)

1er ESPION. — Nous avions joué notre vie, nous avons perdu, nous acceptons la mort.

2e ESPION. — Nous serons promptement vengés par l'armée formidable qui marche contre vous et sera demain sous vos murs.

TOUS. — A mort! à mort!

(On entraîne les condamnés.)

SCÈNE XII

LES MÊMES, moins LES ESPIONS, PORTE-FLÈCHE ET LES GARDES.

L'IMPÉRATRICE, *à l'enfant.* — O mon bien-aimé! O vous, qui portez le doux nom de Fils du Printemps, j'ai donc failli vous perdre?...

L'ENFANT. — Dis : on va faire mourir ces hommes?

L'IMPÉRATRICE. — C'est la moindre punition qu'ait mérité leur crime.

L'ENFANT. — Non, c'est trop, puisqu'ils ne m'ont pas tué.

L'IMPÉRATRICE. — Mais ils voulaient votre mort : la peine est trop douce. Et, voyez, je leur ai pourtant épargné la torture... Maintenant, je n'oserai plus m'éloigner de vous; non, même pour une minute, ô mon diamant sans prix, vous ne serez plus jamais hors de ma vue.

PRINCE-FIDÈLE. — O ma souveraine! Qu'il me coûte d'être contraint de déchirer votre cœur en vous indiquant ce que nous croyons être votre cruel devoir, nous dont Votre Majesté daigne écouter les conseils. Depuis bien des jours, nous avions résolu de parler, et nous reculions devant cette pénible tâche. Mais aujourd'hui, l'heure est trop grave...

L'IMPÉRATRICE. — Oh! qu'allez-vous dire?

(Elle descend du trône.)

PRINCE-FIDÈLE. — Hélas! mes paroles vont être comme la bise de neige qui en automne fait tomber les fleurs.

L'Impératrice. — J'ai déjà froid jusqu'à l'âme.

Prince-Fidèle. — Il faut, pour un temps, vous séparer de votre fils!

L'Impératrice, *baissant la tête.* — J'avais compris!

Prince-Fidèle. — L'Espoir de tous, la Victoire future, notre jeune Empereur!... Il doit être à l'abri des hasards de la guerre, en sûreté, loin d'ici dans quelque province inaccessible.

L'Impératrice. — « Que le précieux flambeau qui éclairera l'avenir soit mis hors des atteintes du vent, » ainsi l'astrologue a parlé. Oui, l'aveugle a vu dans l'invisible. Voici que l'énigme de ses paroles est expliquée!...

Prince-Fidèle. — Il faut obéir à l'oracle : le malheur, lorsqu'il est prévu, peut être évité encore. Prince-Ailé, et vous Lumière-Voilée, sages conseillers, votre avis est-il pareil au mien?

Prince-Ailé. — Il est pareil, de tous points.

Prince-Fidèle. — Et vous tous, nobles chefs, savans lettrés, dignitaires, votre pensée est-elle aussi qu'il faut éloigner le jeune Empereur? *(Tous inclinent la tête en silence.)* Et non pas demain, non pas ce soir, hélas! car chaque minute aggrave le péril!... Dès maintenant, si Votre Majesté consent au sacrifice.

L'Impératrice. — Oh! vous me prenez dans un cercle de fer, que vous resserrez, que vous resserrez trop vite... Mais où donc sont-elles, les armées du Tartare?... Pas sous nos murs encore, nous ne sommes pas investis! Les routes sont ouvertes... *(Elle serre son fils contre elle-même.)* Laissez-le-moi encore un jour. Au moins, donnez-moi le temps de trouver de la force, pour accepter le désespoir... Je suis l'Impératrice, oui; mais je suis aussi une mère!... A une mère, on n'enlève pas son enfant comme on arrache une fleur de sa tige... Attendez!...

Prince-Fidèle. — Attendre, ô ma souveraine! Mais votre chagrin ne serait-il pas infiniment plus affreux si un malheur arrivait par la faute d'une tendre faiblesse? Songez au désordre d'un siège, à l'horreur et aux risques des combats! Remercions le ciel d'avoir le temps encore d'y dérober notre jeune maître. Dès que le danger sera conjuré, il vous reviendra.

L'Impératrice. — Ah! non, ne parlez pas de retour, pour leurrer ma détresse, comme on fait aux enfans!... Laissons l'avenir, qui est nébuleux et noir... Mais la sagesse a parlé, et ma révolte est passée, j'aurai la force de me soumettre. *(A l'en-*

fant, qu'elle tient toujours serré contre elle-même.) Mon fils! il faut, pour quelque temps, vous éloigner de moi... Ah! les larmes noient mes yeux à cette idée. Mais si je pense à vous garder en ce palais au milieu de si terribles dangers, l'angoisse broie mon cœur dans ses serres... Mon bien-aimé, il faut partir...

L'ENFANT, *l'entourant de ses bras.* — Alors, toi aussi, mère, et partons nous deux ensemble... Sans toi, non, non! Sans toi, je ne veux pas! Vous m'entendez tous, je ne veux pas!...

L'IMPÉRATRICE. — Partir avec vous, mon fils!... Comment pourrais-je déserter votre trône, faillir au devoir sacré qui m'est échu en votre nom? Mais vous, il faut montrer du courage et être digne, déjà, de votre mission haute et magnifique. Songez que vous n'êtes pas un enfant ordinaire. Sous votre chair de fleur, dans le délicat réseau de vos veines, une sève divine est enfermée; la dynastie de la Lumière aboutit à vous seul. O mon bien-aimé! Vous êtes le Fils du Ciel.

(L'enfant, très pensif, baisse la tête.)

PRINCE-FIDÈLE. — Levez le front, ne le courbez pas devant l'éblouissement du nom lumineux de vos ancêtres. Déjà il vous faut maîtriser vos sentimens. Votre cœur, vous le devez à ce peuple innombrable, qui est vaincu, et opprimé, qui attend de vous sa délivrance; à lui seul appartiennent vos pensées, vos actions, votre vie même.

L'ENFANT, *triste et grave.* — Je ne pleurerai pas...

L'IMPÉRATRICE. — A qui le confierons-nous, notre bien suprême? car vous y avez pensé déjà, je devine que vos plans sont faits.

PRINCE-FIDÈLE. — Notre jeune Empereur a montré, sans le connaître, de la sympathie au vice-roi du Sud, qui est justement le mieux situé pour lui offrir un inviolable asile. Mon avis est qu'il lui soit confié.

L'IMPÉRATRICE, *à l'enfant.* — Cela vous plairait?...

L'ENFANT. — Oui.

L'IMPÉRATRICE. — C'était aussi ma pensée. Ce vice-roi est certainement encore au palais, attendant mes ordres. *(A Porte-Flèche.)* Faites-le appeler.

(Porte-Flèche sort.)

PRINCE-FIDÈLE, *aux femmes.* — Préparez tout pour un départ immédiat. Vous ne quitterez pas votre maître.

L'Impératrice, *à l'enfant.* — Je les envie. Je voudrais être, aujourd'hui, seulement votre servante.

Prince-Fidèle, *aux gardes.* — Une escorte de cinq cents hommes, choisis et bien armés *(Les gardes sortent. A Prince-Ailé.)* Prince, vous accompagnerez l'Empereur, et, dès qu'il sera en sûreté, vous reviendrez prendre votre place dans nos rangs.

Prince-Ailé. — Je m'efforcerai d'être digne de votre confiance; mes préparatifs seront brefs.

(Il sort.)

Prince-Fidèle, *aux assistans.* — A vos postes, maintenant, nobles défenseurs des Fils du Ciel. Nous sommes toujours prêts à la guerre, je le sais, mais fortifions-nous encore. Et élevons nos courages, préparons aussi nos âmes... Que des émissaires soient détachés à l'instant même pour déterminer exactement la position et l'importance de l'armée qui marche sur nous. *(L'Impératrice fait un geste.)* Vous avez votre congé.

(Les assistans sortent successivement, après une génuflexion.)

L'Impératrice, *à l'enfant.* — Je vous contemple, pour graver dans ma mémoire vos traits adorés; j'en emplis mes yeux, comme si je n'en connaissais pas intimement la moindre inflexion, la moindre ligne; mais ils vont m'échapper... Je voudrais les sculpter dans le marbre, et le souvenir est inconsistant comme l'eau...

SCÈNE XIII

LES MÊMES, PRINCE-AILÉ revient précipitamment.

Prince-Ailé, *à Prince-Fidèle.* — Un courrier vient d'arriver, qui apporte une singulière nouvelle.

L'Impératrice. — Qu'y a-t-il encore?

Prince-Ailé. — Le vice-roi du Sud envoie dire à Votre Majesté que, s'il n'a pu arriver au palais pour la cérémonie à laquelle il était convié, c'est qu'il a été fait prisonnier au moment où il allait entrer à Nang-King.

L'Impératrice. — Mais le vice-roi était ici.

Prince-Ailé. — Ce n'était pas le véritable.

L'Impératrice. — Ce n'était pas le véritable!

PRINCE-AILÉ. — On l'a gardé sur un navire, mais sans lui faire aucun mal, et même en l'entourant d'égards... Comment il s'est échappé, sa lettre le raconte...

PRINCE-FIDÈLE. — En l'entourant d'égards? Que veut dire encore cela? Les espions des Tsin sont moins généreux!...

PRINCE-AILÉ. — Le vice-roi expédie ce courrier en toute hâte; il attend des ordres pour venir se prosterner au pied du trône et demander son pardon.

L'IMPÉRATRICE. — Alors, cet homme, qui était ici?... Oh! de quelle trame effrayante sommes-nous donc enveloppés?... Et j'allais moi-même livrer mon fils à cet inconnu!... Je lui avais donné l'ordre de rester encore: courez! peut-être n'est-il pas parti.

PORTE-FLÈCHE, *revenant*. — Le pavillon est vide : ce rouleau de soie, à l'adresse de Votre Majesté, était placé de façon à attirer les regards.

L'IMPÉRATRICE, *vivement*. — Donnez!... *(Porte-Flèche remet le rouleau à Prince-Fidèle, qui le donne à l'Impératrice. A part.)* Dans mon rêve,... ce serpent venu pour m'enlacer... Alors, c'était lui! *(Elle s'écarte un peu pour lire.)* Des vers!... Dans mon trouble, j'aurai peine à les lire. Et puis le sens en paraît si mystérieux!... *(Aux officiers les plus proches.)* Vingt cavaliers, lancés au galop, dans toutes les directions, à sa poursuite... Et qu'on fouille aussi la ville dans nos alentours. Cent mille taëls à qui me ramène cet homme. Allez! *(Deux officiers s'inclinent et sortent en courant. A Prince-Fidèle, en lui tendant le rouleau de soie.)* Lisez, vous, Prince-Fidèle.

PRINCE-FIDÈLE, *lisant :*

Masque inconnu de tous, guettant votre passage,
Vous m'avez regardé sans voir mon vrai visage,
Vous m'avez écouté sans entendre mon cœur;
Mais vienne le triomphe, alors jetant le voile,
Je vous protégerai comme une sûre étoile,
Quand tout s'inclinera sous le Dragon vainqueur.

Le traître est un fin lettré, mais il ne se démasque pas.

PRINCE-AILÉ, *à l'enfant*. — Votre Majesté ne va plus garder, pendu à son cou, comme une relique, ce présent qu'il tient d'un imposteur.

L'ENFANT, *vivement*. — Si! je le garderai. J'ai pensé à mon

père mort, en voyant cet homme, et, quand il m'a dit qu'il voudrait m'avoir pour fils, il retenait des larmes.

L'Impératrice. — L'instinct des enfans ne les trompe pas... Moi, non plus, je ne peux croire que cet inconnu nous voulait du mal... Attendons encore, pour le haïr...

(Elle tend la main et reprend le poème, qu'elle place sur sa poitrine, dans l'entre-croisement de sa robe.)

SCÈNE XIV

LES MÊMES, LES FEMMES, BOIS-FLEURI.

1re femme. — Nos préparatifs sont terminés.

Bois-Fleuri. — L'escorte est prête.

L'Impératrice, *attirant son fils.* — Oui ! Mais à qui maintenant confiez-vous votre Empereur? Prenons le temps de penser, au moins !... Ou alors, pour qu'il y ait une telle urgence, c'est que vous m'avez trompée, nous sommes investis ?... Où est-elle, l'armée tartare? Je ne suis pas une idole enfermée dans un tabernacle : qu'on me dise la vérité !... Où est-elle?

Prince-Fidèle. — Tout près, et formidable !... Les émissaires nous fixeront mieux ce soir... Pour ne pas assombrir le front de Votre Majesté, pendant les journées radieuses de l'investiture, nous avions dissimulé, c'est vrai. Pardonnez-nous.

L'Impératrice. — C'est bien... Et maintenant, mon fils, à qui?...

Prince-Fidèle. — Au vice-roi du Sud, toujours, au véritable, nous le confierons ; son dévouement de dix années est à l'épreuve de tout. Donc, il s'agit de marcher à sa rencontre, et que, sans perdre une heure, il rebrousse chemin vers le Yun-Nam avec son précieux dépôt. Pour cela, partir à l'instant même, afin que la jonction des deux escortes ait lieu avant la tombée de la nuit. *(A Prince-Ailé.)* Prince, jusqu'à nouvel avis, restez auprès de l'Empereur. Établissez une communication constante avec la frontière, et, à la première alerte, emmenez l'enfant hors de l'Empire.

L'Impératrice. — Et que, chaque jour, un courrier m'apporte des nouvelles..., aussi longtemps du moins que les routes seront libres autour de nos murs et nos portes ouvertes.

PRINCE-AILÉ. — Je veillerai à tout, ne me fiant qu'à moi-même.

PRINCE-FIDÈLE. — Et nous savons tout le prix de votre vigilance...

(Un des officiers, qui était parti tout à l'heure sur un signe de l'Impératrice, arrive en hâte.)

L'OFFICIER. — Les cavaliers sont rentrés... On les a vus, les deux fuyards, l'homme et son complice ; ils avaient des chevaux qui dévoraient l'espace... Un de ces navires rapides, comme en ont les barbares d'Occident, attendait au bord du fleuve ; il les emporte à cette heure, avec la vitesse de la foudre. Toute poursuite serait vaine.

L'IMPÉRATRICE. — Je m'y attendais... Lui, se laisser reprendre comme un fuyard vulgaire !... Non ! Je savais qu'il emporterait avec lui le mystère qu'il lui a plu de garder.

PRINCE-FIDÈLE, *à l'Impératrice.* — Majesté, l'heure est venue, l'heure presse...

L'IMPÉRATRICE. — Oui, je suis prête... Rien qu'un instant, une suprême minute encore. *(Elle conduit le petit Empereur jusqu'au trône, où elle le fait asseoir.)* Laissez-moi rendre au Fils du Ciel l'hommage qui lui est dû. *(Elle s'agenouille.)* Que votre vie soit heureuse et longue ! Votre règne paisible et prospère. *(Elle s'incline trois fois.)* Que votre dynastie dure éternellement.

(Les hommes et les femmes se sont prosternés.)

L'ENFANT, *qui retient ses larmes.* — J'ai promis de ne pas pleurer.

L'IMPÉRATRICE. — Puissent le triomphe et la gloire vous ramener ici bientôt.

(Elle se relève. L'enfant descend du trône, s'approche de l'Impératrice et s'agenouille à son tour.)

L'ENFANT. — Dis, mère, ce n'est pas pour longtemps que je m'en vais ?...

L'IMPÉRATRICE, *se penchant vers son fils pour l'embrasser désespérément.* — Non, mon bien-aimé, non... Pour peu de jours, s'il plaît à nos Dieux que j'implore !... Aie du courage, chère petite fleur !... *(Aux femmes.)* Allez, maintenant.

(Les femmes entraînent le petit Empereur. Il sort, les regards toujours fixés sur sa mère.)

SCÈNE XV

L'IMPÉRATRICE, PRINCE-FIDÈLE, QUELQUES FILLES D'HONNEUR.

(L'Impératrice le regarde s'éloigner, puis monte les marches de la terrasse pour le voir encore et, quand il a disparu, jette un grand cri, en se tordant les bras.)

PRINCE-FIDÈLE. — Bonne souveraine, prenez courage.

L'IMPÉRATRICE. — Ah ! non, laissez, je suis à bout de force !... J'ai bien fait ma souveraine, n'est-ce pas, tant qu'il était là, mon enfant?... A présent qu'il est parti, laissez-moi être une femme, laissez-moi être sa mère !... Je ne le reverrai jamais, lui, que vous venez de m'enlever, jamais, entendez-vous !... Je le sens, je le sais !... Puisque nous sommes au dessus des hommes, que le Ciel pour nous soit juste et nous donne une force surhumaine !... Pourquoi avons-nous un cœur comme les autres et des sanglots qui le brisent?... Ah ! celles qui mendient, en haillons, dans les rues, sont moins misérables !... Il ne leur vient pas un bel espion charmeur, pour faire chanceler leur âme, et puis s'enfuir..., et, après, on ne leur arrache pas leur enfant !... Votre Impératrice, tenez, elle voudrait être la mendiante, qui a faim, qui a froid, mais qui serre son petit sur sa poitrine..., oui, la mendiante, je vous dis, qui tend la main aux passans, assise sur les marches d'un temple !...

(Elle se jette en sanglotant sur les marches de la terrasse.)

RIDEAU.

JUDITH GAUTIER et PIERRE LOTI.

LA BANQUE DE FRANCE

Aucun de ceux qui connaissent et apprécient la force financière de notre pays n'ignore que la Banque de France y contribue pour une bonne part. Mais ceux qui savent sur quels élémens repose la puissance de cet établissement, ceux qui ont étudié son histoire et suivi depuis l'origine la marche sûre, quelquefois ralentie, jamais interrompue, de son développement, sont infiniment moins nombreux. Néanmoins, chaque fois qu'une crise éclate, c'est vers elle que les regards se tournent; c'est à elle que l'on s'adresse. Qu'il s'agisse de venir en aide à une industrie nationale comme celle des chemins de fer et de lui procurer des capitaux, de sauver de la ruine des banques en péril, ou de prêter au Trésor public un appui essentiel, à l'heure des plus graves épreuves, comme ce fut le cas il y a quarante ans lors de la guerre et de l'invasion allemandes, aussitôt les hommes responsables de la conduite des affaires convoquent le gouverneur et les régens de la Banque et recherchent avec eux les moyens de faire face aux difficultés ou aux dangers d'une situation menaçante. Étudier les origines et la constitution de cet établissement, les étapes de son existence plus que séculaire; mettre en lumière les raisons du crédit en quelque sorte illimité dont il jouit; rappeler les époques de notre histoire où il a rendu au public et à l'État d'inoubliables services, ne semble pas une œuvre inutile. Il ne l'est pas non plus de dégager les principes qui résultent à la fois de l'expérience générale et de celle de notre pays en la matière et de montrer avec quel soin il faut veiller sur le crédit de la

Banque, afin qu'elle reste en mesure de le mettre, le cas échéant, au service de l'État.

I

On s'est souvent demandé pourquoi la France, dont le génie financier s'est si clairement et brillamment manifesté de nos jours, avait été en retard par rapport à d'autres pays pour l'organisation de sa banque d'émission. La Grande-Bretagne, la Suède, la Hollande, l'Italie, l'avaient précédée de beaucoup dans cette voie ; c'est à l'an 1694 que remonte la fondation de la Banque d'Angleterre, celle de Suède date de 1656 ; les banques de Gênes, de Venise, d'Amsterdam, de Hambourg, florissaient à des époques où aucune institution semblable n'existait chez nous. Mais il est un fait qui explique la lenteur que la France a mise à suivre l'exemple d'autres nations européennes : c'est l'aventure extraordinaire du début du XVIIIe siècle, l'arrivée à Paris de l'Écossais Law, la fondation par lui de la fameuse banque royale au début de la Régence, et les désastres qu'elle entraîna. Il est inutile de rappeler ici les détails de cet épisode financier, qui eut un si grand retentissement et des conséquences lointaines et prolongées : l'histoire en a été écrite par M. Levasseur dans l'excellent livre qu'il a consacré au système de Law, et tout récemment par l'auteur du présent article (1). Mais on sait assez à quels excès de spéculation donnèrent lieu les actions de cette banque et des Compagnies des Indes et autres qui y avaient été rattachées, pour comprendre que ce n'était pas d'un établissement dirigé comme celui-là qu'on pouvait attendre l'organisation rationnelle de la circulation fiduciaire en France. Non seulement Law, qui avait cependant commencé par affirmer qu'il agirait selon les principes inflexibles du crédit et de la monnaie, se lança dans les entreprises les plus démesurées et d'un caractère tout différent de celles qui conviennent à une banque d'émission, mais il prétendit, par une législation qui ne tarda pas à devenir draconienne, substituer de force le papier aux espèces et donner à son billet une valeur égale et même supérieure à celle du numéraire. Le résultat inévitable ne tarda pas à se produire : en dépit de tous les arrêtés, le public refu-

(1) *Banques d'émission et Trésors publics*, par M. Raphaël-Georges Lévy, 1 volume in-8, chez Hachette et Cie.

sait d'abandonner ses marchandises contre une promesse de payer dont le signataire ne lui inspirait plus confiance. Le « système, » comme on l'appelait, s'écroula, et laissa derrière lui une telle méfiance de tout ce qui s'appelait banque, qu'une partie du XVIIIe siècle s'écoula sans qu'aucune tentative fût faite pour en créer une en France. Sous le ministère Turgot, un arrêt du Roi en Conseil, daté du 24 mars 1776, établit la Caisse d'escompte de commerce, au capital de 15 millions, porté plus tard à 100 millions. Elle était autorisée à émettre des billets en représentation des valeurs escomptées par elle. Le gouvernement accapara peu à peu toutes ses ressources, en se faisant consentir des avances de plus en plus considérables ; de septembre 1788 à novembre 1789, il ne lui enleva pas moins de 120 millions. L'Assemblée constituante réclama de nouveaux prêts : la Caisse, pour les fournir, porta son capital à 150 millions, mais cela n'empêcha pas le cours forcé d'être décrété et l'institution elle-même de disparaître dans la tourmente.

C'est alors qu'une loi du 21 décembre 1789 créa les assignats. Elle ordonnait la vente de biens provenant du domaine ecclésiastique ou royal jusqu'à concurrence de 400 millions, la formation d'une caisse de l'extraordinaire, destinée à recevoir les fonds provenant des ventes et la création d'assignats jusqu'à concurrence de la valeur des biens à réaliser. L'État émettait donc un billet gagé par le produit d'opérations futures et incertaines : bien qu'il ignorât l'époque à laquelle il pourrait trouver acquéreur et à quel prix, il prétendait faire de ce papier une monnaie et lui donner force libératoire. Cette conception erronée fut la source des pires abus et de la plus extraordinaire débauche de papier-monnaie que l'histoire ait enregistrée. La dépréciation des assignats augmenta rapidement, en dépit des lois de plus en plus rigoureuses qui ordonnaient à chaque citoyen de les recevoir au pair des espèces métalliques. Plus le pouvoir d'achat de ce papier diminuait, et plus les gouvernemens révolutionnaires en multiplièrent les émissions. En octobre 1795, lorsque la Convention se sépara, le louis d'or valait 2 500 livres en assignats, c'est-à-dire que ceux-ci perdaient les 124/125 de leur valeur. Le 22 décembre de la même année, les Conseils des Anciens et des Cinq Cents décrétèrent que le total de l'émission serait porté à 40 milliards, après quoi on briserait les planches et les poinçons qui avaient servi à les fabriquer. Le

Directoire essaya ensuite de substituer aux assignats, tombés à zéro ou à peu près, les mandats territoriaux, également gagés par des propriétés foncières. Ceux qui gouvernaient alors le pays ne semblaient pas avoir compris la leçon, si cruelle dans sa clarté, des années précédentes ; le nouveau papier n'eut pas un sort meilleur que l'ancien; au bout de peu de mois, le mandat territorial était au niveau de l'assignat, et la France privée de toute espèce de circulation fiduciaire.

Il faut se reporter aux récits de l'époque pour se rendre compte du désordre invraisemblable que la dépréciation du papier à cours légal avait provoqué. Les débiteurs de toute catégorie s'empressaient de se libérer, puisqu'ils pouvaient le faire à des conditions inespérées pour eux. On vit, par exemple, des divorces nombreux permettre à des maris de rembourser, moyennant un prix dérisoire, les capitaux dont ils étaient comptables vis-à-vis de leurs femmes. Une fois le tour joué, les époux s'unissaient de nouveau, affranchis des entraves que les conventions d'un premier mariage avaient apportées à la libre disposition de leurs biens. Les propriétaires, forcés de recevoir en assignats le paiement de leurs baux, subissaient un préjudice énorme ; beaucoup d'entre eux étaient réduits à la misère. Le gouvernement, malgré l'entêtement que les assemblées mettaient à vouloir ignorer les faits qui se passaient autour d'elles, fut contraint, à un moment donné, de reconnaître officiellement la dépréciation de sa signature et d'essayer de fixer un rapport entre le papier et le métal, sans tenir compte de la similitude des dénominations. La loi du 8 messidor an V posa les bases d'évaluation du papier-monnaie : c'est ainsi qu'elle reconnaissait qu'au 30 ventôse an IV, 100 livres d'assignats ne valaient pas plus de 10 livres de numéraire.

Pendant les quelques années qui suivirent, la Caisse des comptes courans, fondée en 1796, et la Caisse d'escompte du commerce, créée en 1797, émirent des billets à vue, en quantités modérées, pour les besoins commerciaux de la capitale. Lorsque le Premier Consul remit l'ordre dans les finances, il voulut donner à un établissement unique la faculté d'émission. La Banque de France fut constituée le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800), au capital de 30 millions de francs. Une partie de ce capital fut fournie par l'échange d'actions de la Caisse des comptes courans qui entra en liquidation. Les statuts

prévoyaient l'émission de billets, mais ce n'est que par la loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) que la Banque reçut le privilège exclusif d'émission, limité d'ailleurs à la capitale. Sauf 5 millions souscrits par le Trésor, les fonds furent apportés par des particuliers ; Bonaparte premier consul figure sur la liste des actionnaires. Les augmentations successives de ce capital, qui l'ont porté en quatre fois à son chiffre actuel de 182 500 000 francs, ont toujours été effectuées au moyen d'espèces versées par les souscripteurs.

Le préambule des statuts est curieux à relire, à cent onze ans d'intervalle. Il rappelle que « par le résultat inévitable de la Révolution française et d'une guerre longue et dispendieuse, la nation a éprouvé le déplacement et la dispersion des fonds qui alimentaient son commerce, l'altération du crédit public et le ralentissement de la circulation de ses richesses. Dans des circonstances semblables, plusieurs nations ont conjuré les mêmes maux et trouvé de grandes ressources dans des établissemens de banque ; et l'on doit s'attendre à ce que l'intérêt privé et l'intérêt public concourront d'une manière prompte et puissante au succès de l'établissement projeté. » Toutefois c'était alors le Conseil général qui seul était chargé d'organiser l'administration de la Banque, et de faire tous les règlemens nécessaires à cet effet. Aucun fonctionnaire de l'établissement ne devait sa nomination à l'État.

Les statuts primitifs de la Banque indiquent l'objet de son activité : la définition n'en a pas été sensiblement modifiée, depuis la date du 24 pluviôse an VIII : escompter des lettres de change et des billets à ordre revêtus de trois signatures de citoyens français et de commerçans étrangers ayant une réputation notoire de solvabilité ; se charger, pour le compte des particuliers et pour celui des établissemens publics, de recouvrer le montant des effets qui lui seront remis, et faire des avances sur les recouvremens de ces effets lorsqu'ils lui paraîtront certains ; recevoir en compte courant tous les dépôts et consignations, ainsi que les sommes en numéraire et les effets qui lui seront remis ; payer les mandats tirés sur la Banque par ses cliens ou les engagemens qu'ils auront pris à son domicile, et ce jusqu'à concurrence des sommes encaissées à leur profit ; émettre des billets payables au porteur et à vue, et des billets à ordre payables à un certain nombre de jours de vue.

Trois ans après la fondation de la Banque, qui n'avait jusque-là d'autre charte que ses statuts approuvés par ses actionnaires, le législateur intervint. Le 24 germinal an XI, le Premier Consul proclama loi de la République le décret rendu par le Corps législatif, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 19 du même mois, communiquée au Tribunat le surlendemain. L'article Ier déclare que l'association formée à Paris sous le nom de *Banque de France* aura pour quinze ans le privilège exclusif d'émettre des billets aux conditions énoncées par la loi, et dont la première est que la Banque ne pourra faire aucun autre commerce que celui des matières d'or et d'argent. Aux régens et aux censeurs institués par les statuts primitifs, la loi ajoute un conseil d'escompte, composé de douze membres choisis parmi les commerçans de la capitale.

Trois ans après, à la suite de la crise de décembre 1805, qui avait coïncidé avec la campagne d'Austerlitz et préoccupé l'Empereur jusque sur les champs de bataille autrichiens, une nouvelle loi intervint, celle du 22 avril 1806, qui remania l'organisation de la Banque, étendit son privilège jusqu'en 1843, doubla son capital en le portant à 90 millions, et confia la direction des affaires à un gouverneur, assisté de deux suppléans, nommés tous trois par l'Empereur. Le gouverneur lui-même nomme et révoque les agens de la Banque, signe tous traités et conventions, préside le Conseil général et les comités, fait exécuter dans toute leur étendue les lois relatives à la Banque, les statuts et les délibérations du Conseil général, et propose au gouvernement les nominations de directeurs des succursales. Le Conseil d'État connaît, sur les rapports du ministre des Finances, des infractions aux lois et règlemens qui régissent la Banque et des contestations relatives à sa police et à son administration intérieures. La même loi de 1806 dispose que : « Le Conseil général de la Banque continue à surveiller toutes les parties de l'établissement, à faire le choix des effets qui pourront être pris à l'escompte ; à délibérer ses statuts particuliers et les règlemens de son régime intérieur ; à délibérer, sur la proposition du gouverneur, tous traités généraux et conventions ; à statuer sur la création et l'émission des billets de la Banque, payables au porteur et à vue ; à statuer pareillement sur le retirement et l'annulation ; à régler la forme de ces billets ; à déterminer les signatures dont ils devront être revêtus ; à déterminer le placement

des fonds de réserve et à veiller sur ce que la Banque ne fasse d'autres opérations que celles déterminées par la loi, et selon les formes réglées par les statuts. »

La volonté de l'Empereur, qui semble avoir eu la vision très nette de ce que doivent être les rapports de l'État avec la Banque d'émission, se manifesta ainsi par l'organisation d'un pouvoir exécutif qui s'incarnait dans le gouverneur, et le maintien des droits du Conseil de régence qui représentait plus directement les actionnaires.

Le privilège, qui expirait en 1843, fut prorogé par la loi du 30 juin 1840 jusqu'au 31 décembre 1867. Néanmoins, il aurait pu prendre fin ou être modifié le 31 décembre 1855, s'il en avait été ainsi ordonné par une loi votée dans l'une des deux sessions précédant cette époque. La loi du 9 juin 1857 le prorogea de nouveau jusqu'au 31 décembre 1897 et doubla le capital par l'émission de 91 250 actions nouvelles, réservées aux anciens actionnaires au prix de 1100 francs chacune; 9 125 000 francs, représentant la prime de 100 francs par titre, furent portés en réserve. D'autre part, une somme de 100 millions de francs fut versée par la Banque au Trésor, qui lui remit en échange des rentes 3 pour 100 au prix d'environ 75 pour 100. Le décret du 8 avril 1865 autorisa la cession du privilège d'émission de la Banque de Savoie à la Banque de France, dont le monopole s'étendit désormais à toute la France continentale; son comptoir d'Alger avait cédé la place à la Banque de l'Algérie fondée en 1851. Le privilège a été renouvelé en 1897, à la veille même de la date à laquelle il expirait: ni sous le gouvernement de Juillet, ni sous le second Empire, on n'avait cru sage d'attendre ainsi jusqu'à la dernière heure pour régler une question aussi importante. C'est trois ans d'avance sous le règne de Louis-Philippe, et dix ans d'avance sous celui de Napoléon III, que les mesures avaient été prises pour assurer la continuité du grand service d'intérêt public que la Banque remplit. Les assemblées souveraines ont une tendance fâcheuse à remettre indéfiniment la solution des questions les plus graves et à se condamner ainsi à des solutions hâtives, qui ne tiennent pas toujours un compte suffisant de tous les élémens qui doivent être pris en considération.

La loi du 17 novembre 1897 est la dernière qui ait réglé les conditions d'existence de la Banque de France. Après avoir

prorogé le privilège jusqu'à la fin de l'année 1920, elle stipule le versement au Trésor par la Banque d'une redevance annuelle minimum de 2 millions de francs, calculée en raison du taux de l'escompte et de la circulation productive, étend la faculté d'escompte aux effets souscrits par les syndicats agricoles, déclare les fonctions de gouverneur et de sous-gouverneur incompatibles avec le mandat législatif, supprime pour l'État toute charge d'intérêt sur les avances à lui consenties, impose à la Banque l'obligation de payer gratuitement tous coupons de rentes et valeurs du Trésor, d'ouvrir gratuitement ses guichets à l'émission de ces rentes et valeurs, augmente le nombre des succursales et bureaux auxiliaires, attribue à l'État les trois quarts des produits résultant de l'escompte au-dessus de 5 pour 100, et fait verser au Trésor le montant de tous les billets des anciennes séries non présentés au remboursement.

II

Sous l'empire du nouveau régime institué par cette convention-loi de 1897, la masse des opérations de la Banque s'est considérablement développée, mais ce développement a profité au public beaucoup plus qu'à l'établissement, puisque la moyenne a presque doublé pour les opérations improductives, tandis qu'elle ne s'est accrue que de moitié environ pour celles qui rapportent un léger bénéfice à la Banque de France. Lorsqu'elle émet des billets en représentation d'espèces qui lui sont remises, non seulement elle ne retire aucun profit de cette opération, mais elle supporte les frais qu'entraînent la fabrication et l'entretien de la circulation, la garde du numéraire. Elle ne gagne rien à opérer des transports d'espèces et des viremens de fonds gratuits, tels que ceux du Trésor. Le chiffre annuel de ces opérations stériles ou mêmes onéreuses était de 92 milliards pendant la période de 1884 à 1896; il s'est élevé à 167 milliards de 1898 à 1910; celui des autres a passé dans le même intervalle de 13 à 20 milliards. Tandis que le produit brut augmentait de 40 pour 100, les frais de gestion, parmi lesquels les traitemens du personnel jouent le rôle essentiel, s'accroissaient de 64 pour 100. La part de l'État passait de 2 à plus de 8 millions, tandis que celle des actionnaires baissait de 16 à 14 millions. Le dividende reculait de 146 à 137 francs, et le cours des

actions baissait en proportion. La cote actuelle d'environ 4 000 francs représente une chute de plus des deux cinquièmes par rapport à celle de 6 800 francs qui a été enregistrée il y a trente ans, en 1881. Néanmoins, en dépit de cette stagnation du dividende, le nombre des actionnaires a augmenté, au cours des quinze dernières années, d'un septième environ : il a passé de 28 000 à plus de 32 000, c'est-à-dire que le titre n'a cessé d'entrer dans le portefeuille des petits capitalistes : sur ce terrain comme sur beaucoup d'autres, contrairement à certains lieux communs qui se répètent tous les jours, nous assistons en France à une division et non pas à une concentration de la fortune.

D'une façon générale, on peut dire que l'effort ininterrompu de la Banque de France tend vers la diffusion du crédit, qu'elle met à la portée des plus petits commerçans et industriels, alors que son rôle vis-à-vis des grands établissemens financiers et des maisons particulières, dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle parfois la haute banque, est beaucoup moins important qu'autrefois. Le développement remarquable des sociétés dites de crédit est un phénomène relativement récent chez nous : il a transformé les conditions du marché de l'escompte. Aujourd'hui, le portefeuille de traites des autres sociétés dépasse plusieurs fois celui de la Banque, alors qu'il y a une trentaine d'années la proportion était inverse. Ainsi, au 31 décembre 1881, le total des effets escomptés par le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale et le Crédit industriel était de 451 millions, tandis que la moyenne du portefeuille de la Banque de France, au cours de la même année, avait été de 1 167 millions de francs. En 1906, cette moyenne était tombée à 898 millions, tandis que les quatre sociétés susdites, en fin d'exercice, accusaient un portefeuille de 2 488 millions, presque triple de celui de la Banque, alors que vingt-cinq ans auparavant elles n'atteignaient qu'aux deux cinquièmes de ce chiffre. Le papier qui représente les grandes transactions industrielles, commerciales et financières, trouve presque constamment preneur à des conditions plus favorables que le taux officiel d'escompte de la Banque, si modéré qu'il soit ; celle-ci reçoit surtout les petits effets, peu recherchés par les banques particulières, à cause du travail considérable qu'en exigent la manipulation et l'encaissement. La moyenne des effets escomptés par elle en 1830 était de 2 246 francs, à une échéance moyenne de

cinquante-sept jours; en 1907, elle n'était plus que de 732 francs à vingt-six jours de date. Sur 7 millions et demi d'effets escomptés à Paris par la Banque en 1907, elle avait presque la moitié, plus de 3 millions et demi, d'effets d'une valeur inférieure à 101 francs. Cette proportion s'est encore élevée en 1910; les effets inférieurs à 101 francs représentent 55 pour 100 du total, au lieu de 33 pour 100 en 1897 : ils sont admis jusqu'à un montant minimum de 5 francs. La Banque laisse en réalité aux autres sociétés le bénéfice des opérations qui portent sur la majeure partie de la matière escomptable, sur celle qui est le plus facilement négociable et qui présente les moindres risques : elle trouve d'ailleurs une garantie nécessaire dans les trois signatures, dont l'une peut être remplacée par des titres ou des warrants de marchandises.

La Banque s'est mise à la portée du public dans un nombre de localités qui dépasse de beaucoup ce à quoi elle s'était engagée vis-à-vis de l'État : elle a aujourd'hui plus de 500 succursales, bureaux auxiliaires et villes rattachées; dans toutes ses succursales et bureaux, l'escompte se fait quotidiennement; l'encaissement s'opère aussi tous les jours, même dans les villes rattachées. Pour favoriser dans la plus large mesure les intérêts agricoles, elle a réservé une place d'administrateur à leurs représentans dans toutes les succursales. Elle a admis l'escompte du portefeuille des caisses régionales de crédit agricole. Elle a porté de cinq à dix jours le délai pendant lequel les disponibilités des comptes courans provenant de l'escompte et de l'encaissement peuvent être virées gratuitement sur une autre place.

La Banque est donc toujours prête à accueillir le papier de tous ceux qui ont besoin de convertir en numéraire des promesses de payer à échéance plus ou moins lointaine. Nous avons vu que ce rôle est également rempli par d'autres organismes, dont plusieurs ont un capital supérieur à celui de la Banque (1). Tout en se livrant d'ailleurs à de larges opérations d'escompte au moyen de leurs ressources propres, ces sociétés de crédit s'appuient, elles aussi, sur la Banque de France. Si en temps ordinaire elles ne lui remettent guère de papier, elles ne se font pas faute, dès que des circonstances graves se produisent, de recourir à son aide et de lui endosser une partie de

(1) La Société générale a un capital de 400 millions, le Crédit lyonnais en a un de 250 millions, tandis que celui de la Banque de France est de 182 500 000 francs.

leur portefeuille. Elle redevient alors la « banque des banques » comme on l'a appelée, et domine tout le système d'escompte du pays, qui trouve, dans son encaisse et dans sa circulation à laquelle cette encaisse sert de gage, l'outil indispensable à la marche des affaires. Non seulement la Banque remplit ce rôle de la façon la plus complète, mais elle le fait en fournissant le crédit à un taux notablement inférieur à celui de la plupart des places étrangères. Ainsi, de 1898 à 1910, son taux maximum n'a pas dépassé 4 et demi, tandis que celui de la Banque d'Angleterre s'est élevé jusqu'à 7, et celui de la Banque de l'empire d'Allemagne à 7 et demi ; le taux moyen a été de 3 à Paris, 3,62 à Londres, 4,47 à Berlin ; c'est-à-dire que les capitaux ont été de moitié plus chers de l'autre côté des Vosges que chez nous. Enfin le nombre de variations du taux, au cours de ces treize années, a été de 10 en France, 69 en Angleterre, 54 en Allemagne. On sait combien il importe au commerce d'abord d'avoir du capital à bon marché et ensuite de pouvoir compter, pour la période la plus longue possible, sur la stabilité des conditions auxquelles il peut se le procurer : or l'escompte est resté invariable chez nous de 1900 à 1907 ; depuis 1908, il est de nouveau fixé à 3 pour 100, pour le plus grand bénéfice de tous les cliens de la Banque, c'est-à-dire d'une partie notable de la nation. Elle a en effet escompté en 1910 près de 24 millions d'effets, alors qu'en 1897 elle n'en avait escompté que 14 millions.

Si on recherche les élémens d'après lesquels on peut calculer ce que la Banque paie pour son monopole, on trouve qu'en 1910, par exemple, elle a versé à l'État plus de 8 millions de francs qui se décomposent ainsi :

du chef de la redevance proportionnelle à l'escompte	5 733 000 francs.
du chef du timbre des billets.	1 498 000 —
les frais de fabrication des billets ont été de.	846 000 —
Au total.	8 077 000 francs.

Elle acquitte en outre environ 3 millions d'impôt. Les charges directes qui pèsent sur elle parce qu'elle est banque d'émission, celles qui sont véritablement le prix de son privilège, représentent près de trois quarts pour 100 du total de sa circulation

productive, c'est-à-dire des billets qui ne sont pas purement et simplement la contrepartie directe du métal gardé dans ses caves. Or les sociétés de crédit particulières ne bonifient en ce moment qu'un demi pour 100 à leur clientèle pour ses dépôts à vue. La Banque de France pourrait, avec la plus grande facilité, s'assurer des milliards de dépôts qui ne lui coûteraient pas plus que sa circulation de billets. Comme elle aurait, le jour où elle ne serait plus banque d'émission, la même liberté d'action que les autres établissemens de crédit, elle pourrait se livrer à une série d'opérations fructueuses qui lui sont interdites aujourd'hui et au moyen desquelles elle accroîtrait singulièrement le montant annuel de ses bénéfices. Un simple rapprochement de chiffres, à dix ans d'intervalle, nous permet de constater les progrès réalisés par la Banque au point de vue de la solidité de sa situation, tandis que son portefeuille commercial, c'est-à-dire la principale source de ses bénéfices, diminuait. De 1899 à 1909, la circulation s'est élevée de 3 924 à 5 140 millions; l'encaisse or de 1 879 à 3 507 millions, c'est-à-dire que le rapport de l'or à la circulation passait de 48 à 68 pour 100. Au contraire, le montant des effets escomptés est tombé de 1 049 à 846 millions, c'est-à-dire a baissé de 19 pour 100, alors que, durant la même période, celui des cinq principales sociétés de crédit de Paris s'accroissait de 136 pour 100.

Plus on étudie le détail des opérations de la Banque et plus on arrive à la conviction qu'elle est la plus démocratique de nos grandes institutions financières et qu'elle n'existe plus, pour ainsi dire, que dans l'intérêt du public et dans celui de l'État. Les sociétés puissantes qui à côté d'elle se livrent aux opérations d'escompte et d'avances et qui, dans leur ensemble, les effectuent pour des sommes supérieures à celles que la Banque de France consacre au même objet, sont préoccupées avant tout de l'intérêt de leurs actionnaires et recherchent d'autres sources de bénéfices à côté de ceux que leur procure l'escompte. Elles s'adonnent aux affaires financières, telles que le placement de titres, la souscription des emprunts, la création d'entreprises industrielles qui absorbent une partie de leur activité. D'autre part, elles ne remplissent pas la fonction monétaire qui joue un si grand rôle dans les opérations de la Banque de France, et dont il convient maintenant de nous occuper.

III

La fonction monétaire de la Banque de France est une des plus intéressantes à mettre en lumière. Elle est d'une importance capitale pour notre pays, et emprunte un intérêt plus grand encore à la nature de notre étalon boiteux, dont il convient tout d'abord de rappeler l'origine et l'état actuel.

On sait que la loi fondamentale en cette matière est celle de germinal an XI qui a créé notre unité métallique, le franc, constitué par 5 grammes d'argent à neuf dixièmes de fin. La même loi a prévu la frappe de pièces d'or, dans la proportion de 1 à 15 et demi, c'est-à-dire que le franc d'or pèse 5/15,5 soit 0gr,322 de métal, à neuf dixièmes de fin également. Pendant près de trois quarts de siècle, jusqu'après la guerre de 1870, le rapport entre le métal blanc et le métal jaune n'a pas varié sensiblement : à de certaines époques, notamment lors de la découverte des mines d'or de Californie, puis de celles d'Australie, l'or a perdu une légère fraction de sa valeur par rapport à l'argent; mais ces variations, très profitables aux arbitragistes et aux changeurs qui les exploitaient et en faisaient le point de départ de mouvemens d'exportation ou d'importation de monnaies et de lingots, dans divers pays, n'atteignirent jamais une amplitude suffisante pour ébranler la confiance du public dans le maintien du double étalon. Ce nom désignait le régime en vertu duquel les monnaies d'or et d'argent circulaient parallèlement et indistinctement, avec pleine force libératoire, et pouvaient être frappées en quantités illimitées, pour compte des particuliers comme pour celui de l'État, dans les hôtels des monnaies nationaux. C'est ainsi que les choses se passaient en France, en Suisse, en Belgique, en Italie, en Grèce, pays qui avaient pour unité le franc et qui émettaient des monnaies identiques, comme poids et teneur, aux monnaies françaises.

Mais, après 1870, des changemens considérables se produisirent dans l'ordre monétaire aussi bien que dans l'ordre politique. En dépit de la grande augmentation de la production du métal jaune, ou peut-être à cause de cette augmentation, nombre d'économistes et de financiers inclinaient de plus en plus à l'adoption de l'or comme étalon unique. Il leur paraissait que ce régime, qui était depuis longtemps appliqué en Angle-

terre, avait sur celui du double étalon la supériorité de la logique et de la simplicité. Il est en effet difficile de concevoir que la législation assigne un rapport invariable à deux substances qui s'échangent sur le marché libre et qui sont par conséquent susceptibles de varier de prix. Qu'un poids déterminé de l'une d'elles soit pris comme unité monétaire, et que, dès lors, il constitue le point fixe duquel les autres valeurs s'éloigneront ou se rapprocheront, selon que les marchandises hausseront ou baisseront, rien de plus aisé à admettre. Mais vouloir maintenir à tout jamais l'équivalence de 15 grammes et demi d'argent et de un gramme d'or était une conception arbitraire, que l'histoire ne justifiait pas plus que le raisonnement : car, au cours des siècles, les fluctuations de la valeur relative des deux métaux précieux avaient été incessantes.

Le signal de la rupture de l'équilibre plus ou moins stable qui avait été maintenu durant les trois premiers quarts du XIXe siècle, fut donné par l'Allemagne. Lorsque le nouvel Empire fonda son système monétaire, il lui donna comme base le métal jaune, dont seule la frappe fut autorisée. D'autres pays entrèrent dans la même voie, et la valeur du métal blanc commença à baisser avec une rapidité telle que l'impossibilité de maintenir le double étalon apparut à tous les yeux. Le gouvernement français suspendit la libre frappe des monnaies d'argent pour les particuliers, et bientôt se l'interdit à lui-même, en sorte que, depuis plus de trente ans, l'or seul peut être monnayé chez nous. Nous ne parlons que pour mémoire des pièces divisionnaires de deux francs, un franc et cinquante centimes, dont le contingent a été augmenté à diverses reprises, mais qui, ayant un pouvoir libératoire limité à 50 francs, ne constituent pas un élément essentiel de la circulation. Seules, les pièces de 5 francs en argent ont le même pouvoir que l'or : dans l'encaisse de la Banque de France, elles représentent en ce moment environ 800 millions, c'est-à-dire le cinquième à peu près des ressources métalliques totales de l'établissement : on estime à un chiffre à peu près égal les écus qui sont chez nous aux mains du public. Ces 1 600 millions d'argent, jetés au creuset et vendus sous forme de lingots, ne vaudraient pas même la moitié de leur prix nominal : ils ne conservent leur force libératoire que parce que la loi la leur a maintenue et que leur quantité est limitée. La Banque de France, en fournissant en échange d'une moitié de

ce stock des billets qui circulent à l'égal de ceux qui sont gagés par les monnaies d'or, et en unifiant ainsi la circulation fiduciaire, contribue à aplanir les difficultés qui pourraient être à craindre par suite de la présence d'une aussi forte quantité de métal déprécié dans notre circulation métallique.

Cette complication n'est pas la seule. Notre stock monétaire ne comprend pas uniquement des écus français ; il se compose aussi d'écus étrangers, suisses, belges, italiens, grecs, c'est-à-dire des puissances de l'Union latine, qui, en vertu des traités, sont admis dans chacun des États contractans. Cette circulation est particulièrement développée en France, parce que, grâce à notre stock d'or, à notre richesse, à la position presque toujours favorable de nos changes, nous avons plus de facilité que d'autres à maintenir la parité des pièces d'argent avec les monnaies d'or : nous rendons ainsi un service considérable à nos associés, qui seraient obligés de rapatrier leurs écus le jour où ceux-ci cesseraient d'avoir force libératoire à l'intérieur de nos frontières. La Banque de France, tout en agissant dans l'espèce pour le compte du gouvernement, puisque c'est à ce dernier qu'appartient la police monétaire, aide puissamment à son action en recevant indistinctement toutes les monnaies qui ont cours légal. Par convention du 31 octobre 1896, elle s'est engagée, en cas de dénonciation de l'Union latine, à n'exiger du Trésor, pendant cinq ans, le remboursement des pièces étrangères qu'elle aurait en caisse, qu'au fur et à mesure que le montant en serait remboursé à la France, conformément à la clause dite de liquidation.

La Banque ne facilite pas seulement les échanges en créant et en entretenant une circulation de plus de 5 milliards de billets, qui remplacent avantageusement les espèces métalliques, plus encombrantes, plus dispendieuses à déplacer, et dont la vérification, lors de chaque paiement, entraîne des délais et des frais notables, mais elle fournit au public un autre moyen, bien plus rapide encore, plus simple et moins coûteux, de régler ses transactions. Nous voulons parler des virements et des transferts qu'elle met tous ses cliens à même d'effectuer entre eux. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1910, il lui a été versé au crédit des comptes courans et des comptes de dépôts de fonds 135 milliards de francs et qu'une somme à peu près égale a été prélevée au débit des mêmes comptes. Le solde restant d'une façon

permanente entre les mains de la Banque a varié entre un demi et un milliard à peu près. Ce mouvement de 270 milliards s'est réparti sur plus de 100 000 comptes ouverts à Paris, dans les succursales et dans les bureaux auxiliaires.

On s'est souvent demandé pourquoi les chambres de compensation, qui ont pris, sur certaines places étrangères, un développement si remarquable, ont relativement moins d'importance chez nous. La réponse à cette question se trouve dans les comptes rendus de la Banque de France, qui nous montrent quelle quantité d'opérations se règlent à ses guichets et sur ses livres. Les 500 sièges répartis sur toute la surface de la France mettent, à la portée des habitans des plus petites localités, les facilités que donnent ces paiemens effectués par simples écritures. A Paris, tous ceux qui de près ou de loin touchent au mouvement des affaires savent qu'un bureau spécial de la Banque est affecté à ce service et que l'émission journalière des mandats qu'on appelle rouges, à cause de la couleur du papier sur lequel ils sont établis, représente le règlement d'opérations nombreuses, effectué avec une simplicité et une rapidité qu'aucun mouvement d'espèces ni de billets ne saurait égaler. Tous les établissemens, toutes les maisons de commerce, tous les particuliers qui ont un compte ouvert à la Banque, sont, de ce chef, dispensés de l'obligation de conserver dans leurs caisses une somme importante d'espèces : une ligne d'écriture et leur signature apposée au bas d'un mandat leur permettent de régler instantanément les paiemens de n'importe quel montant. Il y a là quelque chose de supérieur au billet de banque, quelque chose qui frappe moins directement les esprits, mais qui, pour l'observateur attentif et réfléchi, représente un progrès énorme sur tous les autres modes de paiement. A mesure que la Banque de France multiplie ses sièges et couvre le pays d'un réseau de succursales et de bureaux de plus en plus serré, elle atteint des couches de plus en plus profondes de la population et augmente le nombre de ceux qui, grâce à elle, sur tout le territoire, peuvent encaisser leurs créances et acquitter leurs dettes sans bourse délier. C'est un des domaines sur lesquels il y a place pour des progrès encore considérables : il s'en réalise tous les jours, grâce à l'organisation de la Banque et à la connaissance qui se répand peu à peu dans le pays des services qui peuvent lui être demandés. Le public français est plus réfractaire que

celui des nations anglo-saxonnes à l'usage des instrumens de banque, des chèques et des viremens; nous en avons donné une des raisons au début de notre article : pour qu'il modifie son attitude, et qu'il se départe de la méfiance dont il est animé à l'égard des méthodes modernes, il faut qu'il se trouve en face d'un établissement dont le crédit soit en quelque sorte sans bornes, au-dessus de toute discussion.

Voilà donc deux branches essentielles de l'activité de la Banque : régularisation de la circulation métallique par le billet et règlement d'une quantité croissante d'échanges au moyen d'écritures passées sur ses livres. Il en est une troisième, qui ne le cède pas en importance aux deux autres : elle consiste dans la surveillance des changes étrangers et le mouvement des espèces métalliques qui en est la conséquence. Notre commerce international, dont le volume ne cesse de croître, atteint aujourd'hui un chiffre de 12 milliards de francs; et encore ce total ne comprend-il pas les transactions en valeurs mobilières, fonds d'État, actions et obligations, qui ont pris dans le monde moderne une ampleur extraordinaire et qui vont sans cesse grandissant, chez nous plus que partout ailleurs. Ce courant continu d'échanges exerce naturellement une influence sur les conditions monétaires du pays; un excès d'importations le rendra débiteur de l'étranger; si au contraire les exportations sont en quantité supérieure, le numéraire sera attiré en France. La Banque étant le plus grand réservoir d'or, c'est-à-dire du seul métal qui puisse servir à régler nos comptes avec le dehors, ressentira le contre-coup de ces fluctuations du commerce extérieur. La tâche lui a été rendue relativement aisée depuis une quinzaine d'années : le développement de nos exportations, les rentrées régulières des coupons de notre portefeuille étranger, les dépenses faites en France par les voyageurs qui y séjournent volontiers, sont autant de causes qui provoquent l'arrivée de l'or dans notre pays et qui ont aidé la Banque à accroître son encaisse d'une façon régulière. Forte de ces milliards réunis dans ses caves, la Banque a pu suivre une politique judicieuse, parfaitement conforme aux intérêts généraux du pays et qui avait en même temps l'avantage de faciliter les opérations d'arbitrage commandées par les écarts des taux du loyer des capitaux sur les diverses places financières. Au lieu de chercher comme autrefois à se prévaloir de notre législation bimétalliste pour

rembourser ses billets en écus de 5 francs, elle a donné, en diverses circonstances, le métal jaune qui lui était demandé. A plusieurs reprises, elle a escompté du papier étranger, notamment des traites sur l'Angleterre, et fourni de l'or au marché de Londres, lorsqu'il en avait besoin, soit pour s'en servir lui-même, soit pour l'expédier à New-York. Elle a ainsi exercé une action mondiale et étendu son influence bien au delà des bornes du territoire français. Qui ne voit quels avantages résultent pour notre pays d'une puissance pareille, qui, au moment d'une crise, peut prêter un appui décisif aux autres places financières, devenues tributaires des nôtres.

Des observateurs superficiels ont quelquefois critiqué cette accumulation de métal dans les caves de la rue de la Vrillière, et prétendu que c'était là un capital improductif, retiré sans profit de la circulation. Ils oublient que ces pièces d'or et ces lingots sont directement représentés par des billets qui circulent incessamment; ils oublient que ces richesses métalliques concentrées sous une direction unique permettent, au moment voulu, l'intervention énergique et décisive de l'établissement qui les possède, sur le marché des capitaux. Il y a là comme un corps d'armée tenu en réserve en arrière du champ de bataille, qu'un général en chef lance dans la mêlée, au moment opportun, et dont l'entrée en ligne assure la victoire. Or le triomphe, en matière de banque, consiste à arrêter la panique lorsqu'elle menace de se produire, et c'est ce que la Banque de France a fait à plus d'une reprise. Elle y a réussi grâce à son crédit, grâce à ses trésors métalliques, à la conservation desquels elle doit veiller d'autant plus soigneusement qu'ils constituent un des élémens essentiels de sa force et qu'elle n'a pu pratiquer largement le système d'intervention que nous venons de rappeler que depuis que la masse d'or déposée entre ses mains a atteint la quantité que l'on sait.

Il faut du reste bien se rendre compte que le secours donné en certaines circonstances aux pays étrangers est presque aussi utile à la France qu'à ceux qui en bénéficient directement. La solidarité des marchés financiers est un phénomène désormais bien établi; elle ne fait que devenir de plus en plus étroite à mesure que les moyens de communication et de transport des capitaux se perfectionnent. Grâce à l'unification des systèmes monétaires des grandes nations, qui toutes ont aujourd'hui, en droit

ou en fait, l'étalon d'or, les capitaux flottans, en quête de placemens temporaires, se transportent là où ils trouvent la rémunération la plus élevée, et vont s'employer en escompte ou en avances, dans la ville qui les attire par ses taux. Il n'est pas bon d'opposer des obstacles artificiels, nés par exemple des difficultés qu'une banque centrale ferait pour se dessaisir de son or, à l'évolution du phénomène qu'on peut comparer à celui des vases communicans, et qui tend dans une certaine mesure à niveler dans le monde l'étiage du loyer de l'argent. La Banque de France a été une des premières à le comprendre et à gouverner les mouvemens de son encaisse avec une largeur de vues et une conception de son rôle qui n'ont fait qu'accroître l'autorité qui lui est universellement reconnue.

« La Banque de France, » comme le disait si justement M. Fernand Faure, le 7 mai 1910, aux conseillers du commerce extérieur de Bordeaux, « a réussi à conjurer en 1887 et en 1889 des crises dont les causes étaient françaises. Elle en a conjuré en 1891, 1907 et 1908, dont les causes résidaient à l'étranger. Et on a pu dire sans exagération que, sans altérer aucunement son caractère de banque éminemment française, elle a su devenir une sorte de grande banque internationale. »

IV

Les rapports de la Banque de France avec les finances publiques sont le côté de son activité le plus intéressant à étudier pour l'homme politique. Il convient d'entrer à cet égard dans des détails circonstanciés, et de préciser la situation respective de l'institut d'émission et du Trésor. Autant il est naturel que celui-ci obtienne toutes sortes d'avantages en échange de la concession accordée par le gouvernement, autant il est essentiel que les avantages ne consistent pas en une mise à la disposition du budget des ressources de la Banque. Qu'elle rende au ministère des Finances de nombreux services matériels, qu'elle opère une partie ou la totalité de ses mouvemens de fonds, qu'elle soit chargée du paiement des coupons de la rente et même, comme en Angleterre, de toute l'administration de la Dette publique, qu'elle soit l'instrument par l'intermédiaire duquel s'exécutent les conventions monétaires, telles que celles de l'Union latine, qu'elle surveille, pour compte du gouverne-

ment la circulation métallique, trébuche les pièces et fasse rentrer à la Monnaie celles qui n'ont plus le poids droit, nous n'y faisons aucune objection. Mais il faut se garder de confondre des services de ce genre avec ceux que réclame le gouvernement, lorsqu'il demande des avances, et d'oublier que la principale différence entre les banques d'émission saines et celles qui sont sur une pente dangereuse, est dans l'état de leur compte avec le ministère des Finances. Lorsque celui-ci devient leur débiteur, toutes les inquiétudes sont permises; elles sont d'autant plus justifiées que ce débit grossit davantage.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler quels ont été, depuis l'origine, les rapports entre la Banque et le Trésor français. L'arrêté constitutif du 28 nivôse an VIII stipulait que tous les fonds reçus par la Caisse d'amortissement seraient versés à la Banque, qui était aussi chargée d'encaisser les obligations des receveurs généraux des départemens. Mais bientôt les rôles sont renversés : au lieu d'encaisser, elle est appelée à débourser; le 7 juillet 1803, elle consent au Trésor une avance de 10 millions de francs, en demandant qu' « un terme prochain soit assigné à la réalisation des valeurs qu'elle aura escomptées. » Un mois plus tard, elle escompte un nouveau montant d'obligations du Trésor, malgré la protestation de M. Delessert, qui s'oppose à cet emploi des ressources de l'établissement. Il y a plus d'un siècle, cet administrateur éclairé déclarait déjà qu'il est autant de l'intérêt du gouvernement que de celui des actionnaires et du public que l'indépendance de la Banque soit respectée. Le 20 octobre 1803, la Banque avait prêté au Trésor les treize quinzièmes de son capital. Le 24 décembre 1805, elle avait porté à 80 millions ses avances, tandis qu'elle ne détenait que 17 millions d'effets de commerce; elle ne fonctionnait donc plus pour ainsi dire que comme prêteur de l'État : une crise était inévitable; elle éclata et eut pour conséquence la réorganisation de l'établissement, par la loi du 22 avril 1806. L'Empereur avait compris le danger, et, sous son règne, la Banque ne fut plus jamais mise dans la situation périlleuse où elle s'était trouvée au lendemain d'Austerlitz.

Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, la Banque fut chargée d'un certain nombre de services publics, notamment de ceux des rentes et des pensions; mais, grâce à la paix profonde qui régna de 1816 à 1848, elle fut rarement appelée à

fournir au Trésor les avances que la deuxième République allait au contraire lui demander dès ses débuts. La situation de l'établissement s'était d'ailleurs singulièrement fortifiée au cours du demi-siècle qui s'était écoulé depuis sa fondation. Le gouvernement provisoire de 1848 ne l'ignorait pas lorsqu'il s'adressa à lui pour obtenir des ressources, d'autant plus nécessaires que les impôts rentraient mal, que la situation commerciale et financière était mauvaise, que la récolte avait été déplorable et que l'inquiétude régnait partout. Un traité du 31 mars 1848 stipulait une avance de 50 millions, qui ne devait porter intérêt que si elle n'était pas remboursée au bout d'une année. Un décret du 5 juillet 1848 autorisa un autre emprunt de 150 millions au taux de 4 pour 100 l'an, payable par la Banque, moitié au cours de l'année 1848, moitié au cours de l'année 1849 Les premiers 75 millions devaient être gagés par des rentes sur l'État provenant de la Caisse d'amortissement; les seconds, par la vente consentie à la Banque de 84 729 hectares de forêts domaniales. Le gouvernement n'utililisa ce prêt que jusqu'à concurrence de 75 millions, dont l'échéance fut reculée jusqu'en 1867. En dehors de ces prêts directs au Trésor, la Banque avait, le 6 mai 1848, avancé 30 millions de francs à la Caisse des dépôts et consignations, qui les avait entièrement remboursés le 7 novembre 1850. La ville de Paris, le département de la Seine, la ville de Marseille avaient eu également recours à la Banque, mais s'étaient rapidement libérés vis-à-vis d'elle. Celle-ci, afin d'éviter une dispersion de ses ressources et de conserver les moyens de venir le plus possible en aide à l'État et aux établissemens publics, avait suspendu ses avances sur titres aux particuliers jusqu'au 13 septembre 1849.

Le traité de 1852, intervenu entre la Banque et l'État, consacra le principe que le Trésor ne paie d'intérêt sur les avances que pour la partie dépassant le solde créditeur de son compte courant à la Banque. Celle-ci avait alors à peu près entièrement cessé d'escompter des bons du Trésor : mais, en 1854, elle en escompta pour 60 millions, et en 1855 pour 40. Lors du renouvellement de son privilège en 1857, elle s'engagea à maintenir jusqu'à l'expiration de sa concession une avance de 60 millions, sous forme d'escompte trimestriel de bons du Trésor, au taux de l'escompte commercial, avec un maximum de 3 pour 100. En même temps, les 100 millions provenant du doublement du

capital furent employés à l'achat de rentes 3 pour 100 sur l'État, qui sont encore aujourd'hui dans le portefeuille de l'établissement.

C'est en 1870 que l'histoire des relations entre la Banque et le Trésor devient la plus intéressante. Dès le 12 août, le cours forcé était établi législativement et le maximum de la circulation fixé à 1 800 millions; le 14 août, ce chiffre était porté à 2 400; le 29 décembre 1871, il fut élevé à 2 800, et, le 15 juillet 1872, à 3 200 millions. Le 18 juillet 1870, la Banque s'était engagée à escompter pour 50 millions de bons du Trésor; le 18 août, ce chiffre fut doublé; le 19 août, elle prêta 40 millions, contre garantie de titres, à la Caisse des dépôts et consignations, afin de la mettre en mesure de fournir aux caisses d'épargne les fonds réclamés par les déposans. Le 23 septembre, un crédit de 75 millions fut ouvert à Paris au gouvernement de la Défense nationale: les intérêts devaient se compenser ultérieurement avec ceux du compte créditeur qui avait été transféré en province avant l'investissement de la capitale. Le 5 décembre, un nouveau crédit de 200 millions fut ouvert contre bons du Trésor et moyennant intérêt; le 22 janvier, en vertu d'un traité ratifié par décret du lendemain, 400 millions furent avancés contre nantissement des forêts de l'ancienne liste civile; on revenait au précédent de 1848. Les intérêts étaient ramenés à 3 pour 100, tout ce qui avait été payé en plus de ce taux lors des escomptes précédens de bons devait être affecté à l'amortissement du capital de la dette. L'État conservait l'administration des immeubles qu'il donnait en gage, mais promettait de verser le produit net annuel, accepté *bona fide*, à la Banque, qui l'imputerait sur le capital de la dette.

En province, le sous-gouverneur Cuvier, qui avait quitté Paris avec l'autorisation d'ouvrir un crédit de 150 millions à la délégation du Gouvernement établie d'abord à Tours, puis à Bordeaux, ajouta 100 millions à ce chiffre dès le mois d'octobre. Quand on lui demanda davantage, il ne crut pas pouvoir aller plus loin et donna sa démission. Un décret de la délégation ordonna à la Banque de faire une nouvelle avance de 100 millions. Par traité signé le 4 janvier 1871 entre le sous-gouverneur O'Quien, assisté de trois régens, et M. de Roussy, délégué aux finances, la Banque s'engagea à faire à la délégation de la Défense nationale, jusqu'au jour de sa réunion avec ses collègues

parisiens, les avances nécessaires aux besoins de la guerre. Les avances devaient être réalisées par sommes de 100 millions, en vertu de décrets rendus au fur et à mesure des besoins, contre bons du Trésor non négociables, portant intérêt à partir du jour de leur émission. Le 15 avril 1871, la Banque avança encore 75 millions, puis 150 le 17 mai et 50 le 17 juin. Un traité, signé le 3 juillet 1871 à Versailles entre M. Pouyer-Quertier ministre des Finances et M. Rouland gouverneur de la Banque, arrêta le montant des avances et des crédits consentis à 1 530 millions.

Le gouvernement de M. Thiers comprit qu'il fallait rembourser au plus vite cette dette, qui était l'obstacle à la reprise des paiemens en espèces. Par traité du 2 janvier 1872, il s'engagea à payer 200 millions par an. A la veille du versement de la dernière annuité, M. Léon Say, ministre des Finances, obtint, par le traité du 29 mars 1878, une avance de 80 millions, dont le Trésor resta alors débiteur envers la Banque, en plus des 60 millions prêtés en 1857. Au cours des années qui suivirent la guerre, la Banque escompta des quantités considérables de bons du Trésor; au mois de novembre 1871, elle en avait en portefeuille pour 1 193 millions; dans la seule année 1872, elle en escompta pour près de 5 milliards.

En 1896, le Trésor s'était fait consentir une nouvelle avance de 40 millions. La loi de renouvellement du privilège de 1897 décida que désormais les trois avances d'ensemble 180 millions ne porteraient plus intérêt et ne seraient remboursables qu'à l'expiration du privilège. C'est un concours permanent que la Banque apporte ainsi au budget. Le Trésor, de son côté, est tenu de lui verser ses encaisses disponibles. Les trésoriers généraux remettent aux succursales de la Banque les fonds touchés par eux ou y prélèvent les sommes dont ils ont besoin. Ces versemens et retraits peuvent être effectués par les comptables du Trésor même dans les bureaux auxiliaires de la Banque. Celle-ci encaisse gratuitement les traites fournies sur les comptables du Trésor ou souscrites par les redevables de certains revenus publics, tels que sucres et douanes. Elle se charge aussi du transport des monnaies divisionnaires sur les points du territoire où elles sont réclamées par les agens payeurs. En 1901, le total des opérations effectuées par la Banque pour compte du Trésor a été de 11 623 millions.

La Banque paie à l'État un droit de timbre sur ses billets,

qui est de 50 centimes pour mille francs de circulation productive, et de 20 centimes sur la circulation improductive. La première se compose des billets émis pour les opérations d'escompte et d'avances; la seconde de ceux qui représentent l'encaisse. En outre, la Banque verse au Trésor, par semestre, une redevance égale au produit de la moyenne de la circulation productive multipliée par le huitième du taux de l'escompte. Si, par exemple, la circulation productive a été de 800 millions et la moyenne de l'escompte 3 pour 100, il est dû :

$$\frac{800\,000\,000}{100} \times 3/8 = 3 \text{ millions de francs.}$$

Le versement annuel dû de ce chef ne saurait être inférieur à 2 millions de francs. Pour l'exercice 1910, il a été de 5 733 368 francs, ce qui porte à plus de 66 millions le total des sommes versées de ce chef au Trésor en vertu de la loi du 17 décembre 1897. Elles sont affectées au crédit agricole concurremment avec l'avance de 40 millions réglée par la même loi. Le total des charges pécuniaires de la Banque envers l'État, non compris les services rendus gratuitement au Trésor et les frais relatifs à l'entretien de la circulation des billets, à la conservation et au transport du numéraire, s'est élevé en 1910 à 9 298 670 francs, soit 63 pour 100 du produit commercial compris dans la répartition faite aux actionnaires. Outre les avances permanentes, la Banque a mis en 1910 à la disposition du Trésor, à titre exceptionnel sans intérêt, en vertu d'une convention approuvée par la loi du 18 mars 1910, des avances temporaires remboursables, à termes fixes et échelonnés, dans un délai maximum de cinq ans : elles sont destinées à permettre à l'État de venir en aide, sous forme de prêt au petit commerce et à la petite industrie, aux victimes des inondations de l'année dernière.

D'une façon générale, les services qui en temps normal peuvent être rendus sans inconvénient par la Banque à l'État sont ceux qui n'impliquent pas de détournement de son crédit au profit du Trésor. Ce détournement peut et doit se produire, mais seulement à l'heure des épreuves décisives, lorsque le sort de la patrie est en jeu et que toutes les autres considérations s'effacent pour faire place à la seule loi de salut public. Alors, mais alors seulement, il est permis au gouvernement d'exiger,

et obligatoire, pour la Banque, d'accorder les avances nécessaires. Toutefois, même à ce moment, il ne saurait être question d'ouvrir, sans conditions, un crédit illimité. Quelque grande que soit la puissance de l'établissement, elle a des bornes; si elles venaient à été dépassées, l'État serait la première victime, puisque le papier qui aurait été émis pour lui fournir des ressources perdrait une partie de sa valeur et ne représenterait qu'une fraction de plus en plus faible de la somme pour laquelle le gouvernement l'aurait accepté et dont il se serait reconnu débiteur. Il n'est pas à notre connaissance qu'aucun membre du Parlement anglais, au cours de la guerre du Transvaal, ait proposé de couvrir la plus petite partie des énormes dépenses qu'elle a imposées au Royaume-Uni, par un emprunt à la Banque d'Angleterre. Au plus fort de la campagne contre le Japon, le Trésor impérial russe est resté créancier de la Banque d'État. C'est une vérité qui se répand de plus en plus, que l'abus des émissions ne fait que nuire aux pays qui les autorisent. En tout cas, s'il est parfois nécessaire d'avoir recours au papier-monnaie, ce ne doit être qu'à la dernière extrémité et en s'efforçant d'en contenir l'émission dans les limites les plus étroites; et n'oublions pas que les billets émis par une banque d'émission, en représentation d'une créance sur le Trésor public, ne sont pas autre chose que du papier-monnaie.

V

La Banque de France est aujourd'hui, après la Banque d'Angleterre et la Banque de Suède, le doyen des grands instituts d'émission de l'Europe : la Banque néerlandaise a été fondée en 1814; la Banque austro-hongroise, qui d'ailleurs a subi, depuis son origine, des transformations profondes, date de 1816; la Banque de Portugal, de 1846; la Banque de Belgique, de 1850; la Banque d'Espagne, de 1856; la Banque de Russie de 1860; la Banque de l'Empire allemand, de 1875; la Banque d'Italie, de 1893. Mais ce n'est pas seulement à son ancienneté que la Banque de France doit la situation exceptionnelle dont elle jouit et la considération dont elle est entourée dans le monde entier; ce n'est pas non plus uniquement à la perfection de ses services, dont nous avons montré le développement, et au fait que tous, petits commerçans et grands industriels, simples particuliers et

sociétés de banque et de dépôts, trouvent chez elle les mêmes facilités. C'est avant tout à deux raisons majeures, qu'il est nécessaire de bien mettre en lumière pour expliquer la fortune de l'établissement et la puissance incontestée de son action. Ces deux raisons sont la liberté que lui ont laissée ses statuts au point de vue de l'émission, et l'organisation de sa direction, dans laquelle l'État n'intervient que par la nomination du gouverneur, des deux sous-gouverneurs, et la confirmation du choix des directeurs de succursales.

Pendant la plus grande partie de son existence, la Banque a vécu sous un régime qui lui permettait de créer des billets en quantités illimitées. Les statuts primitifs se bornaient à recommander aux régens de veiller toujours à ce que les ressources métalliques fussent telles que le remboursement à vue des engagemens fût assuré. Les statuts fondamentaux du 16 janvier 1808 ne traitent même pas la question. Ils se bornent à dire (article 38) que toute délibération du Conseil général ayant pour objet la création ou l'émission de billets doit être approuvée par les censeurs, et que leur refus unanime en suspendrait l'effet. Le législateur impérial, qui ne péchait cependant pas par défaut d'autorité, avait compris qu'en matière commerciale il n'y a pas lieu d'édicter des règles rigides, et que la meilleure garantie du public est la responsabilité des hommes qui sont à la tête d'une affaire. Ceux-ci, mêlés à la vie quotidienne de la nation, tenus sans cesse au courant des besoins du monde financier, avertis à chaque heure de ce qui se passe dans le monde sur les principaux marchés monétaires, sont constamment à même de fixer la mesure dans laquelle il convient d'étendre ou de restreindre la circulation : ils savent ce qu'il est légitime d'accorder aux demandes des négocians désireux de faire escompter leur papier et quelle proportion de numéraire doit être tenue à la disposition des porteurs de billets qui voudraient les échanger contre de l'or. La limitation à un montant déterminé du chiffre total de la circulation est une mesure parasitaire, qui n'a été introduite que par surprise dans la législation relative à la Banque, et dont les meilleurs esprits ont, à diverses reprises, réclamé l'abrogation. Autant il est naturel qu'à des époques exceptionnelles, lorsque le cours forcé est décrété, un maximum soit imposé à la création d'un papier qui cesse d'être remboursable en métal; autant il est

logique de supprimer cette borne, dès que l'obligation, pour l'émetteur, de reprendre à vue son billet, est rétablie. Nous comprenons et nous admettons les systèmes de banque dans lesquels une proportion est prescrite entre la circulation et certains élémens de l'actif, tels que l'encaisse et le portefeuille. Si une disposition de ce genre était introduite dans ses statuts, la Banque n'aurait pas de peine à s'y conformer, puisque d'une façon constante l'addition de son numéraire et de son portefeuille donne un chiffre à peu près égal à celui de ses billets : c'est ainsi qu'au 26 janvier 1911 la circulation s'élevait à 5302 millions, tandis que l'encaisse de 4073 et le portefeuille de 1185 millions formaient un total de 5258 millions de francs, inférieur seulement de 44 millions à la circulation. La proportion de l'encaisse, qui à la date précitée était de 76 pour 100, n'est dépassée aujourd'hui qu'à la Banque d'Angleterre et à la Banque de Russie, dont les systèmes d'émission sont, d'ailleurs, beaucoup plus rigides que celui de la Banque de France.

C'est depuis que le cours forcé a été établi en 1870 que l'État a persisté à limiter législativement le chiffre de l'émission. Mais le cours forcé ayant disparu le 13 décembre 1877, il eût été logique de supprimer en même temps la limite, qui était alors de 3200 millions. On n'a pas pris ce parti si simple, qui eût remis les choses dans l'ordre antérieur, sous prétexte que, tout en abolissant le cours forcé, on maintenait le cours légal, c'est-à-dire l'obligation pour les créanciers de recevoir en paiement les billets, quitte à eux à aller aussitôt se les faire rembourser en métal par la Banque. Mais qu'est-il arrivé? Le mouvement des affaires, peu soucieux des lois votées au Palais-Bourbon et au Luxembourg, ne s'est pas arrêté; l'or a continué d'affluer rue de la Vrillière, si bien que, à un moment donné, les guichets de la Banque refusaient au public non pas de l'or, mais du papier; les déposans qui venaient retirer leur avoir étaient contraints, à leur grand ennui, de s'en aller portant des sacs d'écus ou de napoléons. La Banque était en effet arrivée à sa limite maximum d'émission, et forçait ses cliens à recourir à des modes de paiement archaïques, lents, coûteux, entraînant des risques et une perte de temps incompatibles avec l'organisation moderne des échanges. Une véritable clameur s'éleva de toutes parts; et le Parlement, sous la pression de l'opinion publique, fut contraint de voter, par la loi de finances du 30 janvier 1884,

l'élévation du maximum de la circulation à 3500 millions, puis à 4 milliards par la loi du 26 janvier 1893. Ce chiffre, qui lui paraissait ne devoir jamais être dépassé, menaçait de l'être peu d'années après. La loi de renouvellement du privilège de 1897 crut avoir assuré l'avenir en fixant 5 milliards comme maximum. Dès le 9 février 1906, une loi le porta à 5 800 millions, et il est probable qu'il ne s'écoulera pas un très grand nombre d'années avant que les 6 milliards soient atteints. Tout récemment, un bilan de la Banque indiquait une circulation qui n'était plus qu'à 200 millions environ de la borne soi-disant infranchissable, et toujours franchie. Il y a quelque chose de puéril dans cette succession de lois dont le caractère empirique éclate avec une évidence frappante. Si nos législateurs prenaient la peine de réfléchir à la signification des phénomènes que nous venons de rappeler et qui sont la conséquence inévitable de la situation de la France au point de vue du commerce extérieur et de son rôle sur le marché des métaux précieux, ils changeraient de système et renonceraient à intervenir sur un domaine où ils ne font qu'enregistrer les conséquences d'événemens qui leur échappent; mais quel Parlement aura le temps d'étudier une théorie de banque? Quoi qu'il en soit, il est, bon gré mal gré, obligé d'obéir aux lois économiques, plus fortes que les hommes, qui gouvernent la monnaie et le crédit; et, en dépit des limitations arbitraires, nous pouvons dire qu'en fait, sinon en droit, la Banque de France jouit d'une faculté d'émission illimitée.

Voilà un des élémens de sa force. Un autre réside dans ce fait qu'elle s'administre elle-même. Il est bien vrai que le Président de la République nomme quelques-uns de ses fonctionnaires. Mais là s'arrête le droit d'intervention de l'État. Quinze régens, trois censeurs sont élus par les actionnaires, et, si le gouverneur a un droit de *veto*, il n'a pas le pouvoir d'entraîner la Banque dans une voie où ses intérêts pourraient être compromis. Il ne saurait notamment, sans le concours des régens, disposer du crédit de l'établissement en faveur du Trésor, et c'est là le point capital. Tous les maux dont souffrent les banques d'émission, ou plutôt tous ceux qu'elles infligent dans certains pays à la communauté par la dépréciation de leur papier, ont une cause unique : l'abus que le gouvernement fait de leur signature pour se procurer des fonds. C'est là une vérité primordiale, qui domine toute la question des banques d'émission

et qui ne doit jamais être perdue de vue lorsqu'il s'agit de décider du système à adopter pour leur organisation. L'histoire confirme, sans exception, ce que la théorie nous apprend à cet égard. Les gouvernemens, ignorant la nature véritable du billet de banque ou feignant de l'ignorer, ont, dans un grand nombre de pays et pendant des périodes plus ou moins longues, eu la prétention d'équilibrer leur budget au moyen d'émissions de papier-monnaie, c'est-à-dire de papier devant, en vertu de la loi, être accepté par tous comme monnaie et non remboursable en espèces. Ils l'ont parfois émis directement ; mais, plus souvent encore, ils l'ont fait émettre par la banque chargée de régler la circulation, et qui, à partir du moment où le Trésor s'adressait à elle, cessait de travailler dans les conditions normales. En effet, ce n'était plus aux besoins légitimes du commerce que la quantité des signes fiduciaires se proportionnait, mais à ceux du ministère des Finances, qui, dans la plupart des cas, ne fournissait pas, en échange du crédit qui lui était ouvert, de garanties susceptibles d'être transformées en espèces et ne prenait pas non plus d'engagement quant à la date du remboursement. Dès lors, la circulation était viciée par l'adjonction, aux billets créés pour des causes légitimes, de billets ne reposant que sur une promesse de l'État ; et, comme il ne pouvait être question de distinguer les uns des autres, toute la masse de papier souffrait d'une dépréciation commune.

Il est bien rare qu'une banque demande le cours forcé pour ses billets en dehors des époques où le gouvernement réclame son assistance. Et, à ce moment-là, ce n'est pas elle qui sollicite la loi d'exception ; c'est l'État qui la décrète, comme compensation à la charge qu'il impose à l'établissement, dont il absorbe à son profit, dans une mesure plus ou moins large, les ressources et le crédit. En temps normal, les billets représentent des créances commerciales à courte échéance, recouvrables en espèces et venant alimenter par conséquent la caisse émettrice, de façon à la tenir toujours suffisamment garnie pour qu'elle soit à son tour en mesure de rembourser les porteurs de billets qui désirent des espèces. Quand le gage est constitué par des bons du Trésor à échéance plus ou moins lointaine, renouvelés indéfiniment, le public cesse d'avoir confiance, et le papier perd une fraction de sa valeur par rapport au métal. Cette perte croît en raison du chiffre de la circulation additionnelle provoquée

par les exigences fiscales et du temps pendant lequel cet excès subsiste. Quand la Banque d'Espagne avait en portefeuille près d'un milliard de créances sur le Trésor de la péninsule, son billet perdait 30 ou 40 pour 100 de sa valeur par rapport à l'or; à mesure que cette dette de l'État a diminué, le cours du billet s'est amélioré; il est aujourd'hui revenu presque au pair. A l'époque où la majeure partie de la circulation de la Banque de Russie n'avait d'autre couverture qu'une créance sur l'État, son billet perdait la moitié de son prix nominal vis-à-vis de l'or; aujourd'hui que l'État ne doit plus rien à la Banque, son papier est au pair du métal.

D'après ce qui précède, on comprend combien la nature des rapports entre ces deux puissances, l'État et la Banque, est importante à connaître pour juger la qualité de la circulation d'un pays et les chances qu'elle a de se maintenir au pair ou bien d'être dépréciée. Si l'État domine la Banque, qu'elle soit une banque d'État pure, c'est-à-dire sans capital apporté par des actionnaires particuliers, ou une Société par actions gérée exclusivement par des fonctionnaires, on peut redouter à tout moment de voir son omnipotence se traduire par des mesures qui auront les conséquences que nous venons d'exposer. Si au contraire l'administration de la Banque émane de ceux qui en ont fourni le capital et dont le souci principal est de maintenir son crédit, celui-ci sera à son maximum. C'est ce qui se produit à la Banque de France, où le Conseil de régence est là pour veiller à la solvabilité de l'établissement et à l'observation de l'article fondamental des statuts que nous avons rappelé plus haut et qui prescrit le maintien d'une encaisse toujours suffisante pour assurer le remboursement à vue des billets.

Il est du plus haut intérêt, au point de vue des éventualités politiques qui pourraient surgir, de maintenir à la Banque son caractère d'établissement privé et d'éviter à tout prix de la transformer en une institution d'État. Il n'est guère nécessaire de rappeler ici une fois de plus l'utilité qu'il y a à séparer nettement les affaires de la Banque de celles de l'État. On l'a souvent répété : c'est au caractère d'institution privée que la Banque a dû en 1870 de ne pas voir ses trésors pillés par l'envahisseur. Dans une lettre qu'il adressait le 7 septembre 1870 au directeur de la succursale de Reims, le prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume, déclarait reconnaître qu'aux termes de ses statuts,

la Banque de France est une institution privée, dont le but unique est de venir en aide au commerce et à l'industrie; en conséquence, les fonds qui se trouvent dans ses caisses ne pouvaient être exposés à aucune saisie, ni aucun arrêt. Ces principes ont été consacrés par la Cour suprême de la Haye. L'article 46 du règlement des lois et coutumes de la guerre, annexé à la Convention du 29 juillet 1899, déclare que « la propriété privée ne peut pas être confisquée. » D'après l'article 53, « l'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et valeurs exigibles appartenant en propre à l'État, et en général toute propriété mobilière de l'État, de nature à servir aux opérations de la guerre. » Le rapprochement de ces deux textes est instructif, et montre à quels périls une Banque d'État serait exposée au cours des hostilités.

Certes, l'action des représentans de l'État, du gouvernement surtout, est de la plus haute importance. On conçoit qu'en concédant à une association de particuliers la faculté d'émettre des billets ayant cours légal, l'autorité publique se soit réservé le droit d'avoir un ou plusieurs délégués dans les conseils qui dirigent la marche des affaires et que ces délégués soient investis de certaines attributions et de certains pouvoirs essentiels, comme le droit de *veto*, au cas où des mesures prises par les régens leur paraîtraient contraires aux statuts ou à l'intérêt général. Mais c'est à cela que doit se borner l'intervention de la puissance publique ; c'est là qu'elle s'arrête en France. Le gouverneur ne saurait, à lui seul, mettre à la disposition du ministre des Finances un centime des fonds de la Banque. Celle-ci discute en pleine liberté avec l'État les termes des arrangemens à intervenir lorsqu'elle lui consent des avances, ce qui ne veut pas dire qu'aux époques graves, elle ne le fasse pas dans la plus large mesure et avec la pleine conscience du devoir patriotique qui lui incombe. Il suffit, pour apprécier la façon dont elle s'en acquitte, de relire l'histoire, résumée plus haut, de ce que furent, lors de la guerre franco-allemande de 1870-71, ses relations avec le gouvernement français (1), auquel elle prêta, en moins d'un an, plus de 1 500 millions. Mais celui qui étudiera le détail des négociations qui eurent alors lieu verra en même temps comment un sous-gouverneur. nommé par l'État,

(1) Voyez Raphaël-Georges Lévy, *Banques d'émission et Trésors publics*, chap. I.

crut devoir résister à certaines demandes qu'il jugeait excessives, et donna sa démission plutôt que de céder.

Cette manière de voir était aussi celle du gouverneur Magnin qui, en prenant pour la première fois la présidence du Conseil général en 1881, disait à ses collègues : « Nous serons toujours d'accord sur les principes qui forment comme le fondement de cette maison. Si vous avez constamment voulu maintenir l'indépendance et la liberté d'action de la Banque, je puis me permettre de dire que je le veux autant que vous. Je l'ai dit plus d'une fois du haut de la tribune dans l'une et l'autre Chambres; j'ai fait plus, j'ai prouvé par mes actes que mes paroles n'étaient pas de vaines déclarations. Ce n'est certes pas aujourd'hui qu'ayant l'honneur d'être appelé à diriger cette grande institution de crédit, j'abandonnerai mes doctrines sur ce point capital. J'y resterai donc fidèle, au grand profit des intérêts du pays, de ceux du Trésor et de ceux du crédit public, dont nous avons spécialement la charge. »

C'est cette indépendance qui est la sauvegarde de la Banque, en même temps qu'elle rend à l'État des services inappréciables: car c'est précisément parce que son crédit reste distinct de celui du Trésor qu'elle est capable de lui venir en aide dans une mesure non pas illimitée, mais bien supérieure à ce qu'elle pourrait utilement faire, si elle était une institution officielle. Il faut toujours en revenir au mot historique de M. Thiers résumant les événemens de 1870 : « La Banque nous a sauvés, parce qu'elle n'était pas une Banque d'État. » C'est la même idée qu'exprimait le gouverneur dans son compte rendu des opérations de l'année 1910, lorsqu'il disait aux actionnaires le 26 janvier 1911 : « Tout en faisant de notre maison, sous le contrôle de l'État, l'hôtel de la monnaie fiduciaire, les statuts lui imposent un mode de gestion qui doit conserver un caractère nettement autonome pour demeurer vraiment commercial. Ces mêmes statuts nous constituent gardiens des principes inébranlables qui ont acquis et garantissent au billet de banque une solidité et un prestige incomparables, un crédit propre et indépendant, capable de seconder celui de l'État lui-même pour la sauvegarde du crédit public. »

De telles déclarations ont une valeur qu'on ne saurait méconnaître : elles montrent que la force de l'institution est telle qu'elle s'impose aux représentans du pouvoir, conscients de

la puissance financière qu'elle tient en réserve. Cette puissance s'exerce pour un but d'utilité publique : le dévouement à l'intérêt général est la caractéristique de la politique suivie par la Banque. La préoccupation de grossir les dividendes des actionnaires n'existe pour ainsi dire pas. Il serait cependant naturel que ceux-ci vissent leur part dans les bénéfices croître en raison de l'extension des affaires, de la création de sièges nouveaux libéralement répartis sur tout le territoire ; mais la plus grande partie en est employée à fortifier les réserves, à améliorer la situation du personnel, et à multiplier les facilités données à la clientèle pour l'escompte, les transferts et les viremens de fonds.

L'État et le public n'ont pas besoin d'être défendus contre la Banque, qui tient à honneur de ne se laisser guider que par les motifs les plus élevés, qui s'applique à maintenir un taux d'escompte extrêmement bas et stable et à donner ainsi à l'industrie et au commerce français des avantages inconnus dans les autres pays ; mais il faut défendre la Banque contre les agressions du Trésor, dont la situation empire depuis plusieurs années : au 26 janvier 1911, le ministère des Finances n'avait à son crédit à la Banque que 118 millions de francs, alors qu'il lui en devait 180, sans compter les 6 millions avancés à valoir sur le crédit ouvert à la suite des inondations de 1910.

Cette situation n'est pas accidentelle : elle s'aggrave lentement depuis un certain temps. Il ne faudrait pas croire qu'elle est due à l'époque de l'année, et au fait qu'à son début, le Trésor aurait plus de dépenses à effectuer que de recettes à encaisser. Outre que celles-ci rentrent avec la plus grande régularité et ont présenté, au cours de l'exercice 1910, de très fortes plus-values sur les prévisions budgétaires, le Trésor dispose de ressources énormes qui lui sont fournies par la Dette flottante et qui dépassent, de beaucoup de centaines de millions, les sommes dont il pourrait avoir besoin pour effectuer ou même anticiper, ce qui n'est presque jamais le cas, les débours normaux d'un exercice. La vérité qu'il faut proclamer et qui est aussi peu connue de la plupart des membres du Parlement que du public, est que, depuis nombre d'années, des dépenses extrabudgétaires dévorent les ressources dont le Trésor dispose en dehors des crédits annuels inscrits à la loi de finances. Il a recours à des expédiens qui ont pour effet, non seulement d'ab-

sorber les excédens budgétaires, mais de vider les fonds de caisse, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, qui sont à la disposition du pouvoir exécutif. C'est ainsi que le compte courant à la Banque de France, qu'une gestion saine devrait avoir le souci constant de maintenir bien au-dessus du montant que le Trésor lui doit du chef des avances permanentes et autres, diminue d'année en année. Nous en sommes arrivés à ce point qu'en pleine paix, avec des excédens inespérés, nous n'avons même plus de quoi assurer notre service quotidien de caisse, et que, pour ce faire, nous mettons à contribution notre institut d'émission. C'est là un point sur lequel il importe d'attirer de la façon la plus sérieuse l'attention du Parlement. La circulation de 5 300 millions est à une hauteur suffisante ; elle a augmenté, au cours de l'année dernière, d'environ 200 millions, tandis que l'encaisse, dans le même espace de temps, diminuait de près de 300 millions : l'écart entre le numéraire et le papier s'est donc accru d'un demi-milliard, et la proportion de la couverture métallique, qui était de 85 pour 100 au 24 décembre 1909, est réduite d'aujourd'hui de plus d'un dixième et se trouve ramenée aux environs de 76 pour 100. Il est fâcheux que l'état du compte du Trésor contribue à ce changement.

Certes, la situation actuelle de la Banque de France est aussi solide que jamais. La politique qu'elle a suivie en 1910 et qui a consisté à faire une place dans son portefeuille aux effets étrangers, et à permettre l'exode d'une fraction de son encaisse, doit être hautement approuvée. Il était naturel que, dans une année de très mauvaise récolte, nos réserves métalliques fussent légèrement entamées ; et il faut constater avec une véritable reconnaissance pour notre grand établissement, que le taux de l'escompte a été maintenu sans changement, pendant toute l'année, à 3 pour 100, alors que la moyenne de la même période a été de 3, 52 en Suisse, de 3,72 en Angleterre, de 4,12 en Belgique, de 4,19 en Autriche-Hongrie, de 4,24 en Hollande, de 4,35 en Allemagne et de 5,10 en Italie. Des moissons plus abondantes ramèneront l'encaisse de la Banque de France à son niveau antérieur et le lui feront vraisemblablement dépasser. Ce ne sont pas des variations provenant de causes agricoles ou commerciales qui nous inquiètent. Mais ce qui nous préoccupe, c'est de voir, subrepticement pour ainsi dire, disparaître la tradition en vertu de laquelle le compte du Trésor à la Banque

devait toujours s'élever à au moins 300 ou 400 millions. Qu'on se reporte aux bilans d'il y a dix ou vingt ans : on verra que le solde ne s'écartait guère de ce chiffre. Il est modeste, si on le rapproche de celui des engagemens du Trésor, bons en circulation, dépôts de toute nature reçus par lui, et qui dépassent le milliard.

Ce n'est pas révéler un secret que de parler de conventions intervenues entre la Banque et le gouvernement, en vue d'éventualités graves, et qui ont pour objet l'ouverture de crédits considérables destinés à être mis immédiatement à la disposition du Trésor. Dans la séance de la Chambre du 1er juillet 1897, M. Ribot, président de la commission qui avait examiné le projet de loi portant renouvellement du privilège, déclarait qu'en temps de guerre, toutes les ressources de la Banque doivent être appliquées à la défense nationale. M. Méline, président du Conseil des ministres, affirmait que le gouvernement s'était assuré, dès l'heure de la mobilisation, un concours efficace et suffisant. Mais il avait soin d'ajouter, en réponse à l'affirmation de M. Pelletan que les assignats avaient sauvé la France en 1793, qu'il écartait l'idée de substituer, au lendemain de l'ouverture des hostilités, l'État à la Banque de France. Nous avons repoussé cette combinaison, s'écriait-il, « parce que nous avons considéré qu'elle serait désastreuse pour la patrie. Vous en revenez toujours à votre conception du billet de banque, qui pour vous n'est pas autre chose qu'un assignat... Vous croyez que la création d'une banque d'État, la transformation des billets en assignats serait une solution. Nous croyons, nous, que ce serait un malheur. Nous pensons, au contraire, que l'intérêt de l'État en cas de guerre est d'avoir à côté de lui, dès le premier jour, un établissement indépendant qui double son propre crédit et qui le fortifie. La loi a été faite pour fortifier le crédit de la Banque de France, non pas dans l'intérêt de la Banque de France, mais dans celui de la France elle-même. »

Nous ne cesserons de le répéter. La Banque, il y a quarante ans, a permis aux finances nationales de soutenir l'épreuve la plus sévère à laquelle elles aient jamais été soumises. Mais quand les hostilités ont éclaté, elle était en pleine possession de ses ressources. Il faut qu'il en soit de même aujourd'hui. On nous dira que 180 millions ne sont pas une grosse somme, dans un pays qui a un budget de 4 milliards et demi et une

dette de 30 milliards. Nous répondrons que précisément l'énormité de ce budget et de cette dette nous font désirer voir ménager toutes les réserves qui devraient exister. Notre trésorerie devrait être au moins égale à ce qu'elle était quand notre budget ne dépassait pas 3 milliards. L'avance non remboursable avant la fin de la concession introduit dans le budget un déficit chronique : quand on songe que le gouvernement russe a des centaines de millions à son crédit chez sa banque d'État, que le gouvernement allemand n'a fait aucun emprunt permanent à sa Banque d'Empire, que le gouvernement austro-hongrois ne doit plus que 63 millions de couronnes à la Banque d'Autriche-Hongrie, après avoir retiré de la circulation tous les billets d'État, nous nous sentons quelque peu humiliés de la situation dans laquelle se trouve la Trésorerie de notre pays, qui ne passe cependant pas pour un des moins riches du monde. Une fois de plus, nous voyons éclater le contraste entre la gestion imprévoyante des fonctionnaires et la sagesse des particuliers. Il ne faudrait pas que la richesse de la Banque de France qui, ne l'oublions jamais, consiste avant tout en son crédit, fût mise entre des mains incapables de l'administrer au profit de la communauté. Le jour où elle serait traitée en servante du budget et où des législateurs téméraires prétendraient, hors de propos, multiplier le chiffre des billets gagés par une simple créance sur l'État, le merveilleux édifice élevé par un siècle d'efforts et de sagesse s'écroulerait, et ceux-là mêmes qui s'imaginent que la Banque ne se met pas encore assez complètement à la dévotion du Trésor, s'apercevraient de leur erreur et constateraient, trop tard peut-être, qu'abuser de son crédit, c'est affaiblir l'un des ressorts les plus puissans du crédit public.

RAPHAËL-GEORGES LÉVY.

NATIONALISME CANADIEN

ET

IMPÉRIALISME BRITANNIQUE

La sérénité de John Bull est déconcertante. Les traditions constitutionnelles vont subir une revision radicale. La situation est de nature à inspirer quelques appréhensions. Des aveux officiels témoignent que la réorganisation de l'armée anglaise subit un temps d'arrêt. Le traité américo-canadien transforme les données du problème impérial. Des esprits avisés, malgré leur patriotique orgueil, ne craignent pas d'avouer tout bas leurs inquiétudes. Elles ne semblent point partagées par l'opinion britannique. Le calme est absolu. Les séances du Parlement manquent de spectateurs. L'absence de toute manifestation révèle une profonde lassitude. Les statistiques du commerce et les préparatifs du couronnement suffisent pour rassurer et pour distraire John Bull.

La presse radicale a accueilli avec une satisfaction unanime la nouvelle d'une entente douanière entre les États-Unis et le Canada. Le *Daily Chronicle* écrit, à la date du 30 janvier 1911 :

Le développement de ses nations-filles fait la gloire de la Grande-Bretagne. La liberté, dont elles jouissent, n'a point affaibli, mais resserré les liens de la race et de la langue. Elles sont unies par des chaînes d'acier à

la mère patrie. En négociant un traité de réciprocité avec les États-Unis, le Canada sert la cause de l'Angleterre, car ce pacte, en écartant toute source de difficultés, en favorisant également les intérêts des États-Unis et du Canada, ajoutera un nouveau facteur à ceux qui donnent déjà aux relations anglo-américaines une parfaite harmonie. Cette convention nous rapproche du jour où sera réalisé un grand idéal, où sera conclue cette alliance, entre les États-Unis et l'Empire britannique, dans laquelle résident les meilleurs espoirs, pour la paix et le progrès de l'humanité.

Le *Daily News* se félicite de ce que « les colonies aient découvert que les tarifs différentiels impériaux porteraient un coup fatal à leur autonomie. » Il nous montre le gentleman-farmer, dans lequel s'incarne la réaction protectionniste, pleurant sur la tombe, fraîchement close, où repose la *Tariff Reform*, tandis qu'un corbeau narquois chante le refrain du poème célèbre d'Edgar Poe : « *Never more*, » « Plus jamais. »

Cette victoire de la doctrine libre-échangiste aurait probablement éveillé dans la presse radicale un enthousiasme moins général et moins spirituel, si le traité de réciprocité avait porté un coup direct aux importations anglaises. Or il n'en est rien. John Bull vend, bon an, mal an, au Dominion pour 20 millions de livres de marchandises. 13 millions d'entre elles bénéficient du tarif préférentiel, concédé par sir Wilfrid Laurier. 3 millions seulement de ces expéditions britanniques rentrent dans les catégories visées par le traité actuellement soumis à l'examen des deux Parlemens de Washington et d'Ottawa. Mais ce million de livres n'est pas tout entier compromis : la moitié de ces marchandises continueront à bénéficier d'un tarif moins élevé que celui qui frappe les objets similaires d'origine américaine; 176 000 livres franchissent déjà, librement, les douanes du Canada. Il ne reste que 316 000 livres d'importations britanniques, qui seront frappées d'un droit égal à celui que doivent acquitter les concurrens yankees. *Il n'y a donc, exactement, qu'un demi pour cent des ventes de l'industrie d'outre-Manche, qui soient, sinon touchées, du moins menacées par les négociations en cours.*

Ce fait précis explique, en partie, la satisfaction qu'a affichée la presse radicale, et les hésitations, dont ont fait preuve les feuilles conservatrices. Elles n'ont point été unanimes à proclamer que l'Impérialisme, pour reprendre la formule d'Austin Chamberlain, « venait de subir un désastre. » Sans doute, l'aver-

tissement du *Times*, malgré sa modération, reste grave (28 janvier 1911) :

... Quelle que soit l'issue actuelle de l'affaire, ses répercussions virtuelles sont immenses, et ne sauraient être exagérées. Il y a une disposition en Angleterre à considérer les questions douanières comme des mouvemens isolés, qui n'influent pas sur les relations internationales et impériales... Les conséquences immédiates du traité peuvent n'être pas grandes, mais le changement, au point de vue des principes, est profond... Le « continentalisme » devient, dans la formation des idées canadiennes, une force de jour en jour plus grande. Nous ne la considérons pas comme un facteur qui puisse, sinon détruire, du moins affaiblir la notion de l'Empire britannique. Mais ce n'en est pas moins un élément que les impérialistes anglais n'ont pas encore compris.

La *Pall Mall Gazette* essaie de faire de l'esprit. Mais son ironie est triste. Elle nous montre un jeune saumon, — le Canada, — qui profite de ce que sa mère, — l'Angleterre, — sommeille au fond de la rivière, pour courir, avec imprudence, à la poursuite d'un appât dangereux, une mouche volante aux couleurs américaines, lancée par un pêcheur subtil.

Le *Daily Mail* se refuse à partager la tristesse et les inquiétudes du *Times*, de la *Pall Mall Gazette* et du *Standard :*

... Sans le Canada, il ne saurait y avoir de tarifs différentiels; mais le coup porté à l'armature impériale n'est pas irréparable. La Fédération impériale ne repose pas uniquement sur des tarifs différentiels, ou tout autre système douanier. Elle est la résultante de forces ethniques, plus vigoureuses et plus durables que celles auxquelles peuvent donner naissance tous les traités de réciprocité. Les forces existent encore au Canada, et dans les Iles Britanniques. Notre devoir et notre intérêt nous commandent de les vivifier et de les diriger...

Si lord Northcliffe était tout à fait sincère, il ajouterait qu'il est trop heureux que le parti conservateur cesse de passer, aux yeux de l'électeur anglais, pour le défenseur « du pain cher. » *Punch* nous représente M. Balfour, versant quelques larmes correctes sur la tombe de la *Tariff Reform;* mais ne parvenant pas à cacher, derrière son chapeau cravaté de crêpe, un large sourire de satisfaction. Quelques pages plus loin, l'Élan canadien converse avec l'Aigle américain, sur les débris du mur qu'ils viennent d'abattre d'un commun effort. Et, avant de regagner la forêt de sapins qui ferme l'horizon, l'Élan murmure avec un

sourire qui plisse son formidable museau : « C'est très bien, mon vieux copain. Je savais que ce n'était que de la plaisanterie de votre part, quand vous parliez de m'avaler. Et naturellement, je n'ai jamais songé sérieusement, moi non plus, à vous absorber. »

Des intérêts électoraux, des considérations commerciales expliquent la diversité de ces commentaires et la résignation de John Bull. Pour apprécier exactement la valeur politique et économique du nouveau lien, qui va se nouer entre les deux républiques de l'Amérique septentrionale, il est nécessaire d'avoir d'autres guides que les interprètes officiels de l'opinion britannique. Il faut replacer les négociations à leur date, dans l'histoire des relations du Canada avec la mère patrie. Il faut rechercher l'origine de cette évolution, pour préciser l'importance et déterminer les conséquences d'un coup de barre inattendu. Pierre, le paysan canadien, quoi qu'en pense John Bull absorbé par une prospérité inespérée, aveuglé par des politiques partiaux, distrait par des fêtes prochaines, est au carrefour de deux chemins. Avec quelque hésitation, — non sans regarder en arrière, — il s'enfonce plus avant, dans la voie de l'émancipation nationale.

I

Il y eut un temps, — quinze ans seulement nous en séparent, — où l'ami Pierre passait aux yeux de son maître John Bull et de son voisin Jonathan, pour le type accompli de l'impérialiste anglais.

C'était au jour, — si proche et cependant si lointain, — du jubilé de la Reine Victoria. Pour la première fois, les pompes impériales déroulent, dans les rues de Londres, leur cortège de rajahs, de ministres coloniaux, de lanciers australiens. Jamais le défilé des escadres anglaises n'avait revêtu un pareil éclat. Ni les souvenirs d'une défaite récente, ni l'ombre d'une menace croissante n'ont jeté de voile sur ces fêtes. Les soldats, les cuirassés, les princes, les peuples, l'Empire saluent une femme courbée par les ans et appuyée sur une canne. Le contraste de ces images exalte à la fois la sensibilité et l'orgueil de

John Bull. Un ardent frémissement passe à travers les Iles Britanniques, et, transmis par les fils des câbles sous-marins, gagne, sur d'autres hémisphères, par delà les océans, sous d'autres étoiles, des terres différentes par leur sol, par leur climat et parfois par leur langue. Ce monde, dispersé à travers les mers, habité par toutes les races, pour la première fois, vibre à l'unisson. Et le 16 juin 1897, à Édimbourg, une voix s'élève pour proclamer l'avènement d'une ère nouvelle :

Le temps viendra où les relations entre la mère patrie et les colonies ne pourront demeurer ce qu'elles sont actuellement : elles se briseront ou se resserreront. La réponse à ce dilemme appartient à l'Angleterre, à l'Écosse, à l'Irlande, car les colonies seront toujours disposées à cultiver la piété filiale à l'égard de la Grande-Bretagne, aussi longtemps que celle-ci les soutiendra... A mesure que les idées séparatistes disparaissent, des sentimens d'union plus étroite prennent leur place. Il existe, aujourd'hui, dans mon pays, un désir de rapprochement avec l'Angleterre... Nous sommes libres certes, dès maintenant! Mais nous ne sommes que des *coloniaux*, et nous aspirons à être un peu plus que des *coloniaux*. Nous aspirons à jouer un rôle plus grand dans l'Empire britannique... Loin de vouloir reculer, nous ne demandons qu'à marcher de l'avant, et à avoir notre part entière dans l'Empire uni.

Quel est l'homme qui exprime, dans un langage aussi vibrant, cette aspiration fiévreuse vers une union plus étroite? Ce n'est point un Anglais, pas même un Australien. Pas une goutte de sang anglo-saxon ne coule dans ses veines. Son nom a une sonorité étrangère. Son visage porte l'empreinte d'une autre race. Lorsque le peuple anglais entendit un étranger, un Canadien, un Français émettre le vœu que des liens nouveaux vinssent « resserrer » les chaînons trop détendus, élever « les coloniaux » à la dignité de citoyens, répartir également les avantages et les responsabilités du pouvoir, réaliser l'unité impériale, il connut toutes les émotions d'un fol orgueil. Il faut en avoir recueilli l'expression, lors du Jubilé, sur les lèvres des spectateurs et des témoins, pour en comprendre l'intensité. Je ne crois pas que les grenadiers de la vieille Garde entrant dans Vienne, après la capitulation d'Ulm, à Berlin, au lendemain d'Auerstaedt, aient éprouvé une fierté plus profonde, que celles ressentie lors de ces fêtes, par le dernier des petits bourgeois d'outre-Manche, paisiblement assis au coin de son feu, absorbé dans la lecture du *Standard*. Ce jour-là, le peuple anglais se

crut vraiment le peuple élu, investi d'une mission sacrée, maître de ses impériales destinées.

Et le discours de sir Wilfrid Laurier n'est pas qu'un geste. Il est accompagné et suivi d'actes décisifs. C'est le Dominion, conquis sur la France après des luttes acharnées, échappé par miracle à l'annexion américaine, qui pose les premiers rivets de l'armature nouvelle.

Au mois de juin 1893, les libéraux canadiens avaient décidé, qu' « un traité de réciprocité, juste et libéral » avec les États-Unis constituerait le programme économique de l'opposition. En 1896, la minorité devient la majorité. M. Fielding, celui-là même qui devait négocier le pacte commercial de 1911 avec les Yankees, leur donne, le 22 avril 1897, au nom du nouveau Cabinet, un solennel avertissement : « Si nos voisins ne sont pas disposés à traiter avec nous dans des conditions équitables et raisonnables, nous continuerons néanmoins notre marche en avant, et nous trouverons d'autres marchés pour aider à l'agrandissement du Canada, indépendamment du peuple américain. » Ces paroles ne soulèvent aucun écho. La main tendue est refusée. Les négociations échouent. Et jetant par-dessus bord, avec une belle élégance, leurs convictions libre-échangistes, les libéraux canadiens se bornent à remanier les droits protectionnistes fixés par les conservateurs, et à créer, au-dessus du tarif général, un tarif de réciprocité. La 16e résolution, schédule D, réserve sans négociations préalables une préférence de 12 et demi pour 100 à l'Angleterre. La fermeture des guichets américains, — et le fait permet d'apprécier l'importance de leur réouverture en 1911, — décide le Dominion à lever les siens devant les importations privilégiées du Royaume-Uni. Sans attendre que la Grande-Bretagne, pour répondre au geste canadien, ait dénoncé les deux traités qui contiennent en faveur de la Belgique et de l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée et lient le Dominion (30 juillet 1897), avant que celui-ci ait porté le tarif différentiel à 25 et à 33 et demi pour 100 (1898 et 1900), le *Times* écrit, le 26 avril 1897 :

Dans ces dernières années, il s'est produit peu d'événemens plus susceptibles de conduire à des conséquences plus fécondes que le projet déposé par M. Fielding... C'est le pas le plus décisif qu'on ait encore fait vers la fédération économique de l'Empire.

Une forme d'union nouvelle, — due à l'initiative coloniale, — vient se superposer à l'unité politique, qui, — sinon en fait, du moins en droit, — reste étroite. Le Canada n'est pas une République (*Commonwealth*), c'est un domaine (*Dominion*) dont le roi d'Angleterre est souverain. L'autonomie législative, qui n'est que concédée (*granted*), reste soumise au contrôle du Gouverneur, qui signe les lois, et du *Colonial Office*, qui les revise. Tous les textes nouveaux sont expédiés au ministère des Colonies : pendant un délai de deux ans, il peut les frapper de son *veto*. Et si cette autorité ne s'est jamais exercée, il n'en est pas de même de la suprématie judiciaire. Le Conseil Privé de la Couronne anglaise reste la Cour de Cassation impériale. Et, pour prendre l'heureuse formule de M. André Siegfried, ces appels devant la juridiction suprême « apparaissent comme la preuve tangible d'une suzeraineté qui n'abdique pas. »

Il sera possible de revernir et de resserrer ces chaînes rouillées et détendues. Les tarifs différentiels créeront une solidarité d'intérêts. Les émotions militaires provoqueront la fusion des esprits. Et le conflit sud-africain n'aurait pas dégénéré en une guerre sanglante, si les doctrinaires de l'Impérialisme n'avaient pas cru que des victoires militaires anglaises cimenteraient le nouvel Empire. Les sacrifices collectifs, les émotions communes, les souvenirs identiques rendront faciles la réalisation, sur le terrain constitutionnel et politique, de l'unité rêvée. Lorsque, le 13 octobre 1899, sir Wilfrid Laurier autorise le départ pour les champs de bataille de volontaires canadiens équipés aux frais du Dominion, et leur incorporation dans les rangs de l'armée britannique, l'Angleterre tressaille d'émotion. Les premières défaites furent vite oubliées devant l'image des soldats anglais, canadiens, australiens, versant leur sang dans les mêmes combats. L'unité nationale devient un fait accompli. Des couronnes de lauriers entoureront d'un lien indissoluble le faisceau des forces impériales. La barrière des distances est brisée. L'abîme des océans est comblé. La diversité des races et des climats est vaincue. L'Empire constitue une réalité militaire. Et, grisés par la victoire, les représentans du gouvernement anglais, sur les rives du Saint-Laurent, laissent tomber des paroles dangereuses : « Ce contingent, s'écrie lord Minto, le 30 octobre 1899, est le premier présent que le Canada fait à la grande cause impériale. C'est une orientation nouvelle et l'avenir

est plein de *possibilités*... » Et, plus imprudent encore, le commandement en chef des milices canadiennes, le général Hutton, envisage « le jour où ce ne sera plus 1 000 hommes, mais 50 000, mais 100 000, qui pourront être demandés au Dominion pour le maintien de l'unité de l'Empire. »

Quelques mois plus tard, j'assistais à un déjeuner intime que présidait M. Joe Chamberlain. Un sénateur canadien, deux journalistes, un député aux Communes esquissèrent, pour éclairer la religion du voyageur français, le plan de l'Empire un et indivisible. Par un prodige de l'énergie humaine, l'îlot encombré s'est étendu sur les hémisphères, comme un polype géant. Les champs de blé et les troupeaux de moutons, l'Angleterre les relègue, faute de place, au Canada et dans l'Australie. Les champs bruns de l'Oxfordshire, les mottes rouges du Devon ne suffisent plus pour alimenter 43 millions d'hommes, entassés dans une île où vivaient avec peine, jadis, une dizaine de millions d'êtres humains. Les collines, les vallons du Midland et du Yorkshire ont disparu, nivelés par les villes, comblés par les scories. Les terres à froment du Dominion, les centres d'élevage de l'Australie seront reliés aux cités, qu'ils doivent ravitailler, avec autant de sécurité, par les câbles et les steamers, que le sont les comtés ruraux du Sud et de l'Ouest par les voies ferrées à l'Est et au Nord, industrieux et enfumés. Les océans, qui coupent de leurs taches bleues l'étendue de cette nation nouvelle, rappellent simplement ces parcs qui, aujourd'hui encore dans l'île britannique, entre les villes qui se serrent et se touchent, viennent jeter l'ondulation de leurs prairies. L'Empire unifié n'est que l'Angleterre élargie.

Et, cependant, il suffit de regarder Québec, pour voir qu'une autre civilisation a laissé sur le Canada une ineffaçable empreinte. Par-dessus les mâts et les pontons, qui masquent la ville basse, s'élèvent des maisons à pignons, des toits élancés, des clochers effilés, des tours, où les regards d'outre-Manche cherchent en vain une silhouette britannique. Les cloches des églises et des monastères, qui tintent joyeusement, n'ont pas une sonorité anglaise. Les paysans, qui se pressent sur le marché, au pied d'une basilique d'un XVIIIe siècle tout français, n'ont rien de saxon. Ils s'obstinent à grouper leurs maisons sur

le bord des routes. Pour la grande stupeur de leurs collègues écossais de l'Ontario et américains du Manitoba, ils n'ont aucun goût pour les chaumières bon marché, auxquelles deux étages et une tôle utilitaire donnent une physionomie banale. Par je ne sais quelle hérédité, ils aiment les longs toits pointus et penchés, qui couvrent la maison basse d'une aile protectrice. Un étage leur suffit. Ils ne peuvent se passer d'une lucarne. Ces gens étranges, dont l'économie n'a rien de britannique, gaspillent, dans des achats de couleurs, un argent précieux. Ils veulent que la chaumière, blanche ou rose, se détache sur la verdure. Les charpentes brunes, les volets verts ont à leurs yeux un attrait particulier. Ils connaissent les machines; mais ils ne dédaignent ni la faux, ni le râteau. Leur coup de chapeau déférent, leur « bonjour » souriant plongent dans la stupeur l'homme de l'Ouest. Rebelles à la fièvre yankee, ces paysans laborieux et économes, mais satisfaits et résignés, n'ont aucun goût pour la vie intense. Quand l'hiver vient, au lieu de s'embaucher à la ville ou dans le Sud, ils préfèrent profiter des longues veillées, dans la chaumière bien close, pour danser et chanter. Et tandis que sur la campagne silencieuse tombe un lourd manteau d'ouate, les échos de *Claire fontaine* et de *Malbrouck s'en va t'en guerre* passent à travers les fentes lumineuses des portes, sous l'auvent des toits blanchis.

Les gars de Québec refusèrent de quitter leurs villages, leurs maisons aux volets verts, leurs églises au clocher pointu, pour aller se faire tuer, sous le drapeau anglais, dans l'Afrique du Sud. Sur 8000 Canadiens, qui se battirent là-bas, une centaine seulement étaient de souche française. Les cérémonies, organisées à Trois-Rivières et à Montréal, pour fêter la victoire de Mafeking et la délivrance de Ladysmith, furent accueillies par les huées de la foule. Et, au sein du Parlement, une voix ardente et jeune s'élève :

L'Empire britannique est-il vraiment en péril ? Réclame-t-il nos armes pour le sauver ? Ou bien sommes-nous en face d'une tentative de fédération militaire, projet cher à M. Chamberlain? Voilà des questions que le peuple canadien a le droit de peser et d'entendre résoudre nettement, au moment de se laisser entraîner dans une guerre, dont je ne veux apprécier maintenant ni les causes, ni la légitimité... Il s'agit de savoir si le Canada est prêt à renoncer à ses prérogatives de colonie constitutionnelle, à sa liberté parlementaire, au pacte conclu avec la métropole, après soixante-

quinze ans de luttes... Je ne consentirai jamais, quant à moi, à appuyer cette politique rétrograde...

Le député Bourassa démissionne le 18 octobre 1899. Il est réélu à une grosse majorité. Une bataille épique s'engage aux Communes d'Ottawa. Les séances des 13 février, 13 mars, 8 juin 1900, 12 et 20 mars 1901 marquent une étape dans l'histoire du Canada. Le nationalisme franco-canadien se dresse contre l'impérialisme britannique : « Nous sommes les sujets loyaux du Roi, que Dieu le protège! Mais nous ne voulons pas avoir une trop forte dose de Chamberlainisme, disait-on à l'éminent auteur de *Canada in the XX*th *Century*. La lutte commence. Elle fut rapide et violente. Le résultat est décisif. L'armature militaire saute, avant que Joë Chamberlain ait eu le temps de la visser. L'Ouest francisé laisse à l'Est américanisé le soin de dénouer le lien économique. En moins de dix ans d'efforts, les deux nationalismes coalisés détruisent l'œuvre amorcée dès 1879 par sir John Macdonald, reprise en 1897 par sir Wilfrid Laurier et brisent les chaînes que les impérialistes anglais proposaient d'ajouter aux liens juridiques, oubliés et inefficaces, contenus dans un code poussiéreux.

Formé à l'école de l'opportunisme britannique, sir Wilfrid Laurier attache lui-même les rivets, qu'il avait enfoncés avec une maëstria impérialiste, en 1895.

C'est l'auteur du vibrant discours, prononcé à Édimbourg le 16 juin 1897, pour saluer le jour prochain où les coloniaux promus au rang de citoyens « auront leur part entière dans l'Empire uni, » qui dicte le 3 février 1902, à la veille de la réunion de la conférence inter-coloniale, la réponse la plus glaciale, qu'ait reçue M. Joë Chamberlain :

Au sujet des différentes questions mentionnées dans votre dépêche, il n'en est qu'une qui puisse laisser espérer une utile discussion : c'est celle des relations commerciales entre les différentes parties de l'Empire. Les relations existantes entre les grandes colonies autonomes, notamment le Canada, et la Métropole sont considérées comme entièrement satisfaisantes, à l'exception de quelques détails de minime importance. Les ministres ne prévoient pas qu'étant donné la condition des diverses colonies, il puisse être établi un système de défense applicable à toutes...

M. Joë Chamberlain se frotte les yeux, rajuste son monocle,

relit le billet doux de sir Wilfrid Laurier. La guerre a donc été inutile? Les victoires auraient-elles perdu leur action unificatrice? Le sang des colonies et de la métropole a-t-il coulé, en vain, sur les mêmes champs de bataille? Il se refuse à croire qu'un pareil échec, qu'une semblable évolution soient possibles. Des préoccupations électorales des circonstances passagères ont dicté au premier Ministre cette fin de non recevoir. Son attitude changera lorsqu'il se retrouvera à Londres, dans le cadre de la cité impériale, sur les bords du fleuve historique, sous l'action de la dernière et de la plus accueillante des aristocraties politiques. Les souvenirs de 1897 retrouveront toute leur fraîcheur; et les mêmes paroles s'imposeront à sa pensée fidèle. Ces espérances furent cruellement déçues. Sir Wilfrid Laurier resta strictement cantonné dans les limites posées par la dépêche du 3 février 1902. Les philippiques d'Henri Bourassa, les manifestations de Trois-Rivières et de Montréal avaient laissé dans la souple et prudente intelligence de l'homme d'État une impression plus profonde que les splendeurs du Jubilé impérial.

Sans doute, sir Wilfrid Laurier suggère l'idée d'établir un traitement de faveur pour les blés canadiens, à l'aide d'une détaxe sur le droit d'importation établi le 14 avril 1902, et qui sera supprimé le 28 avril 1903, sous la poussée formidable des clameurs populaires. Mais il ne demande et ne propose rien de plus. Le Zollverein est pour lui une formule vide de sens, parce qu'elle est sans avenir. La *Canadian Manufacturers' Association* veille au grain. Elle fit savoir, dans ses congrès annuels, que l'industrie naissante n'entendait pas faire les frais de la « fédération économique. » Elle veut vivre et grandir. Le Canada ne sera pas « le jardin » de l'Angleterre, mais une nation, qui subviendra à tous ses besoins, et dont les hauts fourneaux seront demain aussi célèbres que ses terres à blé. Qu'il suffise, dit-il, à la mère patrie de pouvoir troquer, grâce à un tarif différentiel, « les produits, que nous ne manufacturons pas, » contre les céréales et les viandes, les fromages et les fruits, dont les Iles Britanniques ont besoin pour ne pas mourir de faim.

En refusant, cinq ans avant le Cabinet Asquith, ce pacte restreint, le ministère Balfour renonce au seul lien qu'il pouvait nouer. Le Kriegsverein, qu'il rêve de substituer à un Zollverein irréalisable, est énergiquement écarté par le Canada.

Paraphrasant un mot de sir Wilfrid Laurier : « Si vous voulez notre aide, appelez-nous dans vos conseils, » M. Joë Chamberlain s'écria :

Messieurs, nous avons besoin de votre aide, dans l'administration de ce vaste Empire, qui est le vôtre, comme il est le nôtre. Le Titan fatigué plie sous le faix trop lourd de son destin. Nous avons porté ce fardeau pendant bien des années, mais nous pensons, aujourd'hui, qu'il est temps que nos enfans nous assistent. Si vous nous en faites la demande, soyez sûrs que nous nous hâterons de vous faire place dans nos conseils (30 juin 1902).

Devant ce langage, les « enfans » du Canada gardèrent un religieux silence. La perspective d'un *Imperial Council* ne leur dit rien qui vaille. La vision du Titan, pliant sous le poids de ses destinées, ne leur inspire qu'une médiocre sympathie. Et sir Wilfrid Laurier croit prudent d'oublier une formule, qui lui échappa dans la chaleur communicative d'un banquet.

Mais lorsque la Conférence aborde la discussion du projet, « qui consiste à créer, dans chaque colonie, un corps impérial de réserve, qui pourrait servir, en cas de besoin, en dehors de la colonie où il s'est formé, » il ne fait plus la sourde oreille. Il oppose un *veto* formel :

Les ministres canadiens désirent faire remarquer que leur opposition ne vient pas de raisons financières. Mais ils ont la ferme conviction que le projet en question marquerait un dangereux éloignement des principes du *self-government* colonial. Le Canada apprécie trop hautement, pour y renoncer, la part d'indépendance locale qui lui a été octroyée par les autorités impériales, et qui a produit des résultats si utiles et si bienfaisans, soit au point de vue matériel, soit au point de vue du rapprochement de la colonie et de la mère patrie.

Il est impossible d'être plus adroit et plus poli. Les Canadiens ont gardé la courtoisie de l'ancienne France, et d'autre part, ils restent les descendans de paysans normands. Fidèles à cette double tradition, sir Wilfrid Laurier et ses collègues refusent, au nom de leur attachement à l'Empire, de le cimenter par une union militaire.

Et, depuis la Conférence de 1902, ce lien militaire a été détendu, au point d'annihiler les articles de la Charte de 1867, qui limitent, dans une dépendance théorique, les droits de la nation canadienne. De même que les manifestations franco-

canadiennes ont dicté à sir Wilfrid Laurier son attitude dans la conférence inter-coloniale, de même la colère qu'éveille dans tout le Dominion, en octobre 1903, l'affaire de l'Alaska prépare le gouvernement à adopter, l'opinion à accepter, pour réorganiser la milice et créer une flottille, la solution strictement nationaliste.

Le 20 octobre 1903, un mouvement d'indignation ébranle le Canada tout entier. Le Français de Québec, l'Anglais de l'Ontario éprouvent la même irritation, expriment les mêmes protestations. Le représentant de la Grande-Bretagne, dans la Commission arbitrale chargée de délimiter les frontières de l'Alaska et d'interpréter la convention anglo-russe de 1825, le lord chief justice, lord Alverstone, a abandonné la solution préconisée par ses deux collègues canadiens et s'est rallié à la thèse américaine. Le *World* de Toronto, le *Times* de Peterborough sont plus violens que la *Presse* ou le *Devoir*. Ce n'est pas M. Bourassa, mais un professeur de droit à Toronto, de sang anglais, M. John King, qui s'écrie, le 24 octobre 1903 :

Nous ne pouvons oublier que cette dernière transaction n'est que la suite de plusieurs autres, qui ont eu le même caractère. Toute l'histoire des négociations et des traités britanniques avec les États-Unis est marquée d'une série de pierres tombales sous lesquelles on a enterré nos droits.

Et, emporté par ce courant d'opinion, le même jour, devant les députés réunis à Ottawa, sir Wilfrid Laurier laisse tomber de graves paroles, un solennel avertissement :

La difficulté, telle que je la conçois, est qu'aussi longtemps que le Canada demeurera une dépendance de la Grande-Bretagne, les pouvoirs que nous avons actuellement resteront insuffisans pour la défense de nos droits. Il est important que nous demandions au Parlement britannique des pouvoirs plus étendus, afin que, si nous avons de nouveau à traiter de pareilles affaires, nous puissions le faire librement, selon la méthode que nous choisirons, et les lumières que nous pourrons avoir.

Sir Wilfrid Laurier ne sollicita point cet élargissement des droits nationaux. Il devait s'apercevoir bientôt que le Canada pouvait négocier, directement, des pactes commerciaux avec toute l'aisance d'un peuple affranchi. Mais il profita du premier incident pour donner au Canada une armée autonome.

Cette occasion, lord Macdonald, — le dernier commandant

anglais des milices du Dominion, — se chargea de la faire naître. En débarquant sur le continent nouveau et dans cette société démocratique, ce gentilhomme authentique, ce soldat vaillant éprouve bien des surprises. La médiocrité militaire des miliciens inquiète son impérialisme. La familiarité de ces soldats-citoyens blesse son orgueil. L'intervention des politiciens froisse son sens militaire. En Angleterre, les députés ne contrôlent point les promotions. En Angleterre, Tommy Atkins parle à son officier avec la même déférence qu'à son landlord, et les appelle du même nom « sir. » En Angleterre, fantassins et soldats manœuvrent avec la perfection du professionnel. Et lord Macdonald exprime son étonnement, tout haut, dans des conversations, et bientôt dans des discours. Les Anglo-Canadiens exultent. Les Franco-Canadiens murmurent. Le 14 juin 1904, lord Macdonald, pour avoir blâmé publiquement le ministre de la Guerre, qui avait rayé du tableau d'avancement un officier proposé par le Commandant en chef, est révoqué de ses fonctions.

« C'est là, déclare textuellement sir Wilfrid Laurier, *l'acte d'insubordination d'un étranger* qui ignore les mœurs des démocraties libres... Nous ne *sommes pas habitués dans notre pays à être caporalisés*. Le Général en chef doit apprendre que le gouvernement de ce pays est un gouvernement responsable, et que, lorsqu'il fait des propositions au Conseil des ministres, c'est le droit strict du ministre de la Guerre de ne pas les accepter. »

Lord Macdonald était venu, au lendemain de la guerre sud-africaine, pour donner à la coopération militaire des colonies une forme définitive; il assista à la faillite de l'impérialisme militaire. Le *Militia Act de 1904* supprime le poste de commandant en chef, crée un inspecteur général de la milice, « qui peut être un Canadien » et le sera toujours, institue un conseil de la défense nationale (art. 7, 30, 31). Par cette triple innovation, la loi donne à l'organisation militaire une autonomie absolue. Au lieu de concentrer les forces de l'Empire, elle les décentralise. Au lieu de les fondre dans une armée commune, elle accentue leur individualité. Le *Militia Act*, pour achever cette nationalisation des milices canadiennes, décide (art. 70 et 71) qu'elles ne pourront être employées en dehors de la colonie, que s'il s'agit d'une guerre intéressant directement la défense

du Dominion. Quinze jours, au plus tard, après la mobilisation des réserves, le Parlement, s'il est en vacances, sera convoqué et se prononcera souverainement. Le Canada réserve sa liberté et ménage son sang. Le Kriegsverein a vécu. L'union militaire est brisée.

Et, pour préciser d'un geste dramatique cette évolution nationale, voici que les garnisons britanniques d'Halifax et d'Esquimault se rembarquent, fifres et tambours en tête. Elles remettent les forts aux soldats canadiens. Ils n'ont besoin ni de conseils, ni de secours. Ils entendent assurer, eux-mêmes, la défense de la patrie. Lord Macdonald ne fut pas seulement le dernier général, mais presque le dernier soldat anglais, qui ait foulé le sol du Dominion.

La Conférence inter-coloniale de 1907, loin d'arrêter le mouvement, l'accentue.

Sans doute, sir Wilfrid Laurier, renouvelant l'offre de 1902, accepte de créer entre les colonies et la métropole la chaîne durable d'un tarif différentiel. Mais l'initiative que le Cabinet Balfour n'avait point osé prendre, le ministère Asquith l'écarte résolument. Et les discours qu'il entendit les 2 et 6 mai 1907, sir Wilfrid Laurier ne les oublia jamais. En démontrant au représentant du Dominion, avec la rigueur logique des juristes, que l'établissement de droits à l'entrée des denrées alimentaires et des matières brutes, pour favoriser les importations coloniales, se heurte à une impossibilité économique et psychologique, M. Asquith et M. Lloyd George préparèrent la voie aux négociations américo-canadiennes du 21 janvier 1911. En 1907, plus encore qu'il y a dix ans, l'union économique apparaît comme une parfaite copie. La divergence des intérêts matériels s'accentue d'année en année. Chacun des groupemens, qui évoluent dans l'orbite de l'Angleterre, se développe et se transforme, en pleine liberté. L'armature économique reste donc inachevée et provisoire. La création de lignes subventionnées, l'établissement de câbles nouveaux, l'institution d'agens commerciaux ne sauraient remplacer l'action unificatrice des tarifs impériaux.

Les liens politiques ne sont pas plus resserrés en 1907 qu'en 1902. Si les appels devant le Conseil Privé restent autorisés, l'institution d'une Cour suprême est abandonnée et l'éta-

blissement de Cours locales de cassation est envisagé. Avant de s'embarquer, sir Wilfrid Laurier s'était prononcé contre l'idée d'un Conseil impérial. Et le secrétariat permanent des conférences périodiques, dont on décide l'organisation, ne saurait être comparé, au point de vue de l'importance politique et du prestige moral, à la formule rêvée par les apôtres du fédéralisme. Quelques mois plus tard, en novembre 1907, la discussion du traité de commerce franco-canadien réveille les polémiques. Le Canada a acquis, sinon en droit, du moins en fait, la pleine souveraineté diplomatique; il négocie directement d'État à État, sur le pied de la parfaite égalité. Ses deux représentans, l'Hon. W. S. Fielding et l'Hon. L. P. Brodeur, n'ont-ils pas signé le parchemin du 18 septembre 1907? J'entends bien que le paraphe de sir Francis Bertie figure à côté du leur. Les ambassadeurs anglais maintiennent leur contrôle historique et restent les intermédiaires officiels. Il n'en est pas moins certain que la faculté pour le Dominion d'être représenté par des plénipotentiaires canadiens, posée pour la première fois en 1866 (*Sessional Papers of Canada, n° 63, 1867-1868*) est devenue une habitude et un droit. Et lorsqu'en 1909, une loi adoptée à l'unanimité par le parlement d'Ottawa décide la création d'un bureau spécial des Affaires étrangères, confiée à M. Joseph Pope, un nouveau pas est accompli. Ce n'est pas l'indépendance, mais à la tutelle politique succède la coopération diplomatique. L'émancipation continue.

En abordant le problème de la contribution des colonies à la défense maritime de l'Empire, la Conférence de 1907 imprima au nationalisme franco-canadien une impulsion nouvelle. Quand le docteur Smartt proposa, le 9 mai, de décider que cette contribution était un devoir, sir Wilfrid Laurier, fidèle à l'engagement pris le 28 mars, devant les Communes canadiennes, refusa de s'associer à cette motion. « Nous ne nous laisserons pas entraîner dans le tourbillon du militarisme européen. » Mais la question est posée. Il faut la résoudre pratiquement. Il est impossible de rester sur le terrain des principes.

Après une année occupée par les élections générales et par les fêtes du tricentenaire de Québec, quelques mois avant la réunion de la Conférence de défense impériale, le 29 mars 1909, sir Wilfrid Laurier demande au Parlement d'Ottawa de se

prononcer. Il fait adopter, à une écrasante majorité, la notion suivante :

La Chambre reconnaît complètement que le pays a le devoir, à mesure que grandit sa population et sa richesse, d'assumer, dans une plus large mesure, la responsabilité *de la défense nationale*. La Chambre est d'avis, qu'étant donné les relations constitutionnelles, actuellement existantes, le *versement de contributions régulières et périodiques* au Trésor impérial, en vue de dépenses navales et militaires, *ne constitue pas, pour ce qui est du Canada, la solution la plus satisfaisante* du problème de la défense. La Chambre approuvera les crédits nécessaires pour organiser rapidement *une force navale canadienne, qui coopérera et sera en relations étroites avec la marine impériale*, — et ce, sur les bases suggérées par l'amirauté au cours de la dernière Conférence. — Convaincue absolument que la suprématie maritime de la Grande-Bretagne est essentielle pour la sécurité du commerce, le salut de l'Empire et la paix du monde, la Chambre exprime la ferme conviction, que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à tous les sacrifices nécessaires pour donner aux autorités impériales une coopération loyale et sincère, en vue de maintenir l'intégrité et de défendre l'honneur de l'Empire.

Sir Wilfrid Laurier se peint, tout entier, dans cet ordre du jour, modèle des transactions opportunistes. Le loyalisme du Canada y est exprimé dans des termes qui défient tout soupçon; et en même temps les réserves, nécessaires pour rassurer les susceptibilités nationalistes, sont indiquées d'une façon précise. Pas d'union militaire; pas de flotte commune; pas de trésor identique. Le Canada fixe lui-même ses crédits et utilise lui-même son argent. Il aura ses escadres et un service autonome. Il n'accepte qu'une étroite coopération et n'admet plus de tribut obligatoire. Il n'est plus une colonie. Il reste un allié. Un siècle de contact avec la politique anglaise a fait l'éducation parlementaire de ces intelligences françaises. Elles évitent l'intransigeance des doctrines. Elles fuient la logique des systèmes. Un sage utilitarisme a pénétré les pensées. Elles savent concilier et réaliser. Et les opportunistes d'Ottawa n'ont plus rien à apprendre de leurs maîtres d'outre-Manche...

La motion du 29 mars 1909 n'est point restée lettre morte. Au cours de l'année financière qui expire le 31 mars 1911, une somme de 3676000 dollars a été consacrée à jeter la base d'une force navale. 3 croiseurs du type *Bristol* et 4 contre-torpilleurs ont été commandés. Deux vieux navires, *Apollo* et *Rainbow*, ont été achetés à l'amirauté britannique pour servir de vaisseaux-

écoles. Des arsenaux et des cales sèches sont à l'étude. Une loi organique a été votée. Les escadres de l'Atlantique et du Pacifique seront soumises au même régime que les milices canadiennes. « En cas de nécessité, a déclaré sir Wilfrid Laurier, le 12 janvier 1910, le Gouverneur, par un décret rendu en Conseil des ministres, peut mobiliser la flotte et la mettre à la disposition de Sa Majesté. Il n'y a qu'une seule restriction : le Parlement doit être immédiatement convoqué. »

Elle n'a point suffi pour satisfaire les nationalistes franco-canadiens. Sir Wilfrid est parvenu à rassurer les conservateurs, les anglais de l'Ontario, partisans, sinon d'un tribut annuel, du moins d'une flotte commune; mais il n'a point réussi à faire accepter à M. Henri Bourassa, et à ses partisans, cette transaction, digne par son élégance d'un whig authentique. Le premier ministre a été attaqué avec une violence dont seules quelques citations peuvent donner l'idée.

M. Blondin, député de Champlain, s'écrie devant ses électeurs :

Nous ne devons rien à l'Angleterre. L'Angleterre n'a pas pris le Canada par amour, ou pour planter la croix de la religion, comme les Français l'ont fait, mais pour établir des maisons de commerce et gagner de l'argent. Les seules libertés que nous ayons, nous les avons conquises par la force. Et aujourd'hui l'Angleterre essaie de dominer ses colonies, tout comme la Rome impériale d'autrefois... Nous ne devons rien aux Anglais. Ceux qui ont éventré nos pères, dans les plaines d'Abraham, vous demandent aujourd'hui d'aller vous faire tuer pour eux.

M. Henri Bourassa, qui a dirigé la campagne avec autant de talent que de succès, s'est expliqué devant un rédacteur du *Daily Mail* (13 décembre 1910). Le Canada peut faire l'économie d'une marine. Quels intérêts maritimes le *Dominion* a-t-il à protéger? Les trois quarts de ses transactions se font avec les États-Unis par voie de terre ou de rivière. Ce transit est à l'abri de tous les canons européens. Quant au dernier quart, il est suffisamment garanti par les maximes du droit international. Les seuls dangers qui pourraient, un jour, menacer le Dominion laissent l'Angleterre indifférente. Elle serait, d'ailleurs, incapable de les écarter, et sa filiale devrait en supporter tout le poids. Quant aux périls qui inquiètent le *Foreign-Office*, ils ne sauraient exercer la moindre répercussion sur les destinées du Canada.

Admettons, pour un instant, c'est d'ailleurs peut-être vrai, que l'Allemagne soit une menace pour la grandeur du Royaume-Uni, pour son commerce, pour sa puissance maritime, nous autres, Canadiens, en sommes nous responsables? Avons-nous contribué à diriger la politique qui a fait de l'Allemagne ce qu'elle est aujourd'hui?

« Pas de marine, » conclut M. Henri Bourassa. « Pas de marine! » clament les électeurs de la province de Québec. Et lorsque, il y a peu de semaines, la circonscription dans laquelle se trouve la maison de campagne de sir Wilfrid Laurier, Drummond-Arthabasca, est appelée à élire un nouveau député, elle culbute le candidat ministériel et lui préfère son concurrent nationaliste. Une profonde inquiétude vient troubler la paix sereine des chaumières aux longs auvens et aux volets verts.

La marine est une conspiration des Anglais pour noyer les Canadiens. Laurier a consenti, après avoir trahi les intérêts de notre langue, à constituer les équipages de nos futurs navires de guerre avec des Franco-Canadiens... Laurier nous a vendus aux Anglais, en échange des honneurs qu'il a reçus et, dans vingt-cinq ans, il n'y aura plus de Franco-Canadiens.

« Pas de marine, » répètent les mères et les femmes. Et dans un avenir prochain, sir Wilfrid Laurier saura ce qu'il lui en coûte de n'avoir point suffisamment ménagé, quand il a doté le Canada d'une flotte autonome, les susceptibilités et les méfiances des hommes de sa race et de son sang.

II

Au moment même où, dans l'Est, dans les villages français, aux toits penchés et aux chaumières colorées, entourés d'un damier de champs et d'une ceinture de prés, se déroulent ces manifestations significatives, voici qu'à l'Ouest se révèle une force, économique et sociale, qui va exercer une action nouvelle sur les destinées nationales du Canada. Elle n'a point pris naissance dans l'Ontario, sur cette terre jadis recouverte de forêts, et que les colons écossais ont aujourd'hui transformée en une campagne tout anglaise. Çà et là des fermes à deux étages, flanquées de larges écuries, encadrées de quelques arbres et parfois de quelques fleurs, dressent leurs silhouettes

massives et inélégantes. La vente des fruits, la fabrication du beurre, l'élevage du bétail ont remplacé la culture du blé. Et l'aspect verdoyant de cette campagne, coupée par des réseaux de fils de fer, semée de maisons isolées, a un aspect britannique, singulièrement différent de celui que donnent à la province de Québec les chaumières de France, groupées sur le bord de la route, autour d'un clocher. Le *yeoman* de l'Ontario, qui se rend rarement au bourg voisin, vit isolé dans son cottage, lit soigneusement son journal, exécute pieusement ses devoirs civiques, reste une silhouette intéressante du Canada d'autrefois, mais n'est pas une force de l'avenir au même degré que les paysans prolifiques et acharnés de l'Est, enracinés au sol dont ils ont fait une seconde Normandie, ni que les industriels du blé, ces maîtres de l'Ouest.

Leur exploitation couvre une étendue inconnue des homesteads de l'Est et du Centre : elles n'ont pas moins de 80 et souvent 100 hectares. Une Beauce immense, semée de quelques bouquets d'arbres, débris de la forêt primitive, encerclée par les cimes neigeuses des montagnes prochaines. Pour exploiter avec fruit ces immenses labours, un capital est nécessaire à l'émigrant, La terre est vaste et le climat rude. L'hiver vient vite et dure longtemps. Il faut semer et moissonner rapidement. Le spectacle d'une demi-douzaine de charrues ou de moissonneuses taillant, à la suite l'une de l'autre, dans la terre brune et dans les herbes d'or, n'a rien d'exceptionnel. La batteuse n'est point un de ces instrumens modestes qui, actionnés par une paisible locomobile, devant une foule de gamins recueillis, dépose le grain dans des sacs et rend la paille intacte. L'agriculteur de l'Ouest économise la main-d'œuvre et dédaigne les petits produits. Sa machine géante, à l'aspect difforme, rejette par une énorme cheminée, dans un nuage de fumée, la paille hachée en morceaux et dépose le blé, par un large tuyau, dans des réservoirs mobiles. Quand ils sont pleins, deux paires de chevaux les conduisent à la ville. Le grain est versé dans un entrepôt et conservé pour le compte du fermier. Ce paysan, propriétaire d'un outillage compliqué, et d'un capital important, au courant des procédés de l'agriculture américaine et des fluctuations du marché mondial, est un industriel. Il va à la Bourse et vend à terme. Il est actif et entreprenant. Il ignore la patience. Il méprise la résignation. Sa maison à l'aspect

citadin, bâtie en briques ou en bois, sans goût et sans amour, confortable et banale, est aussi différente du cottage écossais de l'Ontario que de la chaumière normande de l'Ouest. Sa ville n'a rien qui rappelle ni Québec, ni Ottawa. Plus de couvens aux toits pointus et aux clochers effilés, plus de palais aux tourelles gothiques et aux fenêtres à croisillons, dressant leurs silhouettes françaises et anglaises, sur la colline, au-dessus de la rivière. Des rues à angles droits, des *buildings* carrés et énormes, des réseaux de fils, des rangées d'entrepôts à blés : la fièvre et la saleté, la puissance et la laideur des villes américaines, qui poussent trop vite et pensent trop aux dollars pour avoir ni le temps, ni le goût d'être jolies.

Cette ruée vers l'Ouest, vers des terres à blé, auxquelles des siècles de repos et des hectares de forêts assurent une fécondité inconnue, et d'ailleurs éphémère, transforme le problème du nationalisme canadien. Seuls, des chiffres peuvent donner quelque idée de la force économique et sociale, qui naît et grandit. Depuis neuf ans, la production de blé a triplé : elle est passée de 50 millions de boisseaux en 1900 à 128 et 163 en 1908 et 1909. Cet essor est dû uniquement à la mise en valeur de la prairie canadienne :

RÉCOLTE EN FROMENT (*millions de boisseaux*).

Années.	Ontario.	Manitoba.	Alberta.	Saskatchewan.	Canada.
1900.	28	18	0,8	4	59
1902.	26	53	0,8	13	»
1904.	12	39	0,9	15	»
1906.	22	61	3,9	37	»
1908.	18	49	7	50	128
1909.	16	45	7,9	90	163

Québec ne produit qu'un million de boisseaux. Ontario préfère, de plus en plus, les prés et les vergers. Manitoba est stationnaire. Seuls les comtés nouveaux, par leur fécondité croissante, transforment le Dominion en une Argentine septentrionale. Tandis que l'Est ne possédait, en 1907, que 39 entrepôts à blé, d'une contenance de 20 millions de boisseaux, l'Ouest en comptait, à la même date, 1354. Le nombre et la capacité de ces magasins, reliés aux diverses voies ferrées du Dominion,

ont grandi rapidement, au cours des dernières années, dans les villes qui poussent sur la prairie vaincue et défrichée.

Années.	Nombre.	Capacité en millions de boisseaux.
1905	1 022	47
1906	1 118	50
1907	1 273	55
1908	1 354	58

Mais ces monceaux de grains ne restent pas longtemps enfermés dans ces entrepôts. Un tiers de la récolte, environ, suffit à la consommation du Dominion. Les deux tiers doivent être exportés.

Années.	Récolte totale (en milliers de boisseaux de blé).	Exportations totales.	Achats.	
			Anglais.	Yankees.
1900	59 581	16 844	15 975	82
1907	93 133	43 654	44 002	114
1908	128 593	49 137	45 891	650
1909	163 402	49 774	46 589	1 856

95 à 99 pour 100 des exportations de blé sont faites à destination de l'Angleterre. Leur volume grandit d'année en année. La moyenne annuelle des ventes de froment faites à la Grande-Bretagne n'était que de 14 millions de boisseaux, pendant la période 1896-1900, de 20 seulement de 1901 à 1905. Elles ont atteint 45 millions en 1909. Elles ont plus que doublé en cinq ans.

L'expédition de ces millions de sacs se heurte à des difficultés croissantes. A moins, — ce qui est impossible, — d'être embarqués à Vancouver et de passer par le cap Horn, ils doivent être acheminés par rail, pour gagner les bords des lacs et les berges du Saint-Laurent. Le ruban d'acier, qui court entre Winnipeg et Fort William, dans une région rocailleuse, recouverte de sapins et semée de lacs, est vite encombré. La rigueur de l'hiver et l'épaisseur des neiges compliquent encore le transport et ralentissent le trafic. 20 pour 100, à peine, de la récolte annuelle peuvent atteindre le bateau, avant les froids. 80 pour 100 restent enfermés dans les entrepôts jusqu'au printemps prochain, et doivent attendre les premiers soleils. Cette organisation commerciale impose à l'agriculteur de l'Ouest,

déjà chargé d'un matériel coûteux, des avances considérables : frais de manutention, frais d'entrepôts, frais de transport viennent grever lourdement un budget, où la colonne des recettes n'est remplie que près d'un an après la moisson.

J'entends bien que pour remédier à cet encombrement des rails, entre Winnipeg et Fort William, qui grandira au fur et à mesure que les champs de blé s'étendront davantage vers le Nord et vers l'Ouest (1), d'importans travaux ont été prévus. On songe à abréger par un canal la voie par trop sinueuse des grands lacs au Saint-Laurent. On prévoit un chemin de fer qui relierait la province de Saskatchewan à Fort Churchill, sur la baie d'Hudson. Le trajet de Fort Churchill à Liverpool n'a que 20 milles de plus que celui de Québec au port anglais. Les icebergs n'interdisent le passage que du 10 novembre au 20 juillet. Les industriels du blé auraient donc trois mois pour acheminer une partie de leur récolte par la voie nouvelle. La ligne de Winnipeg à Fort William ne sera plus impraticable. 80 pour 100 de la récolte ne resteront plus entassés dans de coûteux entrepôts.

Mais cette certitude n'est encore qu'une espérance. Le tracé est décidé. Le premier coup de pioche n'a pas été donné. Il faudra laisser passer de longs mois, peut-être plusieurs années. Un paysan francisé attend. Un industriel américanisé n'attend pas.

Il est d'autant moins disposé à faire preuve de patience qu'il existe une solution immédiate et pratique. Douze lignes relient le Canada à la république américaine. Le prix du transport de Winnipeg à Liverpool est de 1 franc par boisseau. Il n'est que de 0,15 centimes de Winnipeg à Minneapolis, le grand centre de l'industrie meunière des États-Unis. Sur le marché américain, le froment vaut 0,15 centimes plus cher par boisseau que dans les bourgs de l'Ouest canadien : ses blés durs sont particulièrement recherchés pour des mélanges. De l'autre côté de la frontière, si voisine, les champs de blé ne grandissent plus, le rendement à l'hectare reste inférieur à celui du Canada, la population croît par bonds énormes. Dans un

(1) Terres concédées ou louées (en milliers d'acres de 40 ares).

1895	365
1899	1 115
1905	4 982
1909	6 404

avenir prochain, les États-Unis auront besoin de la prairie canadienne pour parer à l'insuffisance de leur récolte. Déjà les exportations américaines de blé restent stationnaires et la population urbaine proteste contre le coût des denrées alimentaires.

	1895-1899.	1900-1904.	1905-1909.
Étendue cultivée en blé (acres).	39 000 000	46 000 000	46 000 000
Population.	71 000 000	79 000 000	89 000 000
Récolte de blé (boisseaux)	520 000 000	626 000 000	693 000 000
Exportations de blé et de farine (boisseaux).	171 000 000	192 000 000	113 000 000

Il faut saisir cette occasion, économiser les frais de transport et d'entrepôts, vendre plus cher les fromens et le bétail du Dominion, acheter meilleur marché les charrues et les moissonneuses, secouer le joug des voies ferrées et des industriels syndiqués du Canada.

Ce courant d'opinion, déterminé par des forces économiques dont la puissance grandit d'année en année, ne date pas d'hier.

Lorsque la Commission des Douanes, dont faisaient partie MM. Fielding et Brodeur, entreprit, du 7 septembre 1905 au 9 février 1906, sa tournée mémorable dans le Dominion, elle fut assaillie par les délégations des trois grandes associations agricoles : *Dominion grange*, *Ontario farmers* et *Manitoba graingrowers*. Elles protestèrent contre le projet de surélever le mur des tarifs protecteurs et de prolonger la durée des primes à la métallurgie. L'échec des droits différentiels à la conférence inter-coloniale de 1907, la victoire des radicaux libre-échangistes aux élections anglaises de janvier 1910 précipitèrent le mouvement. L'*Association des producteurs de céréales* étendit ses ramifications dans le Manitoba et le Saskatchewan. Et lorsque sir Wilfrid Laurier fit, en train spécial, au mois de juillet 1910, un voyage vraiment présidentiel dans l'Ouest, il trouva à chaque gare les industriels du blé, groupés en rangs serrés. A Port-Arthur, le 9 juillet, à Winnipeg, le 15, à Yorktown, le 20, à Melville, le 22, les grands électeurs du parti libéral, dont ils apprécient les vagues tendances démocratiques, firent entendre les mêmes récriminations : la barrière protectionniste doit être abaissée pour laisser librement sortir les stocks de blé entassés et librement entrer les machines agri-

coles. « Un traité de réciprocité avec les États-Unis, » voilà la formule qui se trouve dans toutes les pétitions et sur toutes les lèvres.

Sir Wilfrid Laurier écouta et comprit. Il mesura la force du courant d'un regard sûr et céda avec une élégance toute britannique. Les libéraux de 1906, qui, après l'échec des négociations commerciales avec les États-Unis, avaient donné un coup de barre et s'étaient lancés dans la politique protectionniste, virent de bord, une fois de plus, et reviennent au libre-échange. Ils ont pour les principes de la science économique le respect qui convient. Les jalons, posés par l'arrangement conclu en mai 1910 pour éviter l'application du tarif maximum américain, n'ont point été inutiles. Les conversations reprennent. Elles aboutissent, le 21 janvier 1911, à l'accord actuellement soumis à l'approbation des parlemens intéressés.

La convention comprend trois dispositions principales. Un premier article classe les importations, qui entreront librement dans les deux pays. Les fermiers de l'Ouest canadien échangent les plaques de tôles, les fils de fer et d'acier, le coke, dont ils ont besoin pour couvrir leurs hangars, réparer leurs chars, entourer leurs terres, chauffer leurs maisons, contre des céréales, des animaux et des fruits. Un second paragraphe énumère les produits qui seront frappés, quand ils franchiront la frontière, de droits identiques. Sur cette liste, les colons du Manitoba et du Saskatchewan ont fait inscrire, à côté de la farine et des viandes, les automobiles, les montres, les instrumens agricoles. Un dernier article réduit, mais dans une proportion différente, les tarifs qui frappent un certain nombre d'importations. Les États-Unis favorisent l'entrée des bois, de l'aluminium, et du fer. Le Canada encourage les expéditions de charbon, de ciment, d'arbres fruitiers.

Le Dominion a conclu un pacte doublement avantageux. Dans cette convention, qui porte sur un chiffre égal d'importations américaines et canadiennes, il n'a baissé ses tarifs que de £512,000, tandis que Washington accepte une réduction de £969 000. Mais il y a plus. Sans sacrifier intégralement les intérêts de la métallurgie canadienne, sans ouvrir les portes toutes grandes aux industries yankees, sir Wilfrid Laurier a facilité l'écoulement des denrées agricoles et des matières brutes, que l'insuffisance des transports grevait d'une lourde charge.

En 1866, les États-Unis dénoncèrent le traité de réciprocité, dans l'espoir de décider la colonie anglaise à solliciter son incorporation. En 1896, ils se refusèrent dédaigneusement à négocier. Le 11 janvier 1911, sir Wilfrid Laurier a largement vengé ces deux échecs diplomatiques.

1896, nous l'avons montré, est une date dans l'histoire du Dominion. Les négociations de 1911 auront-elles une égale importance? Et si les industriels canadiens, qu'inquiète la concurrence américaine, les maraîchers et les agriculteurs de l'Ontario, menacés par les jardins de la Californie, ne parviennent pas à faire rejeter le pacte de réciprocité, sera-t-il le point de départ d'une évolution aussi grave, mais en sens inverse, dans les relations anglo-canadiennes, que celle qu'a déterminée l'échec des pourparlers avec les États-Unis, il y a quinze ans?

Il est certain que l'établissement entre les deux États voisins de relations commerciales, sur la base d'une large réciprocité, porte un coup redoutable à l'unité économique de l'Empire, déjà bien compromise.

Tant que subsisteront les liens nouveaux, il sera impossible à toute conférence inter-coloniale d'envisager la création de tarifs différentiels. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur le tableau ci-dessous :

IMPORTATIONS DANS LE ROYAUME-UNI DE FROMENT (GRAINS ET FARINES)
millions de quintaux (cwts)

Années	Totales.	Russes.	Argentines.	Américaines.	Coloniales.	Canadiennes.
1896. . .	99	17	5,9	*51*	8	*6*
1897. . .	88	15	0,9	*53*	7	*6*
1898. . .	94	6	5	*61*	17	7
1899. . .	98	2	11	*59*	20	*8*
1906. . .	112	15	19	*35*	35	*13*
1907. . .	115	10	31	*32*	21	*15*
1908. . .	109	4	21	*39*	26	*16*
1909. . .	113	17	20	*25*	44	*18*

Ces chiffres sont lumineux. Depuis dix ans, la part des colonies dans les achats de blés faits par le Royaume-Uni a augmenté régulièrement. Cette hausse compense, et au delà, le recul des importations américaines. Si ce mouvement continue, il deviendra possible, sans accroître sensiblement le prix du

pain, de réserver aux fromens, moissonnés sur la terre impériale, un régime de faveur. Encore une décade, et l'armature économique pourra être vissée. Mais le rêve de M. Joë Chamberlain devient impossible à réaliser, si les blés et les farines canadiennes manquent. L'écrasante prépondérance des importations étrangères empêche le fonctionnement des tarifs différentiels. L'Empire ne suffit même plus à ravitailler la Grande-Bretagne. Le Canada avait remplacé le Devonshire et le Wiltshire. Il se dérobe à son tour. Le fédéralisme économique fait banqueroute. Les rivets sautent, avant même qu'un maître ouvrier ait eu le temps de les enfoncer plus avant. La destinée veut que John Bull ne puisse jamais moissonner tout son blé dans ses terres. Il était jadis, pour son pain quotidien, tributaire des États-Unis. Il devient, bon gré, mal gré, le client de la Russie et de l'Argentine, bien heureux encore si l'absorption croissante des fromens canadiens par les meuniers et par les spéculateurs américains ne l'oblige pas, bientôt, à payer son blé plus cher que son voisin Froggy, dont il raillait les indulgences protectionnistes et les champs monotones.

Non seulement le traité de réciprocité empêche tout rapprochement économique entre le Canada et la mère patrie, mais il entraîne le Dominion dans l'orbite des États-Unis. Il vient imprimer une intensité nouvelle au flux de ballots d'or et d'hommes que l'oncle Sam déverse dans la prairie canadienne, et qui tendent à y entretenir une atmosphère « continentale, » aussi différente de celle que rêvaient les Impérialistes, que l'atmosphère « française » de Québec et de Montréal.

Il y a dix ans, la part de la Grande-Bretagne et des États-Unis dans le commerce du Dominion était sensiblement égale. En 1899 et 1900, sur 63 et 75 millions de livres sterling, John Bull revendiquait 27 et 31 millions, dont 7 et 9 à l'entrée. Jonathan réclamait, pour lui, 28 et 36 millions, dont 19 et 22 importés au Canada. En 1909 et 1910, les échanges du Dominion atteignent 114 et 138 millions de livres. La part de l'Angleterre n'est que de 41 et 49, dont 14 et 19 millions aux importations. Celle des États-Unis est, au contraire, de 56 et 68, dont 37 et 46 pour les seuls achats du Canada. La moitié exactement du commerce du Dominion a lieu entre l'ami Pierre et son voisin Sam. Dans peu d'années, au lieu de 50, ce sera 60 et 70 pour 100. Les trucks, qui vont déverser à Minneapolis les blés du Mani-

toba et de l'Alberta, ne rentreront pas vides. Sur les douze voies ferrées qui relient les deux États, la circulation deviendra plus active. Ces échanges croissans créeront une communauté d'intérêts.

Les marchandises ne seront pas seules à franchir la ligne conventionnelle qui sépare les deux États. Les capitaux et les hommes suivront la même route. Ils ont déjà commencé.

Sans doute le *Times* évalue à 17 milliards les sommes placées au Canada par l'Angleterre au cours des cinq dernières années, et à 7 milliards seulement les capitaux américains engagés dans le Dominion, pendant la même période. Mais, sur les 17 milliards d'or britannique, 500 millions seulement sont allés à l'industrie proprement dite. Au contraire, sur les 7 milliards d'argent américain, les emprunts d'États et de villes, les obligations de chemins de fer n'ont absorbé que 600 millions. Deux tiers des bois de la Colombie britannique sont déjà des propriétés américaines. Les mines et les forêts de l'Alberta sont également attaquées. Les abattoirs, les fabriques de machines agricoles ont constitué d'excellens placemens. Des compagnies foncières yankees sont entrées en concurrence avec le Canadian Pacific Railway, achètent et morcellent la terre.

Elle trouve des preneurs, parmi le flux d'immigrans, qui franchissent la frontière. Le nombre des colons, venus des États-Unis, n'était que de 17 000 en 1900. Quatre ans plus tard, il est de 45 000. En 1908, il atteint 59 000. En 1909, un nouveau bond porte les chiffres à 103 000. L'année dernière, grâce à un progrès de 100 pour 100, l'immigration américaine dépasse de 44 000 âmes l'immigration britannique. Cet exode, que le traité de réciprocité ne contribuera pas à ralentir, s'explique par des raisons précises. Le colon yankee n'est point un débutant. Il a déjà défriché la terre de l'Ouest. La prairie a été sa patrie. Il sait cultiver en grand et manier les instrumens américains. Le colon yankee n'est point un pauvre hère. Le capital moyen, dont dispose l'immigrant anglais, n'est que de 75 francs. Son collègue des États-Unis n'a pas seulement de l'expérience : il possède aussi des économies. Son avoir n'est pas, en général, inférieur à 5 600 francs. Il peut attendre la première récolte et acheter ses premiers instrumens. Il trouve plus aisément du crédit. Il fait fortune plus vite. Le pacte commercial va faire à la Prairie canadienne une énorme publicité. Et les immigrans, en

nombre croissant, laisseront à d'autres moins audacieux la terre déjà appauvrie par une culture sans engrais et sans fumier, pour se ruer à l'assaut des concessions, dans l'Alberta et le Saskatchewan.

J'entends bien que ces colons ne sont pas tous des Yankees pur sang. Dans ces statistiques figurent des Canadiens, qui reviennent à la terre natale. Les Polonais et les Scandinaves constituent, à eux seuls, la majorité de ces immigrans. Sur ces cerveaux, l'empreinte américaine ne saurait être que superficielle. Elle n'en est pas moins entretenue par les magazines et par les journaux. Pas une ferme, où l'on ne trouve, sur les tables, quelques-uns de ces périodiques, dont les industriels yankees ont le secret. Les feuilles quotidiennes sont tributaires des câbles américains. Les gens de l'Ouest ne voient les choses anglaises qu'à travers l'Amérique. Les nouvelles leur arrivent transformées à l'américaine. Quand elles parviennent jusqu'à ces maisons isolées, elles n'ont plus la moindre sonorité britannique. La ville, où ils vont régler leurs affaires et prendre quelques distractions, n'est pas anglaise d'aspect. « L'accent avec lequel on parle, écrit M. André Siegfried, l'aspect extérieur des gens, leurs hôtels, leurs bars et leurs théâtres, tout cela laisse croire au visiteur, qu'il est chez l'oncle Sam, et non, après tout, chez John Bull. » Regina et Vancouver sont aussi loin de Toronto et de Trois-Rivières que l'est Québec. Et le traité de réciprocité ne contribuera pas à effacer l'empreinte, dont la civilisation continentale, par l'afflux des marchandises, des capitaux et des colons, marque la Prairie canadienne. L'Ontario, la patrie des fermiers écossais et des industriels anglais, est désormais serré entre deux Canadas, l'un francisé, l'autre américanisé, qui pourraient bien l'étouffer.

III

Est-ce à dire que la suzeraineté de la Couronne britannique soit compromise? Non. Les protestations indignées, qu'ont soulevées dans la presse canadienne les gestes sensationnels de deux parlementaires yankees et les commentaires pessimistes de quelques feuilles anglaises, constituent une manifestation précieuse d'un loyalisme fidèle. Elle était inutile. Le simple bon

sens suffit à établir que l'annexion reste un péril lointain, aujourd'hui comme hier.

Les immigrans de nationalité américaine ne constituent point des propagandistes dangereux. S'ils étaient des patriotes ardens, ils ne quitteraient pas avec autant d'empressement un pays prospère et ne signeraient pas avec autant d'entrain le serment de fidélité à Georges V. Ce flot de colons n'a aucune unité ethnique. Divers par la race et par le sang, ils se laissent facilement incorporer dans le cadre d'une organisation administrative et d'une vie politique certainement supérieures à celles des États-Unis. Ils ont peu à critiquer et beaucoup à admirer. Leurs libertés sont respectées. Leurs habitudes ne sont point heurtées. La langue reste la même. A peine arrivés, ils sont pris dans le tourbillon d'une féconde activité. La prospérité de la prairie canadienne constitue la meilleure garantie du loyalisme des immigrans américains. C'est pour eux, et non pour les enfans des vieilles terres européennes, héritiers de siècles lointains, pénétrés d'une vieille culture, qu'a été écrit l'adage : « *Ubi bene, ibi patria.* »

Si d'ailleurs la fidélité des gens de l'Ouest venait à fléchir, les gens de l'Est sauraient les rappeler au devoir. La guerre acharnée que livrent à la langue française les prêtres irlandais de l'Ontario, les efforts énergiques faits, de l'autre côté de la frontière, par les églises et les écoles américaines, pour assimiler les franco-canadiens, ont éclairé à jamais les nationalistes de Québec. Ils savent ce qui restera de leur langue et de leur civilisation, le jour où le drapeau étoilé aura remplacé l'étendard écarlate sur le palais du parlement, à Ottawa. Les libertés anglaises sont nécessaires pour assurer la vitalité du peuple français de Québec. La suzeraineté britannique est pour lui une question de vie ou de mort.

Et pendant de longues années à venir, la Couronne britannique continuera à exercer, par l'intermédiaire du *Foreign* et du *Colonial Office*, sur son domaine de l'Amérique septentrionale, des droits historiques.

Mais cette autorité sera de plus en plus nominale. Il est possible que, dans un avenir lointain, des conflits surgissent entre les deux Canadas de l'Ouest et de l'Est. Il est, en tout cas, certain qu'aujourd'hui, ils ont une passion égale pour l'autonomie

nationale. Le mot et le programme de « fédération impériale » leur inspirent une même répulsion.

C'est Québec qui a fait échouer le Kriegsverein. C'est Manitoba et Alberta qui brisent à jamais le Zollverein. M. Henri Bourassa a écrit une brochure pour approuver le traité de réciprocité qui empêche de resserrer le lien des tarifs différentiels. A Melville, le 22 juillet 1910, les mandataires de la *Grain Growers' Association* ont protesté contre les armemens maritimes qui constituent une dépense inutile et un engagement dangereux. L'impérialisme britannique est un mot aussi vide de sens, pour le paysan de l'Est, que pour l'industriel de l'Ouest. Pas plus l'un que l'autre ils n'entendent sacrifier au rêve d'une unité irréalisable, ni une liberté, ni un homme, ni un soldat. Alliés peut-être, sujets jamais. Si les politiques d'outre-Manche veulent cultiver le loyalisme canadien, ils substitueront à l'idéal d'un monde anglo-saxon, cimenté à la romaine, celui de la collaboration, dans un cercle limité, sur le pied d'une stricte égalité, de nations autonomes, unies par des sentimens, par des souvenirs, par des intérêts. L'utopie de l'impérialisme fédéraliste disparaît devant ces possibilités d'une alliance impériale, restreinte et conditionnelle.

« On l'a dit avec vérité, s'écriait, il y a treize ans, devant un auditoire anglais, sir Wilfrid Laurier, le Canada est aujourd'hui une nation. » Il vient de le prouver, à la veille de la conférence inter-coloniale du 22 mai, trois mois avant les fêtes du couronnement, par une négociation décisive, qui complète son affranchissement progressif (1), termine une lutte de dix ans, et brise le dernier joug de l'Impérialisme.

JACQUES BARDOUX.

(1) Le 15 mars, les journaux anglais ont annoncé que le Canada entendait désormais n'être plus lié par les traités commerciaux conclus par la Grande-Bretagne, et accordant à des nations étrangères un régime de faveur.

LA CONSPIRATION MAGON

RÉCIT DES TEMPS RÉVOLUTIONNAIRES

II[1]

LE MASSACRE DES INNOCENS

I

Tandis qu'à Paris, le terrorisme sévissait avec fureur, à Saint-Malo et à Saint-Servan, il ne désarmait pas plus que dans le reste de la France. L'arrivée du conventionnel Le Carpentier dans la cité malouine allait imprimer à la Terreur une impulsion plus active et envoyer au tribunal révolutionnaire de nombreuses victimes, choisies parmi tant d'innocens arbitrairement arrêtés.

Il convient de s'arrêter un moment autour de ce personnage et de l'étudier dans ses origines comme dans la marche ascendante qui, du très humble milieu où il était né, le porta sur les bancs de la Convention et l'y fit siéger parmi les plus violens de ses membres. Cette étude est nécessaire, non pas seulement parce que l'homme qui en est l'objet contribua aux malheurs de la famille Magon, mais aussi parce qu'en sa personne apparait la mentalité de la plupart de ses pareils et qu'il représente au plus haut degré le type connu des grands terroristes.

Son berceau est une chaumière de cultivateurs dans la petite bourgade d'Helleville, voisine de Cherbourg, presque un ha-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars 1911.

meau, puisqu'on y comptait à peine trois cents habitans. L'ambition de son père, qui rêvait de voir ses enfans sortir de la condition misérable dans laquelle il avait lui-même végété, l'envoya au collège de Valognes; il y fut élevé par des prêtres dont cependant l'enseignement lui profita si peu que la perversité dont il fit preuve au cours de sa carrière ne cessa de se doubler chez lui de la plus grande ignorance. En fait d'instruction, il n'eut que celle dont il devait l'acquisition aux circonstances de sa vie et à la pratique des affaires. Deux ans avant la Révolution, nous le trouvons huissier à Valognes, fonction peu relevée, mais qui, dans cette petite ville, le classait parmi ceux dont l'influence s'exerçait assez aisément sur leurs concitoyens.

A l'approche des événemens qui allaient bouleverser la France, on le voit jouer le rôle d'agitateur. Il contribue à la création d'une société dite des « Amis de la Constitution, » se fait élire membre du conseil général de Valognes, capitaine de la Garde nationale et enfin l'un des trente-six administrateurs du département de la Manche. Dès cet instant, il se signale par sa violence et s'impose en quelque sorte aux électeurs lorsqu'ils sont appelés à élire les membres de la Convention nationale. Arrivé à Paris, il va siéger au sommet de la Montagne. Il y devient l'ami des conventionnels les plus farouches et des hommes qui ne tarderont pas à gouverner la République, de Robespierre et de Couthon notamment, dont les votes, dans toutes les circonstances, déterminent le sien. Politicien dans l'âme, ambitieux, prêt à tout pour réaliser ses ambitions, il ne perd aucune occasion de hurler avec les loups et de réclamer des châtimens exemplaires contre les aristocrates. Il est ainsi désigné pour se faire l'exécuteur des mesures les plus arbitraires.

Afin d'en poursuivre l'application, il est expédié, par les Comités de Sûreté générale et de Salut public, avec d'autres de ses collègues, dans les départemens de l'Ouest, parmi lesquels figure celui où il a reçu le jour. Deux fois redoutable, et par les fonctions qui lui sont dévolues, et par la cruauté avec laquelle il les exerce, il organise la terreur à toutes les étapes de sa tournée révolutionnaire, à Cherbourg, à Coutances, à Avranches, à Granville, à Valognes et enfin à Saint-Malo. Il entend que, partout où il se présente, les populations l'acclament et tremblent devant lui. A la porte des villes où on le voit ap-

paraître dans son uniforme de représentant du peuple, la mine hautaine et dure sous son chapeau empanaché, sa femme assise à ses côtés avec des airs de souveraine, dans la voiture qui les conduit, il regarde avec complaisance les sans-culottes du cru dételer les chevaux et prendre leur place pour le traîner d'abord à l'Hôtel de Ville où toutes les autorités locales viennent le saluer, et ensuite dans la maison qui lui a été préparée comme résidence, ordinairement une maison de riche, dont on a eu la précaution d'incarcérer à l'avance le propriétaire.

Son premier soin est de se procurer la liste des citoyens emprisonnés et il l'allonge en y ajoutant les noms de tous les habitans qui lui sont signalés comme suspects. A Valognes, où il a longtemps vécu, sa conduite antérieure et les procédés auxquels il a recouru pour satisfaire ses ambitions lui ont créé de nombreuses inimitiés; il ne manque pas d'en tirer vengeance et d'assouvir ses basses rancunes contre ceux de ses concitoyens qui ont eu le malheur de lui déplaire ; c'est par là surtout qu'il devient promptement odieux. Du reste, dans toutes les villes où l'appelle son mandat, il affecte une brutale insolence et se fait gloire d'être inaccessible à tout sentiment de pitié. Il s'acharne contre les nobles, contre les riches, contre les prêtres, à propos desquels il déclare « qu'il faut les réprimer non comme ministres de tel ou tel culte, mais comme mauvais citoyens. » A l'entendre, « le sacerdotisme est un colosse antique et tenace qu'il faut briser. » « Brisons-le donc ! » s'écrie-t-il. Il ajoute dédaigneusement que « les représentans du peuple n'ont rien à démêler avec les consciences. » Il chasse des hôpitaux militaires et civils les sœurs de charité qui refusent de prêter le serment civique. Sous son impulsion, les prisons se remplissent, les comités de surveillance sont épurés, les visites domiciliaires se multiplient, les tribunaux criminels fonctionnent avec plus d'activité, la guillotine est dressée et les populations sont consternées et terrorisées. Il écrit d'Avranches au Comité de Sûreté générale :

« J'annonce avec plaisir qu'au moyen de purgatifs révolutionnaires qui ont été et seront encore employés ici, l'aristocratie, le fédéralisme et la superstition, en un mot tous les élémens incompatibles avec la République seront replongés dans le néant. » « Les bayonnettes se sont hérissées de toutes parts; partout un œil menaçant est ouvert ; malheur aux forfaits. »

Il ne faudrait pas croire cependant que cette fermeté stoïque, dont il tirait orgueil, ne se relâchât jamais. Au mois de novembre 1793, il était à Granville quand on apprit qu'une armée vendéenne s'approchait pour s'en emparer. Il mit le plus grand zèle à organiser la défense à laquelle d'ailleurs les habitans se préparaient avec énergie. Mais, s'il faut en croire une tradition locale qui ne fut jamais démentie que dans des documens rédigés par lui-même et après coup, il aurait montré moins de résolution une fois la bataille engagée, et si les Vendéens furent mis en déroute, ç'aurait été non par son fait, mais grâce à la vaillance des défenseurs de la ville et au concours très actif que leur prêtèrent les habitans. D'après les témoignages résumés dans un récit récemment paru (1), c'est à peine si Le Carpentier se serait fait voir aux batteries, timidement, sans panache, ayant enlevé tous les insignes de son autorité, qui auraient pu le faire reconnaître. Les dénonciations dont il fut l'objet après le 9 thermidor, sont unanimes à flétrir sa conduite en cette circonstance et donnent à entendre qu'au moment du danger, il disparut. Il est dit par ailleurs qu'il fut ramené de force à son poste par des jeunes gens qu'avait indignés sa lâcheté.

Quoi qu'il en soit de cet incident, il n'est pas douteux qu'après la victoire, le représentant recouvra toute son arrogance et que le Comité de Sûreté générale, à qui personne n'avait osé le dénoncer, lui continua sa confiance, convaincu que c'était à lui qu'était due la défaite des Vendéens. A ces traits, on peut le juger tel qu'il était et comprendre que les habitans de Saint-Malo aient été terrifiés à la nouvelle de son arrivée.

Comme nous l'avons dit, il fit son entrée dans cette ville le 25 frimaire de l'An II (15 décembre 1793). Il y fut reçu comme un souverain par le personnel révolutionnaire. Le langage qu'il tint, en réponse aux souhaits de bienvenue, qui lui avaient été adressés, ne pouvait qu'augmenter l'effroi qu'inspirait sa réputation. Il ne la justifia que trop. Les représentans, ses collègues, qui l'avaient précédé dans cette ville, avaient institué une commission militaire pour juger les Vendéens pris les armes à la main. Avant que Le Carpentier n'arrivât, cette commission avait condamné à mort et fait exécuter six accusés. Il estima

(1) *Le Conventionnel Jean-Baptiste Le Carpentier*, par A. de Brachet. Granville, Deschamp, éditeur, 1910.

que c'était trop peu et comme les juges alléguaient qu'il était nécessaire, avant de condamner les gens, de s'assurer s'ils étaient coupables, il répliqua :

— A quoi bon toutes ces lenteurs? Qu'avez-vous besoin d'en savoir si long? Le nom, la profession, la culbute; et voilà le procès terminé.

Résolu à appliquer ce principe, il réorganisa la commission sous le nom de « Comité Sans-Culottique » et lui donna le pouvoir de juger révolutionnairement. Les membres, craignant de lui déplaire, entrèrent dans ses vues et, pour utiliser leur bon vouloir, il traduisit devant eux, non seulement les rebelles pris les armes à la main, mais encore des prêtres, des religieux, des femmes même, comme complices de belligérans. Il y eut alors de véritables boucheries. Les estimations les plus modérées fixent à cinquante-quatre le nombre des exécutions qui eurent lieu à Saint-Malo. On conduisait les condamnés au bord de la mer et on les fusillait. Le 23 janvier 1794, plusieurs femmes périrent ainsi, dont une seule avait plus de trente ans. Les historiens du temps affirment que, parmi ces débris de l'armée vendéenne, victimes de châtimens inexorables, il y avait des malades, voire des mourans qu'on fusilla dans leurs couvertures. Après le 9 thermidor, quand ces faits abominables furent dénoncés à la Convention, ces couvertures existaient encore : elles étaient teintes de sang et percées de balles. Il n'est pas étonnant, on le reconnaîtra, que le proconsulat de Le Carpentier ait laissé à Saint-Malo et à Saint-Servan, comme partout où son pouvoir s'était exercé, les plus sinistres souvenirs. On verra plus loin comment, après avoir, par tant de barbares procédés, terrorisé et ensanglanté ces deux villes, il mit le comble à sa cruauté en expédiant au Tribunal révolutionnaire à Paris le trop-plein des prisons. « Voilà encore du gibier que je vous envoie, » écrivait-il au Comité de Sûreté générale au cours de ses atroces opérations.

Il importe au surplus de faire remarquer qu'elles étaient l'objet, de la part du Comité, d'encouragemens et d'éloges, propres à surexciter l'imagination de Le Carpentier, et à le rendre plus cruel. « Nous ne pouvons que t'engager à te continuer toi-même, » lui écrivait-on à Granville. Le langage des lettres qu'il recevait à Saint-Malo était plus pressant encore. « L'état de Saint-Malo est inquiétant aujourd'hui plus que

jamais. Le Comité est instruit que cette ville est le centre d'une nouvelle conspiration. Méfie-toi des hommes qui t'environnent. Les trahisons veillent; aie les yeux ouverts; frappe les traîtres; un instant de sommeil perdrait la patrie. »

Cette lettre, qui porte la date du II nivôse (31 décembre), semble avoir été écrite uniquement pour réchauffer le zèle du conventionnel. Les faits qu'elle lui signalait n'existaient pas. A supposer qu'à une époque antérieure, la ville de Saint-Malo eût été le théâtre d'un complot, elle ne renfermait plus de conspirateurs. Les royalistes qui auraient pu conspirer étaient presque tous en prison, et dans la population terrorisée, personne ne songeait à les imiter. Tout tremblait devant le proconsul. Ceux-là mêmes qui le considéraient comme un monstre vomi par les enfers n'auraient pas osé faire mine de s'en indigner. La peur paralysait toutes les audaces et tous les courages. Lorsqu'il passait dans les rues, les gens qui le rencontraient le saluaient respectueusement, convaincus que toute marque de désapprobation aurait pour eux des conséquences funestes. L'avant-veille du jour où le Comité de Sûreté générale lui avait écrit la lettre qu'on vient de lire, lui-même l'informait qu'à Saint-Malo, on avait appris avec joie la prise de Toulon et qu'on se préparait à fêter cet événement : « Nous chanterons joyeusement l'hymne de la Liberté. Nous danserons la Carmagnole et mainte farandole, et ça ira. » Les recommandations du Comité n'eurent pas moins pour effet de l'embraser d'une fureur plus active et plus malfaisante. A Saint-Malo comme à Saint-Servan, il redoubla de violence et multiplia les arrestations. Lorsqu'il eut fait incarcérer environ cinq cents suspects, il dressa et fit afficher des listes portant leurs noms en invitant les patriotes à dénoncer les faits qui seraient à leur connaissance, et susceptibles d'aggraver les charges qui pesaient sur ces infortunés. En même temps, il les accablait d'avanies et de vexations. Il se flattait de l'espoir de les pousser à la révolte, ce qui lui aurait permis d'en finir d'un seul coup avec ses victimes, « en mettant le feu à la prison. » N'avait-il pas dit : « — Ils périront tous! »

Après avoir terrorisé Saint-Malo, il en partit au commencement de 1794, pour aller « se continuer » dans les autres villes soumises à son autorité. Mais il promettait de revenir bientôt. Il revint en effet au bout de quelques semaines, et la malheureuse cité malouine se ressentit plus encore de la

cruauté de ses persécutions, de la rigueur de ses ordres et de l'âpreté avec laquelle il s'efforçait de s'emparer de la fortune d'autrui.

Il y était en prairial alors que s'aggravaient à Paris les agitations qui avaient précédé et suivi l'exécution des Dantonistes. Dans sa correspondance, il exprimait à ses collègues des Comités le regret de ne pouvoir partager leurs périls.

« Le cri de la vengeance nationale, ajoutait-il, vient de nous apprendre les derniers attentats dirigés contre la Représentation nationale : le crime est donc aussi opiniâtre que la vertu est constante! Hé bien! que l'humanité soit vengée : que la vertu terrasse sans pitié le crime qui l'attaque sans mesure. Serrons de plus en plus la visse (*sic*) du gouvernement révolutionnaire, et que les forfaits soient étouffés tous ensemble! Les ennemis de la République ont perdu le droit de fouler le sol de la liberté, et les pères de la patrie ne pourront faire un pas sans s'exposer à leurs poignards, tant qu'ils seront exposés à leur rencontre. Mais que dis-je! citoyens collègues, le génie du peuple veille sur ses représentans pour écarter les périls loin de leurs têtes, et les représentans du peuple n'ont besoin que de leur conscience pour fermer leurs cœurs à la crainte. »

On se rappelle que, quelques semaines avant, le 27 germinal, la Convention avait décrété que les prévenus de conspiration seraient traduits de tous les points de la République au Tribunal révolutionnaire de Paris. A peine en possession de ce décret, Le Carpentier se prépara à l'exécuter. Dès la mi-prairial, il expédiait à Fouquier-Tinville un premier convoi de prévenus, au nombre de vingt-neuf : dix-sept hommes et douze femmes. Parmi ces malheureux figuraient Magon de la Villehuchet père, Mme Magon de Coëtizac, son fils âgé de trente-cinq ans, son neveu Marie Gardin et la marquise de Saint-Pern-Ligouyer qui allait être septuagénaire. Le Carpentier avait eu la cruauté de l'arracher aux bras de son mari, à qui des soins qu'elle seule savait lui donner étaient nécessaires. Il le réservait pour une autre expédition.

Sa décision était d'autant plus inique que le maire et les officiers municipaux de la commune de Guitté, sur laquelle est situé le château de Couëllan, résidence du marquis et de la marquise de Saint-Pern, s'étaient émus en apprenant l'arrestation des châtelains et avaient fait parvenir à Le Carpentier un

écrit revêtu de leurs signatures, attestant que ces vieillards s'étaient toujours comportés en bons et fidèles citoyens.

« Ils n'ont jamais fait de peine à personne, ils ont toujours été charitables envers les pauvres et obligeant tout le monde; ils n'ont point émigré; ils n'ont quitté notre commune que pour aller s'établir à Saint-Malo le 22 décembre 1792. »

A cette attestation dont les signataires déclaraient avoir été, pendant plus de cinquante ans, les témoins de l'existence du marquis et de la marquise, Le Carpentier répondit que la marquise « était de caractère furieux, violent et despote, ennemie de la Révolution, et qu'elle ne songeait qu'à renverser la Constitution. » Elle était même accusée, sans preuves d'ailleurs, d'avoir jadis tué, d'un coup de pistolet, un de ses métayers.

Lorsque, au moment de se mettre en route, ces infortunés captifs manifestèrent l'intention d'emporter des vêtemens et divers objets qui leur étaient nécessaires pour une longue route, on les obligea à se réduire à rien.

— Vous n'avez pas besoin d'un si gros bagage, leur objectait-on; vous trouverez à Paris tout ce qu'il vous faut.

Ce qu'ils allaient y trouver, c'était la mort.

Ils partirent à trois heures du matin. Le voyage fut pénible; ils étaient en charrette, escortés de gardes nationaux et de gendarmes qui les traitaient sans ménagemens, les vieux aussi bien que les jeunes. Le chef de l'escorte, au moment de partir, avait reçu quinze cents francs pour subvenir aux frais du voyage. Ils n'en furent pas moins livrés aux plus dures privations. Aux yeux de leurs gardiens, ils étaient du bétail destiné à l'abattoir. A Villers-Bocage, l'un d'eux, un ex-juge nommé Thurin, parvint à s'évader. La surveillance sur les autres devint plus rigoureuse. Le 29 prairial, ils arrivaient dans la capitale. Fouquier-Tinville, à qui ils étaient adressés, avait donné des ordres en vue de leur réception, et afin qu'on en terminât rapidement avec eux. Conduits à la Conciergerie, ils y passèrent deux jours, et le 2 messidor (20 juin), ils comparaissaient devant le Tribunal.

L'acte d'accusation ne relève à leur charge que des délits d'opinion, tels que celui-ci, allégué contre Magon de Coëtizac fils : « Caractère insinuant et perfide, furieux contre Marat qu'il appelait un monstre, cause de la mort du meilleur des rois. » Sur ces vingt-sept accusés, un seul fut acquitté. C'était un cui-

sinier signalé pour son caractère dur et brutal. Les vingt-six autres furent condamnés sans débat et exécutés le même jour.

A quelque temps de là, un nouveau convoi partait de Saint-Malo, annoncé par Le Carpentier au Comité de Sûreté générale en ces termes, que nous avons déjà cités : « Voilà encore du gibier que je vous envoie. » Mais, plus heureux que leurs compagnons d'infortune, ces tristes voyageurs apprirent en route les événemens du 9 thermidor et la chute de Robespierre.

Après avoir délibéré sur la question de savoir s'il ne convenait pas, vu cet événement, de les ramener à Saint-Malo, leurs gardiens décidèrent de continuer leur route vers Paris, où les prisonniers arrivèrent pour apprendre qu'ils étaient sauvés. C'est probablement dans ce convoi que se trouvait le marquis de Saint-Pern-Ligouyer. Il ignorait encore que sa femme avait péri quelques jours avant. Il ne le sut qu'à son arrivée. Il était déjà malade, et son état, aggravé par cette nouvelle comme par les fatigues du voyage, le fit retenir en prison, puis dans une maison de santé où, comme nous l'avons dit, il mourut l'année suivante.

Au lendemain du jour où ces victimes de la fureur homicide du conventionnel étaient parties pour Paris, il procédait à de nouvelles arrestations. En l'apprenant au Comité de Sûreté générale, il disait : « Il nous en reste encore. Ce sera pour remplacer ceux qu'il plaira au Comité d'appeler auprès de lui. » A la même date, sur son ordre, vingt-huit suspects partaient d'Avranches pour Paris, qui furent sauvés eux aussi par la chute des terroristes.

II

Peu de jours après l'arrestation de la marquise de Saint-Pern et de ses enfans, effectuée à la date du 17 floréal (6 mai), arriva au Comité de Salut public une dénonciation contre elle, contre son père et contre son gendre. Cette pièce accusatrice, emplie de perfidie, de faussetés et agrémentée d'une orthographe hautement fantaisiste, qu'il convient de respecter, portait la signature du citoyen Haupton, se disant caporal, fourrier de la compagnie ci-devant révolutionnaire de la section de Bon-Conseil. Elle débutait ainsi :

« Je suis sans pitié pour les ennemis de ma patrie; par eux

le sang de mes frères a coullé et coullent encore, tout crie vengence et tout ceux qui ont joué la rolle de contre-révolutionnaire sont digne de jouer à la main chaude. »

Le dénonciateur accusait ensuite le marquis de Cornulier d'avoir passé à l'étranger chargé d'une mission par son beau-père le banquier et d'avoir pris diverses mesures pour que son voyage fût ignoré. Par conséquent, le banquier était son complice, la citoyenne de Saint-Pern également.

« Cette exécrable femme à conspiré contre la souveraineté du peuple; je l'ai entendu cette scélérate souhaiter la mort de Marat et c'est elle qui est la cause de tout le mal que son père et son gendre ont pu faire... Je croyais voir dans ces individus une bande d'imbecille, jetter dans un grand fleuve chacun une poignée de sable dans l'intention d'en arrêter le court, je disais ils n'arrêterons pas le torrent et lorsqu'ils verrons qu'ils ne peuvent troubler lau, ils aurons honte de leur follie et renoncerons à leur projet. Mais j'étaîs loing de penser que d'autre individu doublement célérat se couvrait d'un masque patriotique pour seconder ce être malfaisant. Lorgueil et la vanité des uns n'aurait pu faire aucun mal sans la perfidie des autres.

« Maintenant que je suis convaincu de leur intention meurtrière, je les dénoncent au Comité de salut publique lequel trouvera dans sa sagesse les moyens de leur faire subir la peine due à leurs fort faits. »

Tout porte à croire que cette dénonciation avait été inspirée par un ou plusieurs des domestiques qui servaient chez Magon de la Balue. Ce qui permet de le supposer, c'est que le citoyen Haupton, en même temps qu'il accuse les maîtres, défend les gens, lesquels, à l'entendre, « sont de vray patriotte si on en exepte une vieille femme de charge radotteuse et fanatique; j'en comte au moins 10 qui nont jamais celon moy variez dans leurs opinions révolutionnaires. »

Adressé par erreur au Comité de Salut public, le document fut transmis par lui au Comité de Sûreté générale. Ils étaient accoutumés l'un et l'autre à en recevoir de pareils et ils n'ignoraient pas sur quelles bases souvent fragiles se fondaient les dires que renfermaient ces délations. Ils ne considéraient pas toutefois que ce fût une raison pour n'en pas tenir compte. Elles étaient renvoyées aux secrétaires des Comités, et ceux-ci y relevaient soigneusement tout ce qui pouvait constituer une

charge contre les suspects qui s'y trouvaient désignés. Dans la circonstance, la lettre du citoyen Haupton n'ajouta rien aux griefs imputés aux divers membres de la famille Magon. Mais il semble bien qu'elle eut pour effet d'activer les poursuites dirigées contre eux. Après l'avoir reçue, le Comité de Sûreté générale se décida à faire lever les scellés qui avaient été mis sur les bureaux du banquier de la Place des Piques.

L'exécution de cette mesure, décrétée le 3 prairial, fut confiée à deux de ses agens les plus actifs, les citoyens Léonor Toutin, et Jean-Louis Bailleux. Le 7 du même mois, ils accomplirent la mission dont ils étaient chargés. Deux membres du Comité de surveillance révolutionnaire de la section de la Montagne, les assistaient. Étaient également convoqués les trois principaux employés de Magon de la Balue : son caissier Servatius, et les citoyens Marchal et Jean-Jacques Maag, que le procès-verbal de l'opération désigne comme des hommes investis de sa confiance, et qu'on peut soupçonner de l'avoir trompée en fournissant des indications et des renseignemens propres à diriger les recherches et à les faire aboutir. Il est d'ailleurs probable qu'ils cédèrent à la peur plus encore qu'à la haine et qu'ils furent terrorisés par les questions qu'on leur posait.

Dans le procès-verbal de la perquisition, on trouve la preuve de l'imprudence qu'avait commise le banquier en conservant la plupart des lettres qu'il avait reçues des pays étrangers depuis le commencement de la Révolution. Après avoir énuméré les meubles qui garnissent les appartemens, les pièces d'argenterie, les bijoux, boîtes d'or, reliquaires, croix d'évêque, une foule d'objets de prix qui attestent le luxe et la richesse de la maison, des tableaux qui ne sont autre chose que des portraits de membres de la famille royale et de divers gentilshommes « cordons bleu, cordons rouge, comtes et comtesses, » ce document relate les découvertes compromettantes faites dans la correspondance et dans les livres de comptes. De l'examen des registres, il résulte qu'à plusieurs reprises et à des dates diverses, de 1790 à 1792, des envois d'argent ont été faits à des émigrés à Londres, à Francfort, en Suisse, en Italie et en Espagne : au baron de Montmorency, au marquis de Balleroy, au duc d'Havré, à la duchesse de Brancas, à la comtesse de Matignon et autres, des sommes qu'on ne spécifie pas; à l'émigré Barentin environ 1 8600 livres, au duc de Laval 450 000 livres, au marquis de la

Vaupallière 130 000 livres, au prince de Condé 550 000 livres, au baron de Breteuil 500 000 livres. La liste est longue et il n'est pas un des articles qu'on y voit figurer qui ne soit une charge accablante dont on se servira bientôt contre l'accusé.

Sa correspondance n'est pas moins significative, en tant qu'elle révèle ses opinions contre-révolutionnaires. Son copie de lettres contient « de fréquentes traces d'incivisme. » A la date du 12 novembre 1790, il a écrit à un banquier d'Amsterdam : « Je ne doute pas que vous n'ayez lu l'ouvrage de *M. de Calonne* dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre (1). *Les extravagantes opérations de nos législateurs y sont bien pulvérisées. Quelle vérité et quelle logique!...* On m'a envoyé de Londres un autre ouvrage dont la lecture *me fait grand plaisir :* c'est celui de *M. Burke* sur notre Révolution. »

L'année suivante, le 14 novembre, Magon de la Balue écrit encore à M. de Thelusson, à Londres :

« *Le Roi a refusé sa sanction au décret contre les émigrans; c'est le premier usage qu'il a fait de sa prétendue liberté.* Grand tumulte à cette occasion dans l'Assemblée, et encore plus au club des jacobinettes où se sont fait les motions les plus *violentes*, les plus *indécentes* et les plus *insolentes.* »

Dans une autre lettre expédiée à Cadix, on lit :

« On parle toujours beaucoup de guerre; il est certain que les grandes puissances sont en mouvement; mais c'est peut-être pour leur propre sûreté, en conséquence des décrets très impolitiques de l'assemblée, qui continue à se conduire de la manière la plus extravagante. Il semble que les Jacobins veulent tout bouleverser. »

Cinq jours après l'exécution de Louis XVI, Magon de la Balue, écrivant à un correspondant de Bayonne, apprécie en ces termes ce tragique événement :

« Tout se ressent du *forfait* qui a été commis ici, ce qui fera à jamais *la honte de la nation.* »

De ces extraits de la correspondance de Magon de la Balue, qu'on pourrait multiplier, il résulte qu'ainsi que nous l'avons dit, cet infortuné avait conservé des armes meurtrières pour lui-même. Mais, quelque prix qu'attachât le Comité de Sûreté

(1) Les passages soulignés ici le sont dans le procès-verbal et l'ont été sans doute par Héron, chargé de le transmettre à Fouquier-Tinville.

générale à les découvrir, il attachait plus de prix encore à saisir indépendamment de tous les objets de valeur trouvés dans l'appartement du banquier et dans celui de ses enfans et petits-enfans, les sommes considérables qu'on le soupçonnait d'avoir cachées dans sa maison. Néanmoins, le 13 prairial, alors que, depuis près d'une semaine, on fouillait l'immeuble de haut en bas, le procès-verbal constate « qu'on n'a presque rien trouvé de la fortune du dit Magon de la Balue qui doit *être considérable.* »

A cette date, pour des causes qui nous échappent, la perquisition est suspendue. Elle n'est reprise que le 14 messidor. Dans l'intervalle, on a interrogé de nouveau les employés; soit par la menace, soit par la persuasion, soit encore par suite des sentimens malveillans dont au moins deux d'entre eux semblent animés, on leur arrache des aveux, qui font découvrir ce qui était caché. Il en est un qui va jusqu'à prétendre que Magon de la Balue a emporté dans la maison d'arrêt 674000 livres. En tout cas, d'un état dressé après le 9 thermidor par un liquidateur judiciaire, il ressort que les agens du Comité de Sûreté générale ont saisi dans la maison 340 637 livres, tant en assignats qu'en or et en argent, mais qu'ils n'ont versé au Trésor que 292444 livres, ce qui autorise à les accuser d'avoir volé, retenu ou perdu pendant le transport 48193 livres. Nous ne citons que pour mémoire 439 marcs d'argenterie versés à la Monnaie. On voit par ce qui précède que l'hôtel de Magon de la Balue, comme les demeures de ses parens de Saint-Malo, avait été mis littéralement au pillage.

C'est sans doute vers ce temps que se produisit un incident dont Berryer père fait mention dans ses *Souvenirs.* Il n'en précise pas la date. Mais, comme il dit que, huit jours plus tard, les Magon étaient exécutés, et qu'ils le furent le 1er thermidor il est visible qu'il a voulu placer aux premiers jours de juillet la démarche qu'il raconte. Sur ce point, il a été trompé par sa mémoire, comme il l'a été en disant que la démarche fut faite dans la maison de santé du docteur Lemoine, rue des Amandiers. Les deux prévenus en effet n'ont pas habité cette maison, et c'est celle du citoyen La Chapelle qu'il a voulu désigner. Mais comme, d'autre part, ils furent transférés le 16 floréal (5 mai) dans la prison du Luxembourg, on peut affirmer que le curieux incident que nous révèle Berryer s'est produit antérieu

rement à cette date, c'est-à-dire la veille même de l'arrestation de la marquise de Saint-Pern et de ses enfans. Du reste, à quelque époque et en quelque lieu qu'il se soit passé, il n'en est pas moins significatif quant aux basses intrigues dont fut l'objet Magon de la Balue. Le voici, tel que le raconte Berryer.

En sa qualité de conseil des prisonniers, il reçoit un jour la visite d'un inconnu qui, sans lui révéler son nom, lui propose de les faire sortir de leur prison et de les conduire à la frontière. A l'appui de sa proposition, il montre à l'avocat trois passeports en blanc, signés par Robespierre, Couthon, Carnot et Barère. Comme prix du service qu'il se dit en état de rendre, il demande trois cent mille francs. La somme est sans doute considérable. Mais Magon de la Balue est en état de la payer puisque, affirme l'inconnu, il en porte sur lui quinze cent mille en assignats cousus dans sa robe de chambre. Berryer répond qu'il ne peut accepter ces offres ni les repousser sans avoir conféré avec son client, ce qu'il fera sur-le-champ s'il est autorisé à communiquer avec lui. Il lui est aussitôt répliqué que l'autorisation lui sera donnée et que lorsqu'il se présentera pour voir Magon de la Balue dans la maison de santé où celui-ci est détenu, les portes lui seront ouvertes. Elles s'ouvrent en effet, « comme par miracle, » dit-il.

Magon de la Balue s'émeut en l'écoutant et en apprenant qu'on n'ignore plus qu'il a caché dans ses vêtemens une somme considérable. Puisqu'on le sait, c'est qu'il a été trahi et probablement par un de ses employés : il l'avait été déjà par son cuisinier, sur la dénonciation duquel l'argenterie de l'hôtel a été découverte et envoyée à la Monnaie. Sur le fond de la proposition, il ne veut se prononcer qu'après avoir consulté son frère qui occupe une chambre voisine de la sienne. Magon de la Blinaye est appelé, et les deux prévenus tiennent conseil avec leur avocat. Malgré les efforts de celui-ci, lequel s'efforce de les décider à ne pas repousser la chance de salut qui leur est offerte, ils refusent de se prêter à ce qu'on attend d'eux. Ils ne croient pas qu'on puisse les condamner, puisqu'ils sont innocens et en état de le démontrer. D'ailleurs, l'offre qui leur est faite ne présente aucune garantie, et peut-être cache-t-elle un piège. Les efforts de Berryer restent vains, et lorsque l'inconnu se présente de nouveau chez lui pour avoir une réponse, il ne peut que lui transmettre le refus de ses cliens.

Qui était cet inconnu ? Il ne nous le dit pas et il semble bien qu'il l'a ignoré. Quant à nous, à la lumière des documens que nous possédons sur le citoyen Héron, secrétaire du Comité de Sûreté générale, nous sommes disposé à le soupçonner d'avoir été le principal instigateur de la démarche dont il n'est parlé que dans les *Souvenirs* de Berryer. Nous ne savons rien de plus sur les circonstances de la longue détention des frères Magon.

Nous sommes un peu mieux renseigné sur celle de leur cousin Magon de la Lande. Il était à Paris, lui aussi, depuis le mois de janvier. Incarcéré d'abord à Sainte-Pélagie, il avait été transféré ensuite à la Force. Partie de Saint-Malo derrière lui, sa femme se prodiguait pour obtenir sa mise en liberté. A peine arrivée, elle s'empressait d'adresser au Comité de Sûreté générale un mémoire dans lequel elle répondait point par point aux griefs allégués contre son mari.

« S'il est une position touchante dans la société, écrivait-elle, c'est celle d'un véritable patriote qui, calomnié sans pouvoir se faire entendre, appelle sur sa justification les regards de ses concitoyens. Tel est, législateurs, le sort auquel le citoyen Lalande Magon fils est réduit. Mais les représentans du peuple sont justes et sensibles; ils vont écouter les malheureux; ils vont écouter une mère qui a quitté six enfans chéris pour suivre son époux devenu malheureux. Elle se hâte de présenter au Comité les détails et les témoignages authentiques de la vie irréprochable de son mari ; elle ne veut rien ajouter: les pièces justificatives sont son meilleur appui. »

La vaillante femme abordait ensuite l'examen des inculpations dont Magon de la Lande était l'objet, inculpations calomnieuses, misérables et sans fondement. A des allégations vagues et confuses, elle opposait des certificats qui les démentaient et des faits précis appuyés de preuves. Son mari ayant été accusé d'avoir réalisé une « immense fortune » en pillant le « trésor national, » elle s'attachait à prouver qu'il la devait à ses entreprises commerciales et que, « n'ayant jamais occupé de place qui donne la manutention des deniers publics, » il n'avait pu s'enrichir au détriment du Trésor. Pour démontrer sa probité, sa loyauté, son civisme, son horreur pour l'intrigue, elle invoquait le témoignage de ses concitoyens. En un mot, elle démontrait victorieusement l'entière innocence du prévenu. Devant des juges intègres, cette démonstration eût suffi pour le justifier.

Mais il ne pouvait être question de justification pour lui, alors que sa mort était décidée, comme celle de ses parens.

Tandis que Mme Magon de la Lande attendait une réponse qu'elle ne devait jamais recevoir, elle s'efforçait d'apporter quelque soulagement à la douloureuse situation de son mari. Elle était parvenue à séduire les geôliers de la Force ou tout au moins l'un d'eux, et chaque jour, souvent même plusieurs fois par jour, elle écrivait au prisonnier et recevait ses réponses. Nous en possédons plusieurs. Elles permettent de se figurer ce qu'était alors la vie des prisons.

En voici quelques extraits pris au hasard : « J'ai reçu, ma chère amie, les dix-huit abricots et les mouchoirs; je t'enverrai demain mon linge; je suis bien aise que tu aies des nouvelles de nos enfans. Je t'embrasse. » — « Il ne faut envoyer aucuns vivres, pas même des œufs, à ce que l'on dit; c'était cependant une ressource; il faut se soumettre à la loi. » — « Nous sommes douze dans la même chambre, ma chère amie; nous avons onze portes pour entrer dans la cour et une seule fenêtre avec des barreaux. Dans une chambre, on nous a offert du pâté et du vin que nous avons accepté, et ce soir nous avons pris une bavaroise. » — « Je te prie de m'envoyer un lit de sangle complet et des draps de lit; j'en ai d'affreux. »

Tous ces billets se ressemblent : dans presque tous, le prisonnier demande des objets de première nécessité qui lui font défaut dans sa prison. L'un d'eux nous laisse supposer qu'il souhaitait d'être transféré dans une maison de santé et qu'il avait compté, pour réaliser son désir, sur l'influence de son neveu Hérault de Séchelles, qui présidait alors la Convention. Mais il ne dut pas y compter longtemps, car il écrivait ensuite : « Je ne pense pas que Pt (président) réussisse pour la maison. D'après cela, on peut juger de sa bonne volonté et de son crédit qui, je crois, sont dans la même balance. »

Les documens qui nous servent de guide ne nous apprennent rien de plus sur l'existence de Magon de la Lande durant sa captivité à la Force et nous ne le retrouvons que le 30 messidor à la Conciergerie, où il fut conduit quelques heures avant sa comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Il devait y rencontrer tous les siens, et parmi eux Magon de la Balue qu'on venait d'y conduire de la prison du Luxembourg, où il était détenu depuis le 16 floréal, c'est-à-dire depuis environ deux mois.

A cette date, il avait dû quitter la maison de santé du citoyen La Chapelle, et sa détention était devenue plus rigoureuse, ainsi que le prouve cette lettre que, quelques jours après son transfert, il écrivait à sa fille, la marquise de Saint-Pern, qu'il croyait en liberté.

« Mes forces diminuent, ma très chère fille; privé de tout secours et de toute consolation dans cette prison où je suis au secret depuis le 16 de ce mois, le terme de ma trop longue existence peut être prochain. Pendant que j'ai encore ma tête, je vous écris pour vous faire mes adieux et pour vous renouveler, peut-être pour la dernière fois, l'assurance de ma vive reconnaissance de vos tendres soins et de cette véritable amitié dont vous m'avez donné tant de preuves dans tous les temps heureux et malheureux. J'emporte la douleur profonde de laisser après moi bien des malheureux et vous surtout, ma bien-aimée, qui méritez un autre sort. Que je vous plains et vos chers enfans! Je suis occupé de vous le jour et la nuit, à la réserve du temps que j'emploie à demander au Dieu tout-puissant le pardon de mes péchés et à implorer sa miséricorde.

« J'ai été traité par l'administrateur Pommier (Dupaumier) avec toute la rigueur et la dureté possibles, beaucoup de cruauté, et même avec indécence, car arrivé dans ma chambre où j'étais au lit à minuit, je fus mis nu de la tête aux pieds et tâté partout par lui-même. J'ai été dépouillé de tout ce que j'avais; on m'a seulement laissé quatre-vingt-dix livres, dont il ne me restait plus que quatre-vingts livres en arrivant à cette prison, après avoir été obligé de payer dix livres pour la voiture qui m'y a conduit.

« C'est le bien de mes créanciers (qui, comme vous le savez, sont un grand nombre) qu'on m'a enlevé; c'est à eux qu'il appartient de le réclamer.

« Les quatre premiers jours de mon séjour ici, j'ai eu du traiteur de la maison un très mauvais dîner de trois livres; enfin le cinquième, on m'a envoyé de chez moi du vin et un petit pâté. Depuis ce temps-là, on m'apporte une soupe et quelque autre chose en quantité suffisante pour prolonger ma malheureuse vie.

«... Sûrement vous ne m'oublierez pas, ma chère fille, dans vos ferventes prières; je me recommande aussi à celles de votre chère fille, de votre vertueuse sœur, de son digne mari, de mon

respectable et malheureux frère, de notre fidèle ami de la rue de Richelieu. J'espère aussi que mon fils, sa femme et ma belle-fille se souviendront de leur malheureux père.

« Adieu, ma chère bien-aimée, le Dieu que nous adorons vous donnera des forces pour supporter vos souffrances et vos malheurs; j'implore sa miséricorde!

« On trouvera cette lettre dans mon petit portefeuille, que j'ai pu conserver et que je chéris parce qu'il vient de vous; j'espère qu'elle vous sera rendue. »

Cette lettre est datée du mois de messidor, et par conséquent précédait de peu de jours le sanglant dénouement de la tragédie que nous racontons.

III

Le 1er thermidor de l'an II de la République une et indivisible (19 juillet 1794), dix-sept accusés, formant une fournée, comme on disait alors, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire. Parmi eux figuraient sept membres de la famille Magon : Magon de la Balue, Magon de la Blinaye, Magon de la Lande, la marquise de Saint-Pern-Magon, son fils Marie-Bertrand, son gendre et sa fille, marquis et marquise de Cornulier. A signaler encore Jean Coureur et Christophe Gardie, anciens employés des Magon, victimes de leur dévouement, Adrien Legris, qui avait exercé jusque-là les fonctions de commis greffier au Tribunal révolutionnaire et dont les papiers trouvés chez Magon de la Balue avaient déterminé l'arrestation en prouvant qu'il était l'intendant d'un émigré de marque, le duc d'Havré. Il semble d'ailleurs que cette découverte qui devait le perdre fut faite au dernier moment, car on ne l'arrêta que quelques instans avant l'ouverture du procès, à cinq heures du matin, chez lui, étant encore au lit. A sept heures, il était à la Conciergerie; à neuf heures, il recevait son acte d'accusation; à dix heures, il comparaissait devant le tribunal, et dans l'après-midi du même jour, il était guillotiné.

Parmi ces victimes vouées à l'échafaud, une famille noble, la famille Conen de Saint-Luc était représentée par trois de ses membres : le mari, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, âgé de soixante-quinze ans, sa femme, cinquante-trois ans, leur fille, trente-trois ans, religieuse dans l'Ordre des Dames de la

Retraite, qu'elle avait édifié par ses vertus. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, Mlle de Saint-Luc était venue, en juillet 1791, rejoindre ses parens au château du Bot, dans le Finistère. C'est là que, le 10 octobre 1793, elle avait été arrêtée avec eux. Comme, pour justifier cette triple arrestation, il fallait accuser les prévenus d'avoir conspiré, on en fit des complices du prétendu complot dans lequel étaient impliqués les Magon. Ils figurent dans l'acte d'accusation comme père, mère et sœur de Saint-Luc fils, émigré. Il y est dit que « des pièces nombreuses prouvent que cette famille n'a cessé d'être l'ennemie de la Révolution, qu'elle conspirait avec tous les scélérats et surtout avec *les évêques* de Quimper et d'autres contre-révolutionnaires. » A la charge de Mlle de Saint-Luc, on invoque l'envoi fait par elle d'une image du cœur de Jésus à des combattans vendéens, afin qu'elle les protège dans les combats. Avec elle, étaient impliquées Mlles Laroque, deux sœurs dont la cadette n'avait pas trente ans et dont les frères avaient pris part à l'insurrection vendéenne. Leur crime consistait à avoir reçu d'eux plusieurs lettres et à y avoir répondu.

L'acte d'accusation est plus accablant encore pour Magon de la Balue. On l'accuse d'être « le plus cruel ennemi du peuple français, d'avoir déclaré la guerre à la Révolution, fourni aux scélérats coalisés contre la patrie les armes les plus redoutables pour suivre leurs projets parricides. Il est l'homme qui a fourni le plus de sommes en numéraire à tous les conspirateurs qui ont fui le sol de la patrie pour y rentrer les armes à la main. » On signale ses correspondances avec les émigrés. Si l'on n'en cite pas les textes, « c'est pour ne pas retarder sans nécessité la justice que le peuple attend de ses magistrats contre un conspirateur qui est un des principaux auteurs de ses maux. »

Les mêmes griefs sont allégués contre Magon de la Blinaye, qui a correspondu avec les émigrés d'outre-Rhin et de Jersey, et leur a fait passer de l'argent, et contre Magon de la Lande, « qui, en refusant d'obéir à la loi de suppression de tout vestige de la féodalité, a conservé précieusement dans un sac de toile cacheté les parchemins de la tyrannie féodale pour les faire reparaître au moment où Cobourg et York auraient eu subjugué les Français. » Jean Coureur, Christophe Gardie et Adrien Legris sont considérés comme leurs complices. Pour ce dernier,

on spécifie qu'il est allé à Mons afin de se concerter avec le duc et la duchesse d'Havré sur l'exécution de leur complot. On lui reproche de leur avoir prodigué, dans sa correspondance, « les dénominations féodales et contre-révolutionnaires de duc et duchesse, » en se faisant gloire d'être leur intendant. Mais, ce qu'on incrimine surtout, c'est le masque de patriotisme dont il s'est couvert, et l'audace qu'il a eue de prétendre à la confiance du Tribunal en y exerçant des fonctions. Le terrible châtiment qui l'attend servira de leçon à ceux qui oseraient l'imiter.

Christophe Gardie, agent de Magon de la Blinaye, n'est pas davantage épargné. On rappelle qu'au cours de la perquisition opérée chez son patron, il a voulu détruire des pièces à conviction dont les débris conservés prouvent qu'il correspondait avec des conspirateurs réfugiés en Angleterre.

Tels sont les faits sur lesquels se fonde Fouquier-Tinville pour établir que les accusés « sont les auteurs de la conspiration dite de Bretagne, de la guerre de Vendée et du fédéralisme, » et qu'ils ont assuré « des succès éphémères aux perfidies et aux trahisons des lâches tyrans coalisés contre le peuple français. »

Dans le même acte d'accusation, se lisent les noms du marquis et de la marquise de Saint-Pern-Magon, de leur fille Mme de Cornulier et du mari de celle-ci. A propos du marquis de Saint-Pern-Magon, il y a lieu de rappeler qu'il était au même moment incarcéré à Saint-Malo, mais qu'on l'ignorait, et que c'est son fils, alors âgé de dix-sept ans, qui comparaissait à sa place, sans que l'acte d'accusation mentionnât cette circonstance qui allait rendre le jugement final plus odieux encore. La teneur de cet acte prouve bien en effet que c'est le père, et non le fils, qui était incriminé. « Saint-Pern et sa femme, y est-il dit, étaient aussi les chefs du plan de contre-révolution que toute cette famille suivait avec tant de perfidie et de scélératesse » Le marquis est en outre accusé d'avoir été à Paris, à Saint-Malo et à Rennes « l'agent et le complice des assassinats de Capet envers le peuple dans la journée du dix août. » Pour anéantir les traces de ses complots, il a, de concert avec sa femme, détruit ses correspondances. « Mais ils ne peuvent échapper à la conviction qui s'établit contre eux de toutes les manières. Cornulier *et sa femme était* aussi *complice* de la conspiration Magon et l'un des assassins du peuple dans la journée du Dix-Août. » La rédaction défectueuse de cette dernière phrase prouve avec évi-

dence que la marquise de Cornulier a été impliquée après coup dans la même accusation que son mari.

Le terrible réquisitoire que nous venons de résumer avait été rédigé par l'accusateur public Fouquier-Tinville. On peut voir qu'il ne contient aucune preuve de l'existence d'un complot commun à tous les accusés, ni de la participation de la majorité d'entre eux aux faits qu'on reprochait à Magon de la Balue. Il leur fut distribué dans la soirée du 30 messidor, à la Conciergerie où, en vue du procès, ils avaient été tous amenés des diverses prisons où, jusque-là, ils étaient détenus.

Cette réunion donna lieu à des scènes émouvantes, surtout pour les membres de la famille Magon séparés depuis si longtemps. Magon de la Balue, venu de la prison du Luxembourg avec son frère Magon de la Blinaye, eut ainsi la joie de revoir sa famille et d'embrasser avant de mourir sa fille et ses petits-enfans. Sa vieillesse et ses infirmités avaient excité la compassion d'un de ses compagnons d'infortune, un sieur Thomas, marchand de toiles à Soissons, prévenu d'avoir fait évader un prisonnier à Saint-Malo, où il n'était jamais allé. Ce brave homme fut le témoin de la joie du vieillard auquel il avait prêté l'appui de son bras. C'est à lui qu'on doit de savoir que Magon de la Balue avait conservé tout son courage et qu'en ces heures affreuses, il s'efforçait de consoler ses enfans.

— Nous périrons, leur disait-il; mais, du moins, nous mourrons innocens.

Il est plus aisé de se figurer le spectacle que présentait en ce moment le préau de la prison que de le décrire. Partageant le désespoir des siens, le petit Bertrand de Saint-Pern protestait contre son arrestation. Il ne voulait pas croire qu'on le condamnât à périr et, n'espérant pas que sa sœur serait sauvée, il lui promettait en pleurant de veiller sur ses enfans qui allaient être orphelins. Le jeune marquis de Cornulier était livré à la plus violente douleur, non pour lui, mais pour sa jeune femme. Pour tous ces malheureux, la nuit se passa dans les transes. Le matin venu, ils furent de nouveau réunis, afin d'aller au Tribunal. Le sieur Thomas, dont nous venons de parler, n'y fut pas conduit, étant parvenu à prouver qu'il était l'objet d'une erreur et qu'on le confondait avec un autre. On le ramena au Luxembourg, et comme il se plaignait de cette méprise au directeur de la prison, celui-ci lui déclara qu'il le ferait guillo-

tiner quand même, prédiction qui, fort heureusement pour lui, ne devait pas se réaliser, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs, au lendemain du procès, d'être porté sur la liste des condamnés, qui se vendait dans les rues de Paris. Un peu plus tard, au procès intenté contre les bourreaux après la chute de Robespierre, il rendra témoignage de toutes les abominations qui se sont déroulées sous ses yeux en ces circonstances tragiques.

Cependant, l'heure était venue, pour les accusés, de monter sur les bancs. Mais, comme ils allaient être entraînés à l'audience, les époux Cornulier refusèrent de s'y rendre, en alléguant qu'ils n'avaient pas reçu leur acte d'accusation ; on avait oublié de le leur remettre. On le leur apporta ; il y était dit « qu'ils avaient assassiné le peuple le 10 août. »

Les scènes qui suivent dépassent en horreur tout ce qui peut être imaginé. On a vu que Bertrand de Saint-Pern n'était pas compris dans l'acte d'accusation où il n'était question que de son père et de sa mère. Il n'en fut pas moins emmené avec les autres. Assis sur les gradins, à côté d'un gendarme dont sa jeunesse avait excité la pitié et qui s'efforçait de le rassurer, il lui avait pris la main qu'il serrait fiévreusement. Il demanda au citoyen Dumas, qui présidait l'audience, à lire son extrait de baptême qui prouvait qu'il n'avait que dix-sept ans, et un certificat duquel il résultait que, le 10 août, il n'était pas à Paris. Dumas lui coupa la parole en disant qu'il n'avait pas besoin de ses attestations. Comme le pauvre petit insistait, le président, se tournant vers le jury, s'écria :

— Citoyens jurés, vous voyez bien qu'en ce moment, il conspire, car il a plus de dix-sept ans.

Le gendarme, qui se nommait Huel, a raconté plus tard cet épisode accablant pour les juges et pour les jurés qui siégeaient ce jour-là.

« Je vis par le propos du président, dépose-t-il, et par un geste expressif d'un juré en cheveux ronds, que ce malheureux jeune homme était perdu. Je retirai ma main. Il me dit :

« — Je suis innocent ; je ne crains rien. Mais ta main n'est pas ferme.

« Dumas le fit changer de place. »

Les autres accusés ne furent pas mieux traités. La marquise de Cornulier, échappée seule à cette boucherie, véritable massacre d'innocens, déclarera plus tard que le Tribunal a refusé la

parole à son mari et à son frère. Tous auraient pu en dire autant. Lorsqu'ils ouvraient la bouche pour se défendre, on leur imposait brutalement silence. En ces conditions, les débats ne pouvaient durer longtemps; ils furent brefs et rapides, ou, pour mieux dire, il n'y en eut pas. Ils n'en furent pas moins déclarés clos. Après que Fouquier-Tinville eut prononcé son réquisitoire, les jurés se retirèrent pour délibérer. Les accusés furent ramenés dans la salle où, tout à l'heure, ils étaient réunis, et où ils devaient attendre leur sentence. Là, au milieu des larmes et des angoisses avant-courrières de la mort, — car, à l'exception du jeune Bertrand de Saint-Pern, qui espérait encore qu'on l'épargnerait, tous se savaient condamnés, — les effusions douloureuses recommencèrent.

Dans ce groupe de désespérés, Mlle Conen de Saint-Luc se faisait remarquer par son énergie et par son empressement à prodiguer des consolations à tous ceux qui allaient périr avec elle. Un récit de caractère hagiographique, rédigé longtemps après l'événement, et inspiré surtout par le désir de la glorifier, nous la montre s'attachant à relever le courage du marquis de Cornulier, qu'il représente comme abattu et consterné au point d'avoir perdu toute présence d'esprit. Mais les détails qui s'y trouvent tiennent de la légende plus que de la vérité, et ce qui le prouve, c'est que l'auteur fait intervenir un prêtre auquel le marquis se serait confessé, alors qu'il est certain qu'aucun prêtre n'était présent. Ce qui est plus vrai, c'est que le jeune mari avait conservé assez de sang-froid, d'abord pour conseiller à sa femme de se déclarer enceinte, ce qui obligeait à surseoir pour elle à l'exécution du jugement, et aussi pour lui offrir, enveloppée dans un chiffon de papier, une boucle de ses cheveux. Ce chiffon n'était autre que la liste des jurés qui siégeaient à cette audience, et devait plus tard constituer contre eux une charge écrasante.

En ce qui concerne la déclaration de grossesse de la jeune femme, on pourrait douter de sa sincérité, si l'examen médical auquel la condamnée fut soumise, ne prouvait qu'elle était exacte. Une tradition de famille veut que l'état de Mme de Cornulier n'ait été révélé qu'alors qu'elle était déjà montée dans la fatale charrette « hors de laquelle elle avait été alors jetée à coups de pied. » Mais est-il vraisemblable que son mari eût attendu le dernier moment pour utiliser le moyen auquel il

avait recouru pour la sauver? Il est vrai toutefois que, résolue à mourir avec lui, c'est pour leurs enfans qu'elle se résigna à vivre.

Les documens sont muets aussi sur l'attitude des autres accusés. Étant donné ce que nous savons d'eux, on doit supposer que leur résignation et leur courage égalèrent leur infortune. Bientôt rappelés sur les bancs, ils y entendirent prononcer leur arrêt de mort. Bertrand de Saint-Pern y était compris; on l'avait arrêté à la place de son père, et c'est pour des faits imputés à son père qu'on le condamnait, sans spécifier ni ses prénoms, ni son âge, qui ne furent inscrits qu'après coup dans le jugement. Dans ce jugement était compris le sieur Thomas qui, nous l'avons dit, avait été ramené à la prison du Luxembourg avant l'ouverture de l'audience.

Le même jour, à quatre heures, tous les condamnés étaient conduits à la guillotine, à l'exception de Mme de Cornulier dont l'exécution était ajournée et qu'à quelques jours de là, la chute de Robespierre devait sauver définitivement. Ainsi, se réalisait pour elle la prédiction d'une tireuse de cartes avec qui elle s'était trouvée en prison en même temps que d'autres prévenus. Sollicitée de leur dire la bonne aventure, la nécromancienne s'était écriée :

— Toutes les personnes ici présentes périront bientôt, à l'exception d'un homme et d'une femme.

Un prisonnier s'était alors approché de Mme de Cornulier, et lui avait exprimé l'espoir que c'est elle qui sans doute serait sauvée, parce qu'elle était la plus jeune et la plus intéressante en sa qualité de mère de famille.

L'exécution des condamnés du 1er thermidor portait à douze le nombre des personnes de la famille Magon qui périrent sur l'échafaud, dans l'espace de quelques semaines.

IV

Les événemens qui suivirent la journée du 9 thermidor ont été tant de fois racontés et avec un tel luxe de détails qu'il n'y a pas lieu d'en recommencer le récit. L'Histoire retentit encore des cris de vengeance qui s'élevèrent de tous côtés après la chute du triumvirat dont la France avait subi si longtemps le sanglant despotisme, et des acclamations qui saluèrent son renversement.

De ces péripéties, nous n'avons à retenir ici que ce qui a trait aux victimes dont nous venons de raconter les malheurs.

Parmi celles qui échappèrent à la mort, la marquise de Cornulier apparaît comme la plus digne de pitié. La grossesse à laquelle elle devait la vie ne vint pas à terme, et ce fut sans doute pour elle un sujet de douleur. Mais elle eut du moins la consolation, au milieu des drames affreux qui assombrissaient à jamais son existence, de voir finir sa captivité, de revoir ses enfans et de pouvoir prier en liberté pour les morts qu'elle pleurait. Nous ne savons si elle souhaitait qu'ils fussent vengés. Mais, si le doute à cet égard existe pour elle, il n'existe pas pour l'immense majorité des Français. La poussée de l'opinion était trop violente pour qu'il fût au pouvoir des nouveaux maîtres de la France d'y résister, encore que plusieurs d'entre eux eussent été les complices de tant de forfaits qui exigeaient une réparation. Ils s'empressèrent d'y céder. L'exécution de Dumas et de Coffinhal qui avaient présidé le Tribunal révolutionnaire, le procès des juges et des jurés de ce tribunal, de l'accusateur public Fouquier-Tinville, et leur condamnation, qu'avait précédée celle de Carrier, donnèrent au pays les satisfactions auxquelles il avait droit.

Pour Fouquier-Tinville et ses co-accusés, au nombre de vingt-sept, les débats s'ouvrirent le 8 germinal de l'an III (28 mars 1795), devant le Tribunal révolutionnaire reconstitué et firent revivre pendant quatre jours les atroces péripéties de l'année précédente dans un nombre considérable de dépositions émouvantes. Un des griefs imputés aux accusés était la condamnation, à la date du 1er thermidor, du jeune Bertrand de Saint-Pern, bien qu'il ne fût pas compris dans l'acte d'accusation. La marquise de Cornulier comparut de nouveau devant le tribunal, mais, cette fois, en qualité de témoin.

— Le 1er thermidor, déposa-t-elle, j'ai passé ici en jugement avec mon grand-père, ma mère, mon frère, mon mari et plusieurs autres accusés. Mon frère, âgé de dix-sept ans, contre lequel il n'y avait aucun acte d'accusation, a été condamné à mort pour mon père, âgé de cinquante-cinq ans, qui, depuis le 9 thermidor, a recouvré la liberté. Mon mari et moi n'avons pas reçu d'acte d'accusation; mon mari ne voulut pas monter sans l'avoir reçu. On nous en apporta un dans lequel il était dit que nous avions assassiné le peuple le 10 août.

Elle venait de faire cette déclaration lorsque le substitut Dardenne, qui siégeait au banc du ministère public, prit la parole pour confirmer son témoignage en ce qui touchait Bertrand de Saint-Pern.

— Les juges et les jurés, dit-il, devaient s'apercevoir que le fils, âgé de dix-sept ans, n'avait pas pour femme sa mère, âgée de quarante-huit ans. Ils n'en ont pas moins condamné le fils pour le père.

Au milieu des frémissemens d'indignation de l'auditoire, Mme de Cornulier reprit :

— Mon père n'était pas à Paris le 10 août; il fut prouvé qu'il était incarcéré à Saint-Malo. Mon frère n'y était pas non plus; il montra un certificat de résidence depuis le 1er juillet 1792, de la commune de Meslay, où il demeurait; il produisit également son extrait de baptême et, lorsqu'il fut arrêté, il n'y avait que trois jours qu'il était à Paris.

Cette déposition, qu'allaient confirmer celles de divers témoins et notamment du gendarme Huel qu'on a vu à l'audience du 1er thermidor, assis à côté de Bertrand de Saint-Pern et commis à sa garde, était accablante pour Fouquier-Tinville et pour les jurés qui avaient condamné. Trois de ceux-ci, Renaudin, Châtelet et Prieur objectèrent qu'ils ne siégeaient pas ce jour-là. Mais la jeune femme, dans la suite de sa déposition, leur opposa un énergique démenti :

— Je déclare que le tribunal qui nous a condamnés à mort refusa la parole à mon mari et à mon frère. Lorsque nous étions dans la chambre des accusés à attendre notre jugement, mon frère, qui ne croyait pas mourir, me promettait de prendre soin de mes enfans. J'ajoute que c'est Chrétien qui m'a arrêtée, le 28 germinal; j'étais grosse de sept mois; il ne voulut pas me permettre de rester chez moi sous la garde d'un gendarme. Je déclare que Renaudin, Châtelet et Prieur siégèrent lors de notre jugement; je me suis rappelé ces noms parce que mon mari, allant au supplice, me remit ses cheveux dans le paquet qui contenait la liste des jurés qui nous fut signifiée. J'offre de représenter cette liste; elle est chez moi.

Une des personnes présentes alla chercher la liste et, un instant après, la lecture qu'en fit le substitut Dardenne démontra que les dénégations des accusés étaient mensongères. On entendit ensuite un citoyen Ducrest, le citoyen Thomas et enfin le gen-

darme Huel, et ce triple témoignage acheva de prouver que la marquise de Cornulier n'avait dit que la vérité.

A dater de ce moment, après avoir entendu la sentence de mort prononcée contre les meurtriers de ses parens, elle disparaît de la scène et rentre dans la vie privée, pour ne plus s'occuper que des trois enfans qui lui restent et de la reconstitution de leur patrimoine dont le Comité de Sûreté générale s'était emparé. Elle devait vivre longtemps encore et voir s'établir son fils et ses deux filles au début de la Restauration. Quant à ceux de ses alliés qui étaient encore emprisonnés à la date du 9 thermidor, ils avaient été peu après successivement délivrés. Son père, détenu à Saint-Malo, était sorti de prison le 15 janvier, quoiqu'on l'accusât « d'avoir conservé la hauteur des ci-devant classes nobiliaires » et que, pour ce motif, on déclarât qu'il y avait lieu de le surveiller.

Les condamnations prononcées contre Fouquier-Tinville et ses complices n'avaient pas frappé tous les individus dont la cruauté s'était exercée contre la famille Magon. Elles avaient puni de mort plusieurs des juges et jurés, Fouquier-Tinville et Dupaumier, ce directeur de la prison de Bicêtre et du Luxembourg si cruel aux détenus tombés entre ses mains. Mais Chrétien, qui avait procédé à l'arrestation de la marquise de Saint-Pern et de ses enfans, et s'était durement refusé à laisser Mme de Cornulier en liberté, bénéficia d'un acquittement.

D'autre part, le citoyen Héron, quoique dénoncé à la Convention, arrêté, traduit au Tribunal d'Eure-et-Loir, allait se dérober au châtiment qu'il avait mérité. Berryer se trompe lorsqu'il dit dans ses *Souvenirs* que ce triste personnage fut exécuté huit jours après le 9 thermidor, puisqu'on le voit, à une date ultérieure, compris dans l'amnistie décrétée par la Convention en faveur des auteurs de délits ou de crimes, qui avaient survécu à tant de tragiques événemens. Au reste, il ne devait pas jouir longtemps de cette impunité. Le 27 pluviôse de l'an IV (16 février 1796), il mourait obscurément à Versailles, où il s'était retiré.

Le conventionnel Le Carpentier, qu'on a vu jouer aussi un rôle dans le drame dont nous achevons le récit, devait survivre longtemps à ses complices. Nous l'avons laissé à Saint-Malo en proie à une véritable rage d'arrestation et continuant à traquer les suspects, sans se douter qu'à une date prochaine, les évé-

nemens allaient le précipiter du piédestal sur lequel il s'était hissé. Il s'en doutait si peu qu'il s'apprêtait à envoyer au Tribunal révolutionnaire de nouvelles fournées, et que, le 5 thermidor, rendant compte au Comité de Salut public de sa mission, il se vantait d'avoir expédié à Paris, de Cherbourg, de Valognes, de Carentan, de Coutances et d'Avranches 131 prisonniers. Nous ignorons pour quelle cause ne figurent pas dans cette nomenclature ceux qu'il avait envoyés de Saint-Malo au Tribunal révolutionnaire.

C'est dans ces circonstances que, le 13 de ce même mois de thermidor, il recevait la nouvelle de ce qui s'était passé dans la capitale, le 9. Il semble, à en juger par son attitude, qu'il n'ait pas prévu d'abord que l'événement allait mettre un terme à la Terreur et le déposséder, lui comme tous ses pareils, de la puissance dont il avait fait un si criminel usage. A peine averti, il convoque les autorités civiles et militaires et leur fait connaître la révolution qui vient de s'accomplir. Le soir du même jour, il en fait part à la Société populaire qui est à Saint-Malo la succursale du club des Jacobins. Le lendemain, il se rend pour le même objet au camp de Paramé et enfin, montant dans une barque, il va apprendre la nouvelle aux équipages des vaisseaux mouillés en rade.

Partout, il brode sur le même thème : « Robespierre, Saint-Just, Couthon, ont conspiré contre la liberté, et la mort n'a été rien auprès de l'énormité de leur crime. » Oubliant que, la veille encore, il considérait les triumvirs comme ses amis, comme ses protecteurs, comme les plus puissans champions de la République, et qu'il leur prodiguait jusqu'à la plus basse servilité les flatteries et les louanges, il les accable de son indignation et de toutes les invectives que lui suggère son prétendu patriotisme. Ses proclamations, ses lettres aux Comités de Salut public et de Sûreté générale s'inspirent de ces sentimens qu'on peut croire plus joués que réels, et qui trahissent, en même temps que ses craintes, le désir de gagner les bonnes grâces des nouveaux maîtres de la France. Il apostrophe les tyrans qui ne sont plus et dont, la veille, il se faisait gloire d'être le courtisan.

« Quel étoit donc votre délire, audacieux conspirateurs, qui, osant vous croire essentiellement dépositaires de cette confiance trop longtemps accordée à la fausse apparence de vos vertus,

vous n'avez pas craint de la tourner contre le peuple même, en voulant substituer un nouveau despotisme à la liberté? Quoi, aviez-vous donc espéré que vos têtes coupables seroient inaccessibles à la hache de la loi! Malheureux! ne saviez-vous pas que le peuple entier avoit juré la mort aux tyrans de toutes les espèces, et que prétendre rétablir le trône, ou atteler la république au char du Triumvirat, c'étoit la même chose que prétendre anéantir 25 millions d'hommes qui ne vivent que pour la liberté? Allez, perfides, allez rejoindre les ombres criminelles de vos précurseurs dans le chemin de la tyrannie. Vous n'êtes plus; mais, vos noms chargés de l'exécration d'un peuple qui vous avoit cru ses défenseurs, et dont vous étiez les plus atroces ennemis, iront de siècle en siècle effrayer le crime jusques à la postérité. »

Sincères ou non, ces accens ne devaient pas être entendus de ceux à qui il les adressait, ni le mettre à l'abri des vengeances qu'il avait encourues. Le 6 août, il recevait du Comité de Salut public l'ordre de rentrer immédiatement à la Convention. Il dut sans doute s'inquiéter d'être ainsi rappelé. Mais il dissimula ses inquiétudes : ses réponses ne témoignent que de sa joie « de reprendre sa place dans le temple de la Liberté. » En même temps, il annonçait l'envoi au Comité d'une somme de 700 000 livres, saisie par lui chez des suspects, fugitifs ou arrêtés. Le 10 août, il célébrait l'anniversaire de la chute du tyran Capet et laissait entendre à ses confidens qu'à l'arrivée à Paris des députés absens, la Montagne triompherait de nouveau, écraserait la Plaine et tirerait la Convention du modérantisme où elle était plongée.

Dans les premiers jours de septembre, il était à Paris et reprenait son siège dans l'Assemblée. Durant les mois qui suivent, il n'est question de lui que dans les dénonciations qui arrivent de toutes parts à la Convention et qu'il semble dédaigner parce qu'il croit encore que ses collègues n'en tiendront pas compte. Mais, le 23 avril 1795, trois délégués de Saint-Malo, et parmi eux, un membre de la famille Magon, Magon de la Gervaisais, se présentent à la barre de la Convention et sont bientôt suivis de ceux de Coutances. Ils confirment les accusations précédemment envoyées. Ils dénoncent « le nouveau Cromwell, l'émule de Carrier et de Lebon, le proconsul féroce, ses forfaits, ses vols, ses indélicatesses et son luxe insolent. » Autant de

plaintes, autant de réquisitoires écrasans. Quant à lui, ses protestations ne lui attirent que railleries. Il rédige alors un mémoire pour sa défense et il peut se croire sauvé lorsque, à l'issue de la tragique séance du 1er prairial, sa mise en arrestation est demandée par un représentant resté inconnu, et qui dit de lui qu'il a été le bourreau de la Manche.

A dater de ce moment, commencent pour le terroriste d'hier de cruelles aventures. Arrêté le même jour, emprisonné d'abord au Fort du Taureau à Morlaix, remis en liberté au moment où expiraient les pouvoirs de la Convention, il regagne Valognes, sa ville natale, et il y vit misérablement pendant la durée du Directoire, du Consulat et de l'Empire, objet du mépris des uns et de l'indifférence des autres. Une affaire louche le fait rayer, en 1809, du tableau des avocats de cette ville, sur lequel il s'était fait inscrire. Le premier retour des Bourbons le trouve dans un état voisin de la pauvreté. Il ne se préoccupe d'ailleurs que de se faire oublier.

Pendant les Cent-Jours, il relève la tête ; il signe l'Acte additionnel, ce qui lui vaut, quand les Bourbons reviennent, d'être proscrit : il part alors pour l'Angleterre. Mais, en débarquant à Portsmouth, il apprend que l'accès du territoire britannique lui est interdit. Il retourne alors dans son pays natal. Il y reste caché, malgré les recherches de la police, jusqu'au 6 décembre 1819. A cette date, il se laisse prendre à Helleville et, traduit en cour d'assises, il est condamné à la déportation, peine bientôt commuée en celle de la détention perpétuelle. Il est alors emprisonné au Mont Saint-Michel, où il meurt neuf ans plus tard, le 27 janvier 1828, ayant manifesté depuis longtemps, disent ses biographes, son repentir et son retour à la religion. Avec lui disparaissait le dernier des persécuteurs de la famille Magon.

Ce n'est pas seulement dans l'existence de douze de ses membres que la famille Magon avait été frappée. Elle l'avait été aussi dans leur fortune. Il fallut bien des jours pour qu'ils en recouvrassent les débris. Les héritiers de Magon de la Balue se trouvaient particulièrement atteints. Des biens de leur aïeul, estimés de son vivant à neuf millions, des sommes qui lui étaient dues, notamment par la liquidation Le Normand, il n'y avait guère que la créance sur le Comte d'Artois qui leur offrit une ressource réalisable. Cette créance était double : d'une part,

les avances faites au prince sur ses revenus avant son émigration, et s'élevant à 2 750 660 francs, intérêts compris ; d'autre part, les 600 000 francs qui lui avaient été envoyés à Coblentz en 1792. Pour les avances antérieures à 1789, les héritiers du banquier obtinrent promptement une première satisfaction. Grâce à des influences qui s'exercèrent en leur faveur, ils parvinrent à se faire inscrire sur la liste des créanciers du prince auquel, lors de la saisie de ses biens, l'État s'était substitué pour les désintéresser. Leur créance fut liquidée en une inscription de rente de 137 844 francs représentant, « au denier vingt, » le capital qui leur était dû. Mais, par suite de la conversion des rentes en tiers consolidé, décrétée peu après, leur revenu se trouva réduit à 45 000 francs. La nécessité où ils se trouvèrent ensuite, pour faire face à des besoins urgens, de vendre partie de leurs titres, alors que les cours étaient très bas, le réduisit encore. Du capital initial, il ne leur resta bientôt plus que 426 000 francs.

L'opération était d'autant plus désastreuse qu'elle avait libéré le débiteur, sinon en fait, du moins en droit. De ce chef, le créancier n'avait rien à exiger de lui et ne pouvait attendre de dédommagement que de sa bonne foi et de sa loyauté. Mais il eût été vain d'y recourir, alors que la seconde portion de sa dette, — les 600 000 francs touchés à Coblentz par ses agens, — n'était pas encore remboursée et ne pouvait l'être tant que son exil n'aurait pas pris fin. C'est ce remboursement que réclamèrent d'abord les héritiers et qu'ils s'attachèrent à obtenir lorsque, après la rentrée des Bourbons, ils jugèrent opportun de faire valoir leurs droits.

Le Comte d'Artois reçut la marquise de Cornulier et se reconnut sans hésiter le débiteur de la somme réclamée. Mais, encore hors d'état de s'acquitter, il l'invita, ainsi que les cohéritiers au nom desquels elle lui parlait, à prendre patience, ce à quoi ils consentirent. Ils s'assuraient ainsi sa protection. Elle leur valut divers menus avantages, de maigres pensions aux moins fortunés d'entre eux, des bourses de collège pour les enfans et la nomination du fils de la marquise de Cornulier comme officier dans les chevau-légers de la garde du Roi, faveurs accordées alors à beaucoup d'émigrés et qui ne coûtaient rien à ceux qui les accordaient.

Les années s'écoulèrent sans amener de changement dans la situation du Comte d'Artois, et pendant lesquelles les héritiers

gardèrent le silence. Ils ne le rompirent que lorsque le prince, succédant à son frère, devint roi de France. On voit alors leurs réclamations se renouveler, se succéder des placets et des mémoires où sont rappelés les origines de la créance, les témoignages de dévouement prodigués par les Magon à la famille royale, les preuves qu'ils en avaient données et qui avaient coûté la vie à douze d'entre eux. Mais, on voit aussi le Roi faire la sourde oreille, tergiverser, se dérober, et le duc de Doudeauville, ministre de sa maison, alléguer, tout en reconnaissant la dette, « les difficultés dont il n'est pas le maître » qui en retardent le paiement. On dirait que Charles X a oublié les engagemens du Comte d'Artois. Finalement, on renvoya les réclamans au ministre des Finances qui ne leur répondit même pas. Quoique l'inefficacité de leurs réclamations eût été dénoncée à la tribune de la Chambre des députés, toutes leurs demandes restèrent sans résultat.

Lorsque la Révolution de 1830 renversa le trône de Charles X, ils n'étaient pas encore remboursés; ils ne le furent qu'en 1832, à la suite d'un procès qui leur donna gain de cause en partie seulement. Le jugement rendu le 9 mars de cette année, considérant que le prêt de 1792 avait été fait non en *francs*, mais en *livres*, réduisait à 592,592 francs la somme qu'ils réclamaient. Quant aux intérêts, il les faisait courir du jour où l'action judiciaire avait été intentée, c'est-à-dire du 18 mai 1831. Il passait l'éponge sur ceux des quarante années précédentes. Ce jugement, oublié aujourd'hui, constitue l'épilogue de la conspiration Magon. Pour l'honneur de la mémoire de Charles X, on voudrait un autre dénouement à ces tragiques péripéties.

ERNEST DAUDET.

POÉSIE

LE SECRET DE L'OPALE

Une petite place dans une petite ville grecque. Debout dans la brûlante lumière, un jeune homme est occupé à examiner un objet brillant qu'il tient à la main. Il est vêtu de façon riche et efféminée. Il porte une longue tunique ionique à manches, en soie d'un mauve très pâle, retenue par une ceinture dorée. Il a, par-dessus, un manteau d'une étoffe légère et souple, couleur de jeune olive, bordé d'une broderie d'aspect oriental où des dessins entre-croisés mêlent leurs lignes et leurs coloris en une richesse compliquée dont l'effet est cependant apaisé. Il est chaussé de sandales brodées, retenues par des bandelettes de soie de la même nuance que le manteau. Ses cheveux noirs, longs et bouclés, sont arrangés avec un soin manifeste.

Tandis qu'il est ainsi absorbé, une jeune femme arrive sous le portique ensoleillé, vêtue d'un chiton d'étoffe légère, à mille plis, nuance safran, et d'une écharpe d'un rose vif. Ses bras sont nus et très beaux. Elle aperçoit le jeune homme et s'arrête, à moitié cachée par une colonne, à le considérer d'un air moqueur. Il ne voit rien. Après un instant, elle sort du portique et s'avance de quelques pas vers lui.

GLINIS.

Qu'as-tu donc à tourner cette bague en tes doigts?
J'ai passé par ici, ce matin, plusieurs fois,

(1) Auguste Angellier, dont nous déplorons la perte douloureusement prématurée, avait, avant de mourir, préparé la publication d'une nouvelle série de *Dans la lumière antique*. Le volume va prochainement paraître à la librairie Hachette. Nous en détachons un fragment en souvenir du poète qui le destinait à la *Revue*.

Tes yeux étaient si pris que tu ne m'as pas vue!
Ne crois pas tout au moins que je fusse déçue!
Mais, depuis si longtemps, dis-moi ce que tu fais,
Sous ces fixes regards et que rien n'a distraits,
A tourner ce bijou dans ta main attentive.
Quel secret cherches-tu? Quel problème s'esquive
Que ton esprit déçu s'évertue à saisir?
Peut-être as-tu perdu l'effort de réfléchir.

. . . . . .

CALLICLÈS.

Je suis depuis longtemps intrigué par l'opale,
L'énigmatique opale : un mystère s'exhale
De la pierre, et, flottant sur elle, la défend :
La lentille qui perce et le ciseau qui fend,
L'acide qui dissout, le creuset qui consume
Ne savent la tenir; le marteau, sur l'enclume,
L'écrase sans pouvoir plus que l'anéantir.
Elle trouble et confond l'œil qui veut la saisir,
On ne sait si l'éclat qui luit et qui s'efface
Sort de sa profondeur ou naît à sa surface;
On ne sait quand il naît, on ne sait quand il meurt.
Tous les autres bijoux ont leur propre couleur,
Ils la gardent alors que notre main les bouge :
Le saphir reste bleu, le rubis reste rouge,
L'émeraude a son vert, la topaze a son or,
L'azur de la turquoise est immobile et dort,
Le grenat se repose en sa clarté vineuse,
De son violet doux l'améthyste est heureuse,
Le diamant est clair, verdâtre le béryl;
Et si quelque rayon plus rapide et subtil,
Entrant dans ces bijoux, s'y brise et les fait vivre,
Ce n'est qu'une couleur qui de lumière est ivre,
Et s'ébat en éclairs qui lui sont ressemblans.

L'opale est infinie en ses reflets troublans :
Elle unit les beautés des autres pierreries,
Elle les prend en elle, intactes ou meurtries,
Elle broie, elle rompt leurs reflets, leurs éclats,

Les mélange au sablon pailleté des micas,
A des poudres de perle et de nacre écrasées,
A des poussières d'or, des ondes irisées.
Je ne sais quel rayon laiteux et palpitant
La pénètre, l'entoure, et tout à coup s'ouvrant
D'un trait d'autant plus vif qu'on ne sait où l'attendre,
La montre en ses splendeurs pour bientôt la reprendre,
L'entraîner dans des fonds d'azur, d'iris et d'or,
La rapprocher un peu pour la voiler encor,
Si bien que le trésor qu'il éloigne ou ramène
Bat comme une adorable et merveilleuse haleine.

Non seulement elle a, pour mouvoir ses splendeurs,
Le recul infini d'étranges profondeurs,
Mais, sur le champ toujours muant de sa surface,
Un flot de chatoîmens, un fleuve roule et passe
En glissée innombrable, allant on ne sait où,
Puisque l'œil ne peut pas le suivre jusqu'au bout,
Venant on ne sait d'où, car nul n'atteint la source
Lointaine, inaccessible où commence sa course!
Et cet étroit joyau, comme il paraît sans fond,
Est dans son cercle d'or plus grand qu'un horizon.
Inépuisable pierre, ô merveille, prodige!
Quel œil peut voir passer, sans sentir de vertige,
Croisés, superposés en renaissans accords
Tes torrens de reflets, tes cataractes d'ors?
O trésor de trésors! Pullulement de gemmes!
Capable, en un instant, d'orner les diadèmes
De tous les empereurs, les potentats, les rois
Qui vécurent jamais — et de parer vos doigts,
Vos poitrines, vos cols, courtisanes et reines
Dont, à travers les temps, les beautés souveraines
Aimèrent resplendir sous un poids de bijoux!

Mais en outre elle est bonne, elle vient jusqu'à nous,
Son éclat est intime et douce sa caresse;
On dirait qu'elle sente et qu'elle reconnaisse
La douceur de la main qui la choie, et des yeux
Qui préfèrent en elle aux gloires de ses feux
Le cœur presque attristé qui l'émeut, et son rêve

Suave et délicat que chaque instant enlève,
Ce rêve de rosée et dont l'enchantement
Renaît dans un si pur et si beau tremblement
Qu'il semble dévider un arc-en-ciel immense.
Me suis-tu?

GLINIS.

Je te suis! Et mon respect commence.

CALLICLÈS.

N'est-elle pas la pierre aussi des voluptés?
Quelle autre a ces désirs, ces éclats exaltés
Qui meurent en langueurs, en pâleurs, en extase?
Un chaud frissonnement de passion l'embrase,
La suffuse de pourpre et la fait haleter
D'un transport trop intense et lourd à supporter;
Et ses félicités brûlantes, somptueuses,
S'alanguissent bientôt en des blancheurs laiteuses
Où de pâles azurs, d'inexprimables verts,
Des mauves tels que seuls en ont les hauts éthers
Dans leur chaste froideur prennent sa défaillance.
Son bref, son expirant délice s'y fiance
A la mélancolie attristée. Et sais-tu
Un symbole plus beau du désir éperdu
Qui dans nos cœurs humains se résout en angoisse?
Mais les Dieux ont voulu qu'un autre désir croisse
Sur les pas de celui qui s'éloigne épuisé;
L'opale, ranimant son éclat apaisé,
Palpite de nouveau de cette double transe
Faite de lassitude et de magnificence.
Ah! ceux qui sont épris de l'invincible émoi,
Les amans, peuvent bien la porter à leur doigt,
La pierre de regrets aussi beaux que ses fêtes,
Pierre des voluptés toujours insatisfaites!
. . . . . .

GLINIS.

Ma pensée à te suivre a perdu sa sandale.

CALLICLÈS.

Je cherche à découvrir le secret de l'opale!

GLINIS.

Par les Dieux!

CALLICLÈS.

Oui, je veux trouver comment, pourquoi
L'énigmatique pierre entretient son émoi,
Ce qui la fait briller, muer, pâlir, s'éteindre
Mille fois à la fois! Oui! j'ai juré d'atteindre,
Sous ce monde d'éclats, le germe initial,
Le central, le suprême et l'intime cristal,
Le cœur mystérieux qui supplée et gouverne,
Qui tantôt illumine et qui tantôt consterne
Sa vie infiniment et toujours en travail,
Ce qui fait une chair de son lucide émail!
Je veux savoir où vont ses reflets, vers quelle ombre!
Je veux fixer le point où ses réseaux sans nombre
Superposés, confus, mêlés, entre-croisés,
Apparaissent en un système organisés!
Je veux la pénétrer! — J'en ai cassé plus d'une,
J'ai vu sous mes marteaux le bris d'une fortune!
En vain! car je n'ai rien découvert jusqu'ici,
Leurs fragmens sont muets, et je n'ai réussi
Qu'à rompre des faisceaux merveilleux de nuances,
Et dans leurs débris morts mouraient mes espérances!
J'en ai jeté parfois aux pilons des mortiers,
Ou, cherchant par ailleurs, durant des jours entiers,
Croyant toujours trouver la minute opportune,
Dans des rais de soleil et dans des rais de lune,
J'en ai tourné, j'en ai roulé sous mon regard.

Mais je n'ai point encore amené le hasard
Qui livrerait le nœud d'accord et de concorde,
Comme un musicien sait l'endroit de la corde
Qui produit en vibrant tout un son dont les flots
Grandissent et qu'il suit jusque dans leurs échos.
J'ai, ce matin, tenu cette pierre exposée
Au premier des rayons qui changent la rosée
En joyaux presque aussi beaux qu'elle, et maintenant
Le trait d'ombre fait suite au style du cadran ;
Je n'ai point détaché ni relâché ma vue
D'épier cet éclair de rencontre perdue
Au milieu de milliers, de millions d'aspects !

GLINIS.

Sois sûr qu'à ta constance iront tous les respects !
Et le mien le premier mènera le cortège !
Mais tu devras prier qu'Esculape protège
Tes regards coutumiers d'un tout autre travail !
Tu vas — Vénus t'en garde ! — en obscurcir l'émail,
En ternir la fraîcheur, en flétrir la caresse,
En alourdir le jeu, la grâce et la souplesse ;
Et que diront alors celles dont les beaux yeux
Ne sont jamais si beaux qu'en se fixant sur eux ?

CALLICLÈS.

Oui ! de l'effort terrible auquel je le consacre
Mon regard s'éblouit : des flottemens de nacre,
Des poudroîmens d'argent et d'or et de saphir,
Qui viennent l'un dans l'autre éclater et mourir,
Des apparitions pâles d'aigues-marines,
Des gouttes de grenats, des grains de cornalines,
Des ruissellemens clairs, variables, subtils
De rubis, de lapis et de chrysobérils,
L'onde des périgots épandue à pleins vases,
Les brésillemens brefs et les feux des topazes,
Se compliquant l'un l'autre en reflets transparens,
A la même seconde unis et différens,
Pressés, multipliés, croisés par myriades,

En ruisseaux, en remous, en vagues, en cascades,
Dansant dans les rayons réfractés du soleil,
Ont rempli mes deux yeux d'un tourbillon vermeil.
Je ferme en vain sur eux mes paupières meurtries,
Un flagellement fou, brûlant, de pierreries
Bat à coups lumineux les parois de mon front.
Je ne puis, par aucun effort de ma raison,
Éteindre cette énorme et douloureuse opale
Qui remplit de son feu la voûte cérébrale
Où doivent résider les ténèbres du Moi!
Et c'est presque un supplice! Et je tremble d'effroi!
Quelquefois ces clartés, leurs remous, leurs tempêtes
Çà et là prennent vie et deviennent des bêtes,
Des paons prestigieux, des serpens ocellés,
Des lézards, des poissons; tordus, entremêlés,
Ils se mangent entre eux, ils échangent leurs formes,
En entrelacemens, en grouillemens énormes
Gagnent de plus en plus comme un affreux levain.
Mon cerveau convulsé par leur avance est plein
Des enchevêtremens, des conflits, des batailles
De ces monstres luisant de plumes et d'écailles,
S'exterminant dans un massacre renaissant
Où toutes leurs splendeurs sont suintantes de sang.
Je voudrais repousser l'abominable vue;
J'étends la main, ma main plus loin qu'elle est tendue!
Alors tout disparaît, tout devient de la nuit,
Où trône un monstre dur dont le regard me suit,
Un sphinx noir dont chaque œil est une grande opale.
Un flot froid de sueur court sur ma face pâle.
J'ai beau mettre mes mains sur mes yeux, et crier!
Il est en moi! J'ai peur! J'ai peur! Je veux prier
Les Dieux sauveurs du Jour! Je ne puis pas! Je tremble!
Et le sphinx noir et moi, précipités ensemble,
Dans un choc effrayant qui détache ses yeux,
Nous tombons, nous tombons au gouffre ténébreux
Où l'on ne sait plus rien, pas même l'épouvante!

Même à présent, l'effroi de ces instans me hante!
Vers leur vertige obscur je me sens attiré,
Je sens les premiers bonds de mon cœur effaré!

Pendant que Calliclès parlait, un homme, à peu près du même âge, venant du jardin public, s'est engagé sur la place. Il porte une tunique d'étoffe rude, une large ceinture de cuir à laquelle pend un couteau trapu, de hautes chaussures de chasse qui forment guêtre. Il a sur l'épaule un filet, et à la main un rameau dégarni de ses feuilles. Il est suivi par un grand chien de chasse qui marche soigneusement tout contre lui. En entendant Calliclès, il s'est arrêté, et, appuyé contre une des colonnes du portique, mais du côté de l'ombre, il regarde et écoute les deux personnages sans être remarqué par eux. Son chien se couche à ses pieds, la tête allongée sur les pattes croisées et les yeux fermés.

. . . . . .

THRASYLLOS.

Pour ôter tout prétexte à ta maussaderie,
Écoute en regardant, regarde en écoutant,
Fais les deux, soit ensemble ou bien en alternant;
C'est un jeu plus facile et de fatigue moindre
Que de vouloir, ainsi que tu le fais, disjoindre
L'éclat de la couleur, la couleur du reflet,
Et diviser le beau qui n'est beau que complet :
Ainsi tu pourras mieux supporter ma franchise!

D'abord il est de triple ou quadruple sottise
De vouloir ramener le plaisir au savoir,
De prétendre toucher ce qu'il est doux de voir!
Croire qu'un trait de grâce ou de beauté s'explique
Par un unique fait qu'exprime un mot unique.
C'est n'avoir point compris que d'infinis accords
Arrivent s'ajuster dans un geste du corps,
Qui viennent du profond des siècles et des races;
Qu'un seul point de beauté tient à tous les espaces,
Et qu'à sa fine aiguille aboutit l'univers.
Si tu veux te plonger aux abîmes ouverts
Qui sont sous un regard, un accent, un sourire,
Dans l'abîme sur qui se clôt ce qu'on admire,
Tu te disperseras jusqu'au chaos premier,
Et ne retrouveras ton être coutumier
Qu'à la surface mince et cependant immense
Sous qui l'incertitude et la chute commence.

Si ton opale est belle — et je crois qu'il en fut
Rarement d'un éclat plus riche et plus touffu —
Admire-la, que dis-je? aime-la pour sa grâce,
Suave d'autant plus qu'elle naît et s'efface
Du même mouvement qui l'appelle et l'éteint!
Chéris-la d'être ainsi ! Tout autre effort est vain !
Renonce à rechercher ou le cristal ou l'angle
Où tout est, la formule imparfaite qui sangle
Aux lanières des mots ce qui tient tout un ciel.
Et comme les parfums des fleurs sont dans le miel,
Les vents dans les parfums, dans les vents les collines,
Les bois, les océans et les lignes divines
Qui descendent vers nous des bornes de l'éther,
Si bien que le rayon sur notre table ouvert
Laisse couler un peu de la somme des choses,
De même les lueurs dans ton opale encloses
Contiennent l'incendie antique où s'est formé
Le monde qui par lui reste encor animé.
De l'arome d'un miel, de l'éclat d'une pierre,
Rien, sans les abolir, ne se saurait abstraire.
Le gauche et minuscule outil des sens humains
Ne fait que tâtonner au bord d'eux, et nos mains,
A saisir ce qu'ils ont de subtil maladroites,
Sont aussi pour tenir leur grandeur trop étroites.
Et c'est pourquoi l'effort où tu brûles tes yeux
Est absurde, infécond, vide et pernicieux,
Il est présomptueux, fantasque et frénétique.
Et c'est de l'hellébore appuyé de colchique
Qu'il faudra te donner pour guérir ta raison.
Allons! cache l'opale et rentre à ta maison !
Égorge quelques coqs sur l'autel d'Esculape.
Je gage qu'il faudra du temps pour que Priape
Ait lieu de se montrer favorable à tes vœux !

CALLICLÈS.

Va ton chemin, railleur!...

. . . . . .

GLINIS.

Laisse-le, Thrasyllos, et comprends qu'il soit triste !
Il sied au cœur de l'être alors qu'il se désiste
D'un rêve, d'un amour, d'un espoir, d'un effort
Dont l'abandonnement contient un peu de mort.
Son désir après tout n'était pas sans noblesse,
Ni sans un sens profond qui se nomme sagesse
Quand il est exercé par de plus hauts esprits.
Dans ce bijou que couvre un ongle, il s'est épris
De ce même problème où toutes les pensées,
Par un même besoin universel poussées,
Celles des plus obscurs, des plus grands, des meilleurs,
S'aventurent parfois sur l'ordre de nos cœurs.
Chacun veut arriver au fond de ce qu'il aime,
Nul ne peut consentir à n'avoir que l'emblème
De l'être ou de l'objet qu'il cherche à posséder,
Plus loin que l'apparence on voudrait regarder,
Et c'est le grand tourment des tendresses humaines
De se pencher au bord d'inscrutables fontaines
D'où s'écoule un peu d'eau sur un caillou moussu,
Mais dont l'abîme obscur s'enfonce inaperçu.
Et n'avons-nous pas tous laissé tomber des larmes,
Dans ce gouffre effrayant où même nos alarmes,
Nos soupçons, ne pouvaient descendre jusqu'au fond !
C'est ce qui s'est passé, Thrasyllos, sous son front !
Et cela n'est-il pas assez pour le défendre?

Et même il pressentait, sans très bien le comprendre,
Je ne sais quoi de grand que son futile jeu
Tentait à son insu ! Ceux qui trouvèrent Dieu,
Qu'ont-ils fait, Thrasyllos, que de chercher une âme
A ce grand tourbillon de lumière et de flamme
Dont nous voyons changer l'aspect et les éclats ?
De cet essai puissant si les uns restent las,
D'autres sont demeurés et demeurent encore
Hors de tout, attendant l'heure qui doit déclore
Le suprême secret dans la suprême loi;
De leur extase ardente ils ont fait une foi;

Ou, drapant aux couleurs de diverses étoffes,
Selon qu'ils sont savans, poètes, philosophes,
Leur rêve et leur désir que ce rêve soit vrai,
Ils ont, vers des instans plus solennels, soustrait
L'homme aux travaux bornés, aux tâches passagères
Dont il doit acheter les douceurs mensongères
Que demain et demain emmènent devant lui,
Ou payer sur-le-champ les besoins d'aujourd'hui.
Leur recherche impossible et constamment déçue,
Dans son long insuccès reste la seule issue
Hors de la grotte étroite et froide où les instans
Passent en ruisselets peureux et sanglotans
Dont tout le mouvement est l'appel de leur chute.
Dans un être qui n'est jamais qu'une minute
Ils ont mis des pensers, tout à coup entr'ouverts,
Qui dévorent le Temps et pèsent l'Univers;
Et notre esprit haussé se croit, quand il retombe,
Meilleur que son destin et trop grand pour sa tombe.
S'ils n'ont rien trouvé d'autre, ils ont du moins trouvé
L'orgueil et la grandeur de ce qu'ils ont rêvé.
Et peut-être, après tout, que le même problème
Tient en un groupement de cristaux qu'au système
Où des astres lointains s'équilibrent entre eux,
Et qu'il avait raison lorsqu'il parlait de cieux
Dans l'entre-croisement des rayons de sa pierre.
C'est pourquoi, Thrasyllos, ne lui sois point sévère.
Comprends ce qu'il cherchait, ne le tiens pas pour fou
Parce qu'il voyait tant en un menu caillou;
Ou plutôt, il n'est pas plus dément que les autres,
Et je connais les noms de sages et d'apôtres
Illustres pour des jeux qui s'égalent au sien.

THRASYLLOS.

Je le crois volontiers! — Où donc a fui mon chien?
Arrive ici, Phylax! et regarde ton maître!
Éprouvas-tu jamais le besoin de connaître
L'âme, le fond, la loi de l'être à qui tu dois
Des caresses, ton pain et le fouet quelquefois?
Sauter autour de moi n'est pas une réponse!

Advient-il que ton brave esprit de chien renonce
Au plaisir d'accourir vers moi dans le jardin,
Au bonheur de sentir ta tête dans ma main,
Ou de dormir le cou sur mon pied immobile,
A tout ce que ton âme ingénue et docile
Peut recevoir de joie et de contentement,
Parce qu'il reste au seuil et au commencement
De l'homme interminable et profond que je traîne,
Et qui contient en lui toute la race humaine,
La terre, le soleil, l'univers et les temps,
Que mes arrière-plans te semblent trop distans?
Eh bien! que réponds-tu? — Tu veux une caresse?
Seule ma main passant sur ton dos t'intéresse,
Et ton bon œil quêteur cherche à tirer du mien
Le regard amical, que doit suivre, ô mon chien,
Ton nom dit d'une voix que tu devines tendre.
C'est là le seul bonheur à quoi tu veux prétendre?
Le voici! C'est assez! Allons! Veux-tu finir!
Oui! C'est un très beau chien! Maintenant, va courir!
Attrape ces pigeons qui gloussent sur la route,
Ou bien vas aboyer à la vache qui broute
Et qui te montrera, pour jouer avec toi,
Les cornes de son front, en feignant de l'effroi.
Tu vois, il est joyeux! De ce que je lui donne
Il se contente et vit; pour lui, la vie est bonne.
Il est, en vérité, plus sage que nous tous,
Plus sage et plus heureux, et seuls ses bonds sont fous.
Il aime à l'épaisseur de ce qu'il peut connaître.
Mais nous, notre savoir se tourmente et pénètre
Plus loin que ne saurait avancer notre amour.
C'est pourquoi celui-ci se voit chétif et court,
Il devient anxieux, défiant de lui-même,
Tremblant de se sentir perdu dans un problème,
Lui qui doit régner seul, et veut être une foi!

Et c'est une leçon que j'ai faite pour toi.

. . . . . .

AUGUSTE ANGELLIER.

L'ARMÉE DU SALUT

SON ORGANISATION

ET SON ROLE RELIGIEUX ET SOCIAL

I. — ORIGINE

Dans quelles circonstances l'Armée du Salut a-t-elle pris naissance? Quelle était la situation religieuse de l'Angleterre vers 1860-65?

Le réveil religieux d'Oxford, connu sous le nom de Puséyisme, qui avait ramené dans le giron de l'Église catholique romaine des milliers d'Anglais, animés de tendances mystiques et en quête d'une forte direction morale, était à peu près éteint. A l'autre bout du monde pensant, les doctrines positivistes importées par J. Stuart Mill et le déterminisme de Darwin étaient répandus dans la bourgeoisie. Entre ces deux extrêmes, le rationalisme religieux, manifesté par les auteurs des *Essays & Reviews* (1863), avait ranimé l'esprit d'examen et stimulé les études théologiques dans la *Broad Church*.

Mais ces mouvemens ne s'adressaient guère qu'à l'élite cultivée de la société; la grande majorité des étudians se désintéressait des questions religieuses; le nombre des vocations sacerdotales diminuait et la masse ouvrière gisait dans un état de torpeur religieuse et de corruption morale désolantes. Des milliers d'âmes végétaient ainsi sans foi et sans direction (1). Nulle part, cet état du peuple, vivant « en marge » des églises, n'était plus fréquent que dans les quartiers de l'Est de Londres. Le rédacteur en chef du *Christian World* ayant appelé sur ces

(1) Thureau-Dangin, *la Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle*. Paris, 1903; Tome II, chap. VIII.

maux l'attention d'un ministre méthodiste, éloquent et sans emploi, celui-ci inaugura, le dimanche 2 juillet 1865, une série de services religieux populaires du soir, dans un ancien cimetière de Quakers, à White-Chapel. L'installation était primitive : une grande tente, et sans plan défini : le jeune prédicant ne se proposait que d'amener les prolétaires à Jésus-Christ. « Un jour, raconte Mme Booth, mon mari, revenant épuisé d'une de ces réunions, se laissa choir dans un fauteuil, en s'écriant : « Oh ! Kate, en passant ce soir, devant ces palais du *gin*, tout brillans de lumière, j'ai cru entendre une voix résonner à mes oreilles et me dire : Où pourrais-tu trouver des païens tels que ceux-ci ? Où pourrait-on, plus qu'ici, avoir besoin de tes efforts et de ton secours ? Et je sentis que je devais à tout prix me fixer ici et prêcher à ces multitudes de l'Est de Londres ! »

Ce prédicant était William Booth, âgé de trente-six ans, et sa femme, Catherine, était déjà mère de quatre enfans. Les deux époux, avec un bel élan de foi, décidèrent de se consacrer à l'évangélisation de ce peuple. C'est cette tente, secouée par les coups de vent et éclairée par des becs de gaz, qui fut le berceau de la « Mission chrétienne de l'Est-Londonien, » qui se transforma quelques années après en « Armée du Salut. » William Booth a raconté en ces termes sa résolution : « Il y a dix-sept ans, j'arrivai à Londres, presque comme un étranger au milieu de cette population d'artisans. Je vis qu'ils étaient sans Dieu et j'essayai de leur prêcher l'Évangile pour leur salut. Ayant déjà, pendant seize ans de ministère dans l'Église Wesleyenne, vu des milliers de cœurs soumis par le pouvoir de l'Évangile *à la vieille mode*, j'étais certain qu'il suffirait de le présenter à ces masses, en dehors des églises, pour qu'il se montrât efficace sur les pires d'entre eux ! »

L'idée génératrice de l'œuvre est la suivante : ce n'est pas aux bien portans, mais aux pécheurs que Jésus est venu porter le secours. Et puisque les prolétaires ont déserté les églises, il faut aller à eux, dans les carrefours, les tavernes, et jusque dans les bouges et leur faire entendre le message du salut. « En effet, notre expérience déjà longue, dit William Booth, nous a démontré que le criminel peut devenir honnête ; l'ivrogne, sobre ; la prostituée, chaste. » C'est là ce que Mme Booth appelait la méthode agressive.

Quel est ce message ? « C'est la misère du péché et ses suites

fatales pour la vie présente et la vie à venir, le sang de Jésus, versé pour le salut de tous, le bonheur de vivre conformément à ses préceptes, la bénédiction d'un lit de mort triomphant et une entrée facile dans le paradis. Et ce message, nous ne devons pas le présenter avec des mines longues et renfrognées, mais avec des faces joyeuses. Si nous parlons aux autres de salut, c'est parce que c'est la lumière et la joie de notre existence. Nous voulons faire partager notre bonheur aux déshérités, aux incrédules. Il faut rendre le christianisme avenant, réjouissant, épanoui et dire aux pécheurs et aux misérables: Repens-toi aujourd'hui, une fois pour toutes, et demain tu seras si heureux, que tu sentiras le besoin de raconter ta joie à toute la terre! »

Quant à l'organisation même de l'œuvre, elle fut l'objet, au début, de quelques tâtonnemens; mais la bonne voie fut bientôt trouvée. Après avoir essayé du système des comités élus et constaté leur manque de souplesse, leur lenteur à faire avancer une œuvre missionnaire, W. Booth adopta l'organisation militaire. Il publia, en octobre 1878, les *Ordres et règlemens de l'Armée du Salut* (1). Ils devaient comprendre six parties, dont la première seule fut publiée.

II. — ORGANISATION

Voici les traits essentiels de l'organisation. L'Armée du Salut ne fait aucune différence entre hommes et femmes, quant au rang, à l'autorité et aux devoirs; elle ouvre l'accès des plus hauts emplois aux uns comme aux autres. Le but de l'institution est d'atteindre les esclaves du péché et, non seulement de les délivrer et d'en faire des enfans de Dieu, mais encore de faire de chacune de ces recrues des *conquérans d'âmes*. « Le système, en vigueur dans la plupart des Églises protestantes et d'après lequel les conducteurs sont choisis par leurs ouailles, a fait faillite, disait M. Booth, il faut recourir à la hiérarchie et à la discipline militaire, qui seules peuvent assurer une action rapide et régulière. C'est grâce à ce système que l'Église catholique romaine a fait plus que toutes les autres dans le

(1) *Orders & regulations for the Salvation Army*. Head quarter, 272 White Chapel R^d. In-18 de 121 pages. L'auteur avoue avoir reproduit presque mot à mot plusieurs paragraphes du *Manuel du soldat anglais*, par sir Garnet Wolseley, p. 9.

domaine des œuvres. » On appliquera donc la discipline d'une façon rigoureuse, mais en laissant une certaine latitude aux officiers. D'après l'Acte de fondation, conclu dans le Conseil de guerre d'août 1878, avec l'assentiment de tous les agens, on attribua à W. Booth, avec le titre de général, le pouvoir absolu sur l'armée et tout ce qu'elle possède. Ces ordres et règlemens de 1878 ont été très développés depuis et modifiés en certains points. La dernière édition, celle de 1904, comprend deux parties et un appendice important. Le premier livre, entièrement nouveau, énonce les qualités et obligations de l'officier en campagne et, chose étrange, il n'est pas fait mention des devoirs de l'officier envers ses supérieurs. Cela est sous-entendu. L'officier est tenu, avant tout, de prêcher d'exemple, d'être rempli de miséricorde pour les égarés et d'inspirer pleine confiance à ses soldats, qu'il doit enflammer du même zèle que le sien pour le salut des âmes.

Il faut remarquer aussi le changement d'attitude du général Booth à l'égard des Églises. En 1878, c'était nettement de la méfiance ; aujourd'hui, c'est un esprit de bienveillance qui règle les rapports des Salutistes avec les ministres des différens cultes. « L'officier, dit le général, doit toujours présumer que des gens qui professent la religion chrétienne sont sincères, à quelque dénomination qu'ils appartiennent. Il devra éviter, avec eux, toute controverse et rechercher les points sur lesquels on est d'accord, plutôt que ce qui divise. » (Partie VII, p. 231.)

Mais un trait tout à fait remarquable est celui qui détermine les devoirs des officiers vis-à-vis de leurs collègues féminins. « Un des principes fondamentaux, est-il dit, sur lesquels repose l'Armée, est le droit de la femme à une part égale à celle de l'homme, dans la grande œuvre de proclamer le salut du monde. D'après une clause inaltérable de l'Acte de fondation, elle peut occuper tout poste d'autorité, depuis celui d'officier jusqu'à celui de général. Tous les officiers doivent agir d'après ce principe, dans leurs rapports avec la femme. Il est fondé sur les revendications et les sanctions de la Bible en sa faveur, et sur la capacité remarquable qu'elle possède pour conduire notre guerre et agir sur les cœurs et les consciences du peuple de Dieu. Bien plus, le rôle merveilleux qu'elle a joué dans notre histoire, et les services extraordinaires qu'elle a rendus, doivent lui assurer, à l'avenir, cette place dans nos conseils et nos

campagnes. On doit témoigner tous les égards et de la patience à la femme, à cause de sa faiblesse physique, de son état de mariage et des soins domestiques dont elle est chargée. » Cette place éminente, ces droits égaux accordés à la femme paraîtront pleinement justifiés, à qui saura la part considérable que Mme Booth, et après elle plusieurs de ses filles et de ses recrues, ont prise dans la fondation et le développement de l'œuvre salutiste. C'est à juste titre que M. Tucker, son biographe, l'appelle la « Mère de l'Armée du Salut. »

Un organisateur aussi avisé que M. Booth ne pouvait négliger le recrutement de son association. Il y a pourvu, d'abord, par l'obligation imposée à tous, officiers et soldats, de faire de la propagande salutiste; ensuite par le soin qu'il a pris de rattacher, de très bonne heure, les enfans à son armée au moyen de la dédicace, sorte de baptême salutiste, des ligues d'amour, des brigades de cadets, etc., qui forment la jeune armée.

Le second livre des Ordres et Règlemens décrit l'organisation de l'armée et reproduit, en les développant, plusieurs chapitres de la seconde partie de la première édition. Il est divisé en six parties, qui traitent de l'armée, de ses divisions et de ses grades, des réunions publiques, de l'officier en campagne, des finances, de la discipline et des symboles. En voici une brève analyse.

L'Armée se divise en territoires, correspondant à des pays ou parties de pays, qui sont commandés par un commissaire ou colonel; les territoires se partagent en provinces, qui sont sous les ordres d'un commandant provincial, en général un brigadier; la province se décompose en divisions, dont chacune obéit à un officier divisionnaire, major ou adjudant; la division, à son tour, est formée de plusieurs corps, qui sont sous les ordres d'un capitaine et d'un ou de plusieurs lieutenans; enfin, le corps se divise en plusieurs quartiers; chacun possède pluieurs officiers locaux, et est sous le contrôle d'un sergent-major. Chaque territoire, province ou division a un état-major, qui assiste l'officier commandant le territoire, la province ou division; par exemple, le quartier général, pour la France et la Belgique, est à Paris; pour l'Australie, à Melbourne. L'armée entière obéit à un chef suprême, le général, qui, comme tous les autres officiers, peut être une femme. Il est assisté par un état-major et assisté de plusieurs commissions, analogues aux

bureaux du ministère de la Guerre et sans l'avis desquelles il ne prend aucune décision importante. Chaque général désigne à l'armée son successeur, afin que l'Armée du Salut ait toujours un chef à sa tête. Le drapeau de l'Armée du Salut est rouge, jaune et bleu et porte cette devise : *Sang et Feu*. Le rouge est le symbole du sang du Christ versé pour le salut du monde, le jaune représente le feu du Saint-Esprit, et le bleu la pureté de l'âme.

L'appendice renferme des instructions au sujet de certaines cérémonies originales; voici les plus curieuses.

La *dédicace*, dont j'ai déjà parlé, est une cérémonie par laquelle l'enfant de parens salutistes est consacré à Dieu. C'est une sorte de baptême, par lequel les parens s'engagent à élever leur enfant en vue de le préparer à la « guerre du salut. » L'enrôlement est l'acte par lequel une recrue, après un certain temps d'épreuve, est admise à signer un engagement de service dans l'armée; alors le nouveau soldat prête, en public, le serment au drapeau.

Le *covenant* ou contrat d'alliance est un service religieux durant parfois toute la nuit, par lequel le ou la Salutiste renouvelle son engagement à aimer et à servir Dieu en sauvant les âmes et rappelle à Dieu la promesse de bénédiction attachée à cette alliance. Cette coutume, renouvelée des Hébreux (2 Chroniq. xv, 12 et xxiii, 16), a été mise en vigueur par les Écossais, aux époques critiques de leur lutte pour la liberté religieuse contre les rois d'Angleterre.

Le mariage du Salutiste doit être autorisé par ses chefs et est accompagné d'une cérémonie solennelle. « Tout officier, est-il dit, doit penser que la grande affaire de la vie n'est pas de se marier ou de rester célibataire, mais de faire la volonté de Dieu et de faire avancer son règne sur terre. » Un soldat ne peut se marier avant vingt-deux ans; un officier, pas avant douze mois comptés depuis sa promotion. On doit choisir une femme en parfaite conformité avec les principes de l'Armée. L'autorisation n'est jamais donnée, quand le mariage doit amener la sortie de l'Armée. La cérémonie est présidée par un officier salutiste : aux promesses ordinaires de la liturgie anglicane est ajouté l'engagement de la part des époux à servir la cause du salut des âmes avec un nouveau zèle.

Pour les funérailles d'un soldat, le Règlement prescrit la plus grande simplicité: pas de corbillard, un simple camion. « Tout

soldat de l'Armée du Salut, sachant qu'à la fin de son voyage, il portera une couronne, doit fermement refuser de porter des vêtemens de deuil. Les liens d'affection, qui nous unissaient au défunt, au lieu de nous contraindre à porter un deuil extérieur, doivent nous avertir de ne pas ressembler au monde. Il faut bien comprendre, qu'à l'occasion de l'enterrement d'un corps, la principale chose à considérer, c'est le salut des âmes, l'accroissement de sainteté et de zèle chez les soldats, la consolation et le perfectionnement spirituel des affligés, et la gloire de Dieu. » Il y a un service de prières à la levée du corps; les soldats font cortège et accompagnent le cercueil en chantant des cantiques ; au cimetière, on lit des passages de l'Instruction, on adresse un appel à la conversion, on recommande le chant d'un solo par une femme accompagnée du chœur.

L'organisation financière de l'Armée du Salut n'est pas moins intéressante. Les finances sont divisées en quatre sections : 1° le budget mondial, dont l'administration est à Londres ; 2° le budget de chaque territoire ou pays, qui est administré au quartier général du pays; 3° le budget de chaque division ou province ; 4° le budget local, administré par l'officier chef du poste.

Le budget mondial comprend lui-même cinq chapitres : I. Frais généraux. II. Services étrangers. III. Immeubles. IV. Service commercial. V. Fonds social.

Les recettes des deux premiers chapitres, qui pourvoient aux dépenses de gérance et d'inspection, ainsi qu'aux missions chez les païens, sont alimentées par les dons personnels des amis de l'œuvre, par les bénéfices de la vente des journaux et des traités et surtout par les produits de la *Semaine de renoncement* dans tous les corps de l'Armée. Ce temps de renoncement est l'effet d'une coutume touchante, imitée des premiers chrétiens. Elle consiste, pour les soldats et les officiers, à se priver, pendant une semaine et en général plus, de certaines jouissances, et de se livrer à des exercices pénibles afin d'accroître les revenus de l'œuvre salutiste. Ce renoncement revêt les formes les plus variées : jeûne, privation de viande aux repas, quêtes à domicile ou dans les rues. Cette pratique, qui n'est pas obligatoire, mais est très générale, a été inventée il y a une vingtaine d'années, à l'époque de la grande expansion de l'Armée du Salut. La première fois, elle rapporta plus de 100000 francs ; en 1906,

elle a produit 514 000 francs, rien que pour la Grande-Bretagne.

Le chapitre III, affecté au paiement des loyers et à l'entretien des salles de culte, est alimenté par les dons des amis de l'œuvre et par la contribution des différens corps.

Le chapitre IV est destiné à payer l'intérêt des emprunts contractés, et à transporter au chapitre premier les profits de la vente des publications. Il comprend, en outre, les services de la Caisse d'épargne, de la Compagnie d'assurance et des rentes viagères. En effet, le général Booth a été amené par les besoins de ses officiers et soldats à fonder, en 1894, une sorte de banque qui fait les trois genres d'opérations ci-dessus. La Caisse d'épargne reçoit les dépôts depuis six pence (0 fr. 60) et paie aux déposans un intérêt qui varie de 3 fr. 50 à 4 fr. 50 pour 100 et la Compagnie d'assurance comprend deux départemens, ayant chacun sa caisse séparée : les Assurances ouvrières (*Industrial branch*) et les Assurances bourgeoises (*Ordinary branch*). En outre, on a établi un système de rentes viagères en se fondant sur le principe que, tandis que l'argent *prêté* à une Compagnie financière rapporte rarement plus de 4 pour 100, l'argent *donné* a beaucoup plus de valeur et comporte un taux d'intérêt supérieur. En conséquence, un homme de cinquante-six ans reçoit, pour chaque somme de 2500 francs, une annuité de 200 francs ; une femme du même âge ne reçoit que 182 fr. 50. Le compte de la Compagnie d'assurance salutiste, établi au 30 juin 1909, se montait en avoir à 18 495 888 fr. 88.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre, dit Fonds social, affecté à l'organisation et à l'entretien des œuvres philanthropiques, est alimenté par les dons des amis de l'œuvre, la contribution des assistés eux-mêmes et par les offrandes recueillies dans les boîtes dites : *Les grâces avant le repas.*

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation financière de l'Armée du Salut. D'après le relevé des comptes, arrêté au 30 septembre 1909 :

Le chiffre d'affaires était de	9 147 950 francs.
Argent dépensé pour l'exécution du plan social (*In darkest England*)	8 115 500 —
Sommes employées dans le département commercial	2 766 425 —
Total des dépenses.	20 029 875 francs.
D'autre part, l'avoir, à la même date, s'élevait à.	33 942 650 francs.

Si l'on songe que chaque pays, chaque territoire, chaque division, chaque corps a une administration pareille à celle de la Grande-Bretagne, que le capitaine de chaque corps doit rendre compte de ses recettes et de ses dépenses chaque mois à son quartier général, on ne peut refuser au général Booth la qualité d'être un « homme d'affaires » de premier ordre. Mais ce sentiment sera doublé d'estime quand on saura que lui-même n'a jamais touché un penny de ces fonds considérables affectés *exclusivement* à l'entretien de son œuvre.

III. — ACTIVITÉ DE L'ARMÉE DU SALUT

Après avoir étudié le principe et l'organisation de l'Armée du Salut, voyons comment elle fonctionne. Son action s'exerce en deux sens : sur l'état moral et religieux et sur l'état social; elle fait de la cure d'âmes et, en même temps, elle s'efforce de soulager les misères physiques et matérielles. Et ces deux tâches, dans la pensée du général Booth, sont inséparables. Le péché, le mal moral, dit-il, est une rébellion contre la loi divine et produit la pauvreté, le labeur pénible, la souffrance, la cruauté, les guerres, la mort et la damnation. Il ne suffit pas de porter secours à ces misères, il faut remonter à la source, pour la tarir, si possible.

1. *Cure d'âmes.* — L'objet capital de l'Armée est de sauver les âmes, captives du diable et qui périssent. Pour atteindre ce but, il faut faire une guerre sans trêve et sans merci, au vice et aux mauvaises passions sous toutes leurs formes. De là le nom de « champ de bataille » donné aux postes d'évangélisation établis dans les quartiers populaires, et jusque dans les bas-fonds des grandes villes. Officiers et soldats mènent à l'envi ce bon combat. L'officier en campagne, d'après le Règlement, doit consacrer chaque semaine un temps fixé à lire, à réfléchir et à prier, en vue des âmes à sauver. Or Dieu, dans sa miséricorde, a pourvu au salut de ces âmes. Ici le général Booth se sépare de Calvin, de Ch. Finney et de la plupart des prédicateurs de Réveil, qui nient le libre arbitre et attribuent le salut exclusivement à la grâce. Il admet, bien plus, il déclare nécessaire le concours de la volonté humaine avec la grâce divine. « Cette délivrance, dit-il, ne saurait être effectuée que d'accord avec la libre action du pécheur. Si désireux que soit Dieu de mettre fin au mal et

aux souffrances, qu'il entraîne ici-bas, il ne veut accomplir cette œuvre qu'avec le consentement des intéressés. Intervenir dans leur libre activité serait, au point de vue de Dieu, le pire des maux. Il pourrait, certes, s'il le voulait, forcer tous les hommes à être bons, mais il préfère en sauver un petit nombre, en tant que libres, que de les sauver tous, en en faisant des esclaves. » Belle maxime, dans la bouche d'un homme si grand partisan du principe d'autorité !

Les trois moyens, dont Dieu se sert pour appeler les hommes au salut, sont les révélations du Saint-Esprit, les Saintes Écritures et ses serviteurs depuis les Apôtres, en passant par les évêques et les pasteurs, jusqu'aux officiers salutistes. Le général Booth n'attribue, d'ailleurs, aucune vertu magique, pas plus aux rites de l'Armée du Salut qu'aux sacremens de l'Église; il n'y voit que des « adjuvans » utiles pour la guérison des âmes. C'est Dieu seul qui est l'auteur du salut, c'est lui qui tend la main au pécheur qui se noie; ce dernier n'a qu'à la saisir.

Le rôle joué par l'officier salutiste consiste à aller chercher la brebis égarée et à l'attirer aux réunions, sans la réprimander, en se contentant de lui témoigner une sincère compassion. Un cocher de fiacre racontait un jour à mon fils comment il avait été sauvé : il avait été ivrogne et allait devenir incapable d'exercer son métier, lorsqu'il rencontra, au cabaret, un salutiste qui lui fit voir le précipice au bord duquel il était, lui parla de Jésus et de sa miséricorde et, uniquement par l'expression de sa sympathie et la force de sa conviction, le corrigea de son vice et en fit un bon chrétien et un cocher fidèle. Il n'y a, sans doute, dans cette cure d'âmes, rien de bien nouveau, c'est, comme l'a dit W. Booth, l'application du *old fashioned Gospel;* mais ce qui est neuf, c'est que cette œuvre de sauvetage moral, au lieu d'être réservée à des ecclésiastiques, est confiée à des laïques, à des femmes, souvent même à des salutistes à peine instruits et qui, hier encore, étaient des pécheurs. On raconte qu'autrefois la préfecture de police de Paris a employé Vidocq, le célèbre voleur, pour en découvrir d'autres; de même, le général Booth considère de grands pécheurs convertis comme les agens les plus habiles à convertir, à leur tour, leurs pareils.

Chose remarquable : les officiers salutistes ne font pas de propagande pour telle ou telle Église; ils exercent leur action, pour ainsi dire, en marge de toutes les Églises, sur les couches

les plus profondes et les plus incultes de la masse ouvrière; ils se gardent aussi soigneusement des intrigues politiques que des controverses religieuses; ils n'ont souci que de relever les gens abattus, de guider les égarés, enfin de sauver les âmes.

2. *Action sociale ou philanthropique.* — Ce n'est pas seulement par la parole de ses officiers des deux sexes que l'Armée du Salut fait son œuvre, mais aussi par la presse; elle ne publie pas moins de 72 journaux dont les plus célèbres sont le *War-Cry*, et le *All the World*. Les résultats obtenus ont été considérables, plus que ceux de toute autre mission intérieure : des centaines, des milliers de prolétaires, de prisonniers libérés, de pécheresses, ont été touchés par les appels de M. et de Mme Booth et de leurs collaborateurs et se sont convertis à la vie honnête. D'Angleterre, son berceau, l'Armée du Salut a essaimé dans les colonies anglaises, dans la plupart des pays de l'Europe et jusqu'en Australie et au Japon : le tableau ci-dessous donne une idée de son accroissement de 1904 à 1909.

	En 1904.	En 1909.	Accroissement.
Pays et colonies occupés par l'Armée du Salut	49	56	7
Langues dans lesquelles on prêche	31	32	1
Corps et postes avancés	7 210	8 698	1 488
Officiers, cadets et employés de toute sorte	16 857	20 911	4 054
Écoles de jour	375	505	130
Officiers locaux	45 339	57 094	11 755
Musiciens	17 099	22 302	5 203
Périodiques	63	72	9
Œuvres sociales ou philanthropiques	644	948	304

Or ce n'est là toutefois que la moitié de l'œuvre de rédemption accomplie par l'Armée du Salut; l'autre moitié est son œuvre sociale et philanthropique. En 1890, le général Booth publiait son livre *In darkest England and the way out* (*Dans la plus ténébreuse Angleterre et le moyen d'en sortir*), où il exposait tout un plan pour l'extinction du paupérisme. L'introduction faisait entendre comme une sonnerie d'alarme : « Honte à notre christianisme et à notre civilisation ! Au cœur de notre capitale, il y a des colonies de païens et de sauvages, et c'est à peine si l'on s'en occupe. Pourquoi tout cet appareil de temples

et de maisons de prières, destinés à sauver les hommes de la perdition éternelle, tandis que pas une main ne leur est tendue pour les tirer de l'enfer de la vie présente? N'est-il pas temps qu'oubliant leurs controverses sur l'infiniment petit et l'infiniment obscur, les chrétiens unissent toutes leurs forces, pour sauver au moins quelques-uns de ces petits, pour qui est mort leur divin Maître? » (200 à 250000 exemplaires furent vendus en quelques semaines.) Voici, dans ses grandes lignes, le programme du général Booth.

Il évaluait, rien que pour la Grande-Bretagne, à un dixième de la population et à trois millions environ le nombre de ces prolétaires qui ne parviennent pas à gagner leur vie et restent sans foyer et sans patrie. C'est ce qu'il appelle le « dixième submergé. » Comme Dante dans sa *Divine Comédie* représentait le Purgatoire divisé en plusieurs cercles concentriques suivant les degrés du crime des pécheurs, le général Booth divise ce monde des miséreux en trois zones : au centre, les délinquans et les criminels; dans la zone intermédiaire, les indigens, esclaves de leurs vices; enfin, dans la périphérie, les prolétaires sans abri et sans travail, restés honnêtes.

A chacune de ces catégories, l'Armée du Salut applique une méthode spéciale de sauvetage.

Zone centrale. — Tout le monde sait les périls que font courir à la société les délinquans, après leur sortie de prison. Le système pénitentiaire, au lieu de les rendre meilleurs, produit souvent un résultat contraire et, à peine sont-ils élargis, qu'ils deviennent récidivistes. De là sont nées, en tout pays, les sociétés de patronage des prisonniers libérés : question capitale de sécurité et d'hygiène publique.

L'Armée du Salut a mis sa puissante organisation au service de cette cause; le général Booth ajoute même, avec une pointe de malice, que ses officiers s'occupent des ex-détenus avec une sollicitude d'autant plus grande que plusieurs d'entre eux ont connu le régime de la prison. A cet effet, il a créé, dans le voisinage des grandes prisons, des asiles pour les détenus libérés, qui sont desservis par une brigade dite de la *Porte de prison*. Les officiers, de l'un ou l'autre sexe, attendent les détenus à leur sortie ; et avant qu'ils aient pu être entraînés au cabaret ou dans d'autres mauvais lieux, par leurs anciens compagnons de vice, s'efforcent de les amener dans la maison de

refuge. Là, on les soumet à une cure d'âme inspirée par les préceptes de l'Évangile et, lorsqu'ils ont fait la preuve d'une conversion sincère on leur procure un emploi, adapté à la profession qu'ils exerçaient avant leur faute. S'ils n'en avaient point, on les envoie dans une colonie agricole. Les résultats, obtenus depuis 1887, même sur des délinquans âgés, ont été des plus remarquables. Quant aux jeunes, l'Armée du Salut a offert aux tribunaux de police de prendre sous sa protection tous ceux qui y consentiraient de plein gré et promettraient de se soumettre à la discipline : l'offre a été acceptée dans des cas nombreux. La méthode consiste à provoquer d'abord un réveil de la conscience et, par là, à exciter le remords, qui amènera la conversion. Cela fait, le salutiste tâche de greffer sur la nature vicieuse le germe de vertu régénératrice. A leur intention, l'Armée a créé des écoles professionnelles, au nombre de 1 830; elle possède, en outre, 486 asiles de prisonniers libérés où ont été hébergés, l'année dernière, 2 270 délinquans; sur ce nombre 2 078, soit 91 pour 100, sont sortis, au bout d'un temps variable, avec la note satisfaisante.

Zone intermédiaire. — Celle-ci comprend les indigens vicieux, mais n'ayant pas encore commis de délit. Les deux vices capitaux, de l'avis du général Booth, sont l'ivrognerie, qui engendre les neuf dixièmes des cas de misère, de maladie, de criminalité; et la prostitution qui, chez les femmes, est le plus souvent la conséquence des salaires de famine. Pour combattre l'alcoolisme, le général Booth a d'abord prescrit à ses officiers la règle de la tempérance : tout officier ou soldat doit s'abstenir non seulement de toute boisson fermentée, mais même de tabac. Puis il a créé la brigade dite *de Secours aux ivrognes;* elle se compose d'officiers et d'officières, car on sait qu'en Grande-Bretagne l'alcoolisme est très répandu chez les femmes. La presse a été mise au service de cette cause; les journaux officiels de l'Armée du Salut : *Le cri de guerre* et *En avant*, publient chaque semaine quelques articles contre l'ivrognerie. On vend le journal dans les cabarets ou aux alentours; enfin, on fait des conférences anti-alcooliques aux hôtes des hôtelleries populaires.

Voici comment les salutistes procèdent à Londres pour le sauvetage des ivrognes. Une section de la brigade, composée de 60 hommes environ et commandée par un officier, se rend le samedi, de onze heures et demie à minuit, à la porte des ca-

barets, qui sont tenus de fermer à cette heure. A leur sortie, on cueille les ivrognes parmi lesquels il n'y a pas moins de 30 p. 100 de femmes; on les encadre entre deux rangs de salutistes et, de gré ou de force, on les emmène dans une salle voisine bien chauffée. Là on leur fait boire du café chaud, pour les dégriser et, lorsqu'ils sont revenus à eux, on les chapitre et l'on s'efforce de leur persuader de renoncer à la boisson. Un témoin oculaire m'a parlé de 26 pour 100 d'ivrognes ainsi ramenés dans une soirée. Cela fait, on les renvoie chez eux, après avoir pris leur nom et l'adresse de leur logis et de leur atelier. Enfin, le lundi (on sait que les tavernes à Londres sont fermées le dimanche), des salutistes vont les attendre à la sortie de l'atelier), afin de les défendre contre les tentatives de séduction de leurs camarades.

M. Booth a établi 147 hôpitaux, pour la guérison des alcooliques, qui sont soumis au traitement de Dalrymple. Les guérisons sont nombreuses. Une des plus célèbres est celle d'un capitaine de steamer au long cours, qui, par suite d'excès de boisson, avait perdu son emploi. Ayant été recueilli un soir dans un des abris salutistes, il fut l'objet d'une cure d'âme suivie et fut guéri. Dès lors, il devint un homme nouveau, regagna son emploi dans la marine et, un an après, revint, en uniforme, remercier publiquement ses amis du service qu'ils lui avaient rendu.

Passons à l'autre fléau social, la prostitution. On ne compte pas moins de 50 000 prostituées, de tout âge, le plus souvent mineures, à Londres, et quand on songe qu'il n'y a pas de réglementation appliquée par la police, on peut se figurer le péril qu'elles font courir à la santé publique. Or, en 1885, après les lamentables révélations de la *Pall Mall Gazette* sur la traite des blanches, — parmi lesquelles il y avait 45 000 mineures de 18 ans, — le général Booth, assisté de son fils Bramwell, de M. Stead, rédacteur de la dite gazette et de Mme Joséphine Butler, lança une pétition publique au Parlement tendant à l'abolition de cet odieux trafic. Justement, la Chambre des Communes était saisie d'un bill sur la revision de la loi criminelle. La pétition de l'Armée du Salut, qui, en quelques semaines, s'était couverte de 343 000 signatures, vint à point : les députés anglais reculèrent jusqu'à seize ans la minorité légale de la jeune fille. C'est à cette foule de pauvres « Madeleines » que Mme Bramwell Booth, émule

de l'admirable apôtre que fut Mme Butler, voua une sollicitude active. Elle fonda les *Rescue homes* ou maisons de secours. Pour cette tâche si délicate du relèvement de la femme tombée, les agens féminins de l'Armée du Salut sont éminemment qualifiés. Ce sont des officières qui administrent ces refuges et les maternités qui y sont annexées. En juin 1909, l'Armée du Salut entretenait des centaines de maisons de relèvement, plus des maternités, soit en tout plus d'un millier d'asiles de femmes. En France, elle possède trois refuges : l'un à Lyon-Montchat, l'autre à Nîmes, le troisième à Courbevoie, près Paris. Dans ce dernier, on peut recueillir 18 jeunes filles tombées, quelques-unes même délinquantes : on en a relevé 4 à 5 par an. Deux sont entrées dans une de nos grandes institutions de Crédit. Sur 7078 femmes accueillies dans ces maisons, 6137, soit 86,5 pour 100 sont sorties dans un état moral qui leur a permis de rentrer dans la vie honnête.

L'Armée du Salut ne se contente pas de recueillir ces brebis égarées dans la rue ou dans les maisons mal famées, elle s'efforce de prévenir leur chute. Elle prend sous sa protection les jeunes filles pauvres et en danger moral; elle les préserve des tentations de la misère en leur procurant de l'ouvrage et en assainissant leurs logis. Ceci est la tâche de la brigade dite *des Caves et des greniers*, ou plus simplement des *Sœurs du bouge*. Ces vaillantes femmes s'en vont, le matin ou l'après-midi, armées de balais, d'éponges et de matières désinfectantes, pour nettoyer les taudis infects où croupissent souvent des familles de 6 à 8 personnes. Le résultat obtenu n'est pas seulement une amélioration de la salubrité et de l'hygiène des enfans, mais encore un retour aux habitudes de travail, à la vertu et même au respect de la religion.

La périphérie. — Reste la troisième catégorie, celle des prolétaires sans travail et sans abri; c'est la plus nombreuse et c'est là que se recrute l'armée du vice et du crime. Le remède, évidemment, serait le travail; mais où en trouver? Et comment l'appliquer? Parmi ces miséreux, les uns ont perdu l'habitude du travail et ne s'en soucient guère; d'autres, et c'est, hélas! la minorité, ont de la bonne volonté, mais ne trouvent pas d'ouvrage. Le plan, conçu par M. Booth afin de résoudre la difficulté, consiste à établir des colonies ou des ateliers urbains, des fermes à la campagne, et enfin, outre-mer, des colonies

agricoles. Il commença par créer, dans les grandes villes, des *shelters* ou hôtelleries et des dépôts d'alimens à bon marché. Peu à peu, à l'aide de leçons de morale brève, on fait prendre à ces chemineaux le goût du travail et on leur rend la joie de vivre de la vie normale. Quant au service religieux, prières et chants, il est facultatif.

Le général Booth a établi à Londres un bureau de travail qui, en cas de besoin, essaie d'employer ces forces perdues ; pour eux, il a organisé un vaste atelier de saveterie, où l'on répare les chaussures de ses hôtes et où on utilise celles que des bourgeois jettent comme usées. Il y a actuellement en Angleterre plusieurs milliers d'abris ou hôtelleries; 58 bureaux du travail et 105 dépôts d'alimens. Cela fait, et pour ceux qui n'auraient pas trouvé d'emploi à Londres, on a installé à la campagne 17 fermes isolées de tout cabaret, où on pratique la culture intensive. La plus importante se trouve à Hadley (Essex), à 39 kilomètres de Londres, sur les bords de la Tamise. Là, le général Booth a acheté en 1900 environ douze cents hectares d'assez mauvaise terre, qu'il a fait défricher et préparer par des cultivateurs. La plus grande partie a été emblavée avec des céréales ordinaires, betteraves, etc. la seconde est affectée à la culture maraîchère; une troisième est mise en prés et le reste, — 40 hectares et demi, — est aménagé en vergers, où on a planté 14000 arbres frutiers. Dans la basse-cour, on élève 2800 têtes de volailles. A la ferme, sont annexés : une briqueterie, qui travaille pour l'usage de l'Armée du Salut et des environs, une école pouvant recevoir une centaine d'élèves, une « citadelle » ou salle de culte et un hôpital d'ivrognes.

La discipline morale a été si bien observée que, depuis dix ans, pas un cas d'ivrognerie ne s'est produit parmi les ouvriers de la ferme de Hadley. On y reçoit des hommes de trois catégories : 1° les pupilles de l'Armée, c'est-à-dire des ouvriers de choix recrutés dans différentes villes; 2° les pupilles de l'Assistance publique, de vingt-cinq à quarante ans, choisis dans les dépôts par les officiers salutistes; 3° des personnes de condition spéciale, placées par leurs familles ou par des sociétés philanthropiques: ces derniers sont en général des êtres débiles et peu satisfaisans. Au bout de six semaines environ, les ouvriers, dont beaucoup sont des libérés, sont transformés; de maigres et débiles, ils sont devenus gros et robustes; de fainéans, ils sont

devenus cultivateurs habiles et recherchés par les fermiers des environs.

Le revers de la médaille est le côté économique; la colonie de Hadley n'a pas fait ses frais jusqu'ici, l'excédent des dépenses sur les recettes a été, en 1907, de 73 689 francs, en 1908, de 76 558 francs. Heureusement, la caisse de l'Armée du Salut reçoit, pour l'entretien des habitans de cette ferme, des subventions de l'État et des pensions de particuliers. Toute œuvre d'hygiène sociale coûte de l'argent. L'assainissement des quartiers et des maisons insalubres est jugé une dépense utile et même indispensable. Pourquoi n'apprécierait-on pas de même l'œuvre d'assainissement moral, accomplie par l'Armée du Salut, en purgeant les grandes villes de ces vagabonds qui sont de la graine de voleurs? Un résultat inattendu a été la formation d'un village de 12 à 1 300 âmes, auprès de la ferme de Hadley.

Mais l'ambition du général Booth est sans bornes, comme le sont sa foi et sa charité. Instruit par l'histoire de la transportation anglaise et encouragé par le succès de quelques entreprises plus récentes, comme le sauvetage des enfans vagabonds par le docteur Barnardo, à Londres et par le Père Newton, à Liverpool, il a songé à utiliser pour les colonies anglaises ces forces perdues et souvent redoutables que sont les ouvriers sans travail. La méthode est celle d'un homme d'affaires entreprenant et avisé, elle se résume en ces deux règles: préparer le terrain colonial pour les colons de cette espèce, et préparer ceux-ci pour la colonie. Après avoir obtenu de l'État la concession d'un terrain arable, il commence par le faire clore, pour bâtir un certain nombre de maisons et ensuite rédige un règlement de police. L'apprentissage du futur colon n'est pas moins important. D'abord, s'il ne sait pas de métier, on lui en fait apprendre un pour lequel il soit apte et qui lui soit profitable, puis on l'aguerrit aux rudes travaux de la terre et on l'exerce à la discipline. Mais, surtout, l'officier salutiste tâche, par une sorte de rééducation, d'inculquer à ce paria la véracité, la probité, l'amour du travail et l'économie. Au bout de quelques mois, on fait parmi ces ouvriers un triage: on n'envoie dans la colonie que ceux qui ont fait preuve d'énergie et se sont montrés dignes de confiance. Les colons, par un contrat avec l'Armée du Salut, s'engagent à lui rembourser au fur et à mesure les frais de voyage et d'équipement: ces sommes ser-

viront à envoyer d'autres colons. Le transport en Amérique se fait, autant que possible, par famille ou par groupe de gens qui se connaissent. On embarque les hommes, en avant-garde, les femmes et enfans ne viennent qu'après. Les émigrans sont transportés sur des navires frétés spécialement par l'Armée du Salut, sous le contrôle de plusieurs officiers. Le général Booth a ouvert au Quartier général de Londres, n° 101, rue Queen-Victoria, un bureau d'émigration chargé de procurer du travail et de faciliter le transport, même à des prolétaires non salutistes; en quelques semaines, il transforma 10 000 de ses officiers en agens directs ou collaborateurs de ce service.

Les trois premières colonies de l'Armée du Salut furent fondées en 1898 et 1899, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, par le gendre de M. Booth, le commandant Booth-Tucker, avec le concours de la Chambre de commerce de San Francisco et de quelques riches particuliers. On avait choisi comme places Fort-Amity au Colorado ; Fort-Romie en Californie et Fort-Herrick en Ohio. Le nom seul de « fort » indique qu'il s'agit de localités écartées en plein Far-West, exposées naguère aux attaques des Peaux-Rouges. Fort-Herrick, établie en 1898, sur un terrain concédé par le gouverneur de l'État d'Ohio, avec huit à neuf familles, n'avait d'abord pas réussi, faute d'irrigation. M. Booth-Tucker ne s'est pas laissé décourager par cet échec ; il a établi à Fort-Herrick une ferme pour l'élève de la volaille, qui donne de bons résultats et il projette d'y créer une colonie agricole pour de jeunes délinquans. Fort-Amity est située dans une localité de la vallée de l'Arkansas, près de la frontière de cet État et du Colorado ; elle dispose de 704 hectares de prairies vierges arrosées par ladite rivière. On y a transporté, en 1898, une cinquantaine de familles de Chicago, la plupart indigentes. Malgré la défection d'un tiers, qui n'a pu se faire à la vie rurale, le terrain a été mis en valeur. On y cultive des céréales et on y élève des chevaux et des bestiaux. Les maisonnettes abritent 275 colons dont l'avoir est évalué à 500 francs par tête. Ces colons sont pleins d'entrain et manifestèrent leur gratitude pour l'Armée du Salut en offrant un banquet à M. Rider-Haggard, lorsqu'il alla les voir, chargé d'une enquête par le gouvernement anglais. Comme à Hadley, il y a un grand bénéfice moral, mais une perte de 125 000 francs qu'il faut attribuer à ce qu'on a fait payer le terrain aux colons trop bon marché.

La colonie de Fort-Romie (Californie) n'a pas donné des résultats moins remarquables. La première tentative d'y établir dix-huit familles indigentes de San Francisco échoua, et cela comme à Fort-Herrick, faute d'avoir établi, au préalable, un système d'irrigation suffisant. Trois ans après, M. Booth-Tucker reprit l'affaire ; il conclut un marché pour la fourniture de l'eau avec la Compagnie des eaux de Monterey et, en cas de sécheresse, on s'arrangea pour amener sur le terrain l'eau de la rivière Salinas. En 1904, on y transporta derechef vingt familles pauvres; et cette fois, l'entreprise réussit. Le prix coûtant du terrain, auquel on ajoute les frais d'installation, est évalué à forfait et remboursable en vingt ans, sans intérêt, le premier terme n'est exigible que la troisième année; en cas de retard dans le paiement de l'annuité, le colon doit payer à l'Armée du Salut un intérêt de 5 à 6 pour 100.

Tandis que l'entreprise de Fort-Amity a laissé un déficit de 115 000 francs, celle de Fort-Romie, mieux conduite, a donné un boni de 30 000 francs. Bien que ces résultats ne soient pas très brillans, ils ont paru assez bons pour provoquer les dons de quelques philanthropes ; ainsi M. Georges Herring a donné à l'Armée du Salut 2 millions et demi de francs, pour acheter de nouveaux terrains de colonisation. Le général Booth a jeté les yeux sur le Canada. Sur sa demande, le ministre sir John Gorst, en novembre 1904, soumit au Parlement anglais un bill intitulé : « Pour la réforme de la loi de 1824 sur le vagabondage et la création des colonies de travail. » Le ministre des Colonies, M. Lyttleton, ordonna l'envoi d'un commissaire pour faire enquête sur la situation agricole et économique des colonies salutistes aux États-Unis ; ce fut précisément M. Rider Haggard, qui exécuta son voyage en février-avril 1908. Lord Grey, gouverneur du Canada, et sir W. Laurier, premier ministre, se montraient favorables, mais le commissaire voulut aller trop vite ; il demanda au gouvernement canadien de faire l'avance d'un capital ou, au moins, de garantir l'intérêt d'un emprunt de l'Armée, pour établir la colonie, et il se heurta à un refus. Cet échec interrompit pour un temps les négociations : nous ne doutons pas qu'elles ne soient reprises et ne finissent par aboutir.

La dernière création, — la plus originale, — du général Booth est celle d'un bureau de *Secours préventifs contre le suicide*;

cela était d'ailleurs le corollaire logique de son théorème principal : venir en aide aux désespérés. Ce bureau, établi au quartier général de l'Armée du Salut à Londres, est conduit, avec autant de discrétion que de célérité, par le colonel J. Unsworth. La première année, 1907, il a secouru 1 124 personnes, qu'on peut classer ainsi qu'il suit, d'après la cause de leur inclination au suicide. Chez 54 pour 100, cette cause était des embarras financiers, qui leur semblaient inextricables ; 23 pour 100 y étaient entraînés par la maladie ou de grands malheurs ; 10 pour 100 par la mélancolie ; 9 pour 100 par l'alcoolisme et 4 pour 100 par le remords d'un crime. La seconde année, on est venu en aide à 1 006, et en 1909 à 1 064 personnes enclines au suicide et un très grand nombre ont été détournées de leur funeste projet. On sera curieux de connaître les remèdes employés pour guérir cette affection mentale, souvent si tenace. Eh bien ! ils sont très simples : la sympathie et la suppression de l'isolement, de petits secours matériels urgens, et surtout des conseils moraux, la prière. On n'a recouru à l'argument religieux que lorsque l'idée du suicide était née de la perplexité, causée par certains doutes ou difficultés doctrinales. Quant au sexe et à l'âge, le bureau avait eu affaire à moins de femmes que d'hommes, mais il a constaté que le nombre des adolescens enclins au suicide croissait.

IV. — LA FONDATRICE DE L'ARMÉE DU SALUT. — SON EXPANSION

Après avoir décrit l'objet, l'organisation et l'activité morale et sociale de l'Armée du Salut, il nous reste à parler de ses chefs et de son expansion prodigieuse. A cette fin, il nous faut, avant tout, esquisser la silhouette de Catherine Booth, la femme du général, car c'est elle, à vrai dire, qui fut l'inspiratrice de toute l'œuvre ; c'est elle qui, par son propre exemple, assura aux femmes le rôle éminent qu'elles y jouent.

Catherine Mumford, fille d'un pasteur méthodiste, n'était encore que la fiancée de William Booth, lorsqu'elle revendiqua les droits de son sexe dans l'Église. Son pasteur ayant, dans un sermon, soutenu l'infériorité morale et intellectuelle des femmes, cette jeune fille de vingt-quatre ans lui adressa une lettre fortement documentée, où elle réfutait sa thèse. Elle avouait que les femmes, par suite d'une instruction très insuffisante depuis des

générations, pouvaient être intellectuellement inférieures aux hommes; mais qu'en vertu de leur nature, elles avaient une égale capacité morale et religieuse. Invoquant l'exemple de Mmes Fletcher et Rogers dans l'Église méthodiste, elle revendiquait pour ses semblables le droit de prier, de parler aux « agapes, » de diriger le chant dans le culte. « Combien, s'écriait-elle, y a-t-il, dans nos Églises, de Lydie, dont on laisse les talens sans emploi pour l'avancement du règne de Dieu? »

Mais, si elle réclamait tous ces droits, elle n'avait pas moins conscience de ses devoirs, et en particulier des obligations qui incombaient à une femme de pasteur. « La femme, disait-elle, qui voudrait servir sa génération conformément à la volonté de Dieu, doit faire de sa culture morale et intellectuelle l'occupation capitale de sa vie. En agissant ainsi, elle s'élèvera à la vraie dignité de sa nature et se trouvera merveilleusement capable de faire tourner les devoirs, les joies et les chagrins de la vie domestique au plus grand bien et d'elle-même, et de tous ceux qui sont dans la sphère de son influence. » Toute la vie de Catherine Booth a été le commentaire éloquent de ces pensées de sa jeunesse, et, ayant réussi à les persuader à son fiancé, elle a imprimé à l'Armée du Salut son cachet propre. Elle-même prêcha plusieurs fois, avec succès, à la chapelle méthodiste de Gateshead (1860) et inaugura en Angleterre le ministère féminin de l'Évangile.

W. Booth épousa Catherine, en juin 1885, et sa femme ayant reconnu en lui un vrai talent d'orateur populaire, l'encouragea dans sa vocation de pasteur itinérant. En vain les synodes dirigeans de la nouvelle connexion méthodiste s'efforcèrent-ils de le retenir à la tête des paroisses de Sheffield et de Gateshead. L'appel de la voix intérieure fut plus fort que le souci de son intérêt. Comme le président de son Église l'avait blâmé de ses tournées d'évangélisation et de la permission qu'il avait donnée à sa femme de prêcher à l'église, W. Booth lui offrit sa démission et ajouta ces mots : « Vous me demandez ce que je me propose de faire. Je veux être évangéliste. Je ne saurais sacrifier mon devoir envers Dieu et envers les âmes. Je sais que je m'expose, moi et les miens, à des pertes et à des difficultés; mais je me sens poussé par le sentiment du devoir envers les âmes qui périssent et envers l'Église. Confiant en Dieu seul, je m'offre pour l'œuvre évangélique, d'abord aux Églises de la conférence

méthodiste ; et, si elles déclinent mon offre, à d'autres parties de la communauté religieuse. J'offre de coopérer à des services religieux ou de prêcher aux foules de notre peuple, qui restent en dehors de toute église, dans des salles en plein air et jusque dans des théâtres. »

La démission de M. Booth était pour lui un saut dans les ténèbres, car il était alors chargé d'une femme et de quatre enfans en bas âge et sans fortune personnelle. Eh bien ! cet acte de foi héroïque, Catherine Booth fut la première à l'inspirer. Confiant leurs enfans à la grand'mère, M. et Mme Booth firent des tournées de « réveil » en Cornouailles, à Cardiff et, en juillet 1865, à l'appel de M. Morgan, ils se fixèrent dans l'Est de Londres, à White-Chapel, et y entreprirent la mission populaire dont nous avons parlé. En outre, pour propager les effets de leur parole, ils publièrent, depuis octobre 1868, une revue intitulée *East-London-Evangelist*, qui parut ensuite sous le titre de *Magazine de la Mission chrétienne*, et, en 1879, *le Salutiste*. Dix ans après, cette mission avait déjà fondé trente-deux stations, desservies par autant d'évangélistes salariés et groupant des auditoires qui comptaient en moyenne 19500 personnes. Malgré ce succès, le général Booth estima que le système de gouvernement par des comités paralysait la marche en avant de l'œuvre. Aussi, en janvier 1877, avec l'assentiment de tous ses collaborateurs et protecteurs, fit-il adopter une organisation militaire, avec un chef muni d'un pouvoir dictatorial. Il fut désigné pour général à l'unanimité et substitua partout des termes militaires aux précédens. La « Mission de l'Est de Londres, reçut le nom d'*Armée de l'Alleluia*, et bientôt d'*Armée du Salut*, les stations, celui de corps, les évangélistes, celui d'officiers de divers grades. La nouvelle constitution fut ratifiée par la Conférence de juin 1877, l'*Acte de fondation* fut enregistré, la même année, à la chancellerie de la Cour suprême de justice et la première édition des *Ordres et Règlemens de l'Armée du Salut* parut en novembre 1878. Et, jusqu'à présent, l'événement a donné raison aux prévisions du hardi fondateur. Depuis l'année 1880, son œuvre a pris une expansion rapide et qui s'est étendue sur quatre parties du monde.

Outre-mer. — Le 14 février 1880, le commissaire Railton partait accompagné de sept « Filles de l'Alleluia » pour New-York, et, secondé par un ancien Salutiste, Amos Shirley et

sa famille, établis depuis quelques années à Philadelphie, y fondait une filiale devenue plus tard très importante au point de vue de l'émigration. L'année suivante (janvier 1881), à l'appel de John Gore, un garçon laitier converti à Londres par l'Armée du Salut, M. et Mme Sutherland partent pour Sidney et créent la branche australienne.

Paris. — L'année 1881 vit arriver à Paris la fille aînée du général Booth, Catherine, dite *la Maréchale;* celle-ci, secondée par le major Clibborn qu'elle devait plus tard épouser, entreprit l'évangélisation des ouvriers de Belleville, à son quartier général du quai de Valmy et, ensuite, à la salle du boulevard des Capucines, essaya d'entamer les classes cultivées. Elle plut, dans le monde élégant, par sa beauté autant que par son talent de parole, mais sans faire de conversion éclatante; tandis que dans la classe ouvrière, après quelques scènes tumultueuses dans la salle et dans les cabarets, où elle se risqua à prêcher contre l'ivrognerie, elle a jeté de bonnes semences, qui ont porté quelques fruits. Mme Booth, sa mère, dans une brochure, publiée en 1884, sous le titre : *L'Armée du Salut, dans ses rapports avec l'État*, a montré qu'elle offre un remède contre le socialisme révolutionnaire, en enseignant le respect de la loi et la crainte de Dieu et en combattant l'alcoolisme. Certains écrivains français, tels que la comtesse de Gasparin, le professeur Léon Pilatte, ayant critiqué les procédés tapageurs de l'Armée du Salut, elle leur répondit, dans cette brochure : « Vous vous récriez contre le bruit et l'éclat dont s'entourent nos opérations. Je déplore, autant que vous, l'état d'abaissement, d'épaississement intellectuel qui rend nécessaires ces procédés. Mais, c'est un fait d'expérience que ce bruit et cet éclat sont les seuls moyens d'attirer l'attention de ces pauvres gens. Ils sont réfractaires aux méthodes paisibles et « comme il faut » d'évangélisation. »

L'année 1882, le capitaine Tucker, ancien magistrat du Service civil aux Indes, converti à Londres, planta le drapeau salutiste à Calcutta ; il rencontra beaucoup d'obstacles de la part du gouvernement colonial, mais fut bien accueilli des indigènes et soutenu par Keshub Chender Seng et les membres du Brahmo-Somai.

La même année, Mlle Ochterlony introduisit le salutisme en Suède, où il a rendu des services incontestables à la cause de la tempérance et de la moralité de la classe ouvrière. Quel-

que temps après, une lettrée, miss Charles Worth, parvenait même à y intéresser les étudians d'Upsal.

En même temps, le « commissaire » Coomber le portait au Canada, où il a pris un grand essor et contribué à la fondation de colonies agricoles pour les prolétaires anglais émigrés.

Suisse. — Encouragée par les succès personnels qu'elle avait obtenus à Paris, la jeune maréchale Booth entra en campagne dans la Suisse romande (1883) ; mais là, elle se heurta à cette même hostilité de la population ouvrière et rurale, qui avait déjà accueilli les gens du Réveil de 1825-30, sous le nom de « mômiers. » A Neuchâtel, par exemple, miss Booth ayant cru devoir convoquer dans les bois des environs une réunion salutiste, malgré un arrêté du gouvernement, elle fut arrêtée et jetée en prison. Après une captivité assez douce de plusieurs semaines, elle comparut devant le tribunal de Boudry qui, après son éloquent plaidoyer pour la liberté religieuse, l'acquitta.

La conquête des *Pays-Bas* commença en 1884 : la pénétration y fut plus lente qu'en Angleterre, mais irrésistible. Des corps furent établis à Amsterdam, Utrecht, etc., tandis que la campagne en *Belgique* eut peu de succès, malgré des dépenses énormes.

La propagande salutiste en *Allemagne* fut entamée, en prenant Kiel comme point de départ; de là, favorisée par l'esprit de discipline inné chez le Prussien, elle a gagné Berlin, où le général Booth faisait une entrée triomphale en 1891.

Amérique du Sud. — Malgré la résistance qu'il avait rencontrée dans les pays latins et catholiques (1), le général Booth, convaincu que sa méthode de sauvetage moral est applicable à tous les hommes, sans distinction de race, a entrepris la conquête des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud. Elle a planté son drapeau, en 1889, à Buenos-Ayres, capitale de l'Argentine et a, maintenant, trente et un postes d'évangélisation, dans ce pays, dans l'Uruguay, le Paraguay, le Chili et le Pérou.

Elle a, en outre, établi un « Home du travail » pour les sans-emploi, deux bureaux de travail et trois « Asiles de nuit. » L'œuvre dans ces pays est dirigée par le commissaire et par Mme Cosandey, qui a longtemps travaillé en France, assistée de

(1) Le salutisme a échoué dans ses tentatives d'établissement en Autriche et en Espagne.

quatre-vingts officiers. Ils ont obtenu des résultats satisfaisans.

Japon. — L'Armée du Salut a obtenu de plus grands succès au Japon où elle a commencé en 1895 et est menée avec une remarquable énergie par le commissaire Hodder. Elle compte trente-trois corps et postes avancés, huit institutions philanthropiques, y compris « Home » pour prisonniers libérés, maison de refuge pour femmes à Tokyo et Dalny. C'est en partie à son influence qu'est due l'abrogation de la loi japonaise qui permettait aux tenanciers de maisons mal famées de retenir des femmes contre leur gré. Désormais, ces pauvres « esclaves blanches » sont libres.

Corée. — Enfin, l'Armée du Salut a pénétré jusque dans la lointaine Corée, ce doux pays qui a été la victime infortunée des convoitises rivales de la Russie et du Japon. Le colonel et Mme Hoggard y ont commencé à évangéliser en 1908 et y ont été accueillis, par le peuple, comme des libérateurs spirituels et des consolateurs désintéressés. Le Salutisme y compte six corps ou postes, dont deux à Séoul, et trente-deux sociétés affiliées : le tout desservi par treize officiers européens et quatre coréens; ils sont en train d'établir des écoles et des institutions d'assistance pour le peuple qui est extrêmement pauvre, mais très intelligent et accessible aux sentimens religieux.

CONCLUSION

Après avoir exposé la genèse, l'organisation et l'expansion mondiale de l'Armée du Salut, il nous reste à la juger et à conclure. En somme, c'est un effort colossal pour secouer la routine et la torpeur, où sont tombées la plupart des Églises chrétiennes, une réaction puissante contre la « chrétienté bourgeoise et de bon ton. »

« Les *credo* des Églises humaines, a dit M. F. de Booth-Tucker, ont une tendance invétérée à laisser les inspirations du passé devenir comme des fossiles et, alors, c'est en vain qu'on essaie de les imposer à un présent différent. Leur robe et leur langage sont souvent surannés; ce sont des reliques vénérables de siècles antiques, mais qui sont incapables de répondre aux exigences d'un monde en perpétuelle évolution. Au lieu d'un clocher, dont la flèche silencieuse indique le ciel, on n'a plus qu'un poteau indicateur; au lieu de vivans prophètes, on

n'a plus que des monumens funéraires, qui, tels des sentinelles de mort, se dressent dans les cimetières. » En d'autres termes, l'expression rituelle ou dogmatique du sentiment religieux s'émousse avec le temps, la croyance devient inerte et, si nous laissons prédominer les pratiques, elle finit par s'éteindre et mourir. La religion chrétienne, quelque surnaturelle qu'elle soit, est obligée de se manifester par des organes humains et n'échappe pas à cette loi de déclin. Des hommes de foi se lèvent alors qui, enflammés de zèle, brisent les vieux cadres, frayent au sentiment religieux des voies nouvelles et, par des moyens extraordinaires, raniment la religion engourdie. C'est ce qu'on appelle des Réveils. Le mouvement salutiste est un Réveil, mais il offre des caractères, qui le distinguent et des réformes catholiques, et des mouvemens protestans.

D'abord, au lieu de prôner le célibat ecclésiastique ou d'employer séparément des moines ou des nonnes, l'Armée du Salut emploie comme évangélistes des femmes, concurremment et sur pied d'égalité avec les hommes. En second lieu, elle use de la méthode « agressive, » pour employer l'expression de Catherine Booth. Au lieu d'attendre que les parias de la société l'appellent au secours, elle va au-devant d'eux, les prend par la main pour les relever, berce leur douleur par ses chants et ses prières, parfois même leur fait une douce violence.

Elle ne tient aucun compte des distinctions religieuses, politiques ou ethniques des gens à qui elle s'adresse; elle fait preuve de la plus large tolérance, ne fait pas de prosélytes pour telle ou telle secte; elle s'efforce seulement de recruter de nouveaux « sauveteurs » parmi ceux qu'elle a sauvés de l'abîme de misère où ils périssaient.

Si elle respecte les croyances particulières et ne poursuit qu'un relèvement moral, librement consenti, en revanche, elle exige de tous, à quelque grade qu'ils soient placés, une obéissance militaire. Le général exerce la dictature du bien. C'est ainsi que deux de ses fils, qui commandaient aux États-Unis et en Australie, n'ayant pas voulu se conformer à la règle et changer de poste, furent exclus de l'Armée du Salut.

Elle ne sépare pas le souci des besoins physiques du bien moral et, se souvenant du proverbe si vrai : *Ventre affamé n'a pas d'oreilles*, elle commence par nourrir les misérables avant de les chapitrer, mais elle ne leur fait pas l'aumône.

Elle est administrée avec l'ordre et l'habileté d'une grande maison de commerce; elle fait recette de la vente des bons alimentaires, des lits de ses asiles, de ses journaux et traités moraux, et ses dépenses sont contrôlées rigoureusement par des comptables-experts. Ainsi, l'Armée du Salut fait une œuvre d'assistance sociale, autant que de relèvement moral et de réveil religieux.

Cette vaste société est-elle sans défaut? Non certes, pas plus que toute institution humaine. Voici les principaux, à mon avis. L'autorité du général est sans contrôle, elle est presque aussi autocratique que celle du général des Jésuites; il convient de dire, pourtant, qu'il ne prend aucune mesure de grande importance, sans avoir consulté son chef d'état-major et les officiers chargés des services concernant la question; deuxièmement, l'obéissance, chez certains officiers, finit par devenir machinale; le système déprime souvent les volontés qui, une fois sorties des cadres, ont perdu toute initiative. L'Armée du Salut assouplit, aguerrit les caractères, elle ne les forme pas.

D'autre part, les Salutistes usent parfois, pour le sauvetage des pécheurs, soit de petites ruses, soit de procédés qui lèsent la liberté de conscience, et provoquent, en certains cas, des témoignages extérieurs de piété, qui frisent l'hypocrisie. Enfin, ayant besoin de beaucoup d'argent pour leurs œuvres, les chefs de l'Armée multiplient les quêtes parmi leurs soldats et adhérens, et transforment ainsi les officiers de tout grade et de tout sexe en quémandeurs, surtout pendant les semaines du « renoncement. » Ils tombent ainsi dans les défauts reprochés jadis aux Ordres mendians.

Mais les deux critiques les plus graves, qu'on peut adresser au Salutisme, c'est, d'abord, l'obligation imposée au pénitent d'étaler au dehors sa vie intime, avec ses misères, ses laideurs, ce qui me semble contraire à la vraie componction, et la coutume de la prière en public, qui lui ôte le recueillement, si formellement recommandé par Jésus. Il faut remarquer aussi l'irrévérence avec laquelle ses officiers parlent au peuple des choses divines, et les procédés tapageurs et souvent grotesques qu'ils emploient pour attirer les gens. Or cela est incompatible avec la crainte de Dieu, avec ce frisson devant l'infini, qui est à la base de tout sentiment religieux. Il y a là des écueils redoutables, et, si l'Armée du Salut veut rester digne de la mission qu'elle s'est donnée, et ne pas tomber dans les aberrations de

certains réveils américains ou slaves, elle doit les éviter avec le plus grand soin.

Ceci nous amène à la question : quel est l'avenir de l'Armée du Salut? L'Armée du Salut est la création d'un seul homme, secondé par une femme supérieure. Celle-ci est morte il y a vingt ans; le général Booth en a quatre-vingt-trois. Son œuvre lui survivra-t-elle et continuera-t-elle à entretenir ce réveil de la foi? Ou bien dépérira-t-elle et dégénérera-t-elle, comme tant d'autres, en une secte mi-socialiste, mi-illuministe?

A cela, je répondrai d'abord que le général Booth est encore très vert; je l'ai entendu, le 19 mai 1910 à Clapton, parler le jour même des funérailles d'Édouard VII devant un auditoire de plus de 2000 personnes, et cela, malgré ses quatre-vingt-deux ans et des yeux bien malades, avec une vigueur et un accent de conviction extraordinaires.

D'ailleurs, lui-même a envisagé l'avenir de son œuvre après lui. Il en écrivait en 1908 : « Si l'on vous pose la question : Qu'adviendra-t-il de l'Armée du Salut, après que vous et vos enfans aurez passé dans l'autre monde, répondez : L'armée demeurera, car la volonté de Dieu à son égard demeurera toujours. Sa discipline, qui est le lien entre ses membres, demeurera toujours. L'esprit brûlant d'amour pour le salut des âmes demeurera toujours. Les centaines de milliers d'hommes et de femmes de toutes classes, unis par le plus fort des liens, demeureront. Oui, je sens que cet esprit est avec moi, il vit dans mon cœur, il est dans l'œuvre que j'accomplis, il inspirera mes paroles, il me suscitera des amis, il me fournira l'argent dont j'ai besoin. Il me rendra plus que vainqueur dans la vie, dans la mort et pour l'éternité. »

Voilà certes un bel optimisme. Eh bien! après un examen sérieux de l'Armée du Salut, de ses principes, de son organisation et de sa vie religieuses, j'incline à partager la confiance du général Booth. Mon premier motif, c'est que cette œuvre de relèvement moral et de rééducation sociale répond à des besoins urgens de nos sociétés démocratiques, témoin ses derniers succès au Japon et le chiffre de près d'un million de ses adhérens. En deuxième lieu, cette société est le produit de deux facteurs puissans, la foi robuste et agissante des Anglo-Saxons et la centralisation, la forte discipline, empruntée au génie latin. Le fait est que cette foi intense, jointe au talent des affaires, a per-

mis au général Booth de soulever des montagnes d'obstacles et de préjugés, et de se procurer des millions de livres sterling pour améliorer le sort des parias de l'humanité. On peut critiquer certaines de ses méthodes et on ne s'en est pas fait faute, surtout dans le monde protestant; mais ce qu'on ne saurait refuser à sa personne, c'est l'hommage de respect, que mérite toute une vie consacrée à l'amélioration physique et morale de ses semblables, sans distinction de race, de confession ou de condition sociale.

Lorsque, il y a six ans, Édouard VII eut donné audience au général Booth qui était venu l'entretenir de ses projets de colonisation ouvrière au Canada, il lui adressa ces paroles : « Vous faites une grande œuvre, général Booth, et j'en regarde le succès comme de grande importance pour mon empire. » Ce témoignage d'un roi, qui était un fin connaisseur d'hommes, a été confirmé, après sa mort, par la reine Alexandra, lorsqu'elle permit à l'orchestre de l'Armée du Salut, et à lui seul, de jouer sous les fenêtres du palais de Buckingham les airs favoris de son époux défunt.

Pour moi, je m'approprierais volontiers les paroles, que prononçait naguère M. Théodore Roosevelt en l'honneur de J. Wesley, pour caractériser l'œuvre créée par M. et Mme W. Booth : « Si nous devons progresser en humanité, en bienveillance et en fraternité, du même pas que nous avançons dans la conquête des forces de la nature, ce sera à condition de transformer notre force en vertu et notre vertu en force, à condition de former des hommes qui soient à la fois bons et vaillans, qui aient le courage et la force de lutter pour la vérité et la justice. Il ne faut pas que les qualités viriles soient exclusivement au service du mal. »

GASTON BONET-MAURY.

REVUE DRAMATIQUE

VAUDEVILLE : *Le Tribun*, pièce en trois actes par M. Paul Bourget. — RENAISSANCE : *La Gamine*, comédie en quatre actes par MM. Pierre Veber et Henry de Gorsse. — THÉATRE-RÉJANE : *L'Oiseau bleu*, féerie en six actes et douze tableaux par M. Maurice Mæterlinck. — THÉATRE DES ARTS : *Fantasio*. — THÉATRE SHAKSPEARE : *Peines d'amour perdues*.

Il se joue en ce moment dans notre pays, et, me dit-on, dans tous les pays de notre vieille Europe, un grand drame, où nous sommes tous acteurs en même temps que spectateurs. Il a pour sujet la lutte qui se poursuit entre toutes les forces de destruction coalisées, et tout ce que notre passé nous a laissé d'institutions chères et sacrées. Pendant des siècles nous avons vécu sur un idéal qui unissait dans une complexité harmonieuse et dans un tout indissoluble ces élémens : religion, patrie et famille. Cet idéal a-t-il fait son temps? Doit-il céder la place à un autre dont l'heure serait venue ? Ou au contraire, est-il le seul dont nous puissions nous accommoder, en sorte que sa disparition ne laisserait après elle que des ruines ? La résistance est opiniâtre, si l'attaque est à la fois violente et méthodique : il ne s'agit de rien de moins que d'une civilisation qui ne veut pas mourir, d'un monde qui lutte pour la vie. De là vient cette atmosphère de combat, que nous sentons peser sur nous et qui rend notre époque si dramatique, au sens propre du mot, puisque drame signifie combat. Ce conflit, essentiel à notre temps, est celui même que M. Paul Bourget, depuis qu'il écrit pour le théâtre, s'est proposé de mettre à la scène. Chacune de ses pièces déjà représentées : *le Divorce*, *l'Émigré*, *la Barricade*, en était un épisode. Ainsi en est-il encore pour *le Tribun*. C'est ce qui donne à ces pièces une portée

exceptionnelle, et qui éveille en leur faveur, dans la partie du public la plus intelligente, un intérêt tout spécial, une curiosité réfléchie et émue. On sent que ce n'est pas ici un pur jeu. Le drame imaginaire auquel l'auteur nous fait assister est le reflet, ou, mieux encore, l'émanation d'un autre drame réel, trop réel, où nous sommes engagés de toute notre personne et d'où dépend notre avenir. La fiction baigne dans cette réalité palpable, tangible, qui nous enveloppe de toutes parts. Nous avons l'impression que par delà l'aventure particulière des héros d'un soir, c'est nous-mêmes et c'est nous tous dont on agite les intérêts et dont le sort est en question. Ajoutez que, contrairement à l'usage du théâtre qui chez nous prend presque toujours le parti de l'individu contre la collectivité et se range volontiers contre l'ordre établi du côté de ceux qui veulent s'en affranchir, les pièces de M. Bourget inclinent à la défense de la tradition. On voit dès lors ce qui fait leur originalité, et pourquoi elles ont une place à part et qui n'est qu'à elles dans la littérature dramatique d'aujourd'hui.

La forme adoptée par M. Bourget pour *le Tribun* est cette coupe en trois actes très en faveur parmi les auteurs de ces dernières années et qui semble devenue la forme classique des pièces à idées, que ce soient *les Tenailles* de M. Paul Hervieu, la *Blanchette* de M. Brieux, ou *le Duel* de M. Lavedan. On peut en préférer une autre, plus large, plus libre, plus souple, qui se prête davantage à des études un peu poussées des types et des milieux, qui permette à l'action quelques momens d'accalmie, aux nerfs du spectateur quelques instans de détente. Je crois, pour ma part, qu'on reviendra aux cinq actes de l'ancien théâtre et des plus belles comédies d'Augier et de Dumas. L'art reprendra quelque jour l'ampleur de sa composition et la tranquillité de ses lignes. Mais nous traversons une période de fièvre. Le public pressé, hâtif, et vite à bout de ses facultés d'attention, apprécie, au théâtre comme ailleurs, l'art des raccourcis. *Le Tribun* est un de ces drames serrés et ramassés, où l'action, qui ignore les détours et les repos, nous mène droit au but dans une espèce d'emportement.

Rien d'ailleurs qui ressemble moins à l'art matérialiste et violent qui, en ces derniers temps, a semblé prendre dans notre production théâtrale une prédominance si fâcheuse. La différence essentielle et qu'il importe de noter d'abord une fois pour toutes, est qu'ici la situation, quelque poignante qu'elle puisse être en soi, n'est pas à elle-même son objet et n'est pas le principal de la pièce. Elle est pour

l'auteur non pas un but, mais un moyen. Elle lui sert d'armature et de support pour soutenir l'œuvre, qui est une œuvre d'idées. Les faits ne prennent ici de valeur que par le retentissement qu'ils ont dans les consciences. C'est dans ces conflits d'idées et dans ces révolutions de conscience que réside tout l'intérêt. Faute de se mettre exactement à ce point de vue, on risque de mal apprécier ce genre de théâtre. Et ceux qui, tout en louant *le Tribun* pour ce qu'il enferme de philosophie, l'ont tout de même jugé comme ils auraient fait n'importe quel chef-d'œuvre de mécanique théâtrale, lui ont fait tort de l'essentiel, et « laissé sur le vert le noble de l'ouvrage. »

C'est d'une idée que M. Paul Bourget est parti. Il l'a lui-même exposée mieux que nous ne saurions faire. « Plus j'ai observé notre époque, écrit-il, plus j'ai cru voir que toute une part des maux dont nous souffrons, venait de la méconnaissance de cette loi, formulée également par le catholique Bonald et par l'empirique Auguste Comte, par le romancier Balzac et par le naturaliste Haeckel : « L'unité sociale est la famille et non l'individu... » Si cette loi est vraie, essayer d'organiser la société en fonction de l'individu, c'est proprement aller contre la nature. L'homme possède ce dangereux pouvoir. Il peut penser faux et imposer son erreur aux faits jusqu'au moment où les faits prennent leur revanche. Ils la prennent toujours. » Imaginer un cas, agencer une « espèce, » non pas pour démontrer, mais pour rendre sensible cette idée et pour « l'illustrer, » tel est le problème qui se posait à l'écrivain.

Pour y apporter une solution, M. Bourget devait chercher autour de lui ses matériaux. Certes, il ne s'est pas borné à transporter à la scène, en le démarquant, quelque scandale récent; il n'a pas pris ses acteurs parmi les personnages connus de l'actuelle comédie politique; ce genre de littérature à allusions et à clef serait tout à fait indigne de lui, et, tout le monde en convient, *le Tribun* en est à cent lieues. Toutefois, dramaturge ou romancier, un auteur ne peut peindre que ce qu'il voit. Il emprunte aux spectacles du jour des fragmens de réalité qu'il recompose à son gré, aux hommes en vue des traits qui lui serviront pour une création originale. Cela suffit, mais cela est nécessaire pour écarter le soupçon de construction en l'air, de création artificielle et arbitraire, et donner aux choses et aux gens la marque d'une époque.

Donc ceci est une histoire d'aujourd'hui, à peine en avance de quelques heures sur la date où nous sommes. Le socialisme intégral est au pouvoir, en la personne d'un certain Portal, président

du Conseil. Celui-ci est un ancien professeur de philosophie, qui a trouvé sa voie dans la politique. Comme il a une carrure épaisse et un fort coup de gueule, on l'appelle le Tribun. De l'École normale où il s'est formé parmi les livres et les conférences, dans l'enseignement de ses professeurs et dans la conversation de ses camarades, loin de toutes réalités pratiques, il a passé à l'atmosphère non moins artificielle du Parlement. Unissant en lui le double néant des idées abstraites et des mots creux, il est l'idéologue mâtiné de bête oratoire. Toute la lyre et toute l'horreur. Et il est le sectaire. Ses idées, il y croit; ses mots, il en est dupe. Il a une doctrine, et même il en a plein la bouche. Intègre d'ailleurs et de mœurs propres, sans appétit d'argent ni de jouissances grossières, et différant en cela de presque tous ceux qui l'entourent, il n'a qu'une passion, celle du pouvoir. Il l'aime, d'abord et cela va sans dire, par égoïsme, pour cette satisfaction toute personnelle de se gonfler de son importance et pour cet enivrement de se dire, comme il le fait avec ingénuité, qu'il est le maître de la France; quoique tribun, on est homme. Mais il l'aime aussi parce qu'il y voit l'unique moyen pour faire triompher les idées dont il attend le plus grand bien général, le règne enfin réalisé de la justice. Ces idées se résument dans la guerre déclarée à la famille, seul vestige encore vivace de l'ancien monde, dernier obstacle à l'avènement de l'humanité future. La ruiner est le but où il tend de tout son effort. Il est l'auteur d'un lot de projets de loi : diminution de l'autorité paternelle, élargissement à l'infini du divorce, suppression de l'héritage. Il n'a même accepté la présidence du Conseil que pour hâter le vote de cette législation de table rase. C'est le fléau de Dieu pour troisième République.

Non content de croire à ses idées, il les applique. Il s'est marié, car dans les temps futurs on se mariera encore; mais ce mariage de l'avenir, qui ne sera qu'un contrat de louage, analogue à tous les autres, ressemblera aussi peu à ce que nous appelons encore le mariage, que le chien constellation ressemble au chien animal aboyant. Il est même bon mari, — à sa manière, — en ce sens qu'il ne trompe pas sa femme et se laisse tranquillement adorer par elle, qui est une brave femme, un peu timide, un peu humble et aisément satisfaite de son rôle de première servante auprès du maître. Mais qu'entre cette femme et lui il y ait un lien de solidarité, et que l'un puisse avoir à répondre des actes de l'autre, vous ne l'en feriez jamais convenir. Chacun n'est responsable que de soi-même. C'est ce qu'il répète à un sien collègue, Saillard, ministre des Postes et mari trompé de la belle

Mme Saillard. Que vient-il gémir sur son déshonneur et parler, ce cocu triste, d'une honte qui rejaillit sur lui? Les fautes sont individuelles.

Portal a un fils, Georges. Il a été pour lui un bon père, — à sa manière, — sans intimité et sans tendresse. Comment lui aurait-il inspiré le goût de l'intérieur familial, de ce que les autres enfans appellent de ce nom charmant : « la maison? » Il est l'homme des réunions publiques, du forum et de la rue. Comme principes d'éducation, il lui a administré les bonimens qui composent son programme social et politique. Le résultat a été de faire de ce garçon un parfait anarchiste... Et le président du Conseil a pris ce jeune anarchiste pour chef de cabinet.

N'oublions pas l'ami du grand homme, le sympathique Bourdelot. Ancien camarade d'École, compagnon de brasserie et partenaire de palabres, tandis que Portal se poussait dans le monde, il restait, lui, l'homme des interminables discussions entre deux bocks. C'est le bohème dans une société où Giboyer est devenu un personnage. Car Bourdelot, journaliste à la manière d'Arthur Ranc, est un personnage avec lequel il faut compter. Il n'est pas seulement le séide de Portal : il le suit, mais comme un surveillant attaché à ses pas. Théoricien sans merci, il ne lui permet pas de s'écarter de la pure doctrine. Il est sa conscience, si j'ose m'exprimer ainsi... Et mentionnons encore le bijoutier Claudel, un honorable négociant, fourvoyé dans la galère politicienne, et qui aperçoit je ne sais quel lien entre le triomphe du socialisme et la prospérité des commerces de luxe. C'est le gogo du parti. — Voilà le milieu et les personnages. C'est merveille que, dans le peu d'espace et de temps dont il disposait, l'auteur ait su, par des indications forcément brèves et un peu sommaires, mais d'une justesse et d'une précision remarquables, leur prêter cette solidité et ce relief.

D'où va naître le drame? Or nous apprenons que Portal est sur la piste d'une affaire de corruption parlementaire qui va définitivement noyer dans la boue la république bourgeoise, ouvrir toutes grandes les écluses à la Révolution, et changer le Tribun en Dictateur. Un industriel, Moreau-Janville, et son âme damnée Mayence ont acheté des députés et aussi des sénateurs. Le carnet contenant les talons des chèques doit être quelque part, et Portal a comme un pressentiment qu'il mettra la main dessus. C'est de la politique, et on s'en aperçoit tout de suite... D'un autre côté on porte à notre connaissance certains incidens d'ordre privé : un collier de 150 000 francs a été volé au bijoutier Claudel; ce bijoutier a reçu par la poste cent billets de

mille francs que son voleur inconnu et repentant lui envoyait sous enveloppe à titre de restitution; enfin la femme du bijoutier est la maîtresse du jeune Portal. Nous n'apercevons pas encore nettement, mais nous soupçonnons qu'un lien doit exister entre cette affaire d'État et cette affaire de famille.. Tous ces points noirs vont se rejoindre, tous ces nuages vont se condenser, et l'orage dont ils étaient gros va éclater au second acte, l'acte de drame, d'un drame serré, intense, qui va nous mener dans un crescendo d'émotion jusqu'à une minute extraordinairement pathétique.

Une conversation de Moreau-Janville et de son compère Mayence nous met d'emblée dans le secret : le carnet dénonciateur a été remis au fils Portal; le fils Portal l'a vendu cent mille francs à Mayence; il s'est procuré ainsi la somme dont il avait besoin pour faire au bijoutier Claudel une pseudo-restitution et de cette façon empêcher celui-ci, qui était à la veille de déposer son bilan, de s'expatrier et par conséquent d'emmener Mme Claudel. Le tribun ignore tout. Peu à peu, par déchirures successives, le jour va se faire à ses yeux, la vérité va lui apparaître. Cette progression dans la découverte donnera à l'acte son dessin et son mouvement. Portal est déjà en possession d'un premier indice : il a reconnu sur le livre de la poste l'écriture de son fils : c'est Georges qui a envoyé les cent mille francs. Cette somme énorme, d'où peut-il la tenir? Une explication baroque et mensongère du jeune homme ne l'abuse qu'un instant. Les insinuations de Mayence et de Moreau-Janville l'ont bientôt remis sur la véritable piste. Soudain l'évidence éclate : ces cent mille francs sont le prix d'une trahison. Lui, Portal, a pour fils un voleur et un traître ! Il fera justice. Un coup de téléphone au procureur de la République. Dans un quart d'heure, Georges sera arrêté. Sous le regard implacable de ce père justicier, le fils ne cherche plus à se défendre et le consulte seulement sur le verdict : « Papa, faut-il que je me tue ? » Cette phrase, qui n'est pas une phrase, ces mots, si simples, si vrais, et qui tout d'un coup font rentrer en scène celle qu'on oubliait, la nature, sont la parole magique qui dégrise le tribun de son enivrement stoïque et l'éveille de son cauchemar romain. Il suffoque, il est près d'étouffer, il ouvre la fenêtre, respire un peu d'air. Déjà, il n'est plus le même homme. Quand arrive le procureur, il lui bredouille on ne sait quelle histoire qui n'a aucun rapport avec l'affaire en question. Car on ne livre pas son fils. Brutus n'était pas un héros : c'était un monstre. Brutus n'a qu'une excuse : c'est de n'avoir jamais existé...

Cet acte est, pour la franchise de l'exécution, pour la vigueur de la

touche et la plénitude du rendu, et tout à la fois pour la puissance et la sobriété, une chose achevée. Aucun dramaturge de carrière n'y aurait apporté plus de sûreté de main que ce romancier d'hier. L'effet a été considérable. Peu s'en est fallu même qu'il ne nuisît au reste de la pièce. Il s'est produit, les premiers soirs, un phénomène curieux. Le public de la répétition générale et de la première représentation, qui est un public de théâtre et dans ses appréciations se place exclusivement au point de vue « théâtre, » s'en allait dans les couloirs en répétant : « Voilà un acte magnifique. Et voilà une pièce terminée. Le père a épargné son fils. C'est le dénouement. Tout est fini. Ce qui viendra maintenant n'a aucune importance. On peut s'en aller. » Et le fait est qu'il a écouté le troisième acte d'une oreille distraite, avec une sorte de prévention, comme un acte inutile et qui fait longueur... C'était tout bonnement déséquilibrer la pièce, et oublier qu'elle n'a été écrite que pour nous montrer ce que deviendront, après ce choc intime, les théories exposées au premier acte par Portal. Il est vrai que M. Guitry, en donnant tout son effet au second acte et ensuite abandonnant à peu près la partie, a contribué pour sa forte part à cette erreur. Erreur toute « professionnelle » de « spécialistes, » et que le public des autres représentations n'a pas commise. En retournant écouter *le Tribun*, j'ai constaté que, devant un auditoire sans habitudes et préjugés de métier, l'œuvre reprend l'harmonie de son ensemble et que chaque partie s'y retrouve à son plan, avec sa véritable valeur.

Or dans ce drame d'idées, c'est bien le troisième acte qui était l'acte attendu et nécessaire, puisque c'est celui où nous allons assister à un changement dans les idées du tribun, à un renouvellement dans sa conscience. Le coup d'émotion du second acte n'était que le moyen employé pour amener cette révolution dans le domaine de la pensée. Portal vient de subir ce heurt, — que connaissent bien et que connaissent seuls ceux qui ont passé par une grande épreuve, — cette crise après laquelle nous regardons l'univers avec des yeux changés; alors nous avons peine à nous reconnaître nous-même : l'image de celui que nous avons été nous fait horreur. Que va-t-il résulter de là pour le héraut du socialisme intégral ?

Cet acte de psychologie, venant après l'acte de drame, n'est pas seulement l'acte des délicats, c'est celui sans lequel la pièce serait dénuée de toute espèce de sens. L'impression n'en est pas moins poignante que celle du second acte, mais elle est de qualité plus subtile. Le mouvement est d'ailleurs le même, transposé seulement

de l'ordre des faits dans celui des idées. C'est encore l'émotion progressive, le trouble grandissant chez un homme à qui peu à peu se découvre la vérité, mais cette fois la vérité de sa propre conscience. La notation psychologique y est d'une grande finesse. Au début de l'acte, nous voyons le tribun, avec les fortes têtes de son groupe, préparer son grand discours de la prochaine séance et se livrer à la petite cuisine des interruptions combinées d'accord avec des compères pour amener des répliques foudroyantes et des improvisations apprises par cœur. Il est toujours « le tribun. » Il devait l'être en effet quelque temps encore; le revirement ne se produit pas tout d'un coup : on se surprend d'abord à faire les mêmes gestes, à dire les mêmes mots que par le passé. On « continue. » Il faut un peu de temps pour s'apercevoir que ces gestes et que ces mots ne correspondent plus à aucune réalité intérieure. Peu à peu l'abîme se creuse et nous sentons s'écrouler en nous l'édifice auquel la base vient de manquer. Ainsi chez Portal : son esprit travaille sur la conduite qu'il vient de tenir. Homme public, qui vient de découvrir un criminel contre l'État et qui allait le livrer à la justice, il ne l'a pas livré, parce que ce criminel est son fils. C'est donc qu'entre le père et le fils il y a un lien irréductible : ce lien, créé par la nature, consacré par la société, est le lien de famille. La famille n'est pas seulement une création artificielle de la société, elle est l'organisation d'un fait naturel. La détruire, la ruiner, la miner, c'est aller contre la nature, et commettre un crime. Lorsque le tribun s'en rend enfin compte, mais alors seulement, la pièce est terminée. La toile tombe sur cette parole d'une austère beauté : « C'est notre honneur à nous autres, hommes d'idées, que, lorsque nous apparaît la fausseté des idées auxquelles nous avions cru, nous n'hésitons pas à en changer. » Voilà bien cette fois le dénouement, le seul que comportât cette tragédie psychologique, le seul qui pût résoudre cette crise de conscience en trois actes.

Comme toutes les œuvres chargées de pensée et empruntées directement aux préoccupations du moment, *le Tribun* a été en proie aux polémiques. Parmi les objections qu'il a soulevées, signalons-en au moins quelques-unes. « Est-ce bien là un plaidoyer pour la famille? a dit quelqu'un. La soudaine et violente émotion qui s'empare de Portal n'est chez lui que l'écho de la fameuse et un peu désuète « voix du sang. » Cette voix du sang qui nous est connue par des tas de mélodrames, pièces généralement dépourvues de tout contenu psychologique, il l'aurait pareillement entendue, si Georges eût été

un « enfant de l'amour. » Quel rapport y a-t-il donc entre ce mouvement réflexe et la constitution de la famille à l'ancienne mode? » L'objection est spécieuse, elle ne me paraît pas très topique, puisque le sentiment familial n'est pas la contradiction du sentiment naturel, mais qu'il en est l'épanouissement, la forme supérieure qui le complète et l'achève.

Une autre objection porte sur le caractère du tribun. Un des hommes de l'esprit le plus pénétrant, le plus souple aussi, le plus mesuré et le plus nuancé, mais à qui les méfaits du régime actuel arrachent quelquefois des paroles violentes, disait devant moi : « Quelle étrange manie a ce Bourget, de donner toujours raison à ses adversaires! Son tribun, révolutionnaire et franc-maçon, est un homme parfait. Comme si c'était possible ! Nous les connaissons, ces gens-là. Ils sont bien trop bêtes pour cela, et trop méchans... » Les termes sont vifs, mais la remarque subsiste. Il est clair que, pour méconnaître ce que la famille, et surtout la famille française, représente de fort et de délicieux, il faut avoir l'intelligence fermée à certaines vérités, et le cœur à certaines tendresses. Je ne doute pas que ce ne soit aussi l'avis de M. Bourget. Il a idéalisé son tribun. Mais il devait le faire, y étant obligé par les nécessités mêmes de ce genre de théâtre. Qu'il se fût agi en effet d'un vulgaire politicien, la pièce n'avait plus de sens. Il fallait ici un homme assez haut placé dans l'échelle des valeurs morales pour avoir cru sincèrement à un idéal, même faux, et pour être capable de le répudier publiquement, quand il en a reconnu la fausseté et la malfaisance. A défaut d'une « démonstration » que le théâtre ne peut guère prétendre à nous fournir, *le Tribun* est une « expérience » instituée par un moraliste auteur dramatique. Le sérieux de la pensée n'y a d'égale que la vigueur de la mise en œuvre. La littérature dramatique ainsi comprise remplit tout son objet, qui est de faire réfléchir le spectateur après l'avoir intéressé et de le mener à la pensée par l'émotion.

M. Guitry, chargé de personnifier le tribun, est tout à fait l'homme du rôle. Pour apprécier ce qu'il a été au second acte, il n'y a qu'un mot qui serve : il y a été admirable. Ce que j'ai encore le plus goûté dans son jeu, c'en est la partie muette, la façon dont il sait faire passer sur son visage le reflet de ses émotions successives, et nous rendre sensible tout le travail intérieur. J'ai déjà dit qu'au troisième acte nous ne l'avions plus retrouvé. Artiste très personnel, il voit surtout dans un rôle certains effets à produire. Le reste ne l'intéresse pas. Seulement, il arrive que ce reste ait malgré tout pour la pièce une

certaine importance. A côté de lui, il faut citer, tout de suite, M. Joffre qui a composé avec une sûreté et une finesse de nuances des plus remarquables le rôle de Moreau-Janville, le corrupteur honnête. M. Lérand traduit très bien le flou du caractère de Bourdelot, qui consiste à n'avoir pas de caractère. M. Lamothe dans le rôle du fils Portal n'a pas manqué de jeunesse et de flamme. Les rôles de femmes sont convenablement tenus par Mmes Grumbach et Roggers.

Je me suis attardé à étudier le *Tribun*, et il me reste bien peu de place pour les autres pièces. Mais ce sont des pièces heureuses qui n'ont pas d'histoire. A la Renaissance, au lendemain du *Vieil homme*, M. Tarride a compris la nécessité de dissiper l'impression laissée par ce spectacle pénible. Il avait justement sous la main une pièce de MM. Pierre Veber et Henry de Gorsse, *la Gamine*, tour à tour gaie et sentimentale, côtoyant parfois le vaudeville, et d'autres fois avoisinant la comédie. Dans l'austère et dévot intérieur de ses tantes, à Pont-Audemer, Colette s'ennuie. Mise en demeure d'épouser un jeune crétin de l'endroit, Alcide Pingouin, elle prend la clé des champs, et débarque un beau matin, à Paris, chez le peintre Delannoy, membre de l'Institut, qui s'est jadis intéressé à ses barbouillages. L'arrivée de cette échappée de province chez le vieux célibataire donne lieu à toute sorte d'incidens comiques qu'il n'est pas très difficile d'imaginer. Colette qui est jeune, qui a besoin d'aimer, est persuadée qu'elle est amoureuse de son protecteur quinquagénaire. Nous sommes un peu inquiets : les quinquagénaires au théâtre ont, depuis quelque temps, trop de succès auprès de ces vertes « jeunesses. » Arnolphe ne trouverait plus de cruelles auprès des Agnès du XXe siècle. La présence d'un élève du maître, qui est précisément un « pays » de Colette, sauve la situation. Tout finit par un mariage assorti. Le tableau des mœurs provinciales au premier acte est très amusant, dans une note caricaturale. La gamme des sentimens, aux deux actes suivans, est très heureusement notée. *La Gamine* aura beaucoup de succès. Un de ceux que je lui souhaite serait d'amener M. Pierre Veber à un genre de comédie un peu plus solide, dont il est très capable, et dont les meilleurs amis de son talent ne le tiennent pas quitte.

Mlle Lantelme a été tout à fait charmante dans le rôle de la Gamine; M. Boucher très amusant dans le rôle grotesque d'Alcide Pingouin, « l'enfant de Joseph. » M. Candé, dans le rôle de Delannoy, a beaucoup de naturel et d'autorité.

Depuis plusieurs années déjà, *l'Oiseau bleu* était connu et goûté des lettrés. Dans toute l'œuvre de M. Mæterlinck, il n'y a rien de plus charmant. C'est un rêve, comme vous savez. Deux enfans, Tyltyl et Mytyl, rêvent que, guidés par la Lumière, ils partent à la recherche de l'Oiseau bleu. Puis, l'ayant cherché à travers toutes sortes de pays et d'aventures, ils reviennent sans l'avoir trouvé. Ainsi les hommes, dans leur vaine poursuite du bonheur. Ceci n'est pas un conte de fées. Il n'y a rien de moins symbolique que les contes de fées. Mais le souvenir s'en retrouve ici partout. Les choses dont l'âme prend une forme visible, les bêtes qui parlent un langage assorti à leur caractère, les arbres dont chacun a un murmure qui lui est propre, les personnages allégoriques qui ressemblent à ceux de nos vieilles Moralités, le Bonheur-de-ne-rien-comprendre, et le Plaisir-d'être-insupportable, tout cela forme un ensemble infiniment gracieux. Il y a un mélange de candeur et de préciosité tout à fait savoureux. Et pour faire de cette « féerie philosophique » l'œuvre d'un poète, il suffisait d'un tableau, celui qui ouvre devant nous le pays du Souvenir. Ceux qui ne sont plus et qui dorment là-bas, s'éveillent et reprennent vie, dès que l'un de nous pense à eux. Voilà une trouvaille de sensibilité vraie et pieuse.

L'Oiseau bleu avait, je crois bien, déjà fait son tour d'Europe. En Angleterre, en Russie, on l'a joué avec grand succès. Je doute pourtant qu'on ait pu le présenter avec plus de goût que vient de le faire Mme Réjane. Décors, costumes, jeux de lumière, c'est un ensemble, une harmonie vraiment exquise. Spectacle délicieux qui fait rire les petits et rêver les grands. Le rôle de Tyltyl est très bien joué par Delphin qui a vingt-cinq ans et en paraît dix, celui de Mytyl par la petite Odette Carlia, une de ces gamines qui ont un toupet d'enfer. Tous les autres interprètes sont excellens.

Le Théâtre des Arts, sous l'intelligente direction de M. Rouché, a entrepris de réformer l'art de la mise en scène. L'idée lui est venue du Deutscher Theater de Berlin, autant que des ballets russes de ces dernières saisons. On s'est aperçu que le luxe matériel de la mise en scène, quand elle est confiée à des décorateurs professionnels, et le souci exagéré de la réalité dans l'imitation finissaient par nuire à l'impression et bornaient l'imagination au lieu de lui venir en aide. Enfin, on s'est souvenu qu'un décor est une œuvre peinte, et qu'elle n'a qu'à gagner à être conçue par un peintre. Puisque les grands artistes d'autrefois ne dédaignaient pas de mettre la main à des œuvres de ce genre, on a cru que ceux d'aujourd'hui n'échoueraient

pas où leurs aînés avaient si bien réussi. On a eu raison de le croire. Le Théâtre des Arts est à cette heure une des plus divertissantes expositions de peinture. La partie littéraire est par malheur ce qui laisse un peu à désirer. On sent qu'elle n'a pas été prévue dans le programme. On ne s'en plaint pas quand, à défaut de nouveautés, la direction nous offre un ballet de Molière, *le Sicilien*, avec la musique de Lulli, ou lorsqu'elle reprend *Fantasio*.

Fantasio est une des pièces qui, dans le théâtre de Musset, souffrent le plus d'une représentation vulgaire. Elle a toujours été affreusement montée. M. Georges d'Espagnat, qui est un peintre délicat, en a fait quelque chose de tout à fait joli. Il a composé un cadre du plus charmant rococo bavarois, où se meuvent à souhait le lyrisme et la préciosité romantiques de Musset. Il ne fallait pas moins que cela pour rendre quelque vie au héros de cette fantaisie. Le rôle de Fantasio est tenu avec beaucoup de jeunesse et de feu par M. Gaston Dechamps. Il a beau faire, beaucoup de choses qui plaisent encore à la lecture, par la magie du style, paraissent aujourd'hui assez froides à la scène. Ce qui ressort, au contraire, avec une vie inattendue, ce sont les parties de farce et de caricature. Ce théâtre de Musset est plein de fantoches délicieux, de grotesques ou d'ahuris, dont le comique un peu outré ne manque pas de saveur; le prince de Mantoue et son officier d'ordonnance inaugurent la lignée des Blasius, des Bridaine, de cette humanité falote qui sera celle des comédies de Meilhac et Halévy, *le Petit Duc* ou *la Grande-Duchesse de Gérolstein*.

On sait que M. Camille de Sainte-Croix a entrepris de jouer toutes les pièces de Shakspeare. Il poursuit son dessein avec une obstination méritoire et un doux entêtement. Il n'a ni théâtre, ni troupe; mais la bonne volonté lui en tient lieu. Sans lui, nous n'aurions jamais entendu *Peines d'amour perdues*. Et c'eût été dommage, car on ne sait pas, si on ne l'a entendue, ce que ce peut être qu'une pièce toute en concetti et à quel état d'exaspération elle peut amener le spectateur respectueux d'un grand nom.

René Doumic.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Pour ses débuts, et sans que rien l'y obligeât, le nouveau ministère s'est mis sur les bras une de ces mauvaises affaires dont il est impossible de se bien tirer : aussi l'a-t-il fait fort mal. La reconnaissance l'a égaré. Il devait le jour à M. Malvy, dont le nom, ignoré jusqu'à ce moment, est tout d'un coup devenu célèbre. M. Malvy a attaché le grelot qui a sonné le glas funèbre du précédent Cabinet; il a interpellé M. Briand on ne sait déjà plus au juste sur quoi, car personne ne s'en souciait, et c'est à la suite de cette interpellation que M. Briand est parti. Aussitôt un certain nombre d'hommes politiques, à la suite de M. Monis qui dirigeait ou paraissait diriger le mouvement, se sont distribué les fauteuils ministériels devenus vacans. Ils ont failli oublier M. Malvy, qui s'est écrié : *Me, me adsum qui feci*, c'est moi qui ai tout fait, c'est à moi que vous devez tout ! Sa réclamation ayant paru légitime, on lui a donné un de ces strapontins qu'on appelle un sous-secrétariat d'État. Mais où le mettre ? C'est ce dont, au premier moment, personne ne s'est préoccupé et, quand on a commencé à le faire, on s'est aperçu que toutes les places étaient prises.

L'embarras a été si grand qu'il a suggéré l'idée la plus imprévue et, tranchons le mot, la plus saugrenue, celle de créer pour M. Malvy un sous-secrétariat d'État aux Cultes. Il y a longtemps que le ridicule ne tue plus en France : cependant on a craint de le braver d'une manière trop directe, et on a reculé. Pendant le Concordat, une direction suffisait à l'administration des Cultes ; le paradoxe a paru trop fort d'en faire un sous-secrétariat d'État depuis que le Concordat n'existe plus. On aurait pu toutefois tirer quelque parti de ce souve-

nir donné aux cultes qu'on ne reconnaît plus en créant des sous-secrétariats d'État *in partibus infidelium*. Pourquoi ne s'y est-on pas arrêté ? Pendant quelques jours, M. Malvy et son sous-secrétariat d'État ont ressemblé à ces âmes en peine que la sombre imagination de Dante emporte dans un tourbillon éternel : elles ne peuvent se poser et se reposer nulle part. Un autre qu'un radical aurait eu un sursaut de dignité et aurait abandonné la partie : mais M. Malvy a tenu bon. Alors on s'est rappelé qu'il avait été quelquefois question de transporter le service pénitentiaire du ministère de l'Intérieur à celui de la Justice et on a pensé que le moment était venu d'opérer cette réforme. Nous ne dirons rien de la mesure en elle-même ; de bons esprits l'approuvent, d'autres la critiquent ; en tout cas, il semble certain qu'elle ne pouvait être réalisée que par une loi. On s'est passé d'une loi, on a fait un simple décret. Si on voulait transporter les services pénitentiaires d'un ministère à un autre, il fallait commencer par démontrer aux Chambres l'utilité du changement et obtenir leur autorisation de le faire. Mais, même alors, à quoi bon un sous-secrétaire d'État ? Un directeur suffisait ; pourquoi ne pas s'en contenter ? La vérité saute aux yeux : la réforme administrative n'est qu'un prétexte ; le fond de l'affaire est qu'après avoir donné un titre à M. Malvy, il fallait lui donner une fonction et un traitement. Le contribuable est là pour payer.

Une demande de crédit entraîne nécessairement une discussion, qui pouvait, sinon mal tourner pour le ministère, au moins lui causer quelques soucis : il est toujours désagréable d'être pris en flagrant délit de favoritisme et d'arbitraire. Aussi le ministère et ses amis ont-ils compris la nécessité d'opérer une de ces diversions auxquelles les assemblées impressionnables se laissent facilement entraîner et de provoquer un de ces tumultes au milieu desquels on cesse de s'entendre et même de rien entendre. Un des membres à coup sûr les plus distingués de la Chambre, M. Jules Roche, avait dit à la Commission du budget qu'à son sens, la mesure dont le gouvernement avait pris l'initiative et la responsabilité était légale. C'est une opinion personnelle ; quelque autorité que lui donne la personne de M. Jules Roche, nous la croyons contestable ; en tout cas, sa manifestation publique était inopportune : le gouvernement, en effet, s'en est emparé pour diviser ses adversaires du Centre et jeter parmi eux le désarroi. M. Monis, qui aurait été fort en peine s'il avait dû combattre sur le terrain juridique les argumens qui lui avaient été opposés, s'est bien gardé de le tenter. « Le gouvernement, a-t-il dit,

qu'on accuse d'illégalité, rencontre enfin un homme honnête, qui livre... » Ces paroles ont soulevé la tempête; elle s'est déchaînée avec une violence extrême; M. le président du Conseil a été sommé de retirer l'expression dont il s'était servi et, pendant assez longtemps, il lui a été impossible de parler. Il n'y est même jamais complètement parvenu et y a d'ailleurs renoncé très volontiers. De part et d'autre, les argumens étaient remplacés par des manifestations bruyantes. Pour donner aux leurs plus d'étendue apparente, les membres de la Gauche avaient envahi les bancs du Centre et de la Droite et y faisaient grand tapage. Les adversaires du Cabinet huaient M. Monis; ses amis tremblaient qu'il ne parlât, sentant bien qu'alors tout serait compromis; les uns et les autres semblaient d'accord pour étouffer sa voix. Les orateurs qui devaient lui répondre y ont renoncé et finalement il a obtenu une majorité de 363 voix contre 103, digne conclusion d'une séance qui ne devait faire faire au gouvernement parlementaire aucun progrès dans l'estime publique.

L'intervention de M. Jules Roche a certainement contribué à ce résultat; il faut bien avouer qu'elle a été fâcheuse et pourtant elle était parlementairement correcte. M. Jules Roche disait que, bien qu'il reconnût la légalité de la mesure prise par le gouvernement, il voterait contre les crédits demandés pour la consacrer, parce qu'il n'avait pas confiance dans le ministère. Cela a paru trop subtil pour l'intelligence de l'assemblée. Il y avait pourtant un homme qui aurait pu le lui expliquer mieux que personne, et c'était M. le président du Conseil lui-même. La première fois que nous avons eu un Cabinet radical, constitué alors sous la présidence de M. Léon Bourgeois, les intérêts conservateurs se sont sentis menacés, et ils n'ont pas eu, au Sénat, de défenseur plus ardent que M. Monis. Il était à la tête de l'opposition; il a pris la parole pour combattre le Cabinet; il a contribué plus que personne à le renverser. Et sur quelle question? C'est ici que l'affaire devient piquante. Le ministère demandait un crédit pour rapatrier nos troupes après l'expédition de Madagascar. Si jamais crédit a été nécessaire et urgent, c'était celui-là; le ministère n'avait pas de peine à le démontrer; mais M. Monis lui répondait impérieusement que, bien qu'il ne méconnût pas le caractère du crédit qui était indispensable en effet, il ne le voterait pas à un gouvernement qui n'avait pas sa confiance. M. Bourgeois est tombé et, le lendemain, M. Monis a voté le crédit sans se faire prier davantage. Il était alors « l'homme honnête » qu'est aujourd'hui M. Jules Roche; il tenait le même langage que lui; il prenait la même atti-

tude. Mais il parlait devant le Sénat d'alors et non pas devant la Chambre actuelle, ce qui fait une différence.

L'incident a eu des conséquences d'autant plus regrettables qu'elles semblent devoir être durables : il en est résulté, parmi les progressistes, des divisions qui, après la séance, se sont accentuées au lieu de s'atténuer. Leur groupe, dont le contingent est déjà si faible, s'est coupé en deux, une de ses fractions ayant jugé à propos de dessiner un mouvement vers la Gauche. L'occasion était singulièrement choisie pour un pareil geste au moment où les socialistes unifiés, sinon en totalité, au moins en partie, venaient d'en faire un du même genre et de voter avec quelque éclat pour M. Monis. Le lendemain de la constitution du ministère, ou plutôt la veille, car il n'a pas attendu sa constitution pour cela, M. Jaurès a crié victoire, comme si les beaux jours de M. Combes et du Bloc étaient revenus ; il a affiché un ministérialisme dont il a fallu calmer les effusions compromettantes. M. Monis en était gêné. M. Jaurès a compris qu'il était allé un peu trop vite ; il a mis une sourdine à son enthousiasme ; il a attendu son heure, et il a cru qu'elle avait sonné le jour de la discussion sur l'affaire Malvy ; il a voté alors pour le ministère, entraînant avec lui le plus grand nombre possible de ses amis. Nous ne savons pas ce que pense M. Monis de sa majorité. Est-ce bien celle qu'il avait annoncée dans sa déclaration ministérielle, comme devant aller depuis ceux qui ont la haine de nos institutions à droite jusqu'à ceux qui rêvent de violence à gauche ? Les premiers et les seconds en étaient également exclus ; or, dès le premier vote significatif, tout un lot de socialistes unifiés y entre bannière déployée. Que faut-il en conclure, sinon que M. Jaurès n'a nullement renoncé aux espérances que lui avait inspirées la démission de M. Briand. Pour lui comme pour beaucoup d'autres parmi ses amis, comme pour beaucoup d'autres parmi les radicaux plus ou moins teintés de socialisme, le ministère Briand n'a été qu'un épisode, un intermède dans l'histoire de la troisième République. La marche normale, ou qu'ils croient telle, a été un moment suspendue ou ralentie, mais elle reprend son cours ; le Bloc se reforme, reprenant toutes ses prétentions et ses habitudes d'autrefois ; la politique d'arrondissement, avec ses petitesses, ses exigences, ses appétits, recommence à la grande satisfaction d'une portion notable du monde politique, mais, sans doute, à la grande déception du pays qui, au moment des élections dernières, avait indiqué d'autres vues. Deux politiques sont en présence, celle d'hier et celle d'avant-hier qui aspire à devenir

celle d'aujourd'hui. Laquelle l'emportera? Mais ici il faut préciser.

Un journal qui, grâce aux polémiques vigoureuses de son directeur, M. Henry Bérenger, a pris depuis quelque temps de l'importance, nous servira à mieux nous faire entendre. *L'Action* a soutenu très fermement et très courageusement M. Briand, mais son directeur s'appliquait le plus souvent à désarmer les défiances de la Gauche en montrant que dans le domaine politique, scolaire, économique, social, M. Briand était aussi avancé qu'elle et que les projets de loi qu'il avait déposés en étaient la preuve. Que fait aujourd'hui le même journal? Après la démission de M. Briand, il s'est livré pendant quelques jours à des accès d'humeur chagrine; puis, peu à peu, voyant à l'œuvre le ministère Monis, il commence à s'adoucir à son égard parce qu'il constate que ce ministère n'abandonne aucune des réformes de son prédécesseur. M. Monis vient même d'en faire voter par la Chambre une des plus mauvaises, la rétroactivité des retraites des cheminots. M. Bérenger s'en réjouit, il se rapproche de M. Monis, il s'apprête à lui donner sa confiance, ne voyant presque plus de différence entre M. Briand et lui. C'est réduire la question à des élémens beaucoup trop simples, et il y a là une équivoque à dissiper. Nous rendons à M. Briand la justice qu'il se rendait lui-même très loyalement. Combien de fois n'a-t-il pas répété à ses adversaires de gauche qu'ils n'étaient pas, eux et lui, en désaccord sur le programme à exécuter, mais sur la méthode de gouvernement à appliquer? Pour nous, c'était le contraire : nous n'avions pas le même programme que M. Briand, mais nous avions la même conception du gouvernement et de la manière large, équitable, tolérante dont il devait se manifester. L'originalité de M. Briand n'était pas dans un programme que le premier radical-socialiste venu pouvait concevoir comme lui; elle était dans ses idées d'apaisement et de conciliation, dans cette pensée qu'il a si souvent énoncée qu'après la victoire définitive de la République, il fallait renoncer aux mœurs publiques qu'une lutte violente avait créées et en adopter de nouvelles; enfin dans cette affirmation qu'il y avait en France un patrimoine commun à tous les citoyens qui ne devait pas être éternellement le butin de guerre de quelques-uns. Quand l'histoire parlera de M. Briand, c'est par ce côté-là qu'elle le distinguera du vulgaire et qu'elle le jugera. Eh bien! il s'agit aujourd'hui de savoir si cette partie essentielle de son œuvre lui survivra, ou si elle disparaîtra avec lui. L'autre, la partie législative, si contestable et sur plusieurs points si dangereuse, peut fort bien être continuée par des comparses;

mais ce n'est pas celle qui nous intéresse le plus en ce moment. Il semble au contraire que ce soit à celle-là seule que tienne *l'Action* : s'il en est vraiment ainsi, ce journal n'a rien compris aux véritables motifs pour lesquels l'attention du pays s'est portée sur M. Briand avec tant de sympathie. Que deviendra sa méthode de gouvernement, voilà ce qu'il s'agit de savoir : quant à ses projets de loi, nous en laissons le souci au journal *l'Action*.

Nous avons dit que la Chambre avait déjà voté un de ces projets de loi, celui qui se rapporte à la rétroactivité de la retraite des cheminots, projet qui n'est autre chose que la violation des contrats passés entre l'État et les Compagnies de chemins de fer. On cherche à justifier cette violation en disant qu'elle n'est pas la première : il y en a eu d'autres en effet, mais cette dernière dépasse les précédentes, et ces violations successives, en s'ajoutant les unes aux autres, forment au total une véritable spoliation. En vain les orateurs les plus divers ont-ils pris la parole, les uns pour combattre directement le projet, comme M. Paul Beauregard et M. Sibille, d'autres pour demander qu'on accordât des compensations aux Compagnies, comme M. Théodore Reinach et M. Jules Roche; rien n'y a fait; le ministre des Travaux publics, M. Dumont, et le ministre des Finances, M. Caillaux, ont entraîné la Chambre qui leur a donné une majorité écrasante. Quand on pense que les actions et les obligations des chemins de fer sont entre deux millions de mains, sinon davantage, on est surpris que la Chambre ne comprenne pas qu'à l'iniquité qu'elle commet s'ajoute une faute politique peut-être très lourde. Le pays a tout supporté jusqu'ici, même ce qu'il n'approuvait pas, parce que ses intérêts matériels n'étaient pas atteints; qu'arrivera-t-il le jour où ils le seront? Les obligations et surtout les actions des chemins de fer ont déjà baissé dans des proportions ruineuses. A cette constatation M. le ministre des Finances a répondu qu'il y avait là une campagne de mauvaise foi, comme celle qu'on a faite, il y a quelques années, contre les Caisses d'épargne : il sait bien qu'il n'en est rien et que le mal, aujourd'hui, est autrement réel et profond. Aussi l'inquiétude des esprits est-elle autrement vive.

Et l'impôt sur le revenu? Le projet a été voté par la dernière Chambre ; il est aujourd'hui devant le Sénat qui l'étudie à son tour et semble disposé à le modifier beaucoup. Sa Commission, après en avoir accepté le principe, s'est partagée en deux sous-commissions qui s'y appliquent à des points de vue divers : l'une a déjà porté atteinte à la règle que tous les revenus sans exception seront taxés, en décidant

que les bénéfices agricoles ne le seraient pas; l'autre a émis l'avis que les impôts nouveaux devraient être établis sur des signes extérieurs. Les choses en étaient là lorsque le nouveau ministère s'est formé. On attendait avec impatience sa première confrontation avec la Commission. Elle a eu lieu, et M. Caillaux, qu'on avait présenté comme converti à des idées plus sages, a présenté aussitôt comme intangibles les cinq points suivans : 1° Imposition de tous les revenus sans exception; 2° Institution d'un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu ; 3° Discrimination (cela veut dire plus simplement distinction) des revenus du capital et du travail ; 4° Certains dégrèvemens à la base pour les contribuables ne possédant qu'un minimum de revenu ou ayant des charges de famille ; 5° Introduction du système de la progressivité. De ces cinq points, il en est deux que tout le monde accepte, le troisième et le quatrième; mais les autres soulèvent des protestations très expresses. On obtiendra difficilement des Chambres qu'elles votent l'imposition de tous les revenus sans exception, car celui qui frapperait les bénéfices agricoles ne rapporterait presque rien et serait extrêmement impopulaire dans les campagnes. Il y a aussi la grosse et délicate question de l'impôt sur la rente. Quant au principe de la progressivité, on ne saurait en exagérer le danger dans une démocratie sans contrepoids comme la nôtre. Mais le pire de tout est l'impôt complémentaire et progressif sur l'ensemble du revenu. Cet impôt, qui s'explique mal dans un système où tous les revenus sont déjà taxés, ne peut avoir qu'un objet qui est d'atteindre particulièrement ce qu'on appelle les riches au moyen d'un instrument de pression fiscale que la progressivité rend arbitraire : or comme les riches, les vrais riches sont rares en France, l'instrument s'appliquera bientôt à la fortune moyenne. La sous-commission a néanmoins accepté l'impôt complémentaire, et nous nous y résignerions à notre tour s'il présentait trois conditions dont la première serait d'être très modéré comme l'est aujourd'hui l'impôt personnel mobilier, la seconde de n'être pas progressif, et la troisième enfin d'être établi sur les signes extérieurs de la richesse. L'importance de ce dernier point est manifeste : aussi un membre de la Commission a-t-il demandé à M. Caillaux ce qu'il en pensait. La réponse de M. le ministre des Finances a été évasive et peut-être même quelque chose de plus; il s'est contenté de dire que la sous-commission du Sénat s'étant seule prononcée jusqu'ici, il attendrait, pour faire connaître son opinion, de connaître lui-même celle de la Commission plénière. Ou cela ne signifie rien, ou il est

permis de croire que si la Commission plénière, confirmant l'opinion de la sous-commission, se prononce pour le système des signes extérieurs, le ministre cédera. En tout cas, il n'a pas pris une attitude définitive sur ce point, comme sur les cinq autres que nous avons énumérés plus haut, et cela est très important.

A l'exception de ce point particulier où sa pensée est restée flottante, M. le ministre des Finances est demeuré fidèle au projet de loi qu'il avait élaboré il y a quelques années avec M. Jaurès et rien, dans son attitude, ne peut faire regretter à ce dernier d'avoir donné sa confiance au gouvernement. M. Jaurès brûlait d'ailleurs de la lui donner. Voilà si longtemps qu'il n'était plus ministériel! Il aspirait à le redevenir. M. Denys Cochin l'ayant pris l'autre jour à partie à propos du Maroc, s'arrêta tout à coup en disant qu'il ne voulait pas l'interpeller. — C'est un plaisir que je ne veux pas déflorer, répondit M. Jaurès et que je garde pour mes vieux jours. — Il n'y a là qu'une boutade à laquelle nous n'attachons, bien entendu, aucune importance. Qui sait cependant? Si M. Jaurès ne se rapproche pas encore du pouvoir, il se rapproche singulièrement de ceux qui l'exercent. Nous ne savons pas ce qu'en pensera décidément la Chambre quand l'évolution sera complète, mais il est facile de prévoir ce qu'en pensera le pays. Le pays n'est pas avec M. Jaurès, il était et il reste avec M. Briand: nous prenons ici le nom des hommes pour désigner des politiques. La question est de savoir, de ces deux politiques, quelle est celle que M. Monis adoptera définitivement. Sa déclaration promettait la première; ses actes sont conformes à la seconde; il est encore trop tôt pour juger.

Le débat sur le Maroc auquel nous venons de faire allusion a eu lieu au sujet d'interpellations que M. Denys Cochin et plusieurs de ses collègues ont adressées au ministère dont ils voulaient connaître la politique. Les notes des journaux, même lorsqu'elles ont des allures officieuses, n'engagent pas les gouvernemens : cependant on y cherche et on y trouve quelquefois des indications sur leurs tendances : aussi en avait-on remarqué dans lesquelles le ministère actuel était présenté comme résolu à continuer au Maroc la politique de son prédécesseur. L'ancien Cabinet, on le sait, n'avait pas approuvé une entreprise militaire du général Moynier, entreprise qui n'était pas conforme à ses instructions et n'avait d'ailleurs pas été heureuse : aussi avait-il jugé inutile d'envoyer des renforts à cet officier. On savait que M. Denys Cochin, dans sa patriotique ardeur,

regrettait cette réserve ; le sens de son interpellation n'était donc pas douteux et, dès qu'elle a été annoncée, de nouvelles notes de journaux ont assuré que le gouvernement n'avait fait connaître ses intentions à personne : il en était même d'autant plus sûr qu'elles n'étaient pas encore formées. M. Cochin pouvait beaucoup espérer de cette apparence de rétractation. Mais alors est survenu M. Jaurès avec une autre interpellation dont il était non moins facile de prévoir qu'elle se développerait en sens contraire. On savait en effet que M. Jaurès trouvait que le dernier Cabinet avait été très téméraire au Maroc. Il fallait, d'après lui, laisser le Sultan se tirer d'affaire à lui seul, en lui en donnant toutefois les moyens financiers par l'ajournement de nos créances. M. Cochin et M. Jaurès sont aux antipodes l'un de l'autre. Cela a fait réfléchir le gouvernement qui a jugé prudent de donner des demi-satisfactions à tout le monde.. Pour satisfaire M. Cochin il a envoyé deux mille hommes dans la Chaouïa, et pour satisfaire M. Jaurès, il a ajourné de quelques années le paiement des intérêts de sa créance, laissant entre les mains du Sultan les sommes nécessaires à la formation et à l'entretien d'un petit corps de troupes de 5 000 hommes. Ces mesures avaient été prises, ou du moins annoncées avant l'interpellation, qui a perdu par là son caractère d'acuité. Le discours de M. Denys Cochin a été très applaudi par la Chambre; l'orateur a remporté un succès très justifié par l'accent mesuré, persuasif, patriotique de ses paroles. Quant à M. Jaurès, se rappelant qu'il était ministériel, il a été pour M. Cruppi plein de ménagemens auxquels il n'avait pas habitué M. Pichon. M. le ministre des Affaires étrangères n'a pas eu de peine à répondre à ses deux interlocuteurs, et il l'a fait de manière à obtenir l'approbation de la Chambre. Mais le débat, quelque brillant qu'il ait été parfois, surtout pendant le discours de M. Denys Cochin, a tourné autour des questions plutôt qu'il ne les a abordées de face, et il ne les a pas résolues.

Deux de nos officiers ont été tués dans un guet-apens où ils s'étaient laissé imprudemment attirer. M. Cochin a cité un proverbe marocain qui dit que les moutons seuls ne vengent pas leurs morts: il en a conclu que nous devions venger les nôtres sous peine de perdre notre prestige, et tout le monde a été de cet avis. Vengeons donc nos officiers, mais souhaitons qu'à l'avenir, ils ne tombent pas aussi facilement dans les pièges qui leur sont tendus. Ici un tiers intervient : le Sultan nous a demandé de lui laisser le soin de punir les coupables, et nous y avons consenti. Les uns approuvent cette décision, les autres la blâment : nous sommes au nombre des premiers.

Si on a pu, à l'origine, choisir entre plusieurs politiques au Maroc, quand on en a adopté une, il faut s'y tenir. Celle que nous avons adoptée consiste à donner de la force au Sultan et à le mettre à même de remplir avec efficacité son rôle de souverain.. Il se fait fort de nous faire rendre justice : attendons. S'il échoue dans la tâche qu'il a entreprise, s'il ne tient pas la promesse qu'il a faite, nous serons à temps d'aviser, et c'est sans doute pour indiquer cette résolution que nous avons envoyé 2000 hommes de renfort dans la Chaouïa. On dit à la vérité que, plus tard, les circonstances seront pour nous plus défavorables, parce que les moissons seront faites et que nous n'aurons pas les mêmes moyens d'action contre les tribus criminelles. Quelle que soit la valeur de cette considération, on aurait tort d'y tout subordonner. Mieux vaut, en ce moment, faire confiance au Sultan qui commence à voir en nous des amis et que l'expérience de chaque jour nous ramène. Sa situation est loin d'être solide; les journaux sont pleins des nouvelles les plus contraires qui la représentent un jour comme désespérée et le lendemain comme sauvée; en réalité, elle reste incertaine et elle ne cessera de l'être que le jour où il aura une petite force bien organisée par nos instructeurs militaires. On a posé la question de savoir si ces instructeurs devaient, ou non, accompagner les troupes au combat ; à notre sens, il n'y a pas de doute ; nos instructeurs perdraient toute autorité sur leurs hommes, si, après les avoir préparés au combat, ils ne les y suivaient pas; ils perdraient ainsi l'occasion de juger à l'œuvre l'instrument militaire qu'ils auraient formé et d'en reconnaître les défauts afin de les corriger. Il doit être seulement bien entendu que, s'il leur arrive malheur, notre responsabilité n'y est pas engagée. Notre politique à l'égard du Sultan doit être très nette; nous n'avons jamais à confondre nos troupes avec les siennes; nous ne combattons pas avec lui et pour lui. Une politique différente a été conseillée quelquefois : grâce à Dieu! elle n'a pas prévalu. Sa fortune est la sienne et non pas la nôtre. Mais puisque nous avons une mission militaire à Fez nous devons désirer qu'elle y remplisse un rôle utile au Maroc et digne de la France. C'est d'ailleurs ce qu'elle a toujours fait jusqu'ici.

Cette discussion sur le Maroc, qui était, sinon nécessaire, au moins inévitable à l'avènement d'un ministère nouveau, a laissé en l'état les questions qui y ont été traitées. Elle s'est terminée, comme elle devait le faire, par un vote d'approbation et de confiance dans lequel le gouvernement a eu 365 voix contre 74. Les socialistes ont seuls voté contre lui; mais il y a lieu de remarquer qu'il y a toujours

beaucoup d'abstentions dans ces votes. Elles viennent cette fois de la Droite qui, dans une question patriotique, n'a pas voulu voter avec les socialistes, mais qui n'a pas cru devoir voter pour le ministère, puisqu'on lui a dit une fois pour toutes que ses votes ne comptaient pas.

Deux crises ministérielles ont éclaté, l'une en Russie, l'autre en Italie. En Italie, on est revenu à la vérité parlementaire en appelant au ministère M. Giolitti, qui était le chef de la majorité de la Chambre et par conséquent le vrai maître de la situation. C'était, de la part d'un homme comme M. Luzzatti, un acte de modestie d'avoir accepté le pouvoir dans les conditions où il l'a exercé. Sa haute personnalité dissimulait autant qu'il était possible ce que la situation avait d'anormal et même de faux. M. Giolitti se reposait et attendait son heure. Tout porte à croire qu'il l'aurait encore attendue volontiers quelque temps, mais les événemens lui ont forcé la main. Dans une première combinaison, il avait confié un portefeuille à un socialiste, M. Bissolati, qui, au dernier moment, s'est récusé pour des motifs de convenance personnelle : on peut considérer toutefois la crise comme terminée. M. le marquis di San Giuliano reste aux Affaires étrangères, ce dont l'Europe ne peut que se féliciter.

La crise russe est plus grave : peut-être ne fait-elle que commencer et est-il trop tôt pour en parler en pleine connaissance de cause. La place nous manquerait d'ailleurs aujourd'hui pour le faire avec les développemens que le sujet comporte. M. Stolypine a inspiré une profonde estime au monde entier; il a montré, depuis qu'il est au pouvoir, un courage, un sang-froid, une persévérance qui, poussés à ce degré, sont des qualités infiniment rares. Quand bien même il y aurait dans sa conduite actuelle des détails auxquels on ne pourrait pas donner une approbation explicite, il faudrait attendre pour les désapprouver et se dire qu'on n'en connaît probablement pas très bien les intentions et les motifs. Quelle que soit la haute valeur de M. Stolypine et peut-être à cause de cette valeur, il a des ennemis qui travaillent activement contre lui et qui ont fini par lasser sa patience. Ils ont fait échouer au Conseil de l'Empire une loi sur les zemstvos des provinces de l'Ouest à laquelle il attachait une importance primordiale : c'est là-dessus qu'il a donné sa démission. On parlait déjà de son successeur, on en nommait même plusieurs, lorsque le bruit a couru que de très hautes interventions s'étaient exercées sur lui pour l'amener à retirer sa démission et à rester à la tête des affaires. Homme de devoir comme il l'est,

il ne pouvait pas se dérober à des instances dont il comprenait l'intérêt pour son pays, mais il était las de lutter contre des intrigues toujours renouvelées et il a posé ses conditions, afin d'être le maître, au moins pendant quelque temps. Ses conditions ont été acceptées. Le général Trepoff et M. Dournovo, qui avaient mené la campagne contre lui au sein du Conseil de l'Empire, ont été mis en congé jusqu'au moment où ils doivent y être réélus, et c'est une question de savoir s'ils le seront. En tout cas, il est manifeste qu'une volonté supérieure s'applique à faciliter la tâche de M. Stolypine. Du côté de la Douma, il a pris lui-même une mesure qui a provoqué de vives protestations : il a mis l'Assemblée en congé pour trois jours avec l'intention d'en profiter pour promulguer la loi sur les zemstvos, comme la Constitution l'y autorise, pendant les vacances parlementaires. Mais la même Constitution l'oblige à soumettre la loi à la Chambre dans les deux mois qui suivront la reprise de ses travaux, et les octobristes, irrités de l'espèce de coup d'État du premier ministre, annoncent qu'ils la repousseront alors. Leur irritation se comprend d'autant mieux qu'ils avaient fait des manifestations en faveur de M. Stolypine et avaient couvert de signatures une proposition qui avait pour objet de reprendre la loi repoussée par le Conseil de l'Empire et de la soumettre de nouveau à la Douma. Le président de l'Assemblée a donné sa démission ; d'autres pourraient suivre. Toutefois, les premières impressions s'atténueront peut-être lorsque M. Stolypine se sera expliqué : il semble même que l'apaisement commence à se produire. Nous ignorons pour quels motifs M. Stolypine a jugé indispensable la procédure qu'il a suivie, mais on ne saurait oublier qu'il s'est toujours montré partisan du maintien de la Douma et que, si ce maintien a eu lieu, on le lui doit en partie. Il est vrai qu'il n'a pas hésité à dissoudre deux assemblées de suite, jusqu'au moment où il en a eu une avec laquelle la vie commune lui a paru possible, et il n'hésiterait probablement pas à recommencer s'il y avait lieu. Il faut espérer que les choses ne prendront pas une tournure aussi sérieuse, sinon tout serait remis en question.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.